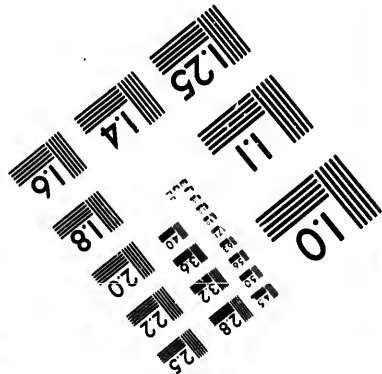
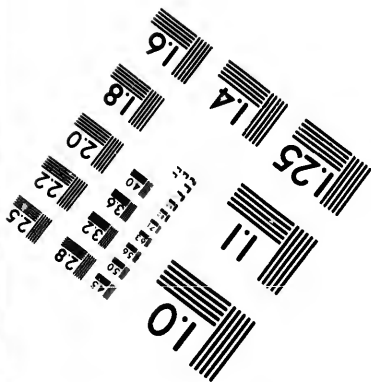
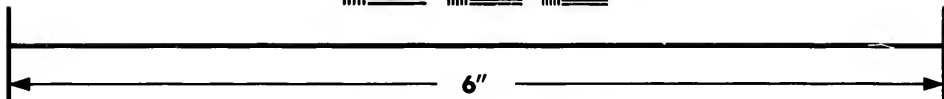
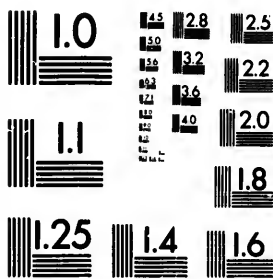


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

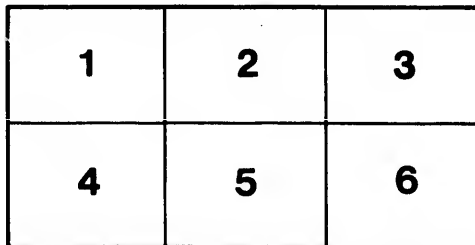
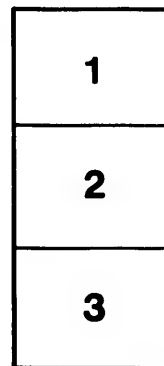
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata  
to

pelure,  
n à



32X

Section

*J*

Rayon

*2*

No

*55*

**CHOIX**  
**DES**  
**LETTRES ÉDIFIANTES.**

**TOME TROISIÈME.**



22895

DE L'IMPRIMERIE DES SOURDS-MUETS,  
sous la direction d'ANGE CLO.

**CHOIX**  
**DES**  
**LETTRES ÉDIFIANTES,**  
**ÉCRITES**  
**DES MISSIONS ÉTRANGÈRES;**

**AVEC DES ADDITIONS , DES NOTES CRITIQUES ,**  
**ET DES OBSERVATIONS POUR LA PLUS GRANDE**  
**INTELLIGENCE DE CES LETTRES ;**

**P R É C É D É**

**D'un Tableau Géographique de la Chine, de sa Politique ,**  
**des Sectes religieuses, de la Littérature, et de l'état**  
**actuel du Christianisme chez ce peuple;**

**P A R M. \* \* \* ,**

**ANCIEN ARCHIDIACRE ET VICAIRE-GÉNÉRAL DE SOISSONS.**

---

**MISSIONS DE LA CHINE, TOME TROISIÈME.**

---

**A PARIS,**  
**CHEZ MARADAN, LIBRAIRE,**

**RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N<sup>o</sup>. 9.**

**M. DCCC. VIII.**



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

REPORT OF THE

COMMISSIONERS OF THE

UNIVERSITY OF CHICAGO

FOR THE YEAR 1890

CHICAGO, ILL.

1891

g  
q  
re  
le  
ve  
de  
co  
ch

---

---

# CHOIX

DES

## LETTRES ÉDIFIANTES.

---

*Relation d'une persécution générale qui s'est élevée contre la religion chrétienne, dans l'empire de la Chine, en 1746.*

LA religion chrétienne n'a pas trouvé dans les deux successeurs de l'empereur *Kang-Hi*, la même estime que ce grand prince avoit conçue pour elle. A peine *Yong-Tching* fut-il monté sur le trône, qu'il ordonna que tous les missionnaires répandus dans les provinces, se retireroient à Pékin ou à Canton, et ensuite à Macao; il fit aussi détruire ou employer à des usages profanes toutes leurs églises.

*Kien-Long*, aujourd'hui régnant; a poussé la rigueur jusqu'à faire rechercher avec soin, tous ceux qui, sous le règne de son père ou sous le sien, étoient rentrés dans la Chine, et y travailloient à cultiver les anciennes chrétientés, et à en établir de nouvelles; il ne s'est pas même contenté de faire sortir de l'empire les prédicateurs de l'Évangile; il en a condamné cinq à la mort, avec un de leurs catéchistes; et, ce qui n'étoit presque jamais arrivé à la

Chine, il a donné par une sentence publique, des martyrs à notre sainte religion.

C'est dans la province de *Foukien* que cette persécution a pris naissance ; celui qu'on en doit regarder comme le principal auteur, est le *Fou-yven*, ou vice-roi de cette province.

Les accusations formées contre le christianisme se réduisent à sept chefs.

1°. Que la religion du Seigneur du ciel étoit prêchée par des Européens, qui ne pouvoient se trouver et demeurer dans l'empire, que contre les ordres de l'empereur.

2°. Qu'on engageoit le peuple à entrer dans cette religion, par l'espérance d'un paradis et la crainte d'un enfer.

3°. Qu'on choissoit parmi les chrétiens les plus attachés à leur religion et à toutes ses pratiques, un certain nombre de Chinois, pour les mettre en qualité de catéchistes, à la tête de cinquante chrétiens.

4°. Que les chrétiens n'honoroient ni leurs ancêtres, ni même *Confucius* ; mais qu'ils rendoient toutes sortes d'honneurs à un étranger appelé Jésus.

5°. Que les missionnaires avoient établi parmi les chrétiens, la coutume de venir leur déclarer secrètement, toutes leurs fautes et tous leurs péchés, deux fois l'année.

6°. Que les filles et femmes chrétiennes affectoient de ne point porter des habits de soie, et de ne point orner leurs têtes de fleurs et de pierreries ; et que parmi les filles, il y en avoit qui renonçoient pour toujours, au mariage.

7°. Que dans quelques maisons des chrétiens , il y avoit des murs doubles et autres retraites propres à tenir cachés les Européens ; et que ceux-ci assembloient dans de grandes salles , bâties exprès , les chrétiens et les chrétiennes , leur donnoient un certain pain à manger , et un certain vin à boire , et les oignoient d'huile.

Ce sont en substance, les accusations envoyées au vice-roi ; elles ont servi de matière aux interrogatoires qu'on verra se-réitérer si souvent, pour trouver des motifs à une sentenco de condamnation. On a aussi employé l'accusation de magie , tant de fois mise en œuvre dans la Chine et ailleurs, contre les prédicateurs de la religion chrétienne.

Le vice-roi n'eut pas plutôt reçu le procès-verbal , qu'il l'envoya à l'officier *Fan* à *Fou-ngan* ; et celui-ci ayant distribué ses soldats en trois bandes, et leur ayant donné secrètement ses ordres , les fit partir pour les divers endroits qui lui avoient été indiqués, comme servant de retraite aux Européens. Les deux premières bandes, envoyées dans deux quartiers de la ville , prirent onze chrétiennes, dont une étoit mariée, deux étoient veuves , et huit qui s'étoient consacrées à une virginité perpétuelle , formoient une espèce de communauté. On prit aussi cinq chrétiens , s'il faut donner ce nom à un concubinaire déjà apostat. La troisième bande, envoyée dans un village appelé *Mo-yang* , prit en chemin , deux chrétiens qui alloient donner avis de ces premiers mouvemens, aux missionnaires cachés dans ce village , au nombre de cinq, tous de l'ordre de

saint Dominique, et Espagnols de nation, savoir : M. l'évêque de *Mauricastro*, Pierre Martyr *Sanz*, et les révérends pères *Royo*, *Alcober*, *Serrano* et *Diaz*.

Lorsque le jour commença à paroître, on fit porter à *Fou-sigan* tout ce qu'on reconnut appartenir au prélat ; on fit porter aussi le père *Alcober*, que la torture avoit mis dans l'impuissance de marcher, et l'on y conduisit en même temps, six chrétiens, qui furent mis dans la prison de la ville, et huit chrétiennes qui furent gardées toutes ensemble, dans une même chambre. Quant au père *Alcober*, le gouverneur le logea chez lui, et voulut même qu'il fût servi par ses domestiques.

Le jour suivant, ce même gouverneur et l'officier *Fan*, firent comparoître devant le tribunal, les chrétiens et les chrétiennes. Après que plusieurs eurent refusé de déclarer la retraite de M. l'évêque et des missionnaires, le chrétien concubinaire, interrogé à son tour, répondit qu'ils demeuroient chez la veuve *Miao*, une des prisonnières ; il n'en fallut pas davantage pour faire tourmenter cruellement cette veuve, et neuf autres chrétiennes ; mais leur constance ne se démentit pas, et la plus violente question ne put leur arracher leur secret ; enfin, une onzième prisonnière, épouvantée de l'appareil des tortures qu'on lui préparoit, déposa ce qu'elle en savoit, et ajouta qu'on l'avoit faite chrétienne par importunité, et comme malgré elle. L'officier ne laissa point cette infidélité sans récompense ; quelques aunes d'une pièce de soie en furent le prix, et on la

fit porter en chaise chez elle. Tout le reste du temps de l'interrogatoire, qui dura jusqu'à la nuit, fut employé à donner la torture; et l'officier *Fan* s'y montra si cruel, que les gentils qui étoient présents, et le gouverneur lui-même, ne purent retenir leurs larmes. Le gouverneur de la ville dit à l'officier, qu'il tourmentoit en barbare, des innocens; et l'officier, fier de la protection du vice-roi, osa reprocher au gouverneur, quoique supérieur en dignité, qu'il mollissoit dans les devoirs de sa charge.

La nuit, les recherches recommencèrent; on donna la question à six chrétiennes, qui souffrirent courageusement sans donner aucun éclaircissement; mais une servante, se laissant vaincre par la violence des torturés, promit aux soldats de leur livrer deux Européens, et les mena dans l'endroit où deux missionnaires se tenoient cachés entre deux planchers; c'étoit les pères *Serrano* et *Diaz*.

Ce fut pour cet officier une joie bien sensible que la prise de deux missionnaires. Il leur demanda où étoit M. l'évêque, et, sur ce qu'ils répondirent qu'ils n'en savoient rien, il fit donner des soufflets au père *Serrano*, et la torture au père *Diaz*. Voici la manière cruelle dont se donnent ces soufflets: le patient est à genoux; un officier se place derrière lui, et mettant un genou en terre, il lui prend la tête par la tresse des cheveux, et la renverse sur celui de ses genoux qui est resté élevé, de manière qu'une des joues du patient est placée horizontalement; alors un autre officier du mandarin, tenant

à la main, un instrument assez semblable à une semelle de soulier, et faite de quatre lames de cuir cousues ensemble, décharge, à tour de bras, sur cette joue le nombre de soufflets ordonnés par le mandarin. Un seul suffit pour faire perdre connoissance, comme l'ont avoué plusieurs de ceux qui en ont fait l'expérience. Souvent les dents en sont brisées dans la bouche; et la tête enfle horriblement. Si le nombre des soufflets est grand, on les partage sur les deux joues.

La fureur de l'officier *Fan* étoit extrême; il l'inspiroit à ses ministres; les animant à n'épargner personne; il en fit même éprouver des effets à des gentils. Deux infidèles de quelque considération, reçurent un grand nombre de coups, parce qu'on vouloit les forcer à déclarer les Européens dont ils n'avoient aucune connoissance: on les arrêta prisonniers, et ce ne fut qu'après quelques jours qu'ils furent élargis.

Cependant, le chrétien qui avoit fourni un nouvel asile à M. l'évêque, voyoit avec crainte tout ce qu'on faisoit pour le découvrir. Désespérant de pouvoir le tenir long-temps caché, il alla lui représenter le danger auquel il l'exposoit, lui et toutes les personnes de sa maison. Il le pria de considérer, combien de chrétiens avoient souffert à son occasion; et que son voisin en particulier, nommé Ambroise *Ko*, avoit été appliqué quatre fois, à la torture, et avoit perdu ses biens et sa liberté, lui et toute sa famille. *Mon cher ami*, lui répondit le prélat, *sommes-nous venus ici, tout ce que nous sommes*

*de missionnaires, pour nos intérêts ou pour les vôtres? Si nous sommes une occasion innocente des maux qu'on vous fait souffrir, ne sommes-nous pas prêts à les partager avec vous, ou même à les prendre tous sur nous, s'il étoit possible? mais vous allez être satisfait.* En parlant ainsi, il sortit de la maison pour se retirer dans un jardin assez peu éloigné, où il passa la nuit, se couvrant seulement le visage avec son éventail. (On sait qu'à la Chine tout le monde en porte).

Les soldats, toujours en mouvement, ne manquèrent pas de venir l'y chercher; mais quoiqu'ils passassent deux fois bien près de lui, ils ne l'aperçurent pas. Le lendemain, on redemanda avec toutes sortes de prières et d'instances pour M. l'évêque, la retraite qu'il venoit de quitter; mais le maître de la maison la refusa constamment; et sur ce refus, le courageux prélat prit le parti de ne plus demeurer caché, il alla se montrer au milieu du village, et fut bientôt arrêté et mis dans les fers, le 30 juin. Le père *Royo* ayant appris que M. l'évêque s'étoit livré lui-même, suivit son exemple.

Après cet événement, les juges ne différèrent pas à faire un interrogatoire général. Ils firent comparaître tous les prisonniers devant le tribunal, et ils s'adressèrent d'abord à une chrétienne nommée *Thérèse*. Qui vous a conseillé la virginité, lui demanda-t-on? C'est, répondit-elle, moi-même qui me la suis conseillée. Dites du moins, reprit-on, combien vous êtes pour servir les Européens, et pour vous prêter à leurs plaisirs? *Thérèse* répondit: L'o-



dieuse idée que vous avez de leur conduite, fait bien voir que vous ne les connoissez pas. Sachez que j'ai en horreur les infamies que vous nous imputez. Sur cette réponse, l'officier *Fan* fit mettre *Thérèse* à la torture. On interrogea ensuite ses compagnes, qui répondirent toutes, que personne ne les empêchoit de choisir l'état du mariage; mais qu'elles préféreroient celui de la virginité, par l'estime que *Thérèse* leur avoit inspirée pour cette vertu. Oui, reprit *Thérèse*, c'est moi qui ai donné ce conseil; s'il y a en cela du crime, je dois seule en porter la peine: rendez la liberté à toutes les autres.

Le gouverneur se tournant alors vers les missionnaires, demanda au père *Alcober*, pourquoi il étoit venu à la Chine. C'est, répondit le père, pour prêcher la religion chrétienne; et là-dessus, il expliqua les commandemens de Dieu. L'officier *Fan* lui fit, au sujet des prisonnières, des questions que la pudeur ne permet pas de rapporter. Le père lui dit, que des questions si dignes d'un ministre de satan, ne méritoient pas de réponse. L'officier adressa ensuite la parole à M. l'évêque, et lui demanda depuis quel temps il étoit dans l'empire. Le prélat lui répondit, qu'il y étoit entré sous le règne de l'empereur *Kang-Hi*, pour faire connoître la sainte loi et la seule véritable religion. Il en expliqua ensuite les principaux points, avec tant d'éloquence et d'onction, qu'il toucha et attendrit les assistans, et avec tant de zèle et de véhémence, qu'à la fin, la voix lui manqua. Le père *Royo*, interrogé à son tour, dit qu'il étoit dans l'empire depuis trente ans, pour prê-

cher la même religion. On ne demanda rien aux pères *Serrano* et *Diaz*.

Le 10 juillet, tous les missionnaires, cinq chrétiens et la généreuse *Thérèse*, partirent de *Fou-ngan* pour être conduits à *Fou-tcheou-fou*, capitale de la province, distante de cette première ville de vingt-sept lieues. Ils étoient chargés de chaînes qui leur tenoient les mains et les pieds étroitement serrés, et dans cet état, ils furent portés sur des charrettes, suivis d'un grand nombre de chrétiens qui envioient leur sort, et qui les exhortoient à soutenir la gloire de la sainte religion. D'autres chrétiens accoururent aussi de divers endroits, pour leur offrir, à leur passage, des rafraichissemens. Les infidèles venoient en foule de toutes parts, attirés par la nouveauté du spectacle. Les uns chargeoient d'injures les saints confesseurs de Jésus-Christ, les appelant magiciens, impudiques, scélérats, fils du diable, et leur donnoient tous les autres noms que leur malice leur suggeroit. Quelques-autres se monroient compatissans et reprenoient les premiers : il suffit de les voir, disoient-ils, pour reconnoître leur innocence ; des hommes coupables des crimes qu'on impute à ceux-ci, ne sauroient avoir cet air respectable que nous leur voyons.

A leur arrivée dans la capitale, le vice-roi, impatient de les examiner, les fit sur-le-champ comparoître devant son tribunal, entre les six à sept heures du soir, et les y retint jusqu'à minuit, renouvelant à peu près, les mêmes questions qu'on leur avoit faites à *Fou-ngan*. Entr'autres interrogatoires qu'il

leur fit à tous, il demanda à M. l'évêque, par l'ordre de qui il étoit venu dans la Chine, et s'il engageoit les Chinois, par argent, à se faire chrétiens. Le prélat répondit, que le souverain pontife l'avoit envoyé pour prêcher la religion chrétienne. Pour ce qui est, ajouta-t-il, d'engager les Chinois à l'embrasser par argent, je suis bien éloigné de le faire. On m'envoie tous les ans, d'Europe, ce qui est nécessaire pour mon entretien, et rien de plus. Ma manière d'engager ceux qui veulent m'écouter, à se faire chrétiens, est de leur montrer l'excellence de la religion que je leur prêche. Je le fais simplement, et sans art; je ne trompe personne, je ne baptise que ceux qui le veulent bien; il faut même qu'ils le demandent instamment; et c'est ce que ne peuvent manquer de faire ceux qui connoissent notre religion. La Chine ne s'obstine à la rejeter, que parce qu'elle ne la connoît pas; mais elle résiste en vain, il faudra bien qu'elle l'accepte un jour. Ceux qui vivent conformément aux loix de cette religion sainte, jouiront, après leur mort, d'une félicité éternelle; et ceux qui auront refusé opiniâtement de s'y soumettre, ne peuvent éviter de tomber dans un abyme de feux et de supplices, qui n'auront pas plus de fin que les récompenses des justes: au reste, les rangs honorables et les plus hautes dignités du monde, ne peuvent mettre personne à couvert de cet enfer: vous-même, monseigneur, avec toute votre autorité et l'éclat de la place qui vous élève si fort au-dessus de la plupart des autres hommes, vous avez à appréhender l'extrême malheur dont tous sont menacés,

et vous ne pouvez l'éviter, qu'en reconnoissant la vérité, et en suivant la sainte religion.

Ce discours, si digne du zèle d'un apôtre, ne tarda pas à être payé de vingt-cinq soufflets que le vice-roi fit donner inhumainement au saint prélat : après quoi, il ordonna qu'on distribuât les trois bandes des confesseurs de Jésus-Christ dans les prisons de la ville, ce qu'on n'exécuta qu'avec peine, dans le reste de la nuit.

Deux jours après, arrivèrent à *Fou-ngan*, neuf autres chrétiens et cinq chrétiennes, et le 30 juillet, tous ceux qui étoient dans les fers comparurent ensemble, devant un tribunal composé de plusieurs mandarins, dont chacun étoit gouverneur d'un *Hien*, c'est-à-dire, d'une ville du troisième ordre, ou d'une portion d'une plus grande ville, équivalente à une ville du troisième ordre.

On demanda aux prisonniers, pourquoi ils s'étoient attachés à la religion chrétienne : ils dirent unanimement qu'ils l'avoient embrassée, et qu'ils vouloient continuer à la suivre, parce qu'ils la reconnoissoient pour véritable. Un seul déclara qu'il y renonçoit, et protesta qu'il n'avoit été jusque-là chrétien, que pour obéir à ses parens, qui étant eux-mêmes de cette religion, l'y avoient fait entrer, et l'y avoient élevé. Ce discours déplut à l'un des juges ; il reprit aigrement cet apostat, et lui dit qu'il montrait un bien mauvais cœur, de vouloir abandonner les exemples et les enseignemens de ses parens.

Les juges marquèrent ensuite, à plus d'une reprise, leur compassion pour les chrétiennes, en

voyant leurs mains horriblement meurtries par les tortures. Ils adressèrent surtout la parole à la plus jeune, qui y avoit été appliquée deux fois. Qui vous a si cruellement maltraitée, lui demandèrent-ils ? C'est par ordre de l'officier *Fan*, répondit-elle, que nous avons toutes souffert la question. Pourquoi, lui dirent les juges, ne portez-vous sur la tête aucune parure, comme fleurs, pierreries et perlès ? Tout cela n'est que vanité, répliqua-t-elle. Notre sainte religion nous apprend à mépriser la gloire passagère et les faux plaisirs de cette vie ; tout cela n'est rien en comparaison du paradis que nous voulons mériter.

L'officier, dans les instructions qu'il avoit données, avoit accusé les missionnaires, d'impudicité et de magie. L'unique fondement d'une calomnie si atroce, étoient quelques remèdes trouvés parmi leurs effets, et en particulier, une caisse d'ossemens que le père *Alcober* avoit mise en dépôt, chez un chrétien. L'officier prétendoit, en premier lieu, que les missionnaires tuoient de petits enfans, et tiroient de leurs têtes des filtres propres à faire consentir le sexe aux plus infames passions ; en second lieu, que l'usage des remèdes européens étoit d'en empêcher les suites. Les missionnaires, interrogés sur ces deux accusations, répondirent qu'elles étoient toutes les deux fausses, et que de plus, la première étoit absurde. Mais, dirent les juges, qu'est-ce donc que cette caisse d'ossemens ? Qu'en faites-vous, si vous ne vous en servez pas pour exercer quelque art magique ? Ce sont, répondirent les missionnaires, les précieux

restes d'un de nos prédécesseurs, d'une vertu extraordinaire, lequel, sous la dynastie précédente, fut tué par une bande de voleurs. Nous aurions souhaité pouvoir les envoyer en Europe, dans le royaume qui est sa patrie et la nôtre, mais nous n'en avons pas encore trouvé l'occasion favorable, depuis qu'ils nous ont été remis entre les mains, par les chrétiens qui les avoient recueillis.

En conséquence de cette déposition, les juges voulurent faire la visite de la caisse. Ils se transportèrent hors de la ville où elle étoit gardée par des soldats, et ayant pris avec eux des experts, dont la profession est à la Chine d'examiner les cadavres, on trouva les ossemens presque en poussière. L'officier *Fan*, qui étoit présent, s'en prévaloit, comme si ç'eût été une indice que c'étoit des ossemens de petits enfans. Les experts au contraire, disoient qu'à les voir, on ne pouvoit juger autre chose, sinon qu'ils étoient d'une personne, morte au moins depuis un siècle.

Les juges ne savoient que décider, lorsqu'à force d'examiner, on trouva un article de vertèbre assez entier pour être mesuré. Sa hauteur étoit de cinq lignes et demie du pied chinois (1), d'où il résulroit que les ossemens étoient d'une grande personne : le fait étoit évident ; et comme l'officier *Fan* s'obstinoit encore à soutenir, que c'étoit des ossemens

---

(1) Le pied chinois est presque égal au pied français ; mais il se divise en dix pouces seulement, et le pouce en dix lignes.

d'enfans, les juges lui en firent des reproches amers, et l'accusèrent de mauvaise foi et d'ignorance. Tenons-nous en, ajoutèrent-ils, aux livres des tribunaux, qui marquent la mesure des ossemens du corps humain, et qui prescrivent la manière dont nous devons procéder dans ces sortes de vérifications ; autrement nous allons contre les loix, et nous nous rendons coupables d'un crime que le ciel punira dans nos descendans : faites votre rapport à votre gré, c'est votre affaire ; pour nous, dussions-nous perdre notre charge, nous voulons juger selon l'équité. Ils déclarèrent ensuite, qu'il étoit temps de dresser l'acte de vérification et de refermer la caisse, mais que chacun devoit y apposer son sceau, afin de prévenir toute fausse imputation. L'officier protesta qu'il n'en feroit rien, et qu'il ne signeroit pas le procès-verbal ; cependant les juges le forcèrent enfin à faire l'un et l'autre, et ils apportèrent l'acte au juge criminel de la province, qui approuva, et leur procéda, et la sentence dans laquelle ils déclaroient les missionnaires innocens.

De son côté, l'officier *Fan* alla accuser les juges, auprès du vice-roi, de s'être laissés corrompre par argent. Il lui dit que des chrétiens étoient venus de *Fou-ngan*, avec des sommes considérables qu'ils avoient répandues abondamment dans les tribunaux, et que les soldats, les greffiers, et généralement tous les officiers étoient gagnés. Sur cette accusation, quoique destituée de preuves, le vice-roi cassa toutes les procédures ; il appella d'autres gouverneurs à la place des premiers, et il fit venir des

viles voisines d'autres chrétiens, et en particulier, la chrétienne que l'officier *Fan* avoit récompensée pour avoir apostasié, et pour avoir indiqué les demeures des missionnaires. Cette chrétienne se repentoit déjà de son apostasie; elle la rétracta alors, et elle accusa l'officier de la lui avoir conseillée auparavant en secret, et de l'y avoir déterminée par ses artifices.

Le vice-roi fit encore emprisonner des gentils arrivés depuis peu de *Fou-ngan*, et l'aubergiste qui les logeoit. Il fit en même temps arrêter des marchands, qui portoit tous les ans, de *Canton*, dans le *Foukien*, la pension pour les missionnaires; et des chrétiens qui étoient venus de *Fou-ngan* pour secourir les prisonniers, et qui furent convaincus d'avoir donné de l'argent aux soldats, pour procurer quelques soulagemens aux confesseurs de la foi. Les soldats mêmes furent cassés de leurs charges, et condamnés à porter deux mois la cangue (1); enfin, tout alla au gré de l'officier *Fan*. Les chrétiens, et même les gentils, furent maltraités selon son caprice. Il mit les uns à la cangue, et condamna les autres à la bastonnade, ou à être reconduits chez eux, chargés de chaînes. Il ordonna à six chrétiens

---

(1) C'est un instrument de bois, fait comme une table carrée, percée au milieu, et composée de deux pièces qui se séparent, pour laisser passer le col dans l'ouverture. Cette table est assez large pour empêcher qu'on ne puisse avec les mains, se toucher le visage. Elle est plus ou moins pesante, selon la faute pour laquelle on est condamné.



d'adorer une idole ; et cinq d'entr'eux ayant constamment refusé de le faire, reçurent par son ordre, chacun quarantè coups de bâton : le sixième eut la lâcheté impie de lui obéir.

Aussitôt que les nouveaux juges furent arrivés, ils commencèrent de nouveaux interrogatoires, et ils les réitérèrent à l'infini, dans l'espérance de trouver quelque preuve de rébellion, d'impudicité ou de magie. On appliqua le père *Diaz*, et ensuite *Thérèse*, à la torture, sans en pouvoir tirer aucun aveu qui donnât lieu à une sentence de condamnation. On voyoit tous les jours, les missionnaires, revenir de l'audience à la prison, le visage enflé et meurtri de soufflets. Le père *Serrano* en eut la peau des joues enlevée, et le visage tout ensanglanté. M. l'évêque en a reçu en tout, quatre-vingt-quinze, sans qu'on ait eu le moindre ménagement pour son grand âge. Outre les soufflets, les pères *Alcober* et *Royo* ont souffert une fois, la bastonnade ; le père *Diaz* l'a soufferte deux fois, et deux fois, la torture aux pieds.

Cependant le vice-roi pressoit les juges de porter un arrêt de condamnation ; et il commençoit à appeler leurs délais des lenteurs affectées ; les juges étoient au désespoir de ne pas trouver matière à une sentence qui pût être de son goût ; enfin ils se déterminèrent à recommencer les procédures, qui, pour cette fois, aboutirent à condamner les missionnaires et quelques chrétiens à l'exil, et les autres chrétiens et chrétiennes à de moindres peines.

L'embarras de ces juges, n'étoit pas d'accorder la droiture naturelle avec la condamnation qu'on exigeoit

geoit d'eux : ils étoient tous résolus de sacrifier la justice à la faveur du vice-roi ; ou du moins à la crainte de son ressentiment ; mais il falloit garder une forme dans le jugement , et faire parler les loix dans une sentence où ils portoient la sévérité jusqu'au dernier supplice ; c'est le parti qu'ils prirent. La sentence fut dressée , et envoyée au vice-roi qui la fit passer à l'empereur.

Dans le temps que l'on portoit dans le *Foukien* , celle sentence contre ces généreux confesseurs de la foi , l'empereur envoyoit des ordres secrets à tous les *Tsong-tou* ou gouverneurs de deux provinces , et aux *Fouyven* ou vice-rois d'une province , de faire toutes les diligences nécessaires , pour découvrir s'ils avoient dans leurs districts des Européens ou autres personnes qui enseignassent une religion appelée *Tien-tchu-kiao* , c'est-à-dire ; religion du Seigneur du ciel ; et de dégrader tous les mandarins subalternes qui se montreroient négligens à faire par eux-mêmes, les visites convenables , pour parvenir à abolir une religion traitée de secte perverse. En conséquence , tout a été mis en mouvement dans les quinze provinces.

Les ordres de l'empereur ont été plus ou moins fidèlement exécutés , selon que les *Tsong-tou* et *Fouyven* les ont différemment interprétés à leurs inférieurs. Dans plusieurs endroits, on a emprisonné et condamné à la torture et à la bastonnade. Dans d'autres, on a pillé les maisons des chrétiens et ruiné leurs familles ; la fureur des idolâtres a éclaté sur tout ce qui appartenoit à la religion ; saintes ima-

ges, croix, chapelets, cierges, ornemens d'église, reliquaires, médailles, tout a été la proie des flammes, rien n'a échappé à leur vigilance sacrilège. Les livres chinois, qui traitent de notre sainte religion, et qui jusqu'à présent avoient été épargnés, ont été pareillement condamnés au feu. La plupart des églises ont été détruites de fond en comble. Combien en a-t-il coûté aux zélés adorateurs du vrai Dieu, de se voir arracher par violence, les marques de leur tendre piété ! Ils les ont cachées ou défendues, autant qu'il leur a été possible ; mais la persécution les a aussi, presque par-tout, attaqués dans leurs personnes.

Parmi ceux qui ont été traînés devant les tribunaux, il s'en est trouvé dans toutes les chrétientés, qui se sont montrés fermes et inébranlables dans leur foi : souvent même, ceux qui l'avoient embrassée récemment, l'ont honorée par leur constance à la professer au milieu des tourmens. La ferveur en a porté quelques-uns à se présenter d'eux-mêmes aux mandarins, pour avoir occasion de souffrir pour la foi. C'est ce que firent en particulier, deux chrétiens de la province de *Chan-tong*, qu'on n'avoit point recherchés. Ils allèrent trouver leurs mandarins, l'un tenant un crucifix, et l'autre une image à la main. *A ces marques, lui dirent-ils, reconnoissez que nous sommes de la même religion que ceux à qui vous faites souffrir les questions, les bastonnades et les prisons ; autant coupables qu'eux, nous méritons comme eux tous ces châtimens.* Il faut savoir jusqu'où va le respect du peuple pour ses man-

darins, ou plutôt la crainte qu'il en a, pour comprendre toute l'héroïcité de cette démarche. Le mandarin se porta à cet excès, que d'arracher lui-même le crucifix des mains du chrétien qui le portoit, et de lui en donner des soufflets.

Il faut néanmoins convenir, que tous les chrétiens de la Chine n'ont pas, à beaucoup près, montré le même attachement et le même zèle pour la religion sainte qu'ils professoient. C'est avec une extrême douleur que nous avons appris, que plusieurs, dans divers endroits, l'avoient honteusement désavouée et lâchement abandonnée : il y a même des chrétiens où le plus grand nombre a signé des actes d'apostasie dressés par les mandarins des lieux. Les missionnaires nous écrivent, l'amertume dans l'ame, et les larmes aux yeux, la défection d'une grande partie de leur troupeau; et celle même, de plusieurs chrétiens distingués, sur la piété et la ferveur desquels ils avoient le plus compté. La plupart d'entre eux ont eu peine à trouver un asile pour se dérober aux recherches; plusieurs missionnaires, rebutés par-tout, ont pris le parti de se cacher dans des barques, et de courir les lacs et les rivières; et d'autres se sont exposés à faire le voyage de Macao.

Du nombre de ceux qui ont osé tenter cette dernière voie pour se soustraire aux plus vives recherches, a été le père Baborier, Jésuite français. J'ai vu arriver ici ce vieillard septuagénaire. La Providence avoit favorisé son voyage qui fut de près de trois cents lieues; mais elle permit, qu'en arrivant à *Macao*,



de nuit , afin d'échapper aux corps-de-garde chinois , il brisât contre un rocher la petite barque qui le portoit. Il grimpa comme il put , dans les ténèbres , sur une petite montagne escarpée , et nous envoya au point du jour son batelier , en grand secret , pour demander des habits européens. Ce vénérable missionnaire , qui pendant une longue suite d'années , s'est épuisé de fatigues , ne pense et ne demande qu'à rentrer dans la Chine , afin d'aller mourir , suivant son expression , les armes à la main.

Peu de jours après son arrivée , est aussi venu M. de Martillat , évêque d'*Écrinée* , et vicaire apostolique , Français de nation. Quand la persécution ne l'auroit pas obligé de sortir de sa mission , sa santé dangereusement altérée ne lui auroit pas permis d'y demeurer. Ce digne prélat , peu avant le commencement de la persécution générale , avoit été découvert , cité devant un tribunal , et rudement frappé ; pour avoir confessé Jésus-Christ. Sa retraite fut bientôt suivie de celle de M. de Verthamon , qui s'étant vu abandonné de tous ses chrétiens , qu'il cultivoit depuis un an seulement , fut sur le point d'être surpris par les soldats chinois. Il n'échappa que par des traits visibles de la Providence , qui lui fournit des guides dans des lieux et dans des temps où il n'avoit nulle espérance d'en trouver. Après lui , sont arrivés presque en même temps , deux révérends pères dominicains , tous deux Italiens , l'un appelé *Tchifoni* , et l'autre *Matsioni*. Ce dernier s'étoit réfugié dans la maison qui servoit d'asile au père *Beuth* , Jésuite français ; mais un accident im-

prévu l'obligea bientôt, d'en sortir, et ensuite de venir à *Macao*.

Ces deux missionnaires s'entretenoient un soir, sur l'état de la mission, lorsqu'ils entendirent dans la rue, des cris horribles, à l'occasion du feu qui avoit pris à une maison voisine. En pareil cas, la maison où ils étoient ne pouvoit manquer d'être bientôt visitée. Ils sentirent le danger, et se retirèrent au plutôt, dans la maison d'un chrétien, plus éloignée de l'incendie. Ils prirent aussi le parti d'emporter avec eux les vases sacrés, et ce qu'ils purent des ornemens de leurs chapelles. A la faveur des ténèbres, ils y arrivèrent heureusement sans être vus de personne; mais quand ils voulurent retourner, après que l'incendie fut éteint, ils rencontrèrent un mandarin qui, à la lueur d'un flambeau, les reconnut pour étrangers. Il ne lui fut pas difficile de faire arrêter le père *Beuth*, affoibli qu'il étoit par une maladie de plusieurs mois; mais le père dominicain prit la fuite, de sorte que les soldats ne purent jamais l'atteindre. Après avoir couru plusieurs rues, comme il n'entendit plus personne qui le poursuivît, il s'arrêta, et ne sachant où se retirer, ni comment sortir de la ville avant le jour, il se mit dans un coin pour y prendre quelque repos.

Ce repos fut bientôt troublé: une bande de soldats aperçut le père, et vint le considérer de près. Un des soldats s'imagina, que le chapelet étoit une marque qu'il étoit d'une secte appelé *Pe-lien-kiao* (1).

---

(1) C'est la secte la plus séditieuse qu'il y ait à la Chine.

*Non*, répondit un autre, *il doit être chrétien. J'ai vu à des chrétiens quelque chose de semblable. Il faut*, dit un troisième, *qu'il soit tourmenté d'une violente colique, nous devrions le mettre chez un chrétien, qui demeure tout près d'ici. Cet avis fut suivi*; les soldats n'ayant sans doute, rien su de l'emprisonnement du père *Beuth*, eurent la charité de porter le père dominicain chez le chrétien, en lui disant : *Tiens, voilà un homme de ta religion, qui souffre, prends soin de le soulager.*

Le mandarin qui avoit arrêté le père *Beuth*, eut aussi beaucoup d'égards pour lui. Comme s'il eût ignoré que c'étoit un missionnaire, et qu'il l'eût pris pour un marchand étranger, il se contenta de le faire conduire à *Macao* par un *Tchaigin*, ou valet du tribunal, qui, pour certifier que le père s'y étoit rendu, devoit rapporter à son retour une réponse du mandarin le plus voisin de *Macao*. Par malheur, ce mandarin est celui de *Hyang-chan*, qui n'est rien moins que favorable au christianisme. Il fit comparaître le père devant son tribunal, après l'avoir laissé plusieurs heures, exposé aux insultes de la populace, qui le chargeoit d'injures, et lui reprochoit de ne pas honorer ses parens, d'arracher les yeux aux mourans, de tuer les petits enfans pour en faire servir

---

• Ceux qui en sont, se distribuent entr'eux les principaux emplois de l'empire, espérant que l'un d'eux montera un jour sur le trône, et qu'alors ils auront en réalité ces dignités qu'ils n'ont qu'en idée.

la tête à des sortilèges. Quelques-uns lui arrachèrent les cheveux et la barbe, et lui faisoient souffrir toutes sortes d'indignités.

Enfin le mandarin vint s'asseoir sur son tribunal, ordonna de tenir prêts les instrumens de la question, les fit étaler avec les fouets destinés aux châtimens publics; après quoi, il employa un temps considérable à vomir toutes sortes d'injures et de blasphèmes. C'est la coutume à la Chine, que les mandarins tâchent d'étourdir les accusés par des railleries et des reproches, ordonnant même aux soldats de faire des huées, ou, pour mieux dire, de hurler à leurs oreilles. Ils veulent se concilier par ce moyen, de l'autorité, et faire craindre leurs jugemens. Est-il bien vrai, dit le mandarin, que tu te persuades de n'être pas connu? Tu es un Européen venu ici pour prêcher la religion chrétienne. Cela est vrai, répondit le père *Beuth*. Or, dis moi, poursuivit le mandarin, qu'est-ce que le Dieu que tu veux faire adorer? C'est, répondit le père, celui qui a créé le ciel et la terre. Oh! le malheureux! reprit le mandarin; est-ce que le ciel et la terre ont été créés? Qu'on lui donne dix soufflets. Après qu'on eut exécuté cet ordre injuste et cruel, le mandarin prit un pinceau, et en forma les deux caractères chinois, qui expriment le saint nom de Jésus; puis il les fit présenter au père *Beuth*, en lui demandant ce que c'étoit. Le père répondit, que c'étoit le nom de la seconde personne de la sainte Trinité, qui s'est fait homme pour notre salut. Autres dix soufflets, s'écria le mandarin, et il procura ainsi, à ce digne missionnaire, la gloire



de souffrir directement , et d'une manière toute spéciale, pour le saint nom de Jésus.

Après d'autres demandes et d'autres réponses, le mandarin lui fit encore décharger dix soufflets sur le visage qui en fut horriblement enflé. La peau fut enlevée en plusieurs endroits, et le sang resta plus de quinze jours, extravasé et coagulé, ainsi que j'en ai été témoin. Le mandarin prit ensuite le parti de l'envoyer, sans différer, à *Macao*, en lui disant qu'il lui faisait grâce de la question et de la bastonnade. Il comprit sans doute, que ce missionnaire étant très-malade, il ne pouvoit manquer d'expirer dans les tortures ou sous les coups.

Et en effet, la manière barbare dont il fut frappé, jointe à une phthisie considérablement augmentée par les fatigues d'un voyage de deux cent cinquante lieues, avoit réduit le père *Beuth* aux derniers abois, quand nous le vîmes arriver ici, au commencement du carême. Cependant, à force de soins, nous avons conservé encore près de deux mois, ce respectable confesseur de la loi.

Il exciteroit nos regrets par ses vertus, par son zèle et par la supériorité de son génie, si nous ne le regardions comme un des protecteurs de notre mission dans le séjour des bienheureux. Avec quelle patience ne souffrit-il pas sa maladie, sans vouloir jamais entendre parler de faire aucun vœu pour sa guérison ! Avec quel goût ne se faisoit-il pas lire, plusieurs fois par jour, le livre des souffrances de Jésus-Christ, et ceux qui traitent de la préparation à la mort ! Avec quelle foi vive reçut-il les derniers

sacremens , après avoir renouvelé ses vœux , sa consécration au service de la sainte Vierge , et sa soumission de cœur et d'esprit aux derniers décrets sur les rites et cérémonies chinoises ! Avec quelle tranquillité et quelle joie vit-il venir son dernier moment , répondant avec une pleine connoissance à toutes les prières de la recommandation de l'ame ! La seule peine qu'il éprouva , fut de réfléchir qu'il n'en ressentoit aucune. *N'y a-t-il pas de l'illusion* , me disoit-il ? *je suis si près de la mort , et je ne sens aucune frayeur*. Il s'efforçoit de remplir chaque moment , par les actes des vertus les plus parfaites , et surtout , du plus pur amour. Enfin , un peu avant cinq heures du matin , il rendit doucement son ame à Dieu , le 19 avril 1747.

Un autre missionnaire que nous avons vu arriver dans cette ville , est le révérend père *Abornio* , de l'ordre de saint François , et Italien de nation. Après avoir été traîné de prison en prison , pendant l'espace de onze mois , il a été conduit ici , et remis entre les mains du procureur de la ville , avec charge d'en répondre.

Ce zélé missionnaire avoit été arrêté , le dimanche de Pâques de 1746 , dans la province de *Chan-si*. Les soldats le maltraitèrent de soufflets , pillèrent ses meubles , et frappèrent si rudement son domestique , qu'il en mourut en peu de jours.

Cependant les tribunaux voulurent prendre une connoissance plus ample du procès , et ils ordonnèrent de faire comparoître le prisonnier. Le mandarin , obligé alors de le leur envoyer , le suivit lui-

même de près, pour lui demander en grâce, avant l'audience, de ne lui susciter aucune mauvaise affaire, avec promesse que tous ses effets lui seroient rendus ; que de plus, il lui seroit favorable, et qu'il solliciteroit fortement sa délivrance. Le père *Abormio*, sans compter beaucoup sur ces promesses intéressées, se laissa gagner, et ne voulut pas tirer du mandarin, une vengeance qu'il ne jugeoit pas devoir être utile à la religion.

Mais le mandarin étoit bien éloigné de tenir parole. Résolu de se mettre, à quelque prix que ce fût, à couvert des accusations qu'il craignoit, il forma le cruel dessein de faire mourir secrètement le père dans la prison.

Ses ordres auroient été exécutés, sans un seigneur condamné à une prison perpétuelle, et qui avoit trouvé auprès du digne missionnaire, l'avantage incomparable de connoître la véritable religion. Instruit de l'ordre secret du mandarin, il lui fit déclarer, que si le père mouroit dans la prison, il en écriroit à un de ses parens, puissant en cour. Le mandarin, outré de se voir découvert, ne trouva plus d'autre moyen de cacher aux tribunaux tout ce qu'il avoit fait, et ce qu'il venoit d'entreprendre, que de resserrer si fort les prisonniers, qu'ils ne pussent avoir au dehors, aucune communication. Il fit donc bâtir un nouveau mur devant la porte de la prison, et fit attacher les prisonniers, par des chaînes, aux deux murailles opposées d'un cachot assez étroit, en sorte qu'ils ne pouvoient, ni se tenir debout, ni s'asseoir, ni même se remuer. L'unique adoucissement qu'on

leur accorda , fut de les détacher quelques heures chaque jour. Une si grande rigueur dura un mois et demi ; et pendant ce temps , les prisonniers que le père *Abormio* avoit convertis et baptisés au nombre de cinq , ne cessèrent de bénir Dieu , et de chanter ses louanges. Ils souhaitoient tous , de mourir au milieu des souffrances , dont ils avoient appris à profiter , pour mériter des récompenses éternelles.

Malgré toutes les précautions qu'on avoit prises pour empêcher les approches de la prison , quelques chrétiens sautèrent les murailles des cours , et jetèrent , par une petite fenêtre , du pain au missionnaire. Ils furent pris et sévèrement châtiés par ordre du mandarin , qui ne pouvoit assez s'étonner d'une affection si extraordinaire pour un étranger. Enfin , il fut décidé par les mandarins supérieurs , que le missionnaire seroit renvoyé à *Macao* , sous la garde de deux soldats.

Dans le chemin , il n'a manqué aucun jour de prêcher ; et comme il parle bien le chinois , plusieurs mandarins ont voulu l'entendre , et l'ont invité à leur table. Il a passé plus d'une fois , la plus grande partie de la nuit , à disputer contre des lettrés gentils , ou à parler au peuple. Quelques-uns lui ont promis d'examiner la religion chrétienne. Le seul mandarin dont il ait été maltraité sur sa route , est celui de *Hyang-chan*.

Cet ennemi de notre sainte religion , pour signaler sa haine contre elle dans la personne de ce père , comme il l'avoit fait peu auparavant dans celle du père *Beuth* , lui a fait donner trente-deux soufflets ,

et l'a fait appliquer deux fois à la torture. Voici une partie de l'entretien qu'ils eurent pendant l'audience. Le mandarin lui dit : Es-tu Chinois ou Européen ? Le père répondit : Je suis Européen. Cela est faux , dit le mandarin , tu es Chinois comme moi , j'ai connu ta mère dans le *Hou-kouang* , et je l'ai déshonorée. Qu'on donne dix soufflets à ce menteur pour avoir méconnu sa patrie. Après les soufflets , le mandarin reprit la parole : Dis-moi quelle est ta religion ? Le père répondit : J'adore le Seigneur du ciel. Le mandarin dit : Est-ce qu'il y a un Seigneur du ciel ? il n'y en a point. Tu ne sais ce que tu dis , avec ton Seigneur du ciel. Le père répliqua : Dans une maison , n'y a-t-il pas un chef de famille ; dans un empire , un empereur ; dans un tribunal , un mandarin qui préside ? De même le ciel a son Seigneur , qui est en même temps , le maître de toutes choses. Sur ces réponses , le mandarin fit frapper et mettre deux fois à la question ce généreux confesseur de la foi , qui en a été malade plusieurs semaines.

Le père de Neuville , Jésuite français , est aussi venu à Macao. Il est vrai que la persécution n'a pas été la principale raison de sa retraite. Ce zélé missionnaire , après avoir contracté des maladies habituelles , et ruiné sa santé à former la chrétienté du *Hou-kouang* , qui est aujourd'hui une des plus nombreuses et des plus ferventes , se trouve hors d'état de continuer ses travaux apostoliques ; et d'ailleurs , il s'est vu obligé de venir prendre soin des affaires de notre mission , en qualité de supérieur général ,

dans ces temps fâcheux où elle est tout ensemble affligée, et des ravages de la persécution, et de la perte qu'elle vient de faire, dans la même année, de plusieurs de ses meilleurs sujets; car, dans un si court espace de temps, la mort lui a enlevé le père Hervieu, supérieur général; le père Chalier son successeur, qui ne lui a survécu que peu de mois; le père Beuth, dont nous avons déjà parlé; et le jeune père de Saint-André qui se disposoit, par les études de théologie, à travailler bientôt, au salut des ames.

Nous ne savons pas si bien ce qui regarde les missionnaires qui ont jusqu'ici, demeuré cachés dans les provinces, à peu près au même nombre que ceux qui en sont sortis; c'est que n'ayant pas la commodité des couriers, ils ne peuvent écrire que par des exprès, qu'ils envoient à grands frais, dans les cas importants.

Le père *Lefevre*, Jésuite français, nous a envoyé le père *Chin*, Jésuite chinois, et compagnon de ses travaux, pour nous apprendre sa situation présente. On a remué ciel et terre pour le découvrir. Les mandarins avoient appris qu'il étoit dans une maison, où il faisoit sa plus ordinaire résidence. Trois mandarins, avec plus de soixante de leurs gardes et soldats, vont à cette maison, l'investissent, entrent dedans; le père n'y étoit plus depuis trois jours. Sans avoir encore aucune nouvelle de la persécution, il étoit parti, pour passer de la province de *Keang-si* à celle de *Kiang-nan*. On saisit, on pille tout ce qui se trouve; on confisque la maison, qui

ensuite, a été détruite ; on arrête un grand nombre de chrétiens, voisins de cete maison ; on les mène en prison, chargés de chaînes ; ils sont frappés à coup de bâton par la main des bourreaux ; on leur donne la question ; on les charge de toute sorte d'opprobres. Alors, un des chrétiens de ce district, courut après le père *Lefevre*, l'atteignit au bout des trois journées de chemin, et lui apprit l'édit de l'empereur qui ordonnoit de rechercher les prédicateurs de la religion chrétienne, et les cruautés qu'on venoit d'exercer. *Changez de route*, lui dit-il, *mon père, retournez sur vos pas ; vous n'avez rien de mieux à faire que de venir prendre une retraite dans ma maison : on y viendra faire des visites, mais où est-ce qu'on n'en fera pas ? Je ne crains que pour vous, et je m'expose volontiers à tous les dangers. J'espère même, qu'ayant un emploi dans le tribunal, je pourrai modérer ces visites, jusqu'au point de vous conserver pour le bien de la chrétienté.*

Ce généreux chrétien n'a pas trouvé peu d'obstacles dans ses parens, qui refusoient de recevoir le missionnaire ; mais il a vaincu leurs résistances, et a placé le père *Lefevre* dans un petit réduit, où peu de personnes de la maison le savent. Pour lui donner un peu de jour, il a fallu faire une ouverture au toit, en tirant quelques tuiles qui se remettent dans les temps de pluie. On ne le visite et on ne lui porte à manger que vers les neuf heures du soir. Il écrit lui-même, qu'il a entendu plus d'une fois, des chrétiens, conseiller à cette famille de ne point le recevoir, supposé qu'il vînt demander un asile. On

est venu visiter la maison par ordre du mandarin du lieu ; mais comme le chrétien qui le tient caché, a une espèce d'autorité sur les gens du tribunal, et qu'il tient un des premiers rangs parmi eux, la visite s'est faite légèrement.

Cependant le père *Lefevre* a déjà passé sept ou huit mois dans cette espèce de prison qui n'en est pas moins étroite pour être volontaire, sans savoir quand il en pourra sortir. Il écrit que cela ne l'inquiète nullement, et que c'est l'affaire de la Providence.

Nous avons reçu par la province de *Hou-kouang*, des nouvelles de la montagne de *Mou-pouanchan*. Cette montagne est fameuse par une chrétienté des plus florissantes que nous y avons formée depuis plusieurs années, et où les fidèles, dans l'éloignement du commerce des gentils, étoient une véritable image de la primitive Eglise. Le père de *Neuvialle* a eu soin de ces montagnes pendant six ans, et y a baptisé plus de six mille personnes. Hélas ! ces montagnes, précieuses à notre zèle, nous venons de les perdre. L'enfer a exercé toutes ses cruautés pour dissiper les chrétiens ; tortures, bastonnades, prisons, tous les mauvais traitements ont été employés à cet effet. Le père de la Roche, Jésuite français, qui cultivoit cette chrétienté, s'est retiré précipitamment, dans un petit hameau, au milieu des bois, et s'est vu obligé ensuite, d'aller plus loin, chercher une retraite. Il est vrai que les chrétiens de la montagne l'ont depuis fait avertir, qu'on ne les inquiétoit plus ; qu'il ne paroissoit aucun soldat dans



toute l'étendue de la chrétienté, et qu'ils s'assembloient comme auparavant pour faire les prières ; mais ils ajoutaient que cette paix leur est d'autant plus suspecte, qu'ils savent qu'un païen du voisinage a été chargé par son mandarin, de s'informer secrètement, quand un missionnaire seroit retourné dans la chrétienté, et de l'en avertir.

Il s'en fallut peu que le père *Dugad*, autre Jésuite français, ne tombât entre les mains des soldats. Averti qu'on le cherchoit, et qu'on s'avançoit pour visiter la maison où il étoit caché, il s'enfuit promptement, et avant que de trouver où se réfugier, il a couru assez long-temps sur les lacs et sur les rivières. Enfin, arrivé dans la retraite que le père *de Neuville* occupoit alors, et où il étoit la ressource et le conseil de tous les missionnaires des environs, il l'a partagée avec lui ; c'est là qu'il a reçu les lettres d'un chrétien qui le presse vivement de retourner dans sa mission. Ce chrétien, après avoir long-temps entretenu chez lui deux concubines, avoit tout récemment promis au père *Dugad* un entier amendement. Il a si bien tenu parole, qu'ayant lui-même été accusé, il a confessé la foi de Jésus-Christ, au milieu des tortures et des bastonnades ; ensuite il a mis hors de sa maison une de ses concubines, et il est sur le point de marier l'autre. Il prie ce missionnaire de venir recevoir sa confession générale, et prendre possession d'une grande maison, qu'il lui cède pour en faire une église. Monseigneur l'évêque *du Chan-si* et *Chen-si* ; écrit qu'il ne sait, ni comment se tenir caché, ni comment

comment s'exposer à faire le voyage de *Macao*. Les mandarins de la province de *Kouang-tong* se sont aussi donnés toute sorte de mouvemens, pour découvrir un prêtre chinois, nommé *Sou*; mais ils n'ont encore pu y réussir.

Tandis qu'on est en garde contre les infidèles, on ne laisse pas d'avoir à se défier des mauvais chrétiens. Il y en a un dans la même province de *Kouang-tong*, qui étoit employé dans le tribunal, et qui a voulu gagner de l'argent par un moyen bien indigne. Il a composé une fausse procédure, et a fait avertir le père *Miralta*, qu'on étoit sur le point de présenter contre lui une accusation aux mandarins de *Canton*, portant qu'il avoit introduit plusieurs missionnaires dans l'empire. Cette prétendue accusation n'étoit autre chose que la procédure qu'il avoit fabriquée de sa main, et où il nommoit plusieurs officiers de justice, qu'il falloit, disoit-il, gagner par argent, afin d'assoupir cette mauvaise affaire. Du reste, il promettoit de travailler de tout son pouvoir et de tout son crédit, pour une si bonne cause. Il ne restoit plus qu'à lui confier une somme, lorsque la Providence divine l'a puni de son impie stratagème. Les mandarins ont découvert qu'il avoit fait une fausse procédure; ils l'ont appliqué plusieurs fois à la question pour lui faire avouer son attentat, et ils l'ont ensuite condamné à quarante coups de bâton, et à l'exil, en lui disant qu'il avoit mérité de perdre la vie.

Les belles chrétientés du *Kiang-nan* se sont moins ressenties que les autres, des troubles et des vexa-

tions , parce qu'elles sont si nombreuses, qu'il y a des chrétiens dans tous les tribunaux , qui suppriment par eux-mêmes , les ordres de faire des recherches , ou qui en donnent avis , avant qu'ils soient expédiés , afin que les autres chrétiens les fassent supprimer , par argent.

La ville de *Macao* , quoique soumise à la domination portugaise , n'a pas été entièrement garantie de l'orage. On y est venu publier des défenses aux Chinois qui l'habitent , de servir les Européens , et d'aller aux églises. On a été même sur le point de signifier un ordre des mandarins de Canton , de renvoyer dans l'intérieur de l'empire , non-seulement tous les Chinois qui en portoient encore l'habit , mais même tous les originaires de la Chine, qui avoient pris l'habit européen. Si tous ces ordres avoient eu leur effet , il ne resteroit à *Macao* , qu'une très-petite partie de ses habitans ; mais on n'y a point eu d'égard , et les mandarins , après les avoir minutés , n'en ont pas voulu tenter l'exécution , dans la crainte d'entreprendre une guerre.

Il est venu ensuite , un ordre qu'on devoit encore moins observer , parce qu'il étoit directement contraire à l'honneur de la religion ; il portoit , qu'on eût à fermer une petite église où l'on baptisoit les catéchumènes chinois. Les mandarins prétendoient que c'étoit les Chinois qui avoient bâti cette église. On leur a répondu qu'elle avoit été bâtie aux dépens des Portugais , et on leur a montré l'acte de sa fondation. Malgré cela , le mandarin de *Hyangchan* se transporta ici , la veille de Pâques 1747 , fai-

sant entendre que c'étoit de la part des mandarins supérieurs de la province. En entrant dans la ville avec un cortège de trente ou quarante hommes, il fut salué par la forteresse, de cinq pièces de canon; et quand il se fut arrêté dans une maison près de la petite église, le sénat, composé de trois présidens et de douze conseillers, alla l'y visiter; mais sur la demande que fit ce mandarin, qu'on fermât l'église en sa présence, le sénat répondit, que notre religion ne nous permettoit pas d'exécuter un pareil ordre; que l'église n'appartenoit pas aux Chinois, mais aux Portugais, ainsi qu'on l'avoit démontré.

Pendant, le mandarin persista dans ses prétentions, et demanda qu'on lui donnât la clef de l'église pour la fermer lui-même. Cette clef étoit dans le collége de Saint-Paul, entre les mains du père *Lopez*, provincial des Jésuites qui composent la province appelée du Japon. Ce père, agissant de concert avec M. l'évêque de *Macao*, et conséquemment à la décision de ceux qui avoient examiné le cas, refusa de donner la clef qu'on demandoit, et protesta qu'il aimeroit mieux donner sa tête. Une réponse si ferme étonna le mandarin; il se contenta d'afficher un écrit où il étoit défendu de se servir de l'église en question, et il se retira aussitôt, craignant sans doute, une émeute de la populace.

Aussitôt après l'édit de proscription, on commença à inquiéter les chrétientés des environs de Pékin, formées et cultivées par les missionnaires qui font leur séjour dans cette grande ville. Quoique les chrétiens qui les composoient passassent pour fer-

mes dans la foi, plusieurs ont cependant apostasié, à la vue des maux dont on les menaçoit. D'autres, ont courageusement soutenu les tortures, la perte de leurs biens, de leurs emplois, ou la ruine de leurs familles. Les images, chapelets, reliquaires, croix et autres marques de leur piété ont été profanées et brûlées. Quelques-uns ayant déclaré, qu'ils les avoient reçues du père *Da Rocha*, Jésuite portugais, qui visitoit souvent ces chrétientés, ce missionnaire a été cité devant le gouverneur de Pékin, et a confessé que ces signes de la piété chrétienne venoient en effet de lui. Sur son aveu, le gouverneur a dressé une accusation contre lui, et l'a présentée à sa majesté, en demandant à quelle peine il devoit être condamné; mais l'empereur a répondu qu'il lui faisoit grâce. Ce prince a nommé en même-temps, deux grands de sa cour, pour protéger les Européens qui sont dans sa capitale : protection fort équivoque, et sur laquelle il n'est pas naturel que l'on compte beaucoup.

Cependant, pour ne rien omettre de ce qui pouvoit servir à la défense de la religion, les Européens ont adressé un mémoire, où ils ont représenté que la religion chrétienne ne méritoit rien moins que le nom de *fausse secte*, qu'on venoit de lui donner; qu'elle avoit été permise par l'empereur *Kang-Hi*, et par le tribunal des rites, et qu'eux-mêmes avoient toujours éprouvé les bontés des empereurs, et en particulier celles de sa majesté régnante; mais qu'ils ne pouvoient plus paroître avec honneur, tandis qu'on les regardoit comme atta-

chés à une fausse secte. Ils ont ensuite mis ce mémoire entre les mains des protecteurs, pour le faire passer à l'empereur ; mais ces patrons peu affectionnés, ont tant différé, qu'ils ont donné le temps à ce prince de partir pour un voyage d'environ deux mois. Enfin, un peu avant son retour, ils ont indiqué une assemblée dans la maison des Jésuites français, où ils ont appelé tous les missionnaires de Pékin.

Le plus distingué de ces deux seigneurs, nommé *Ne-kong*, premier ministre et favori de l'empereur, a ouvert la séance par des discours vagues, qui regardoient, pour la plupart, l'Europe et ses divisions en divers Etats. Le père *Gaubil*, supérieur de la maison, les lui montra dans un atlas. Le *Ne-kong* se mit ensuite à exagérer les attentions et les bontés de sa majesté pour les Européens ; après quoi, il montra assez clairement, combien il y avoit peu de fond à faire sur sa protection, en demandant comment on oseroit présenter à l'empereur un écrit, où il s'agissoit de proposer que la religion chrétienne fût approuvée.

On le laissa haranguer long-temps, afin de mieux connoître ses sentimens. Ensuite le père *Gaubil* prit la parole, et parla dignement pendant un temps considérable. La religion chrétienne, disoit-il, est une loi pure et sainte ; elle a été examinée par le tribunal des rites, qui l'a approuvée sous le règne de *Kang-Hi*, et son approbation a été agréée et confirmée par ce même empereur. Cette religion n'a point changé depuis, et elle est prêchée par



les mêmes prédicateurs : pourquoi étoit-elle alors en honneur , ou pourquoi ne continue-t-elle pas d'y être aujourd'hui ? tandis , surtout , que nous voyons qu'on souffre dans l'empire , la religion des mahométans , celle des *Lamas* , et plusieurs autres. Si la religion chrétienne passe dans l'empire , pour être la religion d'une secte perverse , comment pourrions-nous y demeurer , nous , qui ne sommes venus rendre nos services à l'empereur , que pour mériter sa protection en faveur de notre sainte loi , et à qui il ne seroit pas même permis d'y rester , sans l'espérance de pouvoir la prêcher ?

Le *Ne-kong* ne voulut pas répondre au discours du père *Gaubil* , et recommença à parler des bontés de l'empereur pour les Européens , ajoutant , que s'il les combloit de bienfaits , ce n'étoit pas qu'il eût besoin de leurs mathématiques , peintures et horloges ; mais que cela venoit uniquement de la magnificence de son cœur , qui embrassoit toute la terre. Plusieurs missionnaires retouchèrent quelques-unes des raisons apportées par le père *Gaubil*. Enfin le second protecteur voulut ramener le *Ne-kong* à la question principale ; mais celui-ci lui imposa silence , d'un geste , et conclut la conférence , en offrant aux Européens toute sorte de bons offices , Il leur recommanda aussi , d'aller tous au-devant de l'empereur , à son retour ; ce qu'ils n'ont point manqué de faire , lorsque ce prince est rentré dans la capitale , sur la fin de novembre 1746 , après avoir fait un pèlerinage à la fameuse montagne *Vou-tao-chan* , révéree et appelée sainte par les Chinois.

Avant ce voyage, nos pères de Pékin chargèrent le frère Castiglione, peintre italien, particulièrement estimé de l'empereur, de profiter de la première occasion qui se présenteroit, pour parler à ce prince. Ce parti ne laissoit point d'avoir ses risques, car, quoique ce frère, avec deux autres peintres, Jésuites comme lui, voient souvent l'empereur, il ne leur est cependant pas permis de lui parler d'aucune affaire, à moins qu'ils ne soient interrogés; d'ailleurs, user de cette voie, c'est choquer les grands qui nous ont toujours témoigné leur ressentiment, toutes les fois que nous avons voulu nous en servir. On ne voulut donc pas que le frère Castiglione présentât à l'empereur aucun écrit : on lui recommanda seulement d'implorer en deux mots, la clémence de ce prince en faveur de la religion chrétienne, trop opprimée pour pouvoir nous taire.

L'occasion de parler au monarque ne tarda pas à se présenter. Le frère ayant reçu deux pièces de soie de la libéralité du prince, il étoit obligé d'en faire, selon la coutume, son remerciement, la première fois qu'il seroit en sa présence. Ce fut plutôt qu'il ne pensoit, car dès le lendemain, il fut mandé par l'empereur même qui vouloit lui donner le dessein d'une nouvelle peinture. Dès que le frère parut, il se mit à genoux, et après avoir fait son remerciement, il dit à l'empereur : (1) Je supplie votre majesté, d'avoir compassion de la religion désolée. A

---

(1) *Tsing-hoang-chang. Co-lien-tien-tchu-chessing* : ce sont les termes chinois,



cette demande, l'empereur changea de couleur, et ne répondit rien. Le frère, s'imaginant qu'il n'avoit pas été entendu, répéta de nouveau ce qu'il venoit de dire; et alors le prince prenait la parole, lui dit : *Vous autres, vous êtes des étrangers, vous ne savez pas nos manières et nos coutumes. J'ai nommé deux grands de ma cour pour avoir soin de vous dans ces circonstances.*

Ce même frère a eu, depuis le retour de l'empereur, un second entretien avec lui, plus long que le premier : c'est l'empereur qui le commença, à l'occasion de la maladie du père *Chalier* dont j'ai déjà annoncé la mort. Ce prince vint à son ordinaire, dans l'appartement où le frère *Castiglione* travaille à la tête de plusieurs Chinois et Tartares; et lui adressant la parole, il demanda si on espéroit de conserver le père *Chalier* : le frère lui répondit qu'il ne restoit que bien peu d'espérance. N'avez-vous pas ici, ajouta l'empereur, quelques médecins européens? Nous n'en avons pas, répondit le frère. Pourquoi cela reprit l'empereur? C'est, dit le frère *Castiglione*, qu'il est trop difficile d'en faire venir de si loin; mais nous avons deux chirurgiens entendus dans leur art. Il est plus aisé, dit l'empereur, de devenir habile dans la chirurgie, parce que les maladies qu'elle traite sont extérieures. Mais, dis-moi : Vous autres chrétiens, priez-vous votre Dieu pour le malade? Lui demandez-vous qu'il le guérisse? Oui, seigneur, répondit le frère, nous l'en prions tous les jours. D'où vient donc, dit l'empereur, que vous ne l'obtenez pas? Notre Dieu, reprit le frère, est

tout-puissant , il peut nous l'accorder ; mais il vaut peut-être mieux qu'il ne nous l'accorde pas , et nous demeurons toujours résignés à sa volonté. Dis - moi une autre chose , ajouta l'empereur ; les chrétiens craignent-ils la mort ? Le frère répliqua : ceux qui ont bien vécu ne la craignent pas ; ceux qui ont mal vécu la craignent beaucoup. Mais , dit l'empereur , comment savoir si on a bien ou mal vécu ? On le sait , dit le frère , par le témoignage de sa conscience.

La sentence de mort , portée dans le *Foukien* , contre cinq missionnaires , et un de leurs catéchistes , étoit examinée à Pékin. Le vice-roi de *Foukien* , qui s'en glorifioit comme de son ouvrage , se rendit dans la capitale de l'empire , pour plaider sa cause. La nouvelle dignité de *Tsong-ho* , ou intendant des fleuves , dont il venoit d'être pourvu , lui en fournissoit naturellement l'occasion , et pouvoit bien être le salaire de ses manœuvres , ou même un dernier moyen pour les conduire au point que s'étoient proposé les ennemis de la religion. Si le premier ministre , déjà désigné par le nom de *Ne-kong* , et sous la qualité de protecteur des Européens , n'est pas le principal moteur de tous ces stratagèmes , il paroît bien qu'il n'a rien fait pour les détruire , ni rien tenté en faveur de la religion. L'empereur qui ne voit et qui n'agit que par lui , a renvoyé la sentence au tribunal des crimes , quoiqu'il pût facilement répondre qu'on s'en tint aux ordonnances générales , pour renvoyer dans leurs pays , les étrangers qu'on surprendroit dans l'empire. On avoit jusqu'alors attendu quelque chose de semblable de la modération dont les em-

pereurs ont coutume d'user, à l'égard même de leurs sujets, et des ménagemens qu'ils avoient toujours affecté d'avoir pour les Européens. De plus, les entretiens que je viens de rapporter, et l'honneur que l'empereur venoit de faire au père *Chalier*, de lui envoyer son premier médecin, faisoient penser qu'il ne voudroit pas porter les choses à la dernière extrémité. Il a cependant traité l'affaire dans la plus grande rigueur. Le tribunal n'a pas différé à confirmer la sentence dans tous les points ; il l'a ensuite de nouveau, présentée à l'empereur, pour être signée (1) ou supprimée à son gré, et l'empereur l'a signée le 21 avril 1747 : la voici traduite littéralement.

*Volonté de l'empereur, manifestée le treizième de la troisième lune.*

« Le tribunal des crimes prononce ; après avoir  
 » pris les ordres de sa majesté, en répondant à  
 » *Tcheou*, vice-roi de *Foukien*, sur le procès de  
 » *Peto-Lo* et autres qui séduisoient par une fausse  
 » doctrine.

» Ordonnons que *Peto-Lo* ait la tête tranchée  
 » sans délai ; approuvons la sentence rendue contre  
 » *Hoang-Kin-Chi*, *Hoang-Tching-Te*, *Hoang-Tching-*  
 » *Houé* et *Fei-Jo-Yong*, qu'ils soient décapités ; ap-

---

(1) Cette signature consiste à faire quelques points, en rouge, sur la sentence, en signe d'approbation.

» prouvons la sentence rendue contre *Ko-Hoeitgin*,  
» qu'il soit (1) étranglé. Voulons que ceux-ci atten-  
» dent, en prison, la fin de l'automne, et qu'ensuite  
» ils soient exécutés.

» Nous confirmons la sentence des mandarins  
» pour tout le reste ».

Lorsque cette sentence arriva dans le *Foukien*, un des juges qui avoient fait les premiers interrogatoires, fut nommé pour présider à l'exécution ; mais il s'en défendit, et ne voulut avoir aucune part à un arrêt qu'il appeloit une grande injustice : ce refus donna le temps à un prêtre chinois d'aller annoncer la confirmation de la sentence à M. l'évêque et aux autres prisonniers. Quelques chrétiens firent tenir au vénérable prélat, des habits plus dignes de son triomphe, que ceux qu'il portoit dans la prison. S'en étant revêtu, il rappela en peu de mots, aux soldats qui le gardoient, les exhortations qu'il leur avoit souvent faites ; il embrassa les chers compagnons de sa prison, parmi lesquels étoient deux missionnaires ; il goûta avec eux quelques rafraîchissemens, et il ne tarda pas à être appelé devant le mandarin qui devoit lui annoncer l'arrêt de son supplice, et présider à l'exécution. Arrivé dans la salle de l'audience, il répéta qu'il mouroit pour la défense de la sainte et véritable religion, et avec la ferme confiance, que ce jour même, son ame seroit placée dans le séjour des bienheureux. Il ajouta, qu'il prieroit Dieu d'avoir

---

(1) Dans l'idée des Chinois, être étranglé est un moindre supplice que d'être décapité.

compassion de la Chine, et de l'éclairer des lumières de l'Évangile. Je vais, dit-il, devenir dans le ciel le protecteur de cet empire.

Cependant on fit la lecture de l'arrêt de mort dans la salle de l'audience ; on attachâ au prélat les mains derrière le dos , et on lui mit sur les épaules, un écrit où l'on lisoit, qu'il étoit condamné à être décapité pour avoir travaillé à pervertir le peuple par une mauvaise doctrine. Dans cet état, il fut conduit à pied , au lieu du supplice , récitant des prières dans tout le chemin, avec un visage gai et enflammé de l'amour de son créateur. Les infidèles n'en étoient pas peu surpris , et ils ne pouvoient se lasser de le contempler. Les femmes chrétiennes avoient formé plusieurs assemblées où l'on récitoit le rosaire, entremêlé de méditations sur la passion de notre Seigneur Jésus-Christ. On se laissoit aller à de saints transports de dévotion aux approches de cet heureux moment, où la Chine alloit avoir un martyr dans la personne d'un évêque condamné par l'arrêt le plus solennel. Plusieurs chrétiens de *Fou-tcheou* , et d'autres de *Fou-ngan*, suivoient dans la foule.

On arriva à la porte du midi , on passa un pont de bois sur lequel les exécutions ont coutume de se faire, et à quelques pas au delà, M. l'évêque fut averti par le bourreau, de s'arrêter et de se mettre à genoux, ce qu'il fit aussitôt , en demandant à l'exécuteur un moment pour achever sa prière. Après quelques instans, il se tourna vers lui avec un visage riant, et lui adressa ces paroles qui furent les dernières : Mon ami, je vais au ciel : oh ! que je voudrois que tu y

vinsses avec moi ! Le bourreau lui répondit : je désire de tout mon cœur d'y aller, et lui tirant avec la main droite un petit bonnet qu'il avoit sur la tête, de la main gauche il le décapita d'un seul coup, sur les cinq heures du soir, le 26 mai 1747.

Une des superstitions des Chinois, est de croire que l'ame d'un supplicié en sortant du corps, va se jeter sur les premiers qu'elle rencontre, qu'elle exerce sur eux sa rage, et qu'elle les charge de malédictions, surtout s'ils ont contribué au supplice ; et c'est pour cela, que lorsqu'ils voient donner le coup de la mort, ils s'enfuient de toutes leurs forces. Ici, personne n'a jugé l'ame du vénérable prélat mal-faisante; tous courroient, après sa mort, l'examiner de plus près. Un gentil (1), gagé par les chrétiens pour ramasser son sang avec des vases, des cendres et des linges, a écarté le peuple, et s'étant acquitté le mieux qu'il a pu, de sa commission, il n'a point voulu laver ses mains couvertes de terre et de cendres ensanglantées ; il les a portées élevées, par respect, jusqu'à sa maison, baisant les traces de sang qu'il y remarquoit, et en a enfin frotté la tête de ses enfans, en disant : *que le sang du saint vous bénisse.*

Les chrétiens ont lavé le corps, l'ont enseveli honorablement, dans plusieurs enveloppes d'étoffes de soie, et l'ont mis dans un cercueil qu'ils ont ensuite enterré. Mais les mandarins ayant su, que pendant la nuit, comme pendant le jour, il étoit gardé par une douzaine de personnes, ils ont fait briser une

---

(1) Il se nomme *Cing-Eul-Yven.*

croix de pierre dressée sur le tombeau ; ils ont ordonné qu'on transportât le cercueil dans l'endroit où l'on a coutume d'exposer les cadavres des suppliciés , et ils ont mis aux fers deux chrétiens. Ils font aussi chercher le prêtre chinois qui a écrit ce détail , le jour même qu'on a déterré le corps du vénérable prélat.

Depuis le 21 septembre, jusqu'au départ des vaisseaux pour l'Europe , c'est-à-dire , jusqu'à la fin de décembre , nous avons appris que la maison de M. de *Portimensé* , évêque du *Chan-si* et *Chen-si* , a été visitée , et qu'on y a pris plusieurs personnes ; mais que M. l'évêque a échappé , et qu'il a été errant plusieurs jours , sans avoir avec lui aucun domestique. On espère qu'il aura passé de la province de *Chan-si* à celle de *Chen-si*.

Le père *Urbano* , Allemand , de l'ordre de saint François , a reçu des soufflets devant les tribunaux , et on le retient prisonnier , en attendant que la cour détermine son sort. Plusieurs missionnaires , dans diverses provinces , recommencent à visiter leur chrétienté , et à y administrer les sacremens. Les vénérables pères , condamnés à être décapités , attendoient encore au commencement de novembre , le jour de leur martyre. Leur arrêt , selon l'usage , doit paroître de nouveau , devant l'empereur , avec tous les arrêts de mort portés , pour être exécutés avant le solstice d'hiver. M. *Sou-Mathias* , prêtre chinois du séminaire des missions étrangères , les a visités , et leur a administré les sacremens , de même qu'au vénérable catéchiste *Ambroise Ko* ; et en cela ,

comme dans toutes les occasions où il a pu assister les confesseurs de la foi , il a montré combien il ambitionne leur bonheur.

L'idolâtre dont j'ai parlé , et qui a recueilli le sang du respectable prélat , étoit un insigne brigand , redouté du peuple dans toute la contrée : c'est même la raison pour laquelle il a été employé à cette fonction. Après s'en être acquitté , il n'a plus adoré ses idoles ; au contraire , il les a brisées , et dans sa famille on n'adresse plus de prières qu'au vrai Dieu et au vénérable évêque *Sans*. Il a porté dans sa maison la pierre sur laquelle la sentence a été exécutée , et y a gravé ces paroles : *Pe-lao-sée-ten-thien-che* : Pierre sur laquelle le respectable maître , nommé *Pé* , est monté au ciel. Depuis , ayant ouï dire que tous ceux qui suivroient sa doctrine seroient condamnés au même supplice : *tant mieux* , ( a-t-il répliqué , en se comptant déjà du nombre des chrétiens ) ; *tant mieux* , nous irons tous au ciel.

M. *Sou-Mathias* s'est transporté avec plusieurs chrétiens , dans le lieu destiné à recevoir les cadavres des suppliciés. Ils ont trouvé le respectable corps dans son cercueil , tout frais , et sans que le visage eût presque rien perdu de ses couleurs. Bien plus , ayant remarqué sur un poignet , un peu de sang extravasé , à cause du frottement des cordes , et ayant voulu en tirer quelques parcelles , ils ont vu couler , goutte à goutte , un sang liquide et vermeil. Peu de temps après le martyre de M. l'évêque *Sans* , on grava sur le visage des pères et du catéchiste



*Ambroise Ko*, deux caractères chinois, qui marquent le genre de supplice auquel ils sont condamnés.

---

*Extrait d'une lettre du père Amiot, en 1752.*

QUOIQUE la religion chrétienne soit toujours proscrite à la Chine, nous ne laissons pas à Pékin, d'exercer librement notre ministère dans l'enceinte de nos maisons, et même au dehors, en prenant certaines précautions. Le service divin se fait dans notre église, tous les dimanches, comme dans la paroisse la plus régulière. Les chrétiens y viennent sans crainte et assidument. Ils y chantent les louanges du Seigneur en langue chinoise; ils entendent le sermon et assistent à la grand'messe, qui s'y dit avec autant de solennité qu'on pourroit le faire en Europe. Nous avons des congrégations particulières pour les plus fervens des chrétiens : congrégations du saint-Sacrement, du cœur de Jésus, de la sainte Vierge; congrégation de pénitence, dont l'objet est de faire pénitence, non-seulement pour ses propres péchés, mais aussi pour ceux des autres, et de demander à Dieu par ces œuvres satisfaitoires, qu'il veuille bien se laisser fléchir en faveur de tant d'infidèles, qui ignorent et qui blasphèment son saint nom.

Depuis le 30 septembre 1750, jusqu'au 19 octobre 1751, nous avons eu à Pékin cinq mille deux cents

cents communions; quatre-vingt-douze baptêmes d'adultes; trente d'enfans de chrétiens, et deux mille quatre cent vingt-trois d'enfans d'infidèles, la plupart malades, exposés, ou sur le point de mourir. Le père *Kao*, Jésuite chinois, dans les différentes excursions qu'il a faites dans le district de notre mission française, a eu deux mille six communions, quatre-vingt-onze baptêmes d'adultes, et cent quatre-vingts d'enfans de chrétiens. Au reste, je ne parle que de ce qui s'est fait par notre mission française; comme les deux maisons que les pères portugais ont à Pékin, ont chacune des chrétientés plus nombreuses sans comparaison, que les nôtres, ces pères ont aussi recueilli beaucoup plus de fruit que nous.

Les pères *Dugad*, *Lefevro* et *de la Roche*, malgré la persécution et la gêne extrême où ils sont obligés de vivre, ont aussi fait une abondante moisson dans les provinces qu'ils cultivent. Le père *Lieou*, mon compagnon de voyage, le plus âgé des Chinois qu'on a vus à Paris, au collège de Louis-le-Grand, travaille depuis plus d'un an et demi, dans la province de *Hou-quang*, avec beaucoup de zèle et de succès.

Pour moi, s'il m'étoit permis de parler de mes essais dans le ministère apostolique, je vous dirois que j'ai entendu une centaine de confessions; que je suis chargé depuis quelques mois, de la congrégation des enfans, qui est sous le titre et sous les auspices des saints Anges gardiens; et que j'étudie avec ardeur, la langue chinoise, dans l'espérance que

quand j'y aurai fait plus de progrès, je pourrai m'appliquer à d'autres bonnes œuvres, et suivre de plus près, les exemples de courage et de zèle que j'ai devant les yeux.

---

*Extrait d'une lettre écrite de Macao, le 14 de septembre 1754.*

DANS l'état d'incertitude où se trouve la chrétienté de la Chine, nous avons encore cette légère consolation, que les missionnaires sont soufferts dans cet empire, où malgré la contrainte qui les retient, leur présence ne laisse pas d'être infiniment utile au troupeau qui leur est confié. Vous pourrez en juger par le détail que je vais vous faire de ce qui s'est passé sous nos yeux.

Vous n'ignorez point que les missionnaires, pour n'être point connus, sont obligés de se vêtir à la mode du pays. Mais eussent-ils le talent de prendre l'air, les manières, la démarche, et tout ce qui est propre aux Chinois, on les distinguera toujours, et ç'a été sans doute jusqu'ici, un très-grand obstacle à la conversion des infidèles. Pour parer aux inconvéniens qu'entraînent ces sortes de reconnoissances, on fait, autant qu'on peut, des prêtres du pays. Les missionnaires les élèvent dès l'âge le plus tendre, leur apprennent la langue latine, et les instruisent peu à peu, dans le ministère. Quand ils ont atteint un certain âge, on en fait des catéchistes,

qu'on éprouve jusqu'à quarante ans, temps auquel on les ordonne prêtres. La maison des missions étrangères de Paris entretient un Séminaire dans la capitale du royaume de Siam ; et c'est là particulièrement, qu'on envoie les enfans chinois, pour y faire leurs études et s'y former au ministère évangélique : on en fait ordinairement de très-bons sujets. Ces prêtres de la nation n'étant point connus pour tels, peuvent faire beaucoup plus de fruits que les Européens. Mais malgré tous nos soins, l'idolâtrie perd infiniment plus d'ames que nous ne pouvons en sauver ; car, outre que le nombre des ouvrages apostoliques n'est rien en comparaison du peuple immense de la Chine, les persécutions presque continuelles arrêtent beaucoup les progrès de la prédication. Cependant, le nombre des chrétiens est considérable, et plus que suffisant pour occuper les missionnaires qui travaillent maintenant dans l'empire. Les mandarins, tout ennemis qu'ils sont de notre sainte religion, n'empêchent pas de simples particuliers, et même des familles entières, de venir nous demander le baptême. A la vérité, quand on peut prendre des évêques, on leur tranche la tête, parce qu'on les regarde comme des chefs de révolte : c'est ainsi que celui de Mauricastre a couronné, ces années passées, une mission de trente ans. C'étoit un saint prélat ; je viens d'apprendre qu'on travailloit à Rome à sa canonisation. Aussitôt qu'il fut condamné, les chrétiens de l'endroit, qui vouloient avoir des reliques du martyr, convinrent avec un gentil, moyennant une somme d'argent, qu'il iroit

répandre des cendres sur le lieu où l'apôtre devoit être décollé, afin de pouvoir recueillir son sang. Cet idolâtre étoit un homme intéressé, qui ne demandoit pas mieux que de gagner quelque argent, et qui s'acquitta parfaitement de sa commision. Mais au moment où il ramassoit la cendre teinte du sang du martyr, il s'opéra dans son cœur un miracle de grâce qui le convertit subitement à la foi. Aussitôt cet infidèle courut à sa maison, pénétré de vénération pour le sacré dépôt qu'il portoit, répandit de cette cendre ensanglantée sur la tête de sa femme et sur celle de ses enfans, et les exhorta, par le discours le plus pathétique, à croire en Jésus-Christ. Ses exhortations ne furent pas sans succès, car à peine fut-il baptisé, qu'il procura la même grâce à toute sa famille. Quelque temps après, ayant appris qu'un missionnaire de la nation avoit été saisi et jeté dans un cachot, à quelques lieues de là, il se rendit incontinent à la porte de la prison, et dit aux gardes qui vouloient l'écarter : *Pourquoi voulez-vous m'empêcher de voir le père ? Je vous déclare que je suis chrétien ; et reconnoissant des services sans nombre, que j'ai reçus des missionnaires, je voudrois pouvoir le leur témoigner, en soulageant ceux qui se trouvent dans la misère, et c'est ce que j'ai intention de faire aujourd'hui.* Ce trait de franchise et de simplicité toucha tellement les soldats, qu'ils l'introduisirent dans la prison du confesseur, à qui il donna du linge et des habits, dont il savoit qu'il manquoit.

C'est ici le lieu de vous dire un mot de ce missionnaire ; c'étoit un prêtre chinois, que ses vertus

et son zèle avoient rendu respectable à toute la chrétienté. Un jour, il étoit allé dans une petite île pour y confesser les chrétiens. Le mandarin ou gouverneur de l'endroit n'en fut pas plutôt averti ; qu'il fit investir la maison où il demuroit, par des soldats, qui menacèrent d'y mettre le feu si on ne leur livroit le missionnaire entre les mains. Les chrétiens du domicile, qui n'avoient rien entendu de distinct, ouvrirent la porte pour savoir ce dont il s'agissoit. Aussitôt ils virent fondre sur eux une troupe de soldats en fureur, qui se saisirent de toutes les personnes de la maison, et pillèrent la chapelle du missionnaire. Comme ce dernier étoit de la nation, ils ne purent le reconnoître d'abord. Les chrétiens, interrogés sur ce qu'il étoit devenu, ne voulurent rien répondre ; mais le confesseur, craignant qu'on ne les maltraitât pour les forcer à faire leur déclaration, se déclara lui-même. En conséquence, il fut lié et garrotté comme un scélérat, et emprisonné jusqu'au lendemain. Le jour étant venu, il comparut devant le mandarin, qui lui demanda s'il n'étoit pas chef de la religion chrétienne ? combien de personnes il avoit séduites ? quel étoit le nombre des chrétiens de l'île, et comment ils s'appelloient ? à quoi servoient tous ces ornemens et ces livres européens qu'il avoit avec lui ? et enfin, si une bouteille d'huile, qu'on avoit trouvée parmi ses effets, n'étoit point ce dont il se servoit pour la magie ? ( c'est ainsi qu'il appeloit les fonctions du saint ministère ). Le missionnaire répondit à ces différentes questions, avec autant de fermeté que de sagesse et de précision. *Je ne*

suis point, dit-il, chef de la religion chrétienne, je n'ai ni assez de vertu ni assez de mérite pour occuper ce haut rang ; mais je fais profession de cette sainte religion, et je l'enseigne. Je n'ai jamais séduit personne, Je sais les noms de plusieurs chrétiens de cette île ; j'en sais aussi le nombre ; mais je ne vous dirai ni l'un ni l'autre, parce que ce seroit trahir mes frères. Quant à ces ornemens et à ces livres que vous voyez, ils servent dans les sacrifices que j'offre au seul vrai Dieu, qui est le créateur du ciel et de la terre, et que tout l'Univers doit adorer. Pour cette huile, ajouta-t-il, en lui montrant la bouteille où elle étoit renfermée, elle ne sert point à la magie ; parce que la magie est une chose dont les chrétiens ont horreur. Le mandarin confondu par les réponses du confesseur, parut quelque temps interdit : ensuite, comme s'il eût voulu déguiser sa surprise, il ouvrit un livre qui étoit écrit en sa langue, et qui traitoit des commandemens de Dieu. Il tomba sur celui qui défend l'adultère. Pourquoi, dit-il, les chrétiens abhorrent-ils l'adultère ? Il n'attendit pas la réponse du missionnaire ; il fit mettre par écrit l'interrogatoire avec les réponses du prétendu coupable, après quoi, il le fit reconduire en prison. Le lendemain, il l'envoya, escorté de soldats, au mandarin supérieur, qui lui fit donner cent quarante soufflets et quatre-vingts coups de bâton. Ces deux supplices ayant été employés en vain, on eut recours à un troisième ; on mit le confesseur à la question. On prit deux bois assez gros, attachés ensemble par un bout, et après lui avoir mis entre deux la cheville du pied,

on les serra par l'autre bout avec tant de violence, que le patient s'évanouit ; mais bientôt on le fit revenir par le moyen d'une liqueur qu'on lui fit boire , à plusieurs reprises : cette question dura plus de trois heures. Enfin , le mandarin , piqué de la constance du généreux confesseur , le renvoya en prison , résolu de le pousser à bout. Le jour suivant , il le fit revenir , et on le mit encore à la question : ce supplice dura depuis le matin jusqu'au coucher du soleil. Mais tout fut inutile , le missionnaire soutint la torture avec un courage qui déconcerta le tyran. Enfin , voyant qu'on ne pouvoit venir à bout de vaincre sa patience par les tourmens , on lui proposa le choix de trois choses : la première , étoit de déclarer les noms , le nombre et la demeure des chrétiens de l'île : la seconde , d'embrasser l'état de bonze : la troisième , d'être mis à mort. *Vous n'aurez jamais , dit le missionnaire , la déclaration que vous exigez de moi : pour être bonze , la probité , l'honneur même me le défend. Je ne crains point la mort ; ainsi dévouez-moi aux supplices , je serai trop heureux de répandre mon sang pour la cause du Dieu que je préche.* Le mandarin , furieux de la fermeté du confesseur , prononça l'arrêt de mort , et le prisonnier fut reconduit au cachot. Quatre jours après , on le mena à Pékin pour faire confirmer et exécuter la sentence. Mais l'empereur qui se pique de clémence et de générosité , crut devoir commuer la peine , et le condamna à l'exil. Heureusement pour lui , il fut exilé dans un coin de province où il y avoit une nombreuse chrétienté ; il y est encore actuellement , et



nous espérons que le Seigneur qui lui a conservé les jours dans les tortures, les lui prolongera, pour le bien et l'édification de son nouveau troupeau.

---

*Lettre du père Lamathe, missionnaire, au père  
Brassaud.*

Co 20 août 1759.

LES congrégations du saint Sacrement, et des saints Anges, font dans les chrétientés un bien qu'on ne sauroit exprimer. On y instruit les enfans avec soin, et ils viennent tous les mois régulièrement se faire examiner. A l'examen général qui se fait à la fin de l'année, ils étoient, l'an passé, environ trois cent cinquante des deux sexes, et nous n'y laissons venir que ceux qui sont à une lieue de distance, ou à peu près; les autres sont examinés ailleurs. Les persécutions presque continuelles, et la timidité de quelques chrétiens, avoient un peu fait négliger ces examens quelques années; mon collègue s'est donné bien des mouvemens pour les faire rétablir, et il en est venu à bout; et depuis mon arrivée, je n'ai eu autre chose à faire qu'à tenir les choses sur le pied où je les ai trouvées. La congrégation de la bonne mort, fait au moins autant de bien auprès des moribonds. Que je voudrois, si c'est la volonté de Dieu, que vous puissiez en être témoin vous-même! Quelle consolation, de les voir aller, assister le malade, veiller plusieurs nuits de suite, pour l'aider

à bien mourir, et ne l'abandonner qu'après qu'il est rétabli ou enterré; et s'il est trop pauvre, fournir aux frais de ses funérailles! Leur charité sur cet article, fait même impression sur les idolâtres, et il y en a qui ont été attirés par là, à la religion chrétienne. Malgré la persécution qui continue toujours, et plus ici que dans les autres missions, nous avons tous les ans, la consolation de baptiser bon nombre d'adultes et d'enfans; et j'ai bien changé de sentiment sur la Chine depuis que j'y suis. Avant mon départ, je croyois que c'étoit la mission où l'on faisoit le moins de bien, et je crois à présent que c'est une de celles où l'on travaille avec plus de succès, surtout dans les campagnes. Ici, nous avons à faire à des hommes qui sont en état d'entendre les instructions qu'on leur fait, et qui ont assez de droiture pour reconnoître la vérité, lorsqu'on la leur présente, quoique la crainte les empêche souvent de la suivre; mais en Canada et aux Indes, on ne trouve pour la plupart, que des gens qu'il faut faire hommes avant de les faire chrétiens, si ce que j'en ai ouï dire est vrai. Dans nos montagnes surtout, la religion fait des progrès, et elle en feroit bien davantage si nous avions à notre disposition, de bons catéchistes ambulans. Mais il est rare de trouver des gens qui réunissent les qualités nécessaires pour cet important emploi, et nous en sommes en fort grande disette. C'est cependant par les catéchistes que le royaume de Dieu s'étend; et nous n'avons guères d'autre moyen de le faire, parce que vous n'ignorez pas, que depuis long-temps, les cir-

conatances ne permettent pas aux missionnaires ; d'aller par eux-mêmes , prêcher aux infidèles ; nous ne voyons ordinairement , que ceux qu'on nous présente pour être admis dans la religion , après qu'ils ont été bien instruits. Le préjugé de bien des gens en France , c'est que nous les admettons fort facilement , pour faire nombre , et que par là , nous n'avons guères que des chrétiens de nom. Les épreuves que je trouve établies à notre montagne , ne sont pas d'accord avec ces préjugés. On ne les admet ordinairement , qu'après deux ou trois ans d'exercice , même ceux qui paroissent les plus fervens parmi les catéchumènes ; et quatre ou cinq ans même ne suffisent pas , lorsqu'on croit avoir lieu de douter de la sincérité et de la solidité de leur conversion ; c'est-à-dire , que ces préjugés n'ont d'autre fondement que la jalousie , qui ne nous épargne pas plus ici , qu'en Europe. Remercions-en la divine Providence , mon cher collègue , profitons de tout cela pour en valoir eucore mieux. Quant à la constance des Chinois , quoiqu'il soit vrai que c'est là leur foible , nous avons cependant la consolation d'avoir tous les ans , quelques confesseurs de la foi ; et depuis plusieurs années , il n'y en a aucun à la montagne , qui n'ait fait son devoir , lorsqu'il a été appelé aux tribunaux , et maltraité ; et ceux qui se laissèrent vaincre , il y a quatre ou cinq ans , demandèrent aussitôt à être admis à pénitence ; et quelque rude qu'elle soit , tous , ou presque tous , l'ont embrassée. Ils ont été privés trois ans de confession , dix ans de communion , et ont été condamnés à jeûner

et à faire d'autres pénitences pendant trois ans, tous les vendredis ; pendant la récitation du chapelet, une fois le mois en public ; à réciter le rosaire tous les samedis, et à faire des aumônes proportionnées à leurs facultés. Les trois ans expirés, on leur a donné le choix, de continuer ces pénitences encore deux ans, à condition de les admettre ensuite à la communion, ou d'attendre encore sept ans, cette grâce.

---

*Extrait de la lettre du père Royer, en 1759.*

APRÈS que l'empereur *Yong-Tching*, successeur de *Cang-Hy*, eut déclaré ouvertement la guerre à notre sainte religion, et qu'il eut chassé tous ceux qui la prêchoient dans les provinces, les missionnaires réfugiés à *Macao*, revinrent bientôt de la consternation générale qu'avoit causée un pareil éclat. Un de nos pères voulut le premier, tenter si malgré des défenses si expresses, l'on ne pourroit pas entrer furtivement, se maintenir avec précaution, et faire en secret, ce qu'on faisoit auparavant publiquement.

Le Seigneur ayant béni son entreprise, il retourna sur ses pas pour chercher du secours; beaucoup d'autres ensuite, de différens corps, suivirent la même route, et peu à peu, l'on est rentré dans presque toutes les chrétientés dont on avoit été chassé. Seulement, les églises assez décentes pour nos mys-

tères, usurpées pendant l'exil ou abandonnées à des usages profanes, n'ont point été rendues. La maison du premier chrétien qui nous invite, devient notre temple. Il est à souhaiter sans doute, et nous formons tous des vœux, pour que l'empereur et tous les grands de l'empire ouvrent les yeux à la lumière, et se convertissent enfin, à la foi, parce que bien des sujets, tous peut-être, suivroient l'exemple du prince. Mais d'ici à ce que Dieu daigne opérer un si grand miracle, je ne sais pas trop si la situation présente ne vaut pas bien celle qui a précédé; elle vaut mieux sans doute, pour nous. Par là, notre ministère et nos fonctions deviennent plus apostoliques, et nous avons une meilleure part aux croix que le Seigneur a promises pour récompense, à ceux qui travailleroient à son œuvre. Sans feu ni lieu, presque toujours errans et vagabonds, comme des proscrits qui n'osent se fixer nulle part, et que ceux qui leur sont les plus attachés n'osent retenir, nous avons vu depuis quelques années, dans différens lieux et en différens temps, l'orage tomber sur nos confrères, les religieux de saint Dominique et de notre compagnie, mis à mort pour la foi, d'autres emprisonnés et tourmentés par les tortures les plus affreuses. Ils sont entrés les premiers, dans cette belle carrière, et nous ont appris ce que nous avons à craindre, ou plutôt à espérer, si nous étions jamais jugés dignes du même sort. Quand nous passons quelquefois, devant les hôtels des gouverneurs de ville ou de province, nous ne pouvons voir, sans un certain frémissement, tous ces satellites et ces soldats

qui fourmillent devant les portes : il n'y a pas de jour presque, où nous ne courions quelque risque de tomber entre leurs mains. Lorsque la religion étoit publique, nous entrions sans crainte, dans ces tribunaux ; les mandarins qui y résidoient, nous admettant à leur table, nous faisoient respecter ; et à présent, nous ne pouvons plus paroître devant eux, que lorsque nous y sommes conduits comme criminels. Voilà, monseigneur, la situation que j'ose préférer, en bien des occasions, à celle qui a précédé.

Quant à l'Eglise dont nous cherchons à étendre l'empire, a-t-elle beaucoup perdu de ses véritables richesses ? Plusieurs de ceux qui étoient entrés et qui restoient dans la religion par des vues trop humaines, et dans le cœur de qui la foi n'avoit pas jeté de profondes racines, n'ont pas tenu ; et les différentes persécutions en divers lieux, soit sous l'empereur précédent, soit sous celui-ci, ont peut-être achevé de séparer la zizaie d'avec le bon grain. Les grands surtout et les riches, trop attachés à une fortune et à des honneurs qu'ils sont tous les jours, en risque de perdre, ont été les plus foibles ; et quoiqu'il y en ait encore quelques-uns dans les différentes provinces, on peut dire que le nombre en est très-petit. Que nous est-il donc resté des anciens chrétiens ? Et quels sont ceux qui depuis sont entrés dans la religion ? Grand nombre de confesseurs de Jésus-Christ, qui ont donné les preuves de leur foi, en souffrant pour la défendre, tout ce que les juges, plus ou moins envenimés contre elle, ont voulu leur faire souffrir : ces confesseurs, grâces à Dieu, ne sont pas rares en

Chine ; et il y a peu de chrétientés où nous n'en rencontrions quelques-uns. Ceux qui n'ont pas encore confessé, savent tous à quoi ils s'exposent en restant chrétiens, ou en demandant le baptême, s'ils ne l'ont pas encore reçu.

Jé ne connois guère que cette partie des provinces qui est confiée à quatre Jésuites français, aidés de trois Jésuites chinois. Je n'ai pas les catalogues des autres pères ; mais à en juger par le nombre des calendriers pour les fêtes de l'année, que nous faisons imprimer tous les ans, nous avons tant sur barques qu'à terre, entre deux et trois mille familles chrétiennes ; je ne comprends dans ce nombre, que ce que nous avons dans le *Hou-quang*, dans le *Honan* et dans le *Kiang-sy*.

Les pères portugais de notre compagnie, et les missionnaires d'autres corps, ont aussi beaucoup de chrétientés dans les mêmes provinces de *Nan-king* et de *The-kiang* : ce sont nos pères français de *Pékin* qui en ont soin. A *Pékin* surtout, vu la liberté qui y règne, le nombre doit être assez considérable : il y a outre cela, dans toutes les autres provinces de l'empire, plusieurs missionnaires de différens corps, qui tous, selon l'esprit de leur vocation, travaillant avec zèle, à la vigne du Seigneur, ne peuvent manquer de faire bien des conquêtes. Dans le petit district qui m'a été confié, j'ai eu pour ma part, depuis le mois de septembre dernier jusqu'à présent, mille trois à quatre cent confessions, cent cinquante baptêmes, dont il y a vingt-sept adultes. Pour ramasser cette petite moisson, j'ai fait bien des

voyages, et grâces à Dieu, essuyé bien des fatigues. Dans ce pays-ci, où les confessions sont pour l'ordinaire annuelles, et quelquefois de deux et de plusieurs années, surtout dans une langue étrangère que nous entendons difficilement, dix ou vingt confessions occupent une nuit entière; et lorsqu'elles sont finies, il est temps pour l'ordinaire, de célébrer le saint sacrifice.

Je suis placé dans le milieu du *Hou-quang* : j'ai été par occasion, il y a trois ou quatre mois, dans la partie supérieure, confiée aux soins du père *Lamathe*, aidé par le père *Tsao*, Jésuite chinois. Il y a bien des années que cette chrétienté, placée au milieu des montagnes, représente la ferveur de la primitive Église. Je fus bien consolé de faire plusieurs lieues de chemin, sans rencontrer un seul idolâtre. Les chrétiens de cet endroit, tous ramassés sans mélange d'infidèles, ne savent que prier Dieu et labourer la terre. La persécution qu'il y eut, il y a quatre ans, dans ces montagnes, fut si violente, que plusieurs, après avoir résisté à bien de mauvais traitemens, cédèrent enfin, lorsque la violence fut poussée à un excès qui est contre tous les usages de Chine. Ces pauvres gens n'ont été apostats que d'un moment, et ils ne le furent jamais dans le cœur. J'ai été témoin, et j'admirois la ferveur avec laquelle ils faisoient publiquement, pour pouvoir rentrer en grâce, des pénitences presque semblables à celles de la primitive Église. Grand nombre d'entr'eux, désirant avec le plus d'ardeur, cette grâce, et ne pouvant l'attendre long-temps, ont fait ce que saint Cypricu



indiquoit aux apostats de son temps, sans oser le leur conseiller, de crainte d'une nouvelle rechute. Ils ont reparu devant les juges, détesté leur foiblesse, et n'ont eu dans les supplices autre chose à répondre, si ce n'est qu'ils étoient chrétiens, et qu'ils le seroient jusqu'à la mort.

Une des choses que nous admirons tous, c'est la fermeté de tant de jeunes femmes qui, auprès d'un mari infidèle, d'un beau-père et d'une belle-mère qui leur font endurer le long martyre d'une persécution de tous les jours de la vie, sans aucun secours de leur famille, souvent fort éloignée, ne se démentent point de leur ferveur, et conservent leur foi comme leur plus riche trésor. L'usage est en Chine, de promettre les enfans, dès l'âge le plus tendre. Bien des parens, infidèles alors, et chrétiens depuis, ont promis leurs filles à des idolâtres : l'alliance étant une fois contractée avec les formalités de Chine, il n'y a plus moyen d'en revenir. Il y a ici, très-grand nombre de ces héroïnes qui, sans avoir la gloire extérieure du martyre, en ont tout le mérite ; quelques-unes obtiennent enfin, ce qu'elles demandent tous les jours avec larmes au Seigneur, et ont la consolation de voir toute chrétienne, la famille qu'elles ont trouvée toute idolâtre ; d'autres du moins, par leur docilité sur tout le reste, viennent à bout de rendre leurs maris assez traitables, pour qu'ils ne se mêlent plus de leur religion. Il en mourut une l'an passé, après avoir passé sept ou huit ans, dans un mariage de cette sorte, et avoir donné plusieurs enfans à l'Église. Il est vrai que pour celle-là, la persécution

persécution n'avoit pas duré long - temps. Après qu'elle eût, en entrant dans la maison de son mari, rejeté avec horreur les propositions qu'on lui fit d'honorer les idoles qui étoient dans la maison, elle alla dans sa chambre arborer ses images, qui furent bientôt enlevées; elle dit, avec fermeté, qu'elle ne resteroit jamais dans cette maison sans ses images; elle fut trois jours de suite, sans boire ni manger. Enfin, voyant qu'elle étoit résolue à tout, et qu'elle ne paroissoit pas de caractère à plier sur l'article de la religion, on lui rendit ses images, et on la laissa depuis assez tranquille.

J'en confessai une, il y a trois ou quatre mois, qui, après sa confession, me dit d'un sang froid admirable, qu'elle seroit assommée par son mari, dès qu'il sauroit que c'étoit pour voir le missionnaire qu'elle avoit été dans sa famille; mais que le bonheur de se confesser et de communier méritoit bien d'être acheté. Effectivement, j'appris le surlendemain, que le mauvais traitement avoit été au point de la rendre impotente pour plus de deux mois. Je suis bien sûr que l'an qui vient, elle sera une des premières à venir demander à participer aux saints mystères.

---

---

*Extrait d'une lettre écrite en juillet 1764, par le père Lamatthe, missionnaire à la Chine, au père de Brassaud.*

LA religion est toujours ici sur le même pied ; ainsi, s'il n'y avoit de temps en temps, des persécutions, je n'aurois rien de nouveau à vous écrire. En 1762, un soldat intenta procès à sa belle-sœur, chrétienne, pour lui enlever son bien, et y complicita cinq ou six chrétiens. Dans l'accusation, il ne manqua pas l'article de la religion, sur laquelle il répandit bien des calomnies, espérant que ces reproches pourroient donner de la force à son droit, et affoiblir celui de sa partie adverse. Le mandarin ne prit pas le change, et donna gain de cause aux chrétiens ; mais après le jugement, il ordonna de leur faire écrire un billet apostatique. Deux ou trois s'étoient déjà retirés ; le billet fut écrit en présence des autres qui ne témoignèrent pas assez d'opposition ; c'est ce qui m'obligea à leur imposer la pénitence publique en usage dans cette mission. Deux des absens ayant appris qu'on avoit écrit leur nom dans le criminel billet, prirent aussitôt la résolution d'aller détromper le mandarin, et demander ce papier. Le premier qui se présenta, fut un vieillard de près de soixante-dix ans, nommé Pierre *Li* ; il alla demander audience. N'ayant pu l'obtenir d'abord, il déclara qu'il ne s'en retourneroit pas, qu'il n'eût été admis.

Les gens du tribunal, vaincus par son importunité, le laissèrent entrer. Il va aussitôt se jeter aux pieds du mandarin, et lui déclarer qu'il n'a eu aucune part au billet apostatique, qu'il est chrétien et ne cessera jamais de l'être; qu'il demande, ou qu'on lui rende l'écrit, ou qu'on en efface son nom. Le mandarin surpris de cette hardiesse, lui fait les menaces les plus terribles pour l'intimider, mais sans succès. On en vint aux coups; il est toujours inflexible, et après avoir été battu, il revient demander l'écrit. Le mandarin ne pouvant se débarrasser de lui, ses gens le traînent à la porte, en lui disant d'un ton de colère, qu'il n'a qu'à aller adorer son Dieu tant qu'il voudra, mais que le billet ne sortira point des archives. Le second alla faire les mêmes protestations, mais à moins de frais: le mandarin, homme modéré, se contenta de lui tourner les talons, sans faire aucun cas de ses instances.

En 1765, j'ai été moins tranquille. De faux frères, même dès les premiers jours de l'année, me déférèrent aux infidèles, qui sont comme les capitaines de quartier, moins pour me nuire que pour perdre les chrétiens chez qui j'étois: l'affaire n'eut point de suites. Mais sur la fin de l'année, il en survint une autre qui sembloit d'abord, devoir anéantir la religion dans les montagnes dont je suis chargé. Le mandarin ordinaire et celui de guerre, avoient déjà déterminé le jour auquel ils devoient venir en personnes, et accompagnés d'une bonne escorte, donner le dernier coup à mes pauvres chrétiens: jugez de mes alarmes. Je cherchois de tous côtés, quelque

chrétien qui eût le courage d'aller au tribunal, et faire des démarches pour tâcher de rompre le voyage : aucun n'osoit l'entreprendre. Au défaut des hommes, la divine miséricorde ne nous a pas abandonnés. D'abord, elle envoya au mandarin, de guerre une maladie dont il guérit avant le terme ; mais son médecin lui déclara, que s'il faisoit ce voyage dans le temps froid, il avoit à craindre une rechute. D'ailleurs, un de ses soldats infidèles prit la liberté de lui représenter, qu'il alloit se donner une peine bien inutile, que les chrétiens n'étoient pas gens à résister ; qu'il ne falloit pas tant de préparatifs contre eux ; que si on vouloit tous les massacrer jusqu'au dernier, il suffisoit de l'envoyer avec un autre, et qu'il répondoit de leur couper la tête sans opposition ; que si on souhaitoit les faire venir à la ville, il ne falloit ni chaînes ni cordes, et que c'étoit assez d'envoyer un satellite, avec la liste de ceux qu'on vouloit. Quelque peine que le mandarin eut d'abord à s'en rapporter à ce témoignage de la douceur et de la docilité des chrétiens, l'avis prévalut, et l'on envoya quelques gens du tribunal ordinaire, avec défenses d'enchaîner les chrétiens qu'on demandoit. Quelques-uns se défiant de leur foiblesse et de leurs craintes, qui sont en Chine plus grandes que vous ne sauriez imaginer, jugèrent à propos de ne pas se trouver à la maison. Les autres se mirent aussitôt en route. Dès le second ou le troisième jour de leur arrivée, les mandarins les firent comparoître pour les engager, ou à se stasier, ou du moins, à dissimuler leur foi pour le moment. Quel-

ques-uns donnèrent dans ce dernier piège; il y en eut qui se relevèrent dès le lendemain, en se rétractant devant les mandarins : leur rétractation leur coûta une rude bastonnade ; après quoi, on les renvoya.

---

*Extrait de la lettre d'un missionnaire , écrite en  
1768.*

JE suis investi dans une fort petite cabane, par un peuple d'infidèles furieux, et qui ne veulent rien moins que m'écorcher tout vif. Muni du signe de la croix, je sors et passe au milieu de la troupe, par le plus beau clair de lune, sans être reconnu. L'instant d'après, l'ange du Seigneur préside à la sortie de ma chapelle, qui passe encore sous les yeux de ces mêmes furies, sans être aperçue. Après cela, on enfonça les portes, on brise, on casse tout pour parvenir à ma chambre; et dans la rage où ils sont de voir que la proie leur est échappée, ils n'aperçoivent pas un sac portatif, pendu dans la chambre, où étoit mon bréviaire; et autres meubles d'usage, qui dans le désordre de ma fuite avoient été oubliés. Le chef de ces malheureux voit mourir ses trois fils dans l'année (punition terrible en Chine), et reconnoît que c'est une punition du maître du ciel dont il a insulté le ministre. Une autre fois, je me trouve dans un endroit où la famine avoit rassemblé jusqu'à un millier de brigands et de gens sans

aveu, qui mettoient le pays à contribution : on ne pouvoit se rédimmer du pillage, qu'en donnant à un jour marqué, ou la somme d'argent, ou la quantité de grains qu'ils envoioient demander par leurs députés. Huit de leurs émissaires arrivent dans la maison du chrétien chez qui j'étois, au moment que je sortois de la chambre où j'avois dit la sainte messe : un instant plutôt, ils me prenoient à l'autel. Ils prennent et soulèvent, à diverses reprises, le coffre de la chapelle ; Dieu ne permet pas qu'ils l'ouvrent. Ils demandent trente boisseaux de riz qu'on doit venir prendre le lendemain, à la même heure, puis ils se retirent. Mon hôte, mort de peur, vient vite me faire part de cette triste nouvelle. Après l'avoir exhorté à la résignation pour tout événement, je lui dis, que je croyois qu'en donnant à Dieu une partie, il pourroit peut-être attirer sa protection sur le reste. Je lui conseille de faire sur le champ une aumône de quelques boisseaux à quelques pauvres chrétiens du voisinage, ce qui est exécuté. Le divin maître voulut bien acquitter l'espèce de promesse que j'avois faite en son nom. Le lendemain matin, dans le temps qu'on attendoit les brigands, arrivent divers corps de soldats que le gouverneur de la ville, dont dépendoit cet endroit, avoit ramassés de toutes les villes voisines ; plusieurs des chefs sont pris, le reste des maraudeurs se dissipe, et un brigandage qui duroit depuis une quinzaine de jours, est arrêté dès qu'on en est venu aux chrétiens.

Ici l'on me cherche pour me nuire ; on ne me trouve pas, la mauvaise volonté cesse. Une femme

infidèle veut se venger d'avoir été repoussée à l'entrée d'une chambre où j'étois occupé à confesser ; elle va dans la rue, crier à pleine tête à l'*Européen* ; personne ne bouge : elle va à un grand marché , à un quart de lieue , pour amener la populace ; et comme si un *Européen* n'étoit pas un homme pros- crit , aucun , pas même les commissaires de quartier ne prennent fait et cause. Tantôt des mauvais chré- tiens , des apostats , veulent imiter Judas ; je trem- ble pour eux , aussitôt que j'en vois ; ils font presque toujours une fin tragique ; et celui qui a permis leur révolte pour exercer notre résignation , arrête l'effet de leur mauvaise volonté. Ici , un malheureux sur qui la vengeance divine a déjà éclaté par bien des coups redoublés , veut me trahir. Les infidèles sont convoqués pour me venir enlever ; un d'eux , ami du chrétien chez qui j'étois , se trouve là , et détourne le coup. Là , un autre perfide à qui je re- fuse les sacremens pour sa désobéissance aux dé- crets , amène des infidèles pour me prendre ; avec cette escorte , il entre , fait grand fracas ; les chré- tiens saisissent le traître pour que je puisse sortir. Je passe devant les infidèles qui me saluent , sans qu'aucun pense à mettre la main sur moi. Devenu odieux aux uns et aux autres , le perfide est forcé d'aller ailleurs , cacher sa honte et son crime.

---

n : on ne  
nant à un  
a quantité  
leurs dé-  
la maison  
nt que je  
te messe :  
l'autel. Ils  
, le coffre  
l'ouvrent.  
qu'on doit  
eure , puis  
vient vito  
rés l'avoir  
ement , je  
Dieu une  
ection sur  
champ une  
es pauvres  
. Le divin  
promesse  
in matin ,  
, arrivent  
de la ville,  
de toutes  
it pris , le  
rigandage  
est arrêté

on ne me  
ae femme



---

*Lettre du révérend père François Bourgeois.*

A Pékin, le 15 octobre 1769.

Le jour que nous faisons la fête de saint Stanislas Koska, un grand de l'empire, du tribuual des ministres, vint à notre maison, en habit de cérémonie, sans cependant être accompagné. Il se contenta de demander un missionnaire qui est un peu de sa connoissance. Quoiqu'autrefois il eût déjà vu notre église, il voulut encore y aller, sous prétexte qu'on l'avoit ornée depuis. Le missionnaire sentit d'abord qu'il étoit question d'un honnête interrogatoire ; il se tint sur ses gardes. On ouvrit la grande porte de l'église ; le mandarin parut frappé de sa beauté. S'étant avancé, il aperçut le saint tabernacle ; il dit au missionnaire : « Mais pourquoi ne montrez-vous ja- » mais ce qui est renfermé dans cet endroit » ? Le missionnaire lui fit entendre, comme il put, que c'étoit un lieu sacré, où le Dieu du ciel daigne habiter.

Le mandarin n'insista pas, il demanda à voir la sainte Vierge. On le mena à l'autel de l'immaculée Conception : il admira le tableau de la sainte Mère, comme il l'appela lui-même, et puis, il parla de choses indifférentes. Un moment après, sans faire semblant de rien, il dit au missionnaire : « Les pères » des deux autres églises et les Russes, sont-ils de » votre religion » ? Le missionnaire répondit, que les

pères du *Nang-tang* et du *Tang-tang* en étoient, mais que les Russes n'en étoient pas. Le mandarin reprit : « Comment cela se fait-il ? les Russes adorent » le Dieu du ciel comme vous ». Oui, dit le missionnaire, mais ils ne l'adorent pas comme il veut être adoré.

Comme les idolâtres sont fort superstitieux, le mandarin pria le missionnaire de lui apprendre comment nous cherchions le vrai bonheur. Le missionnaire lui répondit, que nous ne courions pas après le bonheur de la terre ; et que, pour obtenir le vrai bonheur, nous prions le Dieu du ciel de nous l'accorder. On sortit de l'église ; on prit du thé ; on fit un petit présent au mandarin, qui s'en alla fort content, à ce qu'il parut.

Cependant le bruit se répandit, qu'on alloit rechercher les chrétiens dans tout l'empire. La peur saisit la ville et les environs ; tranquilles sur notre sort, nous ne l'étions pas sur celui de tant d'ames qui nous sont si chères, et qui alloient être exposées à des tentations plus délicates qu'on ne pense, quand on est loin du danger.

L'alarme augmenta, quand on apprit que le chef commissaire du tribunal des mathématiques, étoit allé au palais, présenter à l'empereur une accusation pleine d'invectives contre notre sainte religion. On craignit, avec quelque fondement, qu'il n'y eût dans toute cette affaire, quelque manœuvre secrète de la cour, qui, par un reste de ménagement pour les missionnaires de Pékin, ne vouloit pas se montrer à découvert, tandis que peut-être elle donnoit

le branle à tout. Enfin parut un libelle d'accusation, dont voici l'abrégé.

« *Tsi-Tching-Go* ( c'est le nom de l'accusateur ),  
 » offre avec respect à votre majesté ce placet , pour  
 » lui demander ses ordres touchant l'affaire suivante.  
 » J'ai examiné les différentes religions qui sont dé-  
 » fendues dans l'empire , parce qu'elles pervertissent  
 » les peuples ; et je me suis convaincu qu'à ce titre ,  
 » la religion chrétienne , plus qu'aucune autre , méri-  
 » toit d'être entièrement et à jamais proscrite ; elle ne  
 » reconnoît ni divinité , ni esprits , ni ancêtres ; elle  
 » n'est que tromperie , superstition et mensonge.  
 » J'ai souvent ouï parler des recherches qu'on en a  
 » faites dans les provinces , et des sentences qu'on a  
 » portées contre elle ; mais je ne vois pas que la ca-  
 » pitale ait encore rien fait pour l'éteindre dans son  
 » sein. Cependant cette religion perverse s'étend ;  
 » le peuple ignorant et grossier l'embrasse , et y  
 » tient avec une constance qui ne sait pas se dé-  
 » mentir.

» Dans la crainte que les Européens , qui depuis  
 » long-temps , sont dans le tribunal des mathémati-  
 » ques , n'eussent séduit quelques membres de ce  
 » tribunal , j'ai fait faire sous main et sans éclat , des  
 » recherches exactes , et il s'est trouvé vingt-deux  
 » mandarins qui , au lieu d'être sensibles à l'honneur  
 » qu'ils ont de porter le bonnet , la robe et les au-  
 » tres ornemens qui décorent leur dignité , se sont  
 » oubliés au point , qu'ils ne rougissent pas de pro-  
 » fesser cette religion superstitieuse. Lorsque le  
 » cœur de l'homme n'a aucun frein qui le contienne ,

» bientôt il devient le jouet de l'erreur ; les vices y  
» prennent racine , et portent par-tout la désolation.  
» Les autres tribunaux sont sans doute infectés ;  
» comme le mien ; le reste de la capitale et les pro-  
» vines se pervertissent. Il est temps , il est de la  
» dernière importance d'y mettre ordre ; il faut sé-  
» parer le bon du mauvais.

» C'est dans cette vue que moi , votre sujet , je  
» prie votre majesté , qu'elle donne ordre que les  
» vingt-deux mandarins de mon tribunal soient tra-  
» duits aux tribunaux compétens , pour y être jugés  
» selon les loix ; qu'en outre , on délibère sur les  
» moyens , les recherches , les défenses et les puni-  
» tions qui doivent couper court au mal. J'attends  
» respectueusement les ordres de votre majesté. Le  
» quatre de la dixième lune , c'est-à-dire , le 12 no-  
» vembre ; de kien-long 33 , c'est-à-dire , l'an 1768 ».

La réponse de l'empereur fut : *Kai pou y treon*.  
Que les tribunaux compétens délibèrent , et me fas-  
sent leur rapport.

Ce placet ne nous parvint que le 15 novembre.  
Sa lecture nous pénétra de la plus vive douleur ; il  
y avoit long-temps qu'un particulier n'avoit osé  
traiter notre sainte religion avec tant d'indignité. Il  
fut conclu sur le champ , qu'on vengeroit son hon-  
neur , dans une requête qu'on feroit passer à l'empe-  
reur par le comte-ministre , qui est nommément  
chargé de nos affaires dans cette cour. La requête  
fut bientôt faite. Le père *Harestain* , président du  
tribunal des mathématiques , et ses deux collègues ,  
furent chargés de la présenter. Ils se rendirent pour

cela , au palais ; mais le comte ne leur donna que de belles paroles. Il leur dit , que nous nous inquiétions pour rien ; que cette affaire n'auroit pas de mauvaises suites ; qu'il se chargeoit de parler lui-même à l'empereur ; que nous devions savoir qu'il étoit notre ami , et que le meilleur avis qu'il avoit à nous donner en cette qualité , c'étoit de bien prendre garde de remuer. Le comte nous trompoit peut-être , mais que faire ? On achevoit de tout perdre , si , contre le gré d'un homme aussi puissant que lui , on se fût adressé directement à l'empereur. D'ailleurs , c'étoit une chose moralement impossible ; on ne voit pas ici l'empereur quand on veut.

Il fallut donc attendre les événemens. Nous eumes tous , recours à la ressource ordinaire des personnes affligées. On redoubla la prière dans nos maisons , et tous les jours , on y offrit le saint sacrifice de la messe pour conjurer l'orage.

Cependant , la nuit du 18 au 19 novembre 1768 , les vingt-deux mandarins accusés furent cités au tribunal des crimes , qui ne voulant pas juger cette affaire tout seul , avoit appelé des membres du tribunal des rites et du tribunal des mandarins , pour juger conjointement avec lui. L'interrogatoire fut long , et ce ne fut que bien avant dans la nuit que les accusés furent renvoyés jusqu'à un plus ample informé.

On présenta au comte les dépositions. Il dit : *Pourquoi , dans une affaire , qui n'est pas de conséquence , envelopper tant de personnes. Ce mot fit son effet. Le tribunal des crimes rappela les accu-*

sés, et les divisant en sept familles, il ne fit subir un nouvel interrogatoire qu'aux chefs de chacune de ces familles; les autres accusés ne comparurent plus. Ignace Pao, chef de la famille des Pao, qui, la première, se fit chrétienne à Pékin, il y a près de deux siècles, et qui, dans des temps très-difficiles, avoit logé le fameux père Ricci, fondateur de cette mission, Ignace Pao répondit comme un ange: ses juges, étonnés de la beauté de la morale chrétienne, convinrent de bonne foi, que même sur le sixième commandement que les païens gardent si mal, *c'étoit la bonne et la véritable doctrine*. Survint l'arrêt du *Siu-pou*, il est assez modéré; il ne dit rien contre notre sainte religion: on y lit même qu'elle n'a rien de mauvais. Cependant, comme elle est défendue par les loix, il la défend de nouveau, et il oblige les chrétiens à aller se déclarer, s'ils veulent obtenir le pardon du passé. Voici les termes de l'arrêt.

» Les mandarins accusés, nous ont répondu  
 » d'une manière suffisante. Toute leur faute se ré-  
 » duit à avoir embrassé une religion défendue dans  
 » l'empire. Nous avons consulté les loix; il y en a  
 » une qui porte, *que ceux qui auront violé une loi,*  
 » *seront condamnés à cent coups de pantze* (c'est un  
 » grand bâton de cinq pieds, plat par le bout). Se-  
 » lon le dispositif d'une autre loi, *si toute une fa-*  
 » *mille se trouve coupable, le chef seul sera puni.*  
 » Une troisième dit: *Si quelqu'un du tribunal des*  
 » *mathématiques est coupable, on le privera de ses*  
 » *titres, et il sera réduit au rang du peuple.* Pour

» se conformer à ces loix , dans le cas présent , il  
 » faut casser de leurs mandarinats les sept chefs de  
 » famille qui , contre les loix , ont professé la reli-  
 » gion chrétienne. Quant aux quinze autres accu-  
 » sés , comme , suivant les loix , on a jugé respon-  
 » sables de leur faute , leurs pères ou leurs frères aî-  
 » nés , ils doivent , selon les loix , être mis hors de  
 » cour et de procès. Il faudra défendre aux uns et  
 » aux autres de professer la religion chrétienne , et  
 » les punir sévèrement , s'ils ne se corrigent pas.  
 » Outre cela , dans les cinq villes qui composent  
 » Pékin et dans tout le district , il faudra afficher  
 » des placards , pour avertir que désormais on usera  
 » des voies de rigueur contre tous les chrétiens qui  
 » n'iront pas se dénoncer eux-mêmes. Ces placards  
 » seront affichés par-tout où il est de coutume. Telle  
 » est la sentence que nous avons portée ; nous la  
 » proposons respectueusement à votre majesté. Au-  
 » jourd'hui le 5 de la 11<sup>e</sup> lune , de kien-long 33 ,  
 » le 13 décembre 1768 ».

L'empereur répondit par ces deux mots : *γ* , *γ* , j'approuve cette sentence , respectez cet ordre.

Le comte , par égard pour les missionnaires de Pékin , et le président tartare , qu'on avoit su gagner , avoient fait adoucir cet arrêt tant qu'ils avoient pu : cependant , en le lisant , nous eumes le cœur percé de la douleur la plus amère. Nous vîmes que des sept chefs de famille interrogés , tous n'avoient pas répondu également bien ; plusieurs avoient cherché des détours pour se tirer d'affaire , et , sans renoncer leur foi , ils ne l'avoient pas honorée comme

ils devoient ; d'ailleurs , notre sainte religion se trouvoit défendue de nouveau , et il étoit enjoint aux particuliers d'aller se dénoncer eux-mêmes , s'ils vouloient obtenir le pardon du passé. Cette clause étoit bien dangereuse ; elle causa effectivement de grands maux , comme nous ne l'avions que trop prévu.

Les mandarins des provinces , attentifs aux démarches de la capitale , se tenoient prêts à agir ; un rien pouvoit allumer le feu de la persécution dans tout l'empire.

Le père *Lamatthe* , missionnaire français dans la province de *Houquan* , ne fut manqué que d'un quart d'heure ; les archers étoient presque à sa porte , qu'il n'en savoit encore rien. Il se sauva précipitamment , dans des montagnes , où il resta trois jours et trois nuits , caché dans un fossé , et pouvant être à tout moment dévoré par les tigres , qui sont en grand nombre dans toute la Chine.

La chrétienté qui est auprès de la grande muraille , nous envoya un exprès , disant que le bruit se répandoit que nous étions tous arrêtés , et qu'on nous avoit conduits au tribunal des crimes , chargés de neuf chaînes , comme le sont les criminels de lèse-majesté. Nous ne méritions pas une si grande grâce , la Providence nous réservoir à un autre genre de peine.

Les placards s'affichèrent le saint jour de Noël. Cela ne nous empêcha pas de célébrer cette fête avec un certain éclat. Comme il ne faut pas braver l'autorité , il ne faut pas non plus que les ministres



du Seigneur craignent trop. Le soir , avant que les barrières des rues fussent fermées , une foule de chrétiens se rendit à petit bruit dans notre maison : il y en avoit déjà d'autres , venus de la campagne. Je vis parmi eux , un bon vieillard de 72 ans , qui , pour avoir la consolation d'assister à la fête , n'avoit pas craint un voyage de quatre-vingts lieues , dans une saison très-rigoureuse.

A minuit , notre église étoit plus éclairée qu'en plein jour. La messe commença au son des instrumens et d'une musique vocale , qui est fort au goût des Chinois , et qui a quelquefois , de quoi plaire aux Européens. Il n'y eut que vingt musiciens ; on retrancha le gros tambour et les instrumens qui font trop de bruit , et qui , dans les circonstances , auroient paru réveiller la haine des idolâtres. Les soldats des rues battoient les veilles de tout côté , et ils entendoient à peu près , comme s'ils eussent été dans l'église. Cependant , il n'y eut rien. Quand le jour fut venu , les chrétiens sortirent de notre maison , peu à peu , et s'en retournèrent bien contens chez eux.

*Pékin* a deux villes, la ville tartare et la ville chinoise. La première a quatre lieues de tour , et contient un million d'habitans ; la seconde , quoique moins grande , n'en compte pas moins. Elle a deux lieutenans de police , qui , pour l'ordinaire , sont mandarins d'un ordre supérieur , et membres d'un des six grands tribunaux de l'empire. Le mandarin *Ma* occupoit un de ces postes , et s'y distinguoit par sa probité , son désintéressement , et son exactitude

à maintenir l'ordre. Tout le monde savoit qu'il étoit chrétien, et personne ne pensoit à l'inquiéter, tant il étoit aimé et estimé. Son collègue, nommé *Ly*, ne pouvant lui ressembler, chercha à le perdre. Il lui signifia qu'il eût à obéir à l'arrêt du *Sin-pou*, et à se dénoncer lui-même comme chrétien, ou bien qu'il lui en épargneroit la peine; qu'il ne lui donnoit que trois jours pour délibérer. *Ma* fut fort embarrassé, il consulta; enfin, tout bien considéré, il prit son parti. Le 31 décembre, il présenta au tribunal du gouverneur, dont il étoit membre, un écrit conçu en ces termes.

« Pour obéir à l'arrêt du tribunal des crimes, je » déclare que ma famille et moi nous sommes chrétiens depuis trois générations. Nos ancêtres embrassèrent la religion dans le *Leao-tong*, leur pays. » Nous connoissons, comme eux, que c'est la vraie religion qu'il faut suivre, nous y sommes tous » fermes et constans ».

Les mandarins du tribunal du gouverneur aimoient *Ma*. Ayant lu sa déclaration, ils lui dirent : *A quoi pensez-vous? vous courez vous-même à votre perte; attendez qu'on vous recherche, il sera alors temps de vous déclarer.* C'est malgré moi, dit *Ma*, que je fais cette démarche, on m'y a forcé. Là-dessus, on le conduisit au comte-ministre, comme au chef du tribunal. Le comte connoissoit *Ma*, il le reçut avec beaucoup d'amitié; mais le voyant ferme, il donna commission aux mandarins de son tribunal de l'examiner. Pour le sauver, on ne vouloit tirer de lui qu'une parole un tant soit peu équivoque : on eut

beau le tourner et le retourner, *Ma*, toujours constant et attentif à ses réponses, ne dit rien que de bien.

Sa fermeté irrita insensiblement ses juges, qui ne conçoivent pas comment on peut être si attaché à une religion. Le fils du comte, qui est gouverneur de *Pékin*, et qui est encore jeune, s'échauffa plus que les autres; il demanda brusquement à *Ma* : *Si l'empereur vous ordonne de changer, que ferez-vous?* *Ma* répondit : *j'obéirai à Dieu.* Le jeune gouverneur, qui ne voit rien au-dessus de son empereur, fut frappé de cette réponse; il pâlit, et ne dit plus mot. Il alla sur le champ, faire son rapport au comte son père, et le comte présenta un placet à l'empereur en son nom et au nom de son fils. Il y raconta tout ce qui s'étoit passé la veille, et il finit en priant l'empereur de livrer *Ma* au tribunal des crimes, pour y être jugé selon la rigueur des loix. L'empereur aimait mieux qu'il fût conduit au tribunal des ministres et des grands de l'empire, pour y être examiné et interrogé de nouveau. L'empereur comptoit que la majesté de ce tribunal en imposeroit à l'accusé, et que difficilement il pourroit résister aux instances de tout ce que l'empire a de plus grand. Mais *Ma* se soutint avec un courage qui étouffa ses juges, et qui leur ôta l'espérance de le vaincre. Dès le lendemain, ils présentèrent à l'empereur le placet suivant.

« Vos sujets, nous, premier ministre et autres,  
 » présentons respectueusement ce placet à votre  
 » majesté.

» Pour obéir aux ordres qu'elle nous a donnés,

» nous avons fait venir en notre présence *Sching-Te*  
 » (nom tartare de *Ma*), et nous lui avons dit : Si  
 » vous consentez à sortir de votre religion, l'em-  
 » pereur vous accorde le grand bienfait de vous  
 » exempter de toute poursuite, et de vous maintenir  
 » dans vos emplois. *Ma* a répondu : Je n'avois que  
 » dix-neuf ans, lorsqu'étant encore dans mon pays,  
 » au delà de la grande muraille, un nommé *Na-Lung-*  
 » *go* persuada à mon aïeul d'embrasser la religion  
 » chrétienne. Mon père suivit son exemple, et moi  
 » celui de mon père. En recevant le saint baptême,  
 » je fis vœu de mourir, plutôt que de renoncer au  
 » Dieu du ciel, à l'empereur et à mes pères et mères.  
 » Depuis dix-huit ans que je suis dans *Pékin*, occupé  
 » dans différens mandarinats, j'ai été de temps en  
 » temps, aux églises du Dieu du ciel. J'ai lu, dans  
 » ces églises, trois inscriptions exposées à la vue  
 » du public, et toutes trois écrites du propre pin-  
 » ceau de l'empereur *Cang-Hi*. L'inscription du mi-  
 » lieu contient ces quatre lettres : *Au véritable prin-*  
 » *cipe de tous les êtres*. Les inscriptions latérales  
 » sont : *Après avoir tiré du néant tout ce qui tombe*  
 » *sous nos sens, il le conserve, et il y préside sou-*  
 » *verainement; il est la source de toute justice et de*  
 » *toutes les autres vertus; il a la souveraine puissance*  
 » *de nous éclairer et de nous secourir..... etc.* Tel  
 » est le Dieu des chrétiens; tels sont nos engage-  
 » mens; je ne puis y renoncer.

» Nous, vos sujets, nous nous y sommes pris de  
 » toutes les manières pour convertir et gagner ce  
 » mandarin, mais il persiste aveuglément dans son

» opiniâtré; il ne veut pas ouvrir les yeux, c'est  
 » quelque chose d'incompréhensible : votre majesté  
 » s'en convaincra par le détail de nos interrogations  
 » et de ses réponses, dont nous offrons respectueu-  
 » sement le manuscrit à votre majesté, avec ce  
 » placet. Le 27 de la onzième lune de *Kianlong* 33 ;  
 » le 11 janvier 1769. L'empereur répondit : que *Ma*  
 » soit cassé et traduit au *Sin-pou* ».

En conséquence de cet ordre, on arracha à *Ma* les marques de sa dignité; on le chargea de chaînes, et, dans cet état, on le conduisit du palais au tribunal des crimes, sur une charrette découverte. Ainsi *Ma*, lieutenant de police de la capitale, membre d'un des six grands tribunaux de l'empire, ayant grade de colonel dans une des huit bannières, fut donné en spectacle de terreur, uniquement pour la religion. Menaces, sollicitations, insultes, promesses, tout fut employé successivement pour l'ébranler, mais ce fut en vain; *Ma* ne se démentit pas un moment.

Sa constance commença à intriguer les ministres. Il y alloit au moins de leur fortune, s'ils ne venoient pas à bout de faire respecter l'ordre de l'empereur, qui jamais ne doit être sans effet. Ils se rendoient de temps en temps, au *Sin-pou*. Un jour, le ministre chinois menaça de le faire mettre à une question cruelle. Nous verrons, dit-il, si les tourmens ne seront pas plus efficaces que nos paroles. Vous n'y entendez rien, reprit le comte; il est inutile de le presser de renoncer à sa religion, il n'y renoncera pas : laissez-moi faire. Puis s'adressant à *Ma*, il lui

dit : *Vous avez offensé l'empereur ; ne vous en repentez-vous pas ? et n'êtes-vous pas dans la résolution de vous corriger de vos fautes passées ?* Oui, répondit *Ma* ; mais je ne puis sortir de la religion chrétienne, ni renoncer à Dieu. Ce mot tira d'affaire le comte ; mais il ternit, du moins devant les hommes, la gloire que *Ma* s'étoit si justement acquise jusqu'alors. Le comte s'attachant à la première partie de la réponse, dit d'un ton badin, qui lui est très-familier : Je sais mieux ce que pense *Ma* que lui-même ; il respecte les ordres de l'empereur ; il veut se corriger ; tout est dit ; que faut-il de plus ? *Ma* eut beau protester qu'il étoit toujours chrétien, et qu'il le seroit jusqu'à la mort, le comte fit la sourde oreille ; et , sans tarder davantage, il alla faire son rapport à l'empereur, qui, quelques jours après, fit publier dans les bannières l'ordre suivant.

« La résistance que *Ma* a faite à mes volontés ,  
 » méritoit une punition exemplaire ; il convenoit de  
 » le traiter en criminel ; mais comme la crainte lui  
 » a enfin ouvert les yeux , et l'a fait sortir de la re-  
 » ligion chrétienne , je lui fais grâce ; je veux même  
 » qu'il soit mandarin du titre de *Cheon-peï*. Qu'on  
 » respecte cet ordre ».

Il y a dans l'empire huit bannières ; c'est toute la force de l'Etat. Chaque bannière peut avoir trente à quarante mille hommes exercés dans le métier de la guerre, et toujours prêts à partir au moindre signal. Quoique les Tartares fassent le fond de ces troupes, on y compte cependant, beaucoup de Chi-

nois dont les familles s'attachèrent à la dynastie présente, lorsqu'elle conquit la Chine.

L'affaire de *Ma* excita, dans quelques-unes de ces bannières, une vive persécution contre notre sainte religion; les premiers coups tombèrent sur la famille des *Tcheon*. Son chef, nommé Laurent, est un homme de soixante-deux ans, qui s'étoit signalé dans une pareille occasion, trente ans auparavant: il comptoit bien qu'il en seroit de même cette fois-ci, mais il ne savoit pas à quelle épreuve on devoit mettre sa constance. Il avoit un fils nommé Jean; c'est un jeune homme extrêmement aimable, et peut être trop aimé du vieux Laurent. Ce fut par cet endroit qu'on l'attaqua.

Jean fut mandé le 1<sup>er</sup> janvier 1769, avec son père et quelques-uns de ses parens. Les mandarins, en voyant Laurent, dirent: *Nous connoissons cet homme-là, il ne demanderoit pas mieux que de mourir.* Puis ils vinrent au fils, et ils lui dirent: *Il y a ordre de l'empereur que vous renonciez à votre religion. Y renoncez-vous, ou bien n'y renoncez-vous pas?* Je n'y renonce pas, répondit Jean. A l'instant on se jeta sur lui, et on l'étendit par terre; un homme se mit sur ses épaules, un autre sur ses jambes, et un troisième, armé d'un fouet tartare, long de cinq pieds, et gros comme le petit doigt par l'une de ses extrémités, lui donna vingt-sept coups. Les trois premiers lui firent une douleur si vive, qu'il craignit de ne pouvoir pas soutenir long-temps un combat si rude; mais ayant prié Dieu dans le fond de son cœur, il sentit croître ses forces et son courage.

Le lendemain, il vint nous voir ; il avoit un air content. Nous nous jetâmes à son col pour l'embrasser ; il s'attendrit, et pleura. Ah ! que je crains, nous dit-il, de n'avoir pas la force de souffrir les tourmens ! Nous le rassurâmes de notre mieux, et nous lui promîmes tous le secours de nos prières. Le 9, il communia à notre église, et après avoir demandé instantamment notre bénédiction, il se fit pour la seconde fois au lieu du combat. Le vieux Laurent reçut d'abord cinquante-quatre coups en deux temps. On n'en donna que trois à Jean, puis on s'arrêta. Jean, qui auparavant craignoit de n'avoir pas le courage de souffrir, craignit, dans ce moment, de ne souffrir pas assez. Il reçut encore vingt-sept coups.

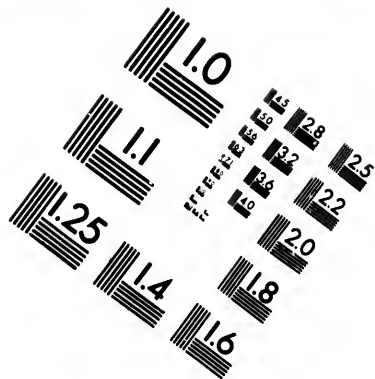
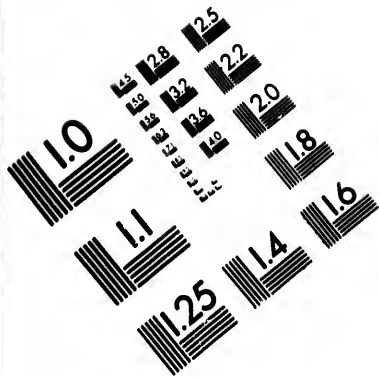
Le 11 janvier, il fut rappelé pour la troisième fois. Ce fut le jour de ses grandes souffrances et de son triomphe. Voici comment il raconte la chose, dans une lettre qu'il nous écrivit le lendemain.

« Hier, dès que je fus arrivé, le mandarin me » demanda si je renonçois, ou non. Je répondis à » l'ordinaire : je ne renonce point. Aussitôt on » m'ôta mes habits, et on me donna vingt-sept » coups de fouet ; après quoi, on me demanda une » seconde fois : renoncez-vous, ou non ? Je répon- » dis une seconde fois : je ne renonce pas ; on me » donna encore vingt-sept coups. On me fit quatre » fois la même demande ; je fis quatre fois la même » réponse, qui fut toujours suivie de vingt-sept » coups. A toutes les reprises, on changeoit de » bourreaux ».

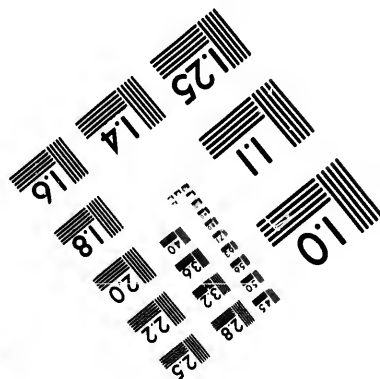
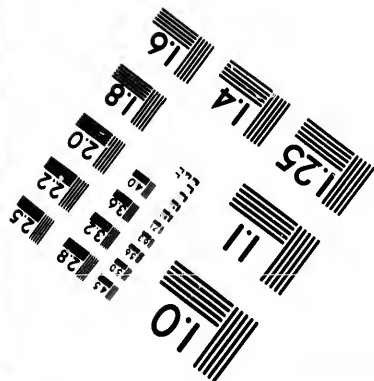
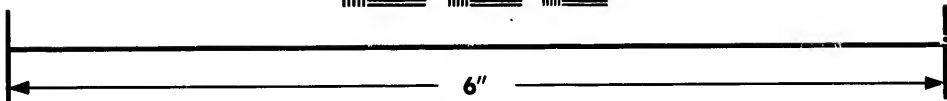
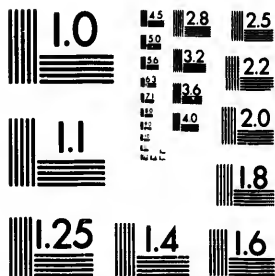








**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5  
1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

1.5  
1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

Jean, dans sa lettre, ne parle pas de son père. Nous sumes qu'il avoit été battu plusieurs fois, sans avoir donné la moindre marque de foiblesse. Mais il ne tint pas aux traitemens cruels que l'on faisoit à son fils; chaque coup qui le frappoit, perçoit son cœur. Vaincu enfin par une fausse tendresse, il succomba malheureusement, ne prenant pas garde que sa chute alloit être le plus cruel supplice de son fils.

Jean continue ainsi. « Voyant que les coups de » fouets n'ébranloient pas la constance que le Sei- » gneur m'inspiroit, mon mandarin me mit à ge- » noux une demi-heure, sur des fragmens de porce- » laine cassée, et il me dit : *Si tu remues, ou si tu » laisses échapper quelque plainte, tu seras censé » avoir apostasié.* Je le laissois dire, et je m'unis- » sois à Dieu; les mains jointes, j'invoquois tout » bas, les saints noms de Jésus et de Marie. On » vouloit encore m'ôter cette consolation. On sé- » paroit mes mains, et on parloit de me cadencier » la bouche; mais on eut beau faire, ce supplice » n'eut pas l'effet qu'on s'en étoit promis; on en re- » vint aux coups. On me frappa encore à quatre » reprises différentes; alors mes forces s'épuisèrent, » une sueur froide me prit, et je tombai en foi- » blessé. Ceux qui étoient autour de moi profitè- » rent de ce moment; ils saisirent ma main, et » formèrent mon nom sur un billet apostatique. Je » m'aperçus bien de la violence qu'on me faisoit; » mais alors j'étois même hors d'état de pouvoir » m'en plaindre. Dès que j'eus assez de force pour

» pouvoir parler, je protestai que je n'avois aucune  
 » part à cette signature ; que je la détestois ; que  
 » j'étois chrétien , et que je le serois jusqu'à la mort.  
 » On me remit une seconde fois sur les fragmens  
 » de porcelaine cassée , mais je n'y restai pas long-  
 » temps. Mon officier s'aperçut que je m'affoiblis-  
 » sois sérieusement ; il donna ordre de me traîner  
 » hors de la cour. Je crus devoir renouveler en ce  
 » moment ma profession de foi. Je dis hautement  
 » que j'étois chrétien , et que je le serois toujours.  
 » Mon père et mon oncle m'emportèrent dans une  
 » maison voisine , pour y passer le reste de la  
 » nuit ».

Nous avons su d'ailleurs , que Jean étoit dans un  
 état si pitoyable , que les païens eux-mêmes ne pu-  
 rent s'empêcher , en le voyant , de verser des larmes ,  
 et le fils de son mandarin alla lui-même lui chercher  
 un remède qui lui fit du bien. On ne pouvoit plus  
 revenir à la charge sans le tuer. Le froid lui avoit  
 causé une si violente contraction de nerfs , que ses  
 genoux touchoient sa poitrine ; ses reins étoient  
 courbés et ses chairs monstrueusement enflées. Il  
 ne vouloit pas que ses parens et ses amis le plaiguis-  
 sent ; il étoit tranquille , gai , content. Les chirur-  
 giens comptoient , que s'il en réchappoit , il en  
 avoit au moins pour trois mois ; mais , grâces à Dieu ,  
 en moins d'un mois il guérit assez bien pour venir  
 à notre église , à l'aide de deux personnes qui le  
 soutenoient : il fit ses dévotions. Après son action  
 de grâces , il vint nous voir. Je lui demandai , si dans  
 les tourmens , la pensée ne lui étoit pas venue qu'il

pourroit bien y rester : il me répondit, qu'il croyoit bien être à sa dernière heure quand il sentit la sueur froide se répandre sur tout son corps ; cependant , ajouta-t-il avec beaucoup de simplicité , si j'étois mort je n'aurois plus eu le bonheur de communier ; et en disant ces paroles , les larmes lui vinrent aux yeux.

On n'entendit plus parler que de chrétiens battus et maltraités de toutes les façons pour la religion. Un jeune soldat , nommé *Ouang Michel* , d'une autre bannière que Jean , eut à souffrir les mêmes combats que lui. *Tchon Joseph* fut attaché à une colonne, la tête en bas, et la moitié du corps sur la glace. *Ly Mathias* fut battu sans interruption , jusqu'à ce qu'il perdit connoissance , etc. Ce détail me meneroit trop loin.

Je ne vous dirai pas ce que nous souffrions en voyant le troupeau de Jésus-Christ ainsi livré à la fureur de l'idolâtrie : votre cœur vous dira assez. Nous essayâmes tous les moyens humains pour faire cesser cette malheureuse persécution ; ils furent sans effet : le ciel même parut insensible à nos cris. Nous nous étions arrangés de façon , que pendant tout le jour , il y avoit un missionnaire devant le saint Sacrement. On fit d'autres bonnes œuvres , et la persécution ne cessa point. Ce qu'il y eut de plus affligeant pour nous , c'est qu'elle fit des apostats. Il est vrai que très-peu renoncèrent formellement à la religion , mais il y en eut plusieurs qui furent surpris par les idolâtres , et qui donnèrent dans les pièges qu'ils leur tendoient.

Il arriva une chose qui nous fit frémir. Deux jeunes gens, extrêmement aimables et bons chrétiens, furent cités devant leur mandarin. Ils répondirent modestement, qu'ils respectoient l'ordre de l'empereur; qu'ils mourroient contents s'il l'ordonnoit; mais que pour renoncer à la foi, ils ne le pouvoient. Le mandarin qui les aimoit, et qui d'ailleurs n'étoit pas d'un caractère violent, les renvoya sans les maltraiter. Ils s'en retournoient, le cœur plein de cette douce joie qu'on goûte ordinairement quand on a conservé sa foi au milieu des plus grands dangers: ils rentrent à la maison, ils la trouvent pleine de monde. Leur mère vient à eux, le couteau à la main, et leur dit: Je vois bien, mes enfans, ce que vous avez dans la tête, vous voulez être martyrs et aller tout de suite au ciel; et moi, je veux aller en enfer: elle approche le couteau de sa gorge, et menace de se la couper à l'instant, s'ils ne signent tous deux un écrit que les idolâtres venoient de dresser: les enfans dans le trouble signèrent. Désolés ensuite, ils pleurèrent leur faute et furent inconsolables, jusqu'à ce que par une pénitence publique, ils méritèrent de rentrer dans le sein de l'Eglise.

---

*Extrait d'une lettre du père de Ventavon, missionnaire de la compagnie de Jésus.*

A Haïtien, le 15 septembre 1769.

QUE le Dieu de toute consolation soit béni; il vient d'arriver un changement très-heureux pour la religion. Le cinquième fils de l'empereur étant tombé malade, on demanda aux missionnaires de Pékin, s'ils ne connoissoient pas d'Européen qui fût versé dans la médecine. Ils répondirent qu'ils avoient lieu de croire qu'il en étoit arrivé un à Canton, nommé *Bazin*, assez expert dans cette science. A l'instant, l'empereur dépêche un courier extraordinaire pour le chercher; mais malgré toute sa diligence, le courier trouva que le frère *Bazin* étoit déjà parti avec le père *Lefevre*, n'ayant pu rester à Canton, parce qu'après le départ des vaisseaux européens, on n'y souffre aucun étranger connu. Ils ne purent pas non plus aller à Macao, parce que ce n'est plus un asile sûr pour nous; ils prirent donc le parti d'aller passer l'année à l'île de Maurice ou l'île de France.

Cependant le courier de l'empereur étant arrivé, tout fut en rumeur à Canton. On envoya des exprès de tout côté, pour avoir des nouvelles du frère *Bazin*. Des mandarins allèrent à Macao le chercher, et vouloient le faire trouver aux Portugais, qui protestèrent n'avoir aucune connoissance du lieu où il pouvoit être. Le vice-roi ayant su enfin qu'il étoit allé



à l'île Maurice, vouloit y envoyer des bâtimens chinois pour le ramener; et il l'eût fait, si on ne lui avoit représenté, que ces sortes de vaisseaux étoient incapables de soutenir un pareil voyage. On écrivit aux Indes et même en Europe, pour le faire revenir le plutôt qu'il seroit possible. Enfin, pendant toute l'année, rien ne fut plus désiré, plus attendu que ce frère, qui ne savoit rien de tout ce qui s'étoit fait à son occasion à Canton, et que nous primes à Maurice sur notre vaisseau, sans qu'il eût la moindre connoissance de l'embarras qu'il avoit causé.

Il arriva enfin à Canton : je fus présenté avec lui au vice-roi qui nous reçut en grande cérémonie. Il nous demanda à l'un et à l'autre notre âge ; si nous étions bien aises d'aller à Pékin? Nous répondimes qu'oui : si nous voulions y aller en habits chinois ou européens? Nous lui dimes qu'il étoit sur cela maître de décider. Il dit ensuite au frère *Bazin*, qu'il pouvoit partir quand il voudroit ; que pour moi, il délibéreroit s'il pouvoit prendre sur lui de m'envoyer à Pékin, sans avoir auparavant averti l'empereur. Nous vimes ensuite le mandarin qui tient la première place après le *Tsong-tou* ; et quelques jours après, le *Tsong-tou* nous fit avertir, que nous étions les maîtres de partir tous les deux ensemble, qu'il en étoit très-content, et que nous pouvions nous-mêmes déterminer le jour du départ ; ce que nous fimes pour le 15 de la lune, qui répondoit au 18 d'octobre 1768.

Arrivé à Pékin, j'ai été appelé auprès de l'empereur, en qualité d'horloger, je serois mieux de dire en qualité de machiniste; car ce ne sont point en

effet des horloges que l'empereur nous demande ; mais des machines curieuses. Le frère *Thébaud*, qui est mort quelque temps avant que j'arrivasse, lui a fait un lion et un tigre qui marchent seuls, et font trente à quarante pas. Je suis chargé maintenant de faire deux hommes qui portent un vase de fleurs en marchant. Depuis huit mois j'y travaille, et il me faudra bien encore un an pour achever l'ouvrage. C'est ce qui m'a donné plusieurs fois l'occasion de voir l'empereur de près. Il est grand et bien fait ; sa physionomie est très-gracieuse, mais faite en même-temps pour inspirer le respect. S'il use, à l'égard de ses sujets, d'une grande sévérité, je crois que c'est moins par caractère, que parce qu'il ne pourroit autrement contenir, dans les bornes de la dépendance et du devoir, deux empires aussi vastes que la Chine et la Tartarie : aussi les plus grands tremblent devant lui. Toutes les fois qu'il m'a fait l'honneur de me parler, ç'a été avec un air de bonté capable de m'inspirer la confiance de lui parler pour le bien de la religion ; et je le ferai sûrement, si jamais la Providence me fournit encore l'occasion d'avoir avec lui un entretien particulier. La première fois que je l'ai vu, il étoit à côté de moi ; il m'interrogeoit sur mon ouvrage, et je lui répondois sans le connoître encore, car il n'a d'autre marque distinctive qu'un petit bouton de soie rouge sur le bonnet, ne diffégrant en rien des particuliers, quand il n'est pas en cérémonie. Je le prenois pour quelque grand qui, avant l'arrivée de l'empereur, que je savois devoir venir, étoit envoyé pour s'informer auparavant, en

quel état étoient les choses. Je ne revins de mon erreur, que lorsque je vis le mandarin se mettre à genoux, pour répondre à une question que fit l'empereur. C'est un grand prince; il voit tout et fait tout par lui-même. Dès la pointe du jour, en hiver comme en été, il monte sur son trône, et commence les affaires. Je ne comprends pas comment il peut entrer dans un si grand détail. Dieu veuille le conserver encore long-temps. Plus il avance en âge, plus il devient favorable aux Européens. Si le père des miséricordes daignoit lui faire connoître l'Évangile, que la religion gagneroit bientôt à la Chine ce qu'elle perd peut-être tous les jours, en Europe! Du caractère dont il est, il est capable de tout entreprendre et de réussir en tout: il n'a témoigné de la crainte dans aucune occasion, et son esprit lui fournit des ressources dans les événemens les plus imprévus.

Je suis obligé de me rendre tous les jours au palais; de sorte que je ne puis être à la ville avec mes frères, mon emploi me mettant dans la nécessité de demeurer à *Haitien*, où sa majesté fait sa résidence ordinaire. J'avois auparavant avec moi le frère *Attiret*; mais ce saint religieux, cet habile artiste est mort, comme vous savez, depuis quelque temps. Les autres missionnaires qui entrent au palais, ne sont point Français, et habitent d'autres maisons. Si je n'avois, au reste, que les ouvrages que nous donne l'empereur, j'aurois le temps de respirer; mais les princes et les grands de l'empire s'adressent aux Européens pour avoir soin de leurs montres, et des hor-



loges qui sont ici en grand nombre ; nous ne sommes que deux en état de les raccommo-der , un père de la Propagande et moi. Nous nous trouvons par là, je ne dis pas occupés, mais accablés de travail. Je n'ai pas même le temps d'apprendre les caractères chinois.

Il est vrai aussi, que par ce moyen on se procure des connoissances qui peuvent être utiles à la mission. J'ai en particulier, celle du frère de l'empereur, qui est régent de l'empire en son absence. J'ai été trois fois chez lui, et il n'a pas dédaigné de nous venir visiter, le frère *Attiret* et moi, dans nos petites chambres. J'ai encore celle du comte, premier ministre, le seul qui ait du crédit auprès de l'empereur. Il occupe cette place depuis vingt ans, et cela seul fait son éloge. Le mois passé, j'eus avec lui, dans son palais, un entretien assez long, où, assis à ses côtés, je lui dis clairement que nous n'avions d'autre dessein en venant ici, que de prêcher l'Évangile, et ensuite, de rendre nos petits services à l'empereur. J'ajoutai bien d'autres choses, qui sûrement l'ont convaincu que nous n'avons aucune autre vue en venant à la Chine. Il pourroit bien résulter de cette conférence quelque avantage réel pour la religion ; et c'est cette seule espérance de lui être utile, qui me fait travailler avec quelque plaisir, aux instrumens dont je vous ai parlé ; tandis que si je suivois mon inclination, j'aimerois bien mieux être dans les terres, occupé à l'instruction des néophytes et à la conversion des infidèles. La Providence a disposé des choses autrement, et j'espère qu'elle tirera sa gloire de tout.

Au

Au reste, nous faisons au palais nos ouvrages tranquillement. Nous y avons des ouvriers qui travaillent sous notre direction : personne ne nous inquiète. J'y récite sans gêne, devant les mandarins infidèles, mon office et mes autres prières. Vous voyez par là, combien nous y sommes libres pour l'exercice de notre religion, et combien l'empereur est discret à cet égard. On avoit une espèce de vase d'acier auquel on souhaitoit de faire donner une couleur bleue : on me demanda si je le pouvois. Ne sachant pas quel étoit l'usage de ce vase, je répondis d'abord, que je pouvois du moins l'essayer. Mais sur ces entrefaites, je fus averti que ce vase étoit destiné à des usages superstitieux ; les mandarins qui le savoient bien, vouloient m'en faire mystère. Alors, j'allai les trouver, et je leur dis en souriant : Quand vous m'avez proposé de préparer ce vase, vous n'avez pas ajouté que c'étoit pour tels et tels usages, qui ne s'accordent point avec la sainteté de notre religion ; ainsi je ne puis m'en charger. Les mandarins se mirent à rire, et ne me pressèrent pas davantage, témoignant assez par là, le peu de cas qu'ils faisoient de leurs dieux ; ainsi le vase est resté tel qu'il étoit. L'empereur et les grands conviennent que notre religion est bonne : s'ils s'opposent à ce qu'on la prêche publiquement, et s'ils ne souffrent pas les missionnaires dans les terres, ce n'est que par des raisons de politique, et dans la crainte que, sous le prétexte de la religion, nous ne cachions quelque autre dessein. Ils savent en gros, les conquêtes que les Européens ont faites dans les Indes : ils craignent à la Chine,

quelque chose de pareil. Si on pouvoit les rassurer sur ce point-là, bientôt on auroit toutes les permissions qu'on désire.

---

*Extrait d'une lettre du révérend père Dolliers ,  
missionnaire de la compagnie de Jésus.*

A Pékin, le 8 octobre 1769.

RIEN ne décèle mieux le génie bizarre des Chinois , que la manière dont les choses se sont passées pendant la persécution. On faisoit venir les chrétiens devant les tribunaux ; là, on les interrogeoit sur leur culte, sur leur doctrine, sur leurs usages et leurs cérémonies ; et sur leurs réponses, les juges ne pouvoient s'empêcher d'approuver et de louer le culte, la doctrine, les usages et les cérémonies des chrétiens. Cependant ils ont employé la ruse, les promesses, les menaces, les tortures même, pour les obliger à dire au moins quelque chose qui, sans être une abjuration formelle de leur religion, pût donner à croire qu'ils avoient changé, *sauf à vous*, leur disoit-on, *de faire demain, comme à votre ordinaire ; nous ne nous embarrassons ni de vos pensées ni de vos cœurs ; croyez ce que vous voudrez ; pensez comme il vous plaira, nous le trouvons bon ; mais nous voulons entendre un mot de votre bouche : je m'observerai ; je prendrai garde à moi ; je vivrai mieux que je n'ai fait, ou telle autre expression semblable.*

Avant que de faire éclater la persécution contre les chrétiens, on avoit fait les recherches les plus rigoureuses de plusieurs bandits idolâtres qui souffloient dans différentes provinces de l'empire, le feu de la discorde et de la sédition; et un grand nombre avoient été mis à mort pour des crimes dont ils avoient été convaincus. Comme on n'avoit alors, aucun sujet de plainte contre les chrétiens, on les accusa d'être les premiers auteurs de cette révolte, et l'on crut pouvoir les intimider, par la vue des tourmens qu'on fit endurer aux vrais coupables. Je vous laisse à chercher dans tout cela, la sagesse et l'équité dont nos philosophes de France font tant d'honneur à la nation chinoise.

Notre sainte religion, qui est aussi simple que sublime, ne pourra jamais, sans une grâce particulière du ciel, devenir la religion dominante du pays. La bonne opinion que les Chinois ont d'eux-mêmes, la persuasion où ils sont, que rien n'égale la pénétration de leur esprit, les chimères dont ils sont infatués, l'attachement extraordinaire qu'ils ont pour tout ce qui peut flatter leurs penchans, et enfin l'adresse surprenante des bonzes à tromper ce pauvre peuple, sont des obstacles trop puissans, pour que nous osions espérer de les surmonter, sans un miracle de la Providence.

BIBLIOTHÈQUE  
GÉNÉRALE DE LA VILLE DE PARIS

---

*Extrait d'une lettre du père Cibot, missionnaire ,  
au père D.....*

A Pékin, le 3 novembre 1772.

Vous ne sauriez croire, mon révérend père, jusqu'à quel point on nous a noircis dans l'esprit des infidèles. Nous aurions tous été renvoyés, sans la protection spéciale de l'empereur, qui, connoissant mieux que personne, la fausseté des accusations dont on nous charge ici, met toute sa gloire à nous défendre, et à nous conserver dans ses Etats. Dieu qui tient dans ses mains le cœur des rois, l'a tellement disposé en notre faveur, que nous avons beaucoup à nous louer des bontés dont il nous honore. C'est un prince qui voit tout par lui-même ; plein de droiture et d'équité, il ne souffre pas qu'on commette la moindre injustice. Doux et accessible, il écoute avec plaisir, l'innocent qui se justifie ; mais prompt et sévère, il humilie et punit l'oppresser. Il ne paroît pas que l'adulation ait beaucoup d'empire sur son esprit ; il a des courtisans comme tous les princes de la terre ; mais sa modestie et son rare mérite le mettent au-dessus de leurs louanges intéressées.

Vous savez qu'on a commencé par attaquer les missionnaires du tribunal des mathématiques. L'empereur qui les estime et qui les honore de son amitié, n'en a pas plutôt été informé, qu'il a défendu de



les inquiéter, sous quelque prétexte que ce fût. Vous me demanderez les raisons qui peuvent engager ce prince à nous protéger si puissamment; les voici. Outre l'affection singulière que l'auguste famille qui occupe le trône, nous a toujours accordée, l'empereur tient à nous, 1°. par l'habitude de l'enfance. Son grand-père *Cang-Hy*, qui l'aimoit éperdument, vouloit toujours l'avoir avec lui, lorsqu'il daignoit admettre les Européens à sa cour, ou en recevoir des présens. 2°. Son gouverneur étoit plein de respect pour notre sainte religion; et il a si heureusement réussi à lui en inspirer une juste idée, que le premier ouvrage que sa majesté a publié, n'est, pour ainsi dire, qu'un tissu de maximes et de principes qui supposent dans ce monarque, la connoissance la plus vraie et la plus étendue de la religion naturelle. 3°. Comme il avoit un goût particulier pour la peinture, dès qu'il fut sur le trône il s'attacha au frère *Castiglione*, dont il aimoit à se dire le disciple, et passa peu de jours de son deuil (1) sans l'avoir auprès de lui, plusieurs heures. 4°. Les Européens ont beaucoup plus fait pour lui, et sous son règne, qu'ils n'avoient fait sous *Cang-Hy*, son grand-père; la raison en est, que ce prince étant jeune encore, on a tant admiré ses belles qualités, que chacun s'est efforcé dans la suite, de justifier la haute idée qu'on en avoit conçue. 5°. Ce prince a reconnu

---

(1) Les empereurs portent trois ans le deuil de leurs prédécesseurs. Les enfans en agissent de même à l'égard de leurs pères.

qu'il avoit été trompé par nos accusateurs; que *Neoi-Kong*, son premier ministre, nous avoit calomniés; qu'on avoit persécuté et mis à mort plusieurs missionnaires injustement, et qu'enfin, on étoit résolu à nous perdre, à quelque prix que ce fût. Cependant, comme s'il eût ajouté foi aux discours injurieux qu'on tenoit contre nous, il a fait examiner notre conduite; et après s'être bien assuré de notre innocence, il nous a fait dire que nous n'avions plus rien à craindre; et en effet, il est actuellement si prévenu en notre faveur, que les clameurs de nos ennemis de Pékin, de Macao et de Canton, n'ont plus aucun pouvoir à la cour. Mais voici qui vous étonnera : croiriez-vous que nous craignons l'amitié de l'empereur? Ce prince loue trop les Européens; il dit hautement et à tout le monde, que ce sont les seuls qui entendent l'astronomie et la peinture, et que les Chinois *sont des enfans auprès d'eux*. Vous sentez combien cette préférence doit offenser une nation orgueilleuse, qui regarde comme barbare tout ce qui n'est point né dans son sein. L'année dernière, le tribunal des mathématiques fit une faute considérable; l'empereur n'en accusa que les Chinois, disant que les Européens en étoient incapables. J'aurois beaucoup d'autres choses semblables à vous marquer, si le temps me le permettoit : je me contenterai d'ajouter, que l'empereur est plus attentif à nous obliger, que nos ennemis ne sont ardens à nous nuire; mais qui sait si tous ces témoignages d'attachement, ne nous préparent point des afflictions pour la suite? L'empereur ne vivra pas toujours; ce prince

a soixante ans révolus , et commence à sentir les atteintes des infirmités de la vieillesse. Il est vrai que les *Ago* (1) sont des princes fort équitables et fort doux , et nous en recevons de temps en temps , des marques d'estime et de bonté , qui semblent devoir nous rassurer contre les manœuvres de nos ennemis. L'empereur a huit enfans ; le huitième se trouvant en pénitence à *Hai-tien* (2) , pendant que la cour étoit à la ville , venoit souvent voir nos ouvrages , et causer avec nous : il me fit une fois , l'honneur de m'appeler dans son appartement , où il voulut que je prisse du thé , et m'accabla de caresses. Les Tartares sont naturellement affables , et aucun prince de l'Europe ne traiteroit des étrangers comme on nous traite ici. Le frère de l'empereur , qui aimoit le frère *Attiret* , venoit très-fréquemment à notre petite maison de *Hai-tien* , pour le voir peindre ; c'est cependant , celui des princes du sang qui passe pour le moins prodigue d'égards et de démonstrations d'amitié. Un jour , ayant renvoyé ses gens , il entra seul dans ma chambre ; une image du Sauveur , que j'avois à mon oratoire , fut long-temps le sujet de notre entretien. Mais hélas ! que les grands sont éloignés du royaume du ciel ! Après lui avoir exposé les preuves sur lesquelles est fondée notre sainte religion , il m'avoua qu'elle lui paroissoit belle et sublime ; puis changeant tout à coup de discours , il me jeta sur d'autres matières , comme l'astronomie

---

(1) On appelle *Ago* , les fils des empereurs.

(2) *Hai-tien* est comme le Versailles de la Chine.

et la peinture, dont il a une connoissance très-étendue, et il finit par m'assurer de son sincère attachement. Nous voyons aussi quelquefois, un cousin-germain de l'empereur, qui a une estime singulière pour les Français; il est aimable, sait beaucoup, parle avec grâce, et nous comble tous, d'amitié; mais il souffre difficilement qu'on traite de religion devant lui. Ce n'est pas qu'il soit attaché aux superstitions de son pays, car il méprise souverainement, et les idoles et leurs ministres; mais la crainte de perdre des emplois, ou d'exposer des familles, a bien du pouvoir sur des cœurs qui ne sont pas absolument détachés des biens périssables de la terre. Quoique la religion catholique soit tolérée dans l'empire, les chrétiens ne laissent cependant pas d'y avoir beaucoup à souffrir, malgré la protection que l'empereur daigne nous accorder; et il arrive presque toujours, que ceux qui se convertissent, se trouvent dans le cas de perdre, ou leurs emplois, ou leur honneur, ou leur fortune.

Pendant la persécution de cette année, qui a duré près de six mois, il a paru un édit, par lequel on condamne la religion comme contraire aux loix de l'empire; et en même temps, on déclare, qu'elle ne renferme rien de faux ni de mauvais. L'empereur, les ministres et les grands en sont si convaincus, qu'on n'a voulu condamner personne à mort; on ne prétendoit qu'intimider les chrétiens, et en voici une preuve frappante.

Un jeune néophyte que je connois beaucoup, alla dans le fort de la persécution, se présenter à un man-

darin , ennemi juré de notre religion , et il demanda instamment qu'on le fît mourir , lui , sa femme et son fils , qui pouvoit alors , avoir un an . Ce généreux confesseur fut renvoyé comme un insensé , et on lui dit , en le congédiant , qu'on n'avoit aucun ordre de faire mourir les chrétiens . Cependant l'arrêt de proscription étoit affiché dans tous les carrefours de la ville ; nos néophytes venoient à l'église à l'ordinaire , et l'on feignoit de n'en être pas instruit . Ce qu'il y a de plus surprenant encore , c'est que ceux qui avoient eu le malheur d'apostasier , étoient mis publiquement en pénitence , et qu'on affectoit de l'ignorer . Un mandarin s'étant dénoncé lui-même , l'empereur se contenta d'envoyer chercher trois de ses ministres , pour l'engager à renoncer à sa religion . On employa les promesses , les caresses et les menaces ; mais tout fut inutile . Il protesta constamment qu'il étoit chrétien , et qu'il obéiroit à l'empereur dans tout ce qui ne seroit pas contraire à sa conscience . Voyant donc , qu'on ne pouvoit le faire changer , on le renvoya . On sait qu'il continue à venir à l'église et à vivre en bon chrétien , et on ne fait pas semblant de s'en apercevoir . La persécution finit par une assemblée générale des officiers de la police , qui fut convoquée par le gouverneur de la ville , et où il fut décidé , qu'on n'avoit aucun reproche à faire aux chrétiens , et qu'on cesseroit les poursuites .

La congrégation du sacré cœur , qui est unie avec celle du saint Sacrement , est à la tête de toutes les autres ; mais la congrégation des musiciens et des personnes attachées au service des messes , se joignent à

elle pour en augmenter la pompe. Vous trouverez dans les lettres édifiantes le plan de la congrégation du saint Sacrement, dont les fonctions principales consistent à baptiser et à instruire les enfans, à avoir soin des pauvres et des malades, à exciter les âmes tièdes à la dévotion, et les chrétiens scandaleux à la pénitence, et enfin à prêcher aux idolâtres la loi de Jésus-Christ.

La congrégation des musiciens est chargée du chant et de la symphonie des grandes fêtes. Les pères y lèguent leurs places à leurs enfans; les nouveaux néophytes qui ont du talent y sont admis, et quoiqu'elle se renouvelle sans cesse, elle se soutient à merveille. J'y connois actuellement, trois princes, plusieurs mandarins, et un grand nombre de pauvres néophytes, qui dérobent au travail dont ils subsistent, les momens qu'ils emploient à y chanter les louanges de Dieu; le baptême y rend tout le monde égal. Pour la congrégation des servans de messes, elle est composée d'une quarantaine de jeunes néophytes, choisis pour nous servir de clercs dans toutes les fonctions ecclésiastiques: imaginez-vous un petit séminaire. Grâce à la modestie, à la gravité et au zèle de ceux qui le composent, nous sommes en état de faire toutes les cérémonies de l'église, avec la solennité et la dignité que demande le culte divin. Vous ne sauriez croire, Monsieur, avec quelle ardeur toute cette fervente jeunesse, étudie et observe la manière dont nous célébrons les fêtes. O! que la religion est aimable dans ses joies! C'est un véritable triomphe dans les familles, quand

un enfant a été admis pour servir le prêtre à l'autel, un jour de cérémonie ; la raison en est, qu'on ne prend que les mieux instruits : un vieillard préside à leur instruction ; c'est ordinairement un homme grave et sévère, qui ne leur fait pas grâce de la moindre rubrique, principalement les jours de grandes fêtes, comme celle du sacré cœur de Jésus. Il est inutile d'ajouter, que notre église française étant la seule, où on la célèbre, les néophytes de toutes les autres églises y viennent en foule ; mais ce que l'Europe aura de la peine à croire, quand les travaux de la campagne le permettent, nous y voyons arriver des néophytes, de cinquante et soixante lieues, quelquefois de plus loin. Pour moi, je ne suis pas encore fait à voir, sans verser des larmes, de bons paysans qui font de pareils voyages, en se retranchant un mois d'avance sur leur petite dépense, pour avoir de quoi faire celle-là : les vieillards disent toujours, que c'est pour la dernière fois, et l'attrait d'une communion leur fait oublier leur foiblesse. Cette année même, où le démon souffle par-tout le feu de la persécution, ces bonnes gens sont venus à l'ordinaire, au risque d'être pris et jetés dans les cachots. Je viens à la fête : vers les deux heures après-midi du jeudi de l'octave du saint Sacrement, tout étant préparé, et les chrétiens assemblés, les missionnaires, après avoir fait leur prière dans la chapelle, viennent s'asseoir sous la tente pour entendre la répétition des motets, des cantiques et des différens morceaux de symphonie que la congrégation des musiciens a préparés pour le lendemain : cette

répétition dure plus d'une heure; elle a coûté bien des jours d'étude à ces bons néophytes. Il n'est jamais arrivé qu'on ait été obligé de rien changer à ce qu'ils proposent pour le lendemain. Les missionnaires n'ont que des éloges à donner au zèle des anciens et à l'application des nouveaux. Ces derniers ont réussi cette année, au gré de tout le monde; et les anciens, qui sont leurs maîtres, en ont paru les plus enchantés. La répétition de la musique étant finie, les néophytes récitent, avec de petites reprises en chant, les prières chinoises qui leur servent de premières vêpres, mais qui sont souvent beaucoup plus longues. Pendant ce temps-là, tout le monde est à genoux, dans le silence le plus respectueux et le plus profond. Les plus petits enfans, même, grâce à la bonne éducation qu'ils ont reçue, et à la gravité naturelle de leur nation, y sont d'une modestie admirable; aussi l'exercice préparatoire qui précède la procession, est plutôt un simple usage qu'une précaution nécessaire. Chacun a vu d'avance, sur les catalogues affichés, la place qu'il doit tenir et ce qu'il doit y faire. On y voit de petits chântres, de dix à douze ans, qui ne cèdent en rien pour la dévotion, aux plus fervens novices. Tels sont aussi ceux qui sont destinés à jeter des fleurs devant le saint Sacrement.

Les néophytes qui n'ont point d'emplois particuliers, profitent de ce qui reste de temps jusqu'au souper des missionnaires, pour se confesser. Les confessions recommencent après la prière du soir,



qu'on chante à l'église à l'ordinaire, et durent jusqu'à dix heures, parce que les néophytes étrangers demeurent à l'église, et que tous ceux de la ville qui trouvent place dans les salles destinées à cet usage, ne s'en retournent pas chez eux : outre cela, plusieurs passent la nuit sous la tente, pour la défendre en cas d'accident, ou pour veiller sur les décorations : les confessions recommencent à trois heures et demie, et durent toute la matinée ; à quatre heures se dit la première grand'messe, avec musique et symphonie. Il y a un motet à l'exposition du très-saint Sacrement ; la symphonie qui est sous la tente, remplit les intervalles des messes ; celle qui est dans la chapelle, a ses temps marqués dans chaque messe ; les musiciens sont en surplis et à genoux, sur deux lignes, au-dessous de la table de communion. Les messes étant finies, on chante solennellement les grandes prières ; la tente est alors aussi pleine que la chapelle. Après les prières vient le sermon ; puis la troisième grand'messe. J'ai oublié de vous dire, qu'on en chantoit une seconde vers les six heures ; on ne la commence pas d'abord, afin de donner le temps à tout le monde de se préparer à l'entendre, et aux musiciens celui de prendre une tasse de thé. Ce petit vuide est rempli par la grande symphonie de la tente, et par la réception des nouveaux congréganistes. Cette dernière grand'messe dure une heure et demie, et finit par la bénédiction du saint Sacrement, qui est précédée d'une amende honorable, pendant laquelle il y a bien des larmes répandues. On porte ensuite le très-saint Sacrement

en procession, et voici l'ordre qu'on observe dans la marche.

Après la croix, sont quatre petits chantres en longues robes de soie violette, et en bonnet de cérémonie; suit la partie des musiciens, qui sont en habits séculiers; vient ensuite la congrégation du sacré cœur de Jésus, avec les musiciens en surplis, et quatre petits chantres en aube, avec des ceintures de soie de diverses couleurs, des rubans et des crépines d'or. Immédiatement après, sont deux portes-encensoirs, deux portes-navettes, et deux enfans en aube et en rubans de soie; ceux-ci portent des corbeilles de fleurs et en sèment, sans discontinuer, devant le saint Sacrement; les turiféraires et les fleuristes se succèdent et se relèvent tour à tour, pour encenser ou jeter des fleurs, et ce changement se fait avec un ordre qui ne varie jamais; le maître des cérémonies suit en surplis, et il ne fait que présider; deux des principaux membres de la confrérie tiennent les cordons du dais sous lequel est le très-saint Sacrement; le prêtre qui le porte, revêtu des habits sacerdotaux, est environné de ses acolytes, et suivi des missionnaires, qui portent chacun un cierge à la main. Depuis le portique qui sépare l'avant cour de l'église, il y a des enfans de chaque côté du chemin, tenant à hauteur d'appui, de longues pièces de soie de diverses couleurs; les deux chœurs de musique chantent sans interruption et sans confusion, et leurs reprises sont le signal des évolutions des fleuristes et des turiféraires.

Quand la croix entre dans l'église, les tambours

et les autres instrumens se font entendre, et continuent jusqu'à ce que le saint Sacrement soit sur l'autel : ce troisième corps de musiciens se trouve au jubé, qui est dans le fond de l'église. Le saint Sacrement passe au milieu des congréganistes, qui sont à genoux, un cierge à la main ; le reste des néophytes est derrière eux, et remplit l'église : tous ceux qui sont en surplis, et il y en a plus de cinquante, vont se ranger au sanctuaire, dans un fort bel ordre. Après les motets, les encensemens et les prières, il se fait un petit silence qui finit par une symphonie et une musique universelle, au moment que le prêtre se tourne pour donner la bénédiction. Si on pouvoit avoir l'ame assez dure pour voir sans verser des larmes, une pareille cérémonie dans la ville du monde la plus idolâtre, et où le glaive de la persécution est sans cesse levé sur nos têtes, on ne résisteroit pas dans ce dernier moment, surtout si l'on étoit à portée d'entendre les soupirs et les sanglots que la musique étouffe par son bruit.

---

erve dans  
es en lon-  
de céré-  
ent en ha-  
du sacré  
urplis, et  
ceintures  
t des cré-  
x portes-  
enfants en  
t des cor-  
ner, de-  
t les fleu-  
our, pour  
gement se  
maître des  
que prési-  
confrérie  
est le très-  
revêtu des  
acolytes,  
chacun un  
sépare l'a-  
de chaque  
de longues  
ux chœurs  
sans con-  
évolution  
s tambours

---

*Extrait d'une lettre d'un missionnaire de Chine,  
à M.....*

A Pékin, année 1777.

Nos pères chinois de l'église du midi et de l'orient, qui avoient été poursuivis l'an passé par le tribunal des crimes, ont repris leurs fonctions. Un mot de l'empereur a tout calmé; les plus grands tribunaux sont bien petits devant lui.

Le père Paul *Li-Éou*, qui est de notre église, revint ces jours passés, de *Ou-la-ha-ta*, sa mission favorite. A son retour, j'appris un trait qui fait voir que le bras de Dieu n'est point raccourci; et que la foi peut encore tout. La sécheresse désoloit les campagnes; encore quelques jours sans pluie, les moissons périssent. Déjà, depuis long-temps, les païens invoquoient inutilement leurs idoles. Un bon chrétien du pays leur dit: Vous perdez votre temps, vos dieux sont sourds; il n'y a que le vrai Dieu qui écoute les vœux de ses adorateurs: je le prierai, et j'attends de sa miséricorde qu'il m'exauce. Aussitôt il partit avec sa famille, et se rendit sur une haute montagne; là, ils se mirent à genoux à la vue de tout le monde; le bon vieillard, après une courte prière, se leva et fit de l'eau bénite à sa façon, c'est-à-dire, qu'il fit le signe de la croix sur un vase d'eau; il prit de cette eau, et en jeta à droite et à gauche,

gauche ; en priant ; il recommença trois fois cette pieuse cérémonie : à la troisième fois la pluie tomba. Ce qu'il y a d'étonnant , et ce qui marque bien la stupidité des idolâtres , c'est qu'au lieu de témoigner leur reconnaissance à leur bienfaiteur , ils vouloient qu'il se joignît à eux , pour remercier leurs idoles de ce que la pluie étoit tombée , ou du moins qu'il donnât de l'argent pour leur faire des fêtes et des comédies. Le chrétien leur répondit , en homme qui venoit d'éprouver visiblement la protection du ciel.

---

*Lettre d'un missionnaire de la Chine.*

A Pékin , le 31 juillet 1778.

Nous avons eu une persécution tout récemment , et pour ainsi dire , à la porte de Pékin ; c'est à *Patcheou* qui n'est éloigné d'ici , que de douze à quinze lieues. Depuis quelques années , cette chrétienté s'augmentoît sensiblement : la foi s'étendoit d'un endroit à l'autre et gagnoit par-tout. Dans le seul village *Ye-kia-tchouang* , qui n'est pas bien considérable , trente familles venoient d'embrasser la religion chrétienne. Les nouveaux néophytes étoient fervens et instruits. Ils venoient en foule à Pékin aux grands jours de fête ; leur concours en augmentoit la célébrité : les choses se faisoient peut-être , avec un peu trop d'éclat ; le mandarin du lieu , frappé du progrès de la religion , voulut l'arrêter.

Pour avoir occasion de faire une mauvaise affaire aux chrétiens, il leur donna ordre de contribuer à la rebâtisse d'un *Miao* (temple d'idoles). Les chrétiens répondirent qu'ils ne le pouvoient pas, mais qu'ils s'offroient volontiers à contribuer à d'autres charges publiques, comme à rebâtir des ponts et à raccommoder des chemins : le mandarin s'attendoit bien à cette réponse; au lieu de s'en contenter, comme tant d'autres mandarins, idolâtres comme lui, il les chargea de chaînes, et les traîna en prison. Ils étoient en tout, une vingtaine.

Trois jours après, c'est-à-dire, le 5 mars 1778, il les cita à son tribunal. Là, il fit tout au monde pour les séduire. Il revenoit sans cesse aux loix de l'empire, et à la honte dont il prétendoit que des Chinois se couvroient, en suivant une religion étrangère, telle que celle des *Si-Yang-Gin* (Européens).

Il y avoit parmi les prisonniers un nommé *Sou-Mathias*, baptisé seulement depuis un mois. Il prit la parole, et répondit si à propos et si raisonnablement, que le mandarin n'eut rien à répliquer. Il s'en irrita, et, pour s'en venger, il lui fit donner sur le champ, la question, qu'on appelle en chinois, *kia-koan*; c'est un supplice violent. On met les pieds du patient entre des planches qui sont étroitement liées ensemble à une de leurs extrémités; à l'autre, il y a deux hommes puissans, qui, avec des cordes, serrent ces planches, et les rapprochent par secousses : à la première secousse les plus robustes tombent en défaillance.

*Sou-Mathias* soutint généreusement cette ques-

tion , à plusieurs reprises ; le mandarin , rebuté et humilié de sa constance , le fit relâcher .

Il s'attaqua ensuite à un catéchumène . Il s'imagina que celui-ci , n'étant point encore chrétien , il en viendrait plus aisément à bout ; il lui fit donner des soufflets sans nombre . Le catéchumène répondit constamment , qu'ayant le bonheur de connoître le vrai Dieu , sa conscience ne lui permettoit pas de s'en écarter , et que très-sûrement , il embrasseroit la religion chrétienne , la seule où l'homme puisse rendre à Dieu ce qu'il lui doit , et sauver son ame . Le mandarin en fit battre un troisième , et les renvoya tous en prison .

La Chine auroit ses martyrs comme ailleurs , si le premier interrogatoire décidoit du sort des chrétiens ; mais il n'est pas croyable combien on fait jouer de machines pour les tromper et les ébranler . Les Chinois sont en cela , d'une industrie qui passe tout ce qu'on peut dire . Il faut que le mandarin l'emporte , à quelque prix que ce soit ; il y met son honneur ; jamais il ne se rend .

Quand celui de *Pa-tcheou* sut que ses gens étoient venus à bout , à force de ruses , de tromper quelques-uns des néophytes , il les fit tous comparoître devant lui pour la seconde fois . *Sou-Mathias* fut encore souffleté et battu avec le *pantsé* (bâton long de quatre ou cinq pieds , dont on se sert pour punir les coupables) . Tous les autres chrétiens furent battus de même . Alors le mandarin dit : qu'on les reconduise en prison , et qu'ils signent l'écrit qu'on demande d'eux . Les uns dirent : nous obéi-

aise affaire  
contribuer à  
Les chré-  
pas , mais  
à d'autres  
ponts et à  
s'attendoit  
coûter ,  
res comme  
ina en pri-  
mars 1778 ,  
t au monde  
aux loix de  
oit que des  
igion étran-  
Européens) .  
ommé *Sou-*  
nois . Il prit  
raisonnable-  
éprouver . Il  
donner sur  
hinois , *kia-*  
les pieds du  
étroitement  
; à l'autre ,  
des cordes ,  
par secous-  
bustes tom-  
cette ques-

rons; d'autres se turent : et afin qu'on n'entendit pas ceux qui pourroient réclamer, les gens du tribunal firent beaucoup de bruit, et les poussèrent hors de la salle.

La même chose arriva à peu près à *Sin-tchang-hien*, petit endroit, qui n'est pas loin de *Pa-tcheou*, mais d'un autre district. Onze chrétiens y montrèrent beaucoup de constance dans les tourmens; et après, ils cédèrent, presque tous, à de mauvaises raisons, et à une compassion déplacée.

Je ne suis point pour le merveilleux; il faut cependant dire le vrai. Il est arrivé à *Pa-tcheou* deux faits singuliers.

*Sou-Mathias*, après avoir reçu la question *kia-kouen*, fit un mouvement pour se lever; les gens du tribunal se mirent à rire : deux s'approchèrent de lui pour l'emporter. Attends, lui dirent-ils, tu n'y penses pas; tu en as pour cent jours sans pouvoir te remuer. *Sou-Mathias* se sentoît, il les laissa dire, se leva seul, et sans douleur et sans aide, il s'en retourna en prison, où tout de suite, il prépara à manger aux autres prisonniers. Dix jours après, il vint de son pied, à Pékin. Les chrétiens nous racontèrent ce qui étoit arrivé, et ce qu'ils avoient vu eux-mêmes de leurs yeux. Je cherchois à expliquer ce fait singulier. Il me vint en pensée, que peut-être le mandarin n'avoit voulu que l'effrayer, et que les cordes qui unissoient les planches à une extrémité, se prêtoient, à mesure qu'à l'autre extrémité on rapprochoit les planches pour écraser le pied et le bas de la jambe.



Le père Dolliers voulut en avoir le cœur net. Etant seul dans la chambre avec *Sou-Mathias*, il lui dit d'ôter ses bas ; alors il vit de ses yeux, au-dessus et au-dessous de la cheville du pied, de grosses taches noires, formées par un sang extravasé ; *Sou-Mathias* y passa la main, et les frotta, sans sentir aucune douleur. La cheville du pied n'étoit point entamée, parce que dans les planches on fait un trou dans l'endroit qui y correspond ; sans quoi, celui qui auroit reçu cette question, seroit hors d'état de marcher le reste de ses jours.

*Sou-Mathias* ne se démentit point ; on n'osa pas même lui présenter le billet apostatique à signer.

*Tcheou-Matheui* ne fut pas si heureux ni si fidèle, quoique, de son propre aveu, Dieu l'ait favorisé d'une grâce qu'il ne connut pas assez. Voici comment je lui ai ouï raconter la chose à lui-même : le père Dolliers étoit présent. Le mandarin, dit-il, me demanda si j'étois chrétien ; je lui répondis : je suis chrétien. Il me demanda mon saint nom ; je répondis : je m'appelle *Ma-teou* (Mathieu). Il m'ordonna de changer ; je lui dis, cela ne se peut. Aussitôt il fit étendre devant moi des chaînes sur le pavé de la salle ; on abaissa mes bas, et on me mit à genoux. Dans le premier moment, je sentis une douleur excessive ; je fis cette courte prière : Mon Dieu, ayez pitié de moi ; soutenez moi. A l'instant, la douleur cessa. On me tint sur ces chaînes pendant près d'une heure. Je répondis à tout sans embarras et sans trouble. Le mandarin fit passer une planche sur mes jambes, et ordonna à deux hommes

de monter dessus , afin de les presser davantage sur les chaînes : cela ne fit rien. On me fit ensuite, étendre les bras en croix, et on les lia dans cet état, à un gros bâton, long de cinq à six pieds, qui me passoit derrière le dos. Deux hommes eurent ordre de me presser en bas, moyennant ce bâton; on le fit avec violence. Tout fut inutile, je ne sentis rien; et après une heure passée dans cet état, je me relevai sans douleur : j'étois content d'avoir sauvé ma foi; mais en prison, ils m'ont tourné la tête; j'ai eu le malheur de la renoncer; je viens me mettre en pénitence.

Je ne pus m'empêcher de lui dire : Malheureux ! votre narré vous condamne. Quoi! celui qui vous avoit soutenu si puissamment dans votre premier combat, ne pouvoit-il pas encore, vous soutenir dans les autres? Après avoir reçu de sa bonté une si grande grâce, deviez-vous l'oublier sitôt, et le renoncer? Il me répondit : Je ne l'ai pas renoncé dans le cœur; j'ai perdu la tête en prison.

*Tcheou-Mathieu* est un bon homme, je le connois depuis long-temps : il a eu le malheur de tomber; mais je ne crois pas qu'il ait voulu nous tromper sur le fait en question. D'ailleurs, en racontant ce qui lui étoit arrivé, il ne paroissoit pas s'apercevoir de la grâce spéciale que le Seigneur lui avoit faite. Il avoit la confusion peinte sur le visage, et l'air qu'on donne aux apôtats, dans les actes des martyrs, si différent de celui qu'avoient les généreux confesseurs de Jésus-Christ. Nous l'avons admis à la pénitence.

Vers la fin du mois d'août 1777, l'empereur fit aux missionnaires une faveur éclatante. Il donna ordre à M. Ignace Sikelpart, ex-Jésuite allemand, de se rendre tel jour, dans l'intérieur du palais de sa maison de plaisance : ce n'étoit en apparence, que pour retoucher un tableau. A peine étoit-il arrivé, qu'on annonça l'empereur. Il entre, et prend cet air d'affabilité, qu'il prend mieux que personne, quand il veut. Il va au père Sikelpart, qui peignoit ; il fit semblant de s'apercevoir pour la première fois, que sa main trembloit. « Mais, lui dit-il, votre main » tremble ». Cela ne fait rien, prince, je suis encore en état de peindre. Quel âge avez-vous donc, dit l'empereur ? Le père Sikelpart répondit : j'ai soixantedix ans. — Et pourquoi ne me l'avez-vous pas dit ? ne savez-vous pas ce que j'ai fait pour Castiglione (1), à sa septantième année ? je veux faire la même chose pour vous. Quand tombe le jour de votre naissance ? Prince, répondit le père Sikelpart, c'est le 20 de la huitième lune (21 septembre 1777) : l'empereur se retira.

Aussitôt il y eut ordre à un mandarin d'aller au *Nan-tang* (maison des ex-Jésuites portugais), pour savoir comment les choses s'étoient passées du temps de Castiglione, et quels présens l'empereur lui avoit faits.

La grâce faite au père Sikelpart, dans le style du pays, regardoit tous les Européens ; aussi le père

---

(1) Frère italien, fort aimé de l'empereur, mort il y a douze à treize ans.

d'Espinha, qui est à la tête du *Nan-tang*, invita toutes les églises, dès le 18 septembre.

Le 31 au matin, le père So, missionnaire et procureur du *Nan-tang*, se transporta au palais de *Haitien* (1). Les présens et tout ce qui étoit nécessaire pour la cérémonie étoient préparés : en entrant dans le palais, il rencontra le prince fils aîné de l'empereur, qui lui parla et lui fit amitié. Ce sont de ces rencontres qui paroissent l'effet du hasard, mais qui sont souvent méditées. Le père So reçut les présens de l'empereur ; ils consistoient, en six pièces de soie du premier ordre, une robe de mandarin, un grand collier d'agate, et différentes choses ; mais ce qu'il y avoit de vraiment considérable, c'étoit quatre caractères, écrits de la main de l'empereur, qui contenoient l'éloge du père Sikelpart. Le missionnaire portoit ces présens dans le palais, les tenant élevés, par respect. Le huitième fils de l'empereur passa ; les mandarins qui accompagnoient le père So lui dirent, qu'étant chargé des présens de l'empereur, il ne devoit point faire attention à l'Ago (nom des fils de l'empereur) ; pour eux ils lui firent les saluts accoutumés.

A la porte du palais il y avoit un dais préparé ; c'est une espèce de niche ouverte de tous côtés : on déposa avec respect les présens sur la table couverte de soie jaune. Il y avoit vingt-quatre musiciens d'une musique bruyante, et huit porteurs ; ils étoient tous,

---

(1) Gros bourg où est la maison de plaisance de l'empereur.

habillés d'une houppelande de soie avec des fleurs, tels qu'ils sont quand ils accompagnent ou qu'ils portent l'empereur.

On se mit en marche : les vingt-quatre musiciens précédoient ; venoient ensuite quatre mandarins à cheval, puis le dais porté par huit porteurs. Il étoit suivi du mandarin chargé des ordres de l'empereur, le missionnaire étoit à côté de lui.

Il y a cinq quarts de lieue, de *Yuen-min-yuen* jusqu'à la porte occidentale de Pékin, par laquelle on entre en venant de *Hai-tien* (1). Dès qu'on put voir la livrée de l'empereur, le corps de garde se mit sous les armes, et détacha des soldats pour ouvrir la marche dans la ville, et pour faire du bruit ; c'est ici une façon d'honorer.

La rue qui aboutit à *Si-the-men* (porte de l'occident), est tirée au cordeau ; sa largeur est singulière : on y dressa des tentes de côté et d'autre, et malgré l'espace qu'elles occupent, il reste encore assez de terrain pour trois rues. Elle va directement de l'occident à l'orient, et après un quart de lieue, elle aboutit à la grande rue, qui du mur septentrional de la ville aboutit à la porte du midi, appelée *Tchun-chi-men*, à côté de laquelle le collège est situé ; cette rue a une lieue de long, elle est tirée au cordeau comme la première, et a au moins, autant de largeur.

Tandis que les présens de l'empereur faisoient cette route à travers une foule de peuple qui accou-

---

(1) Maison de plaisance de l'empereur.

roit à ce spectacle, nous nous rendimes au *Nantang* de toutes les églises. J'y arrivai le premier ; je vis à loisir, et je puis dire avec plaisir, les décorations qu'on avoit préparées ; celles-ci ne ressembent pas à celles d'Europe, elles ne sont que jolies. On avoit dressé un parvis depuis le collège jusqu'à l'autre côté de la rue ; les portes étoient ornées de festons. Dans la première cour on avoit dressé un petit appartement pour les gens de la suite.

Après être entré dans la seconde cour, on voyoit une enfilade de quatre salons : le premier salon étoit pour les musiciens, on l'avoit fait avec des nattes ; mais il étoit si bien revêtu de soie et de festons, qu'il faisoit un effet très-agréable. De ce salon on montoit dans un autre, où étoit préparé un repas sur quatre tables.

On descendoit ensuite, dans une autre espèce de salle ; c'est une cour qui séparé deux grands corps de logis ; on en avoit fait un appartement champêtre. On y voyoit de grands ifs, à droite et à gauche, et des ornemens qui d'eux-mêmes ne sont rien, mais qu'on arrange de façon qu'ils plaisent. On montoit enfin dans la dernière et la plus belle salle du collège. Castiglione l'embellit autrefois, de deux grandes et magnifiques peintures, qui représentent le grand Constantin sur le point de vaincre, et Constantin vainqueur et triomphant. On y voit aussi, sur les côtés, deux perspectives qui trompent ; le plafond est très-beau. Au milieu de cette salle il y avoit un dais, ou une espèce de niche dans laquelle on devoit déposer les présens.

A tout moment, il arrivoit des courriers , qui nous annonçoient à quelle distance étoit le convoi : vers les neuf heures, on nous dit qu'il étoit temps de sortir. Nous étions en habits de palais , comme pour paroître devant l'empereur : les rues de traverse ont des barrières à leur entrée, on les ferme la nuit ; on en compte douze mille dans la ville tartare. Depuis la barrière , jusqu'au collège qui est à l'orient de la grande rue , il n'y a que deux ou trois cents pas. Nous nous plaçâmes sous le parvis , sur une seule ligne ; nous attendimes - là , quelque temps. Nous voyions arriver les soldats des rues , qui faisoient un bruit et un tapage qui ne disoit rien , sinon qu'ils vouloient faire du bruit ; le peuple s'arrangeoit ou ne s'arrangeoit pas , c'étoit la même chose : vinrent ensuite , des fusilliers sans ordre et sans uniforme , c'étoit pour faire escorte. Enfin , nous entendimes les grosses trompettes et les tambourins ; à la barrière il y avoit des gardes pour empêcher la foule , qui véritablement , étoit grande ; les soldats des rues précédoient , et faisoient faire place ; la musique bruyante passa la barrière , puis , les quatre mandarins à cheval : venoit ensuite , la musique que le collège avoit envoyée au-devant des présens ; celle-là étoit assez agréable : suivoit le dais ou la niche , puis , le *Tong* , mandarin nommé par l'empereur pour présider à la cérémonie ; c'étoit un homme de soixante ans , bien monté , et se tenant de façon , qu'on voyoit aisément qu'il représentoit un grand maître. Alors , nous nous mimas à genoux , selon le cérémonial chinois : les princes du sang et les rois étrangers , s'y

mettent quand l'empereur leur fait une pareille grâce. Je vis avec attendrissement, que le dais étoit surmonté d'une croix : lorsqu'il fut venu jusqu'à nous, nous nous levâmes pour le suivre ; il s'avança jusqu'à la porte de la dernière salle : alors, le mandarin tira doucement les présens de dessus la table, et les portant avec respect, les déposa dans la niche préparée pour cela.

Tous les Européens, c'est-à-dire, tous les missionnaires, s'étant mis à genoux, frappèrent trois fois la terre de leur front : s'étant ensuite, relevés tout droits, ils se mirent à genoux de nouveau, et firent encore deux fois, la même cérémonie, en tout, neuf fois, ce qui est le plus grand cérémonial qu'il y ait ici : ensuite, on salua le mandarin les uns après les autres, en lui prenant les deux mains selon la coutume, et on le conduisit dans la salle à manger. Il demanda d'abord, si on étoit venu de toutes les églises ; on lui répondit que oui ; que les missionnaires de la Propagande n'étoient pas encore arrivés, parce que c'étoit un jour de prières, et qu'ils étoient peu ; qu'on savoit d'eux-mêmes, qu'ils viendroient prendre part à la reconnaissance que nous devions tous, à l'empereur.

Ils arrivèrent en effet, au nombre de deux ; le mandarin parut bien content ; il nous fit ensuite, les politesses ordinaires, qui consistent à demander le nom, l'âge, les emplois, le pays ; on prit du thé. Le *Tong* mandarin nous dit : Il faut que je retourne incessamment avertir l'empereur, de la manière dont les choses se sont passées : il faut aussi que M. Sikel-



part me suive, pour faire son remerciement ; il ne peut pas se différer au lendemain, la coutume est de l'écrire ; le mandarin voulut le voir, il le loua.

Nous nous retirâmes pour lui donner le temps de prendre quelque chose ; il ne resta dans la salle que deux missionnaires pour l'entretenir. A la fin du repas, les pères du *Nan-tang* lui firent présent de plusieurs curiosités d'Europe, dont il parut fort content ; l'empereur a su tout. Dès le lendemain matin, il alla au *Jou-y-kôan* (endroit du palais où travaillent les missionnaires) ; il étoit de bonne humeur, il demanda plusieurs fois au père Sikelpart, s'il se portoit bien.

En même temps il vint chez moi un eunuque de la présence, je crois qu'il avoit ses vues ; il me dit que nous avions bien fait de nous trouver tous, au *Nan-tang* ; que la grâce que l'empereur nous avoit faite ne s'accordoit qu'aux grands, qu'on ne l'achetteroit pas pour un million.

Une circonstance nous la rend encore plus précieuse, c'est qu'actuellement, il y a à Pékin, dix mille lettrés qui sont venus de toutes les provinces pour être promus à un grade supérieur ; ils sont destinés à être un jour mandarins dans les différentes villes de la Chine : témoins des bontés de l'empereur pour nous, nous espérons qu'ils ne feront rien contre notre sainte religion et contre nos chers néophytes. Voilà, en dernière analyse, où aboutissent nos pensées et nos désirs ; le reste n'est rien pour nous, que dégoûts et ennuis.

---

*Extrait d'une lettre de M. François Pottiers, évêque d'Agathopolis et vicaire apostolique en Chine, dans la province de Sutchuen, écrite en 1782.*

1°. JE me trouve chargé de l'administration de trois provinces, dont la plus petite a autant d'étendue que la France. Les différentes chrétientés se trouvent extrêmement séparées les unes des autres; souvent il faut faire plusieurs journées de chemin, quelquefois jusqu'à dix, pour parvenir à une. Les plus considérables, où les chrétiens sont à peu près réunis, ne passent guère trois ou quatre cents personnes. Le plus ordinairement, elles sont de soixante ou quatre-vingts personnes : le nombre de ces dernières est très-grand. Il n'y a actuellement, que treize missionnaires en exercice dans les trois provinces, dont sept Européens, tirés du séminaire des missions étrangères de Paris, et six autres chinois, dont quatre ont été ordonnés prêtres par moi-même. Il est absolument impossible, vu la dispersion des chrétiens et le petit nombre des missionnaires, de faire de fréquentes visites dans chaque endroit, d'instruire suffisamment à l'aide de la prédication; c'est beaucoup, lorsqu'un missionnaire peut visiter deux fois, ses chrétiens, dans un an. Il y en a même grand nombre qui, à peine, peuvent l'être une fois, dans l'année, et d'autres qui ne peuvent être administrés que tous les deux ans. Il est aisé

d'apercevoir l'inconvénient de cette pratique , car , si , malgré les instructions fréquentes que les chrétiens reçoivent en Europe , et la facilité qu'ils ont de s'approcher souvent des sacremens , vivant d'ailleurs , dans un pays où c'est un crime de n'être pas chrétien , cependant , il y en a si peu de bons , que doit-il en être dans un pays où les instructions sont si rares , les sacremens si peu fréquentés , les mœurs , les exemples de la part des païens , si séduisants , et où , non-seulement on n'est point libre d'être chrétien , mais encore c'est un crime de l'être , et où ce prétendu crime est souvent puni par des chaînes et d'autres tourmens fort cruels , quelquefois même , par la mort ? Il a fallu pourvoir à un inconvénient aussi considérable , et voici les moyens qu'on a jugé être les plus propres , et qui sont fort dispendieux. Le premier , est d'ériger des écoles , autant qu'il est possible , dans les différens districts. Les hommes sont chargés d'instruire les jeunes garçons ; plusieurs femmes pieuses , vierges pour la plupart , et qui en ont fait le vœu , ou au moins , veuves et éprouvées , se sont consacrées à cette bonne œuvre , en faveur des jeunes filles. On recommande , et on presse beaucoup les grandes personnes d'en profiter , dans les temps où elles sont libres. Dans ces écoles , on enseigne les prières , le catéchisme , et d'autres livres de religion et de piété , composés exprès pour les Chinois. On fait cotiser les chrétiens pour l'entretien et la nourriture de ces maîtres ou maîtresses ; car , communément , on n'exige point autre chose : mais il arrive que ces maîtres , tous chrétiens , et

fort en état d'enseigner, ont des familles à nourrir. Il faut donc suppléer à leur défaut, et mettre, pour le bien commun, leur famille en état de se passer d'eux. D'autres fois, les chrétientés sont si pauvres, qu'à peine elles ont de quoi se nourrir fort petitement; pour lors, la mission se charge de la nourriture et de l'entretien des maîtres. D'autres fois, surtout quand les enfans sont un peu grands, les parens comptent sur leur travail en partie, et la crainte de manquer, les empêche de les envoyer aux écoles. Quand ce n'est point mauvaise volonté, il est encore clair qu'il faut les aider. Ce seul objet coûtera quelquefois à la mission, plus de cent pistoles par an.

Le second objet de dépense, absolument nécessaire pour instruire les chrétiens et propager la religion, ce sont les livres. On ne peut enseigner dans les écoles presqu'aucun livre de païens : la plupart ne sont qu'un assemblage monstrueux d'absurdités, de superstitions, de fables et de quelques grands principes de la loi naturelle, qui se trouvent parfois, bien mal accompagnés; les auteurs ont passé pour des dieux, et sont honorés comme tels. Ce sont de pareils ouvrages, qui servent de règles pour les mœurs, à la plupart des mandarins qui gouvernent le peuple; aussi, leurs mœurs se ressentent-elles bien de principes aussi monstrueux. Par-tout, ils s'engraissent de la substance du peuple; dans les procès, c'est celui qui donne le plus qui a gain de cause. Il nous a donc fallu composer des livres, et en multiplier les exemplaires. L'art de l'imprimerie,

rie, en vogue chez les Chinois depuis plusieurs siècles, nous a été d'un grand secours, je puis même dire nécessaire; autrement, il auroit fallu s'en rapporter à la fidélité des copistes, dans une langue où la formation des caractères est fort compliquée, où il est facile de changer le sens et d'introduire des erreurs, et même des hérésies que la rareté des instructions des missionnaires, dans chaque endroit, auroit pu laisser se propager. Nous avons donc fait imprimer un assez bon nombre de livres de religion, tant à l'usage des chrétiens qu'à l'usage des païens qui voudroient s'en servir : nous distribuons ces livres gratuitement, par la crainte que l'avarice, qui est un vice dominant des Chinois, ne mette obstacle à leur instruction. Comme, dans ces dernières années particulièrement, Dieu a répandu sur cette mission des bénédictions abondantes, et que le nombre des prosélytes s'est beaucoup accru, la dépense des livres a été beaucoup plus considérable, et, suivant les apparences, elle s'augmentera encore. Depuis cinq à six ans environ, cette dépense s'est montée à plus de cinq mille livres. Dieu merci, nous n'avons pas à regretter l'emploi d'une pareille somme. Ce que nous regrettons, c'est de n'avoir pu fournir en ce genre, à près de la moitié des besoins.

Un troisième moyen, très-propre à instruire et à soutenir la foi parmi les chrétiens, comme aussi, à l'étendre parmi les infidèles, c'est la mission des catéchistes : ces catéchistes sont de deux sortes. Il y en a qui sont fixés constamment, dans chaque chré-

tienté ; ce sont communément, des chefs de famille zélés, instruits, et d'un âge un peu avancé. C'est chez eux que se tient, les dimanches et fêtes, l'assemblée des chrétiens, ainsi que lors de la visite du missionnaire. Ces sortes de catéchistes sont chargés d'instruire ; autant qu'ils peuvent le faire, et surtout, de veiller à ce que le bon ordre et la discipline de l'Eglise s'observe parmi les chrétiens. C'est chez eux que se rendent les nouveaux convertis, pour s'instruire des préceptes de la religion, des prières, du catéchisme et des vertus du christianisme. Les plus éloignés demeurent quelquefois fort long-temps chez eux, vivent à leurs dépens, ce qui constitue ces catéchistes dans des dépenses considérables ; surtout quand le nombre des prosélytes est grand. Il faut que la mission les aide ; autrement, ces nouveaux prosélytes, ne trouvant personne pour les instruire, oublient bientôt les premières impressions de foi qu'ils ont reçues, et retournent à leurs superstitions, ainsi que nous le voyons tous les ans, sans pouvoir, faute de secours, prévenir ce malheur.

Il est une autre espèce de catéchistes qu'on peut appeler ambulans, destinés principalement à la conversion des infidèles : ce sont assez communément, des chrétiens qui se donnent à la mission ; chaque missionnaire en a un certain nombre. Quand il y a quelque espérance de conversion dans un endroit, soit que les païens demandent à entendre parler de religion, soit que leurs parents ou amis, déjà chrétiens, servent d'introducteurs, pour lors, on y en-

voie ces sortes de catéchistes ambulans, qui combattent en détail, les superstitions du pays, et prêchent la vérité de notre sainte religion. Ordinairement, ce sont eux qui risquent le plus. Il ne seroit pas prudent aux missionnaires, et surtout aux Européens, qui ont la couleur, la figure et l'accent si différens des Chinois, de paroître ainsi, devant les païens, et de leur prêcher la religion. Suivant les loix du pays, ils ont deux crimes capitaux contre eux; l'un, d'être étranger; et l'autre, de venir prêcher le christianisme. Il suffiroit de rencontrer un seul homme de mauvaise volonté, pour exposer la mission aux dernières extrémités; en dénonçant le missionnaire. Ce sont donc nos catéchistes ambulans qui paroissent ordinairement, devant les Chinois, qui éclaircissent leurs premiers doutes, et jettent dans leur esprit les premières semences de la foi. Quelquefois, à cette occasion, il s'excite beaucoup de troubles; les païens mécontents s'ameutent, font violence pour prendre le catéchiste, et l'assomment de coups; ce qui est arrivé plusieurs fois. Le plus souvent, les assemblées sont assez paisibles; mais comme les chrétiens, surtout les nouveaux, ne se cachent guère, quand ils savent un catéchiste dans le canton, ils rassemblent tous les païens de leur connaissance; ceux-ci appellent tous leurs amis, lesquels, attirés par la nouveauté du spectacle, y viennent en très-grand nombre; souvent, dans une seule séance, il s'en trouve plus de deux cents. Le catéchiste les préche; il y a toujours une partie qui se rend; les autres, qui restent dans leur avan-

blement , ne peuvent pas se plaindre qu'ils ont manqué de moyen ; la divine Providence est justifiée ; ainsi le tout retourne toujours à la gloire de Dieu. Quand les païens se sont rendus , et qu'ils ont adoré Dieu , détruit leurs idoles , et qu'on trouve dans leur conduite , des preuves de sincérité , le missionnaire va les visiter et les instruire plus particulièrement , et les disposer peu à peu , au baptême : telle est la fonction de nos catéchistes. Pour fournir à tout , comme les districts sont fort multipliés , il en faut un assez bon nombre. La mission se charge de leur entretien et nourriture , comme aussi de les défrayer des dépenses qu'ils sont obligés de faire dans les longs voyages qu'ils entreprennent pour la cause de la religion. Pussions-nous doubler et tripler leur nombre ! nous aurions bientôt des milliers de chrétiens de plus.

Un quatrième objet de dépenses propres à entretenir la piété parmi les chrétiens , en leur en rappelant souvent les objets , c'est de les fournir , autant qu'il est possible , de chapelets , de crucifix , de médailles et autres images de religion , et particulièrement , celles des mystères. Le saint Siège a regardé cette pratique comme si utile , qu'il a accordé un nombre considérable d'indulgences aux néophytes qui , en récitant quelques prières , ou s'attachant à d'autres bonnes œuvres indiquées , se trouveroient munis de chapelets , ou de médailles , ou de crucifix bénits à cette fin , par les missionnaires qui en ont reçu la faculté ; et je puis assurer , par des faits constans , que Dieu a opéré parmi nous , plusieurs miracles



pour autoriser cette pratique. J'avoue qu'on peut facilement en abuser, en y bornant, par exemple, toute sa religion; mais aussi, il est facile de faire éviter ces abus, en ne les distribuant qu'à ceux qu'on peut juger moralement capables d'en profiter, et en les instruisant particulièrement, et à plusieurs reprises, sur l'usage saint qu'ils en peuvent faire: aussi est-ce une obligation que nous tâchons de remplir. D'ailleurs, cette pratique est d'autant plus importante dans ce pays, qu'elle éloigne davantage les chrétiens, des coutumes superstitieuses des païens, qui portent sur eux beaucoup de signes de la religion de leurs dieux, et qui en affichent, pour ainsi dire, à chaque coin de leur maison. Nous faisons donc en sorte de procurer aux chrétiens ces sortes d'effets de religion; nous ne plaignons point la dépense à cet égard; nous en faisons venir tous les ans, de Canton, première ville de Chine, voisine de Macao, habitée en grande partie par les Portugais; mais malheureusement, nous ne pouvons faire que très-peu en ce genre.

Ce seroit encore un service essentiel à rendre à notre mission, de lui procurer, autant que la chose seroit possible, quelques moules de crucifix de grandeur passable. Nous avons tenté, en Chine, toutes sortes de moyens pour réussir; les Chinois ne peuvent en venir à bout. Il me semble qu'il seroit aisé, en France, d'en faire de fonte; l'on pourroit couler des crucifix, au moins d'étain ou de plomb qui ne manque pas ici; par ce moyen, chaque famille en seroit pourvue: ce seroit un objet bien édifiant et bien



utile pour tous, et qui ne contribueroit pas peu, à exciter leur foi, et à les animer dans les prières communes, très-fréquentes ici ; car, outre les prières des dimanches et fêtes, qui partagent le temps, et aussi longuement qu'il s'observe dans la plupart des paroisses de France, les prières journalières, celles du matin et du soir, l'*Angelus* et d'autres, en tout, quatre fois dans la journée, se font toutes en commun, dans chaque famille.

2°. Le nombre des chrétiens s'augmentant, il étoit naturel de chercher des moyens pour augmenter le nombre des missionnaires. Nous trouvons, il est vrai, des ressources dans le séminaire des missions étrangères ; mais, outre que le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes se trouve bien refroidi en Europe, et qu'en conséquence, on ne peut en espérer qu'un assez petit nombre de missionnaires, notre séminaire de Paris, à raison de ses grandes charges, est dans l'impossibilité absolue de suffire à tout : les frais, pour le départ des missionnaires, sont extrêmement dispendieux ; une bonne partie des voyages, jusqu'à la mission, est à la charge du corps ; il faut fournir chaque missionnaire d'un viatique annuel, ordinairement de cinq cents livres ; il faut le munir d'une chapelle complète ; il faut entretenir des bureaux de correspondance, particulièrement dans les Indes, à l'effet d'introduire les missionnaires dans leurs missions respectives ; il faut supporter quelquefois des pertes, qu'on ne peut réparer que par la voie des emprunts : par la suite des temps, ces dettes s'accroissent ; le séminaire se voit

forcé de retrancher le nombre des missionnaires, afin de satisfaire aux dettes les plus pressées. Il est clair qu'aujourd'hui, si nous avions des moyens suffisans, nous aurions au moins vingt missionnaires de plus : ainsi, nous ne pouvons compter sur le séminaire pour satisfaire entièrement à tous nos besoins. En conséquence, nous tâchons de suppléer à ce défaut par la formation d'un clergé national. Nous choisissons parmi les enfans des chrétiens, ceux qui marquent le plus de dispositions, tant pour la piété que pour l'étude. Nous les réunissons dans un petit collège, sous la conduite d'un missionnaire européen, principalement occupé de cet objet, qui les instruit dans la langue latine; ils sont nourris et entretenus à nos frais. Ceux qui sont encore jeunes, et qui donnent de très-bonnes espérances, sont envoyés, au bout d'un an ou deux d'épreuve, au collège général du corps, situé maintenant à la côte Coromandel. Chaque mission en fait autant. C'est pour lors le séminaire qui se charge de leur nourriture et entretien, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être ordonnés prêtres. Les plus âgés restent au petit collège, y apprennent ce qu'il y a d'essentiel dans la théologie positive et morale, comme aussi simplement à lire le latin sans l'entendre; ensuite, quand ils ont atteint le degré suffisant pour être légitimement ordonnés, ils le sont en vertu d'une dispense du saint Siège. Ceux-ci sont ordinairement des catéchistes qui se sont distingués dans le ministère. Parmi les six prêtres chinois que j'ai dans ma mission, il y en a trois qui ont souffert généreusement les tortures dans les pré-

toires, pour cause de religion. Un de ces trois, après avoir fini un exil de trois ans, auquel il avoit été condamné pour la même cause, en est revenu avec plus de courage qu'auparavant, et a mérité, l'an passé, d'être élevé à l'honneur du sacerdoce. Nous nous attachons d'autant plus à cette partie, qu'elle fait l'objet principal des missions : c'est, en premier lieu, pour cela, qu'elles ont été instituées. Le saint Siège insiste avec beaucoup de force pour soutenir ces sortes d'établissements ; c'est, sans contredit, le moyen le plus propre à perpétuer la religion en Chine. Si tous les Européens étoient pris ou dispersés, ce qui est déjà arrivé, les chrétiens se trouveroient sans ressource. Les malheurs du Japon ont fait ouvrir les yeux sur l'importance de cette œuvre : quand on en eut chassé ou mis à mort les Européens qui s'y trouvoient, et qu'on leur eut fermé efficacement la porte de ce pays, cette chrétienté si florissante, et qui compte tant de martyrs, est tombée faute d'un clergé national ; et depuis deux cents ans, elle n'a pu encore se relever. Notre malheur ici, c'est que nos fonds ne nous permettent d'en élever qu'un très-petit nombre ; et quoique leur vie soit très-dure, les dépenses en total, sont considérables, surtout dans ce pays-ci, où les denrées sont plus chères qu'ailleurs. Cependant, en ménageant beaucoup, la somme de cent vingt livres suffit à peu près, pour la vie et l'entretien d'un écolier. Lorsque les prêtres du pays sont formés, ils visitent les chrétiens comme missionnaires ; ils ne reçoivent point, comme les Européens, des sub-

sides du séminaire de Paris ; ce sont les chrétiens qui sont obligés de les nourrir. Il arrive souvent que ces chrétiens , à raison de leur pauvreté , peuvent à peine , fournir à la moitié des dépenses , tant pour les voyages , que pour l'entretien , et quelquefois la nourriture : pour lors , nous leur divisons une partie de nos viatiques , car ils sont ordonnés sous le titre de la mission.

3°. L'évêque est obligé , en vertu de l'ordre du saint Siège , de se choisir un lieu fixe de résidence ; non pas qu'il soit tenu d'y demeurer habituellement : les besoins de la mission et le petit nombre de missionnaires , exigent de lui des courses et des visites , presque aussi longues et aussi multipliées que celles des autres prêtres ; mais cette résidence est nécessaire , pour donner la facilité aux missionnaires de recourir à l'évêque quand il en est besoin , ainsi qu'aux chrétiens de la mission , quand ils ont des affaires où son autorité doit intervenir. Cette maison est située ordinairement , au centre de toute la mission , et dans un endroit où la chrétienté est assez nombreuse : l'évêque y demeure quelques mois de l'année. En son absence , il y laisse un ou deux domestiques , instruits des différens endroits où il peut être , et qui y conduisent ou y adressent ceux qui ont des affaires. Cette maison qui , en grande partie , est l'auberge des chrétiens des différentes provinces , entraîne des dépenses exorbitantes. L'hospitalité est ici nécessaire plus qu'ailleurs ; mais je vous avoue , que c'est une vertu entièrement difficile à pratiquer , pour un évêque missionnaire. Cependant , nous ne pouvons

faire autrement. Si nos chrétiens étoient à leur aise, ce seroit sans doute, à eux à fournir à de pareilles dépenses; mais les riches sont assez rares parmi eux. La malédiction, que l'Écriture prononce contre les riches, se vérifie ici plus qu'ailleurs, où l'amour de l'argent est porté à son comble. Il faut que le foible subside, que nous tirons du séminaire, supplée à tout; il est facile de concevoir, combien ces dépenses, absolument nécessaires, empêchent d'autres bonnes œuvres, que nous ne pouvons faire que très-petitement, faute d'argent.

Certes, je puis le dire, avec vérité : nous n'employons pas notre revenu à nous adoucir beaucoup la vie, ni à entretenir aucun luxe. Nous vivons comme des gens du commun, de riz, herbes, quelquefois de la viande de cochon, de volailles, quand on nous en donne, de vin et de riz : cela suffit, et parfois, il y a de l'abondance. La nourriture d'un missionnaire, comme vous savez mieux que moi, n'admet pas souvent de pareilles recherches. Nos habits sont tels, que le dernier des Chinois qui les porteroit, ne se feroit point remarquer; leur nombre ne nous charge pas beaucoup. Je vous avoue, en grande simplicité, que je n'ai que trois chemises à mon usage; encore, ont-elles bien près de deux ans chacune. Mon lit consiste dans une couverture et une natte, avec une botte de paille qu'on met pardessus; de sorte qu'en mettant mon lit, avec une garde-robe d'été et d'hiver, sur les épaules d'un homme, il est très à son aise, et se trouve en état de faire quatre-vingts lieues avec moi. Mes missiou-

naires ne sont ni plus riches, ni mieux meublés que moi : s'il y en a qui enchérissent sur leur évêque, je puis le dire en toute vérité, ils enchérissent en mortifications et en pauvreté. Notre maison épiscopale, ou résidence, n'est point un palais; il n'y a ni dorures, ni tapisseries, ni glaces; les murailles sont de boue enduite de chaux. Nous avons un corps-de-logis passable, couvert en tuiles, qui sert de chapelle; vis-à-vis, est une autre maison construite avec des roseaux du pays, et couverte de paille; le reste ne vaut pas la peine d'en parler : on a peine à s'y mettre à couvert de la pluie. Nous n'avons ni chevaux, ni équipage pour faire route : excepté le cas de maladie, nous faisons tous nos voyages à pied. La monture que j'ai été obligé d'acheter, il y a douze ans, lors de ma consécration, compose tout mon équipage. J'avois au moins deux cent cinquante lieues à faire pour aller chercher l'évêque consécrateur; un missionnaire avec moi, et deux ou trois autres chrétiens, faisant tous ce voyage à pied, il eût été trop dur de porter chacun son bagage; j'ai acheté un âne qui a porté le tout; et, à mon retour, l'animal a été vendu. Il faudroit être de mauvaise humeur, pour se plaindre d'une pareille dépense.

Un pareil détail paroitra minutieux à bien des gens du monde; d'autres, effrayés de la vie dure et pauvre des missionnaires, étoufferont peut-être une première étincelle de vocation qui les appeloit à cet état. Je dirai aux premiers : Quand on demande l'aumône, il faut détailler sa misère, et ne pas faire le glorieux; d'ailleurs, ces prétendues minuties con-

tribuent à la gloire de Dieu et au salut des hommes : or, en pareille matière, il n'y a rien de petit. Je dirai aux derniers : Vous voyez les croix, venez en goûter les consolations. Cette vie dure ne m'a moralement jamais rendu malade ; et cette pauvreté ne m'a laissé manquer de rien : faisons-nous le moins de besoins qu'il sera possible, et nous serons toujours riches ; il n'y a que le premier pas qui coûte. La vie et l'habit mis à part, que peut-on désirer de plus qui soit raisonnable ? La joie, les plaisirs, nous n'en manquons pas ici. Quelle plus grande joie pour un bon cœur, que de faire régner Dieu dans les cœurs, et d'arracher à la mort des milliers de malheureux ? Mais il faut avoir des oreilles pour entendre ce langage ; ceux que Dieu appelle à l'état de missionnaire, pour peu qu'ils le veuillent, l'entendront aisément. Ce que j'ai écrit ne peut donc pas leur nuire, mais au contraire, doit enflammer leur zèle, en épurant leur intention.

4°. Jusqu'à présent, j'ai eu l'honneur de vous entretenir de l'influence que peuvent avoir les aumônes sur le bien général de ma mission. Outre cela, il y a encore plusieurs objets particuliers de dépenses, bien dignes du zèle et de la charité des personnes qui s'intéressent à notre œuvre, où malheureusement, nous ne pouvons faire que très-peu, et dont le détail ne paroît pas inutile. Un des premiers, c'est le salut des enfans des païens. Quoiqu'il ne soit pas permis de les baptiser indifféremment, il est certainement du devoir des missionnaires, de contribuer, autant qu'ils le peuvent, toujours avec prudence, au



salut des moribonds ; et pour cela , il faut nécessairement les chercher. En conséquence , nous envoyons de tous côtés , des chrétiens fidèles , assez entendus dans la médecine , pour les trouver et leur administrer le baptême , sous prétexte de leur donner des remèdes. Il y a jusqu'à des femmes pieuses , qui ont parcouru dix journées de chemin pour accomplir cette bonne œuvre. Elles s'introduisent dans les maisons des particuliers , et surtout des pauvres , se donnent pour médecins qui exercent la médecine *gratis* , comme il y en a quelques-uns parmi les païens , qui le font par ostentation ; et c'est ainsi qu'elles baptisent les enfans , suivant l'exigence des cas. Il faut munir ces espèces de médecins d'une certaine quantité de remèdes , dont on leur a fait conuoître la vertu et l'usage , et leur donner de quoi vivre. Depuis trois ans que cette bonne œuvre a été poussée , avec plus de zèle , à l'occasion d'une grande famine que nous avons éprouvée dans une des trois provinces , et de la peste qui s'en est suivie , nous comptons près de cent mille enfans d'infidèles , baptisés. Il a fallu tout sacrifier pour cela : dans les circonstances , c'étoit l'œuvre la plus pressée. Plusieurs missionnaires ont vendu leurs habits ; nous avons emprunté des sommes considérables ; on nous a fait des aumônes. Aujourd'hui , le tout est restitué ; mais peu de ressources pour l'avenir , ne pouvant envoyer pour baptiser , qu'un très-petit nombre , faute d'argent. Cependant , quoique nous ne soyons plus frappés d'aucun fléau , il est indubitable , que dans les trois provinces il meurt tous les ans , plus de cent mille de

ces enfans, qui n'aimeront et ne verront jamais Dieu. Au moins, si on pouvoit en sauver un dixième ! avec quatre ou cinq cents livres par an de plus, on feroit merveille dans cette partie.

Un second objet, qui mérite beaucoup d'attention, c'est le soin que nous devons prendre des confesseurs qui souffrent persécution, et sont emprisonnés pour la foi : l'usage de Chine, en pareil cas, est extrêmement odieux. Lorsqu'une famille est accusée d'être chrétienne, si le mandarin, ou juge du lieu, est ennemi de la religion, aussitôt il envoie une troupe de satellites, pour l'ordinaire sans humanité, enchaîner les accusés et les conduire à son prétoire. Il n'est point d'excès auxquels ces malheureux ne se livrent ; sous prétexte d'examiner la maison et d'y chercher des effets de religion, ils y volent tout ce qui leur convient ; argent, riz, habits, tout est à leur discrétion. Quand ils ont ainsi, dépouillé la maison, ils conduisent les accusés aux prétoires pour y être jugés. Assez souvent, il faut attendre dix à vingt jours, avant de paroître devant le mandarin. Pendant cet intervalle, ils tiennent les chrétiens attachés dans des auberges attenantes aux prétoires, vivent avec eux, se font servir comme ils veulent, et les forcent, par mille mauvais traitemens, à payer pour eux. Quand les chrétiens ont subi leur interrogatoire, et qu'on a employé contre eux toutes sortes de tortures pour les faire renoncer à la religion, et en déclarer les chefs, on les charge d'une cangue fort pesante, assez ordinairement, de cent ou deux cents livres. Ce supplice seroit en

quelque sorte tolérable , s'il n'avoit été précédé de beaucoup d'autres tourmens qui affoiblissent considérablement les patients. Ils ont été , pour l'ordinaire , frappés de beaucoup de soufflets , appliqués avec une espèce de férule de cuir de bœuf assez épaisse , qui leur meurtrit les joues , et leur ébranle toutes les dents ; de sorte qu'à peine peuvent-ils manger. D'autres , ont les épaules déchirées de verges , et le corps moulu de coups de bâtons. D'autres , sont obligés d'être , plusieurs jours de suite ( j'en ai vu jusqu'à douze jours ) , depuis le matin jusqu'au soir , à genoux nus sur la pierre : quelquefois , ils ont les gras de jambes foulés , à l'aide d'un long cylindre , sur les deux extrémités duquel il y a deux hommes qui pressent de toute leur pesanteur. D'autres , ont une cheville du pied fortement appuyée contre une grosse pierre , et , dans cet état , sont fortement frappés de coups de bâtons sur la cheville opposée. Nous avons actuellement , un prêtre chinois qui , dans le temps qu'il servoit de catéchiste , fut pris avec un missionnaire européen , et reçut cinquante coups sur les chevilles. Enfin , la question la plus douloureuse , qui est la dernière épreuve , c'est un supplice qui répond à la question des brodequins dont on se sert en France contre les plus grands criminels : voilà les tortures ordinaires. Il dépend du mandarin particulier , d'inventer de nouveaux genres de supplices , et de les faire subir aux criminels. Nous avons vu des chrétiens suspendus en l'air , le corps à demi-nud , et frappés avec des orties. Lorsqu'après des supplices de cette espèce , les

chrétiens sont encore soumis à la cangue, cette situation devient extrêmement dure; et il faut une foi et un courage bien peu communs, pour ne pas être ébranlé. Cependant, grâces à Dieu, j'ai vu peu de chrétiens renier leur foi, ou trahir les chefs de la religion: or, ces sortes de persécutions ne sont pas rares. Je puis dire, en toute vérité, que depuis vingt-sept ans que je suis en Chine, il ne s'est passé aucune année où il n'y ait eu, soit d'un côté, soit d'un autre, dans la partie confiée à mes soins, plusieurs persécutions de cette espèce. Cette année, où j'écris, est remarquable entre beaucoup d'autres. Une famille a été accusée d'être chrétienne; on en a enchaîné quatre, dont trois étoient frères, et un autre qui étoit leur beau-frère; on leur a fait endurer des tourmens fort cruels, pour les obliger à apostasier. Le juge voyant qu'il n'y gagnoit rien, après les avoir fait déchirer de coups, les a condamnés à la cangue, en leur promettant de les élargir aussitôt qu'ils apostasioient: ils n'y ont pas été long-temps, sans se trouver à la dernière extrémité. Au bout de dix jours, le plus âgé des trois frères est mort sous sa cangue, dans des grands sentimens de foi. Dix jours après, son dernier frère a fourni la même carrière, assisté par sa mère et une de ses sœurs, vierge, qui l'exhortoient au martyre. Il ne restoit plus que le beau-frère et le second des trois frères. Des païens de leur famille vinrent, en corps, les exhorter à apostasier. Le beau-frère, ébranlé, commençoit à y donner les mains; mais le second frère l'a exhorté de son mieux, à n'en rien faire, et y a réussi. Quelques

ques jours après, ce beau-frère est mort, aussi sous sa cangue, dans de très-bons sentimens. Il ne restoit plus que le troisième frère qui, un peu plus vigoureux que les autres, se soutenoit encore. Cependant, peu à peu, il est tombé malade de la maladie dont les autres étoient morts. Pour lors, le mandarin craignant d'être accusé auprès de ses supérieurs, et peut-être aussi, d'éteindre une famille entière pour une cause où, suivant les loix, il ne pouvoit agir avec tant de rigueur, a fait élargir le chrétien, qui a déclaré, en termes formels devant son mandarin, quoiqu'il ne lui eût fait aucune interrogation, que si on le délieroit à condition qu'il ne seroit plus chrétien, il n'y consentoit pas, et qu'il aimoit mieux mourir sous la cangue comme ses frères. Aujourd'hui, il est à peu près remis de sa maladie; il continue, comme auparavant, à exercer les fonctions de catéchiste dans le lieu de sa demeure, et il a converti depuis plusieurs gentils à la foi. Il soutient le reste de sa famille, qui est fort pauvre.

Je ne suis entré dans ces différens détails, que pour exciter la pitié de ceux qui les liront, et les attendrir sur les besoins de ces confesseurs, que très-souvent, nous ne pouvons satisfaire entièrement. En Chine, il est d'usage que ces sortes de criminels se nourrissent eux-mêmes dans la prison; s'ils sont hors d'état de le faire, et que personne ne les soutienne, on les laisse mourir de faim. Or il arrive souvent, que la persécution tombe sur les pauvres qui ne vivent que de leur travail, lequel venant à manquer, ils se trouvent sans ressource, ainsi que leurs

familles qui comptoient sur leur secours. Il faut y suppléer nécessairement, et avec d'autant plus de zèle, que j'ai constamment remarqué, que la tentation la plus forte qu'ils ont à soutenir au milieu de leurs tribulations, c'est la crainte de manquer du nécessaire, tant pour eux, que pour leurs familles. Nous mettons, dans ces circonstances; tous les chrétiens du lieu à contribution; nous leur donnons les premiers, l'exemple; mais il arrive, surtout quand les persécutés sont en grand nombre, que si ce n'est pas eux, c'est au moins leurs familles qui souffrent de la faim. Quoique les persécutions se bornent ordinairement à la cangue, cependant, lorsque l'affaire est portée aux tribunaux supérieurs, et que ceux-ci sont ennemis de la religion, le jugement devient pour lors plus sévère; les chrétiens sont quelquefois punis de l'exil. Il y a actuellement un prêtre chinois de nos missions de Chine, dont l'exil dure depuis vingt ans, et deux autres, simples chrétiens, condamnés à la même peine. D'autres ont souffert un exil moins long, et sont revenus. Ces sortes d'exilés pauvres sont, en quelque sorte, moins à plaindre en Chine, que par-tout ailleurs, parce que c'est en grande partie le public qui se charge de leur nourriture; mais il faut qu'ils la demandent et qu'ils vivent en espèce de mendiants, portant toujours sur eux des marques publiques de leur exil; ce qui est une vie bien dure et bien humiliante pour des chrétiens honnêtes qui, de leur vie, n'ont jamais fait le métier de mendiant: aussi on tâche de leur adoucir la vie et de rendre leur exil moins ignominieux.

Un troisième objet, où la charité trouve beaucoup à s'étendre, c'est de pourvoir aux filles des pauvres, pour empêcher qu'elles ne soient livrées aux gentils. C'est un abus commun en Chine, autorisé par les loix, de faire alliance avec des familles, en fiançant leurs enfans dès le plus bas âge, et quelquefois dès l'âge d'un an. Ces prétendues fiançailles ne peuvent presque plus se rompre, et l'autorité civile les maintient avec beaucoup de fermeté. Il y a de plus, une coutume fort générale dans l'empire, qui est de faire passer ces sortes de fiancées, aussi dès la plus tendre enfance, chez les familles avec lesquelles elles sont alliées. Elles habitent sous le même toit que le futur époux; elles sont nourries et élevées de la même manière, jusqu'au temps du mariage. L'indigence fait quelquefois commettre aux chrétiens bien des fautes à ces deux égards, qui ont les suites les plus fâcheuses. Il arrive donc, surtout dans les chrétientés moins nombreuses, qu'une famille chrétienne, chargée d'enfans qu'elle a peine à soutenir, ne trouvant point d'autres familles chrétiennes avec lesquelles elle puisse s'unir, contracte alliance avec les païens, et leur livre ainsi leur fille dès l'enfance, pour en faire leur bru. Dans de pareilles circonstances, l'enfant est absolument perdu. Elle est nourrie et instruite par des païens; et le premier usage qu'elle fait de sa raison, et qu'elle continue ordinairement jusqu'à la mort, c'est de profaner son baptême en adorant les idoles, et en se livrant à toutes sortes de superstitions, elle et ses descendans. Une charité bien ordonnée empêcheroit de si grands malheurs. De



simples exhortations font ordinairement peu sur des pauvres qui souffrent, quand l'aumône ne les accompagne point : mais comment pouvoir tout faire, si nous ne sommes aidés ?

Il-y a encore un autre bien à faire dans le même genre. Nous défendons aux chrétiens de contracter ainsi des alliances pour leurs enfans en bas âge ; cependant il y a beaucoup de nouveaux chrétiens qui en ont contracté de pareilles, dans le temps du paganisme, et qui embrassent la religion, sans avoir pu auparavant, à raison de pauvreté, recevoir les brus pour les élever ; comme aussi, par la même raison, sans être en état, pour le présent, de les recevoir. Ces brus sont donc élevées par des païens, jusqu'au temps de leur mariage, qu'il est extrêmement difficile d'empêcher, à cause des loix de l'empire ; de là, il arrive que les chrétiens qui persévèrent, se trouvent comme forcés, lors du mariage, d'accepter des païennes pour brus, et de se marier quelquefois, sans pouvoir obtenir dispense de l'empêchement de différence de religion, qui rend le mariage nul, quand on le contracte sans dispense. Ce seroit une aumône bien méritoire, que de mettre ces nouveaux chrétiens en état de recevoir les brus chez eux, long-temps avant le mariage, afin de les instruire dans la foi, de les faire baptiser, et d'assurer la validité du mariage futur. Quoiqu'il y ait du danger dans cette pratique, parce que les deux époux demeurent sous le même toit avant la célébration du mariage, ce qui est contraire aux loix de l'Eglise ; cependant le saint Siège, con-



sulté sur pareils cas, vu les circonstances, a approuvé cette disposition, en laissant la chasteté de ces personnes sous la garde de la charité.

Un quatrième objet, qui nous constitue quelquefois, dans des dépenses considérables, c'est le besoin où nous sommes de suppléer et de multiplier les chapelles des missionnaires. La Chine, au moins dans les provinces où nous sommes, est par-tout infectée de brigands, qui marchent en troupes bien armées, et s'emparent de tout ce qu'ils rencontrent : heureux quand ils ne tuent point ceux dont ils volent les effets ! Plus d'une chapelle de missionnaires a déjà passé dans leurs mains. Outre ce danger, il en est un autre plus fréquent, et dont les suites sont plus à craindre pour la religion ; c'est celui des douanes : il en est un grand nombre de fixées, que souvent il est impossible d'éviter. Il arrive aussi, au moment où l'on s'y attend le moins, qu'on en établit pour une quinzaine de jours seulement, plus ou moins, dans certains endroits de passages détournés ; lorsque, par exemple, il y a eu quelques vols considérables aux environs, ou que les bandes de voleurs se multiplient. Un missionnaire, qui vient de loin, n'est point instruit de ces précautions ; il seroit dangereux de s'en informer quand on est à proximité. On passe donc devant les douanes, où, le plus ordinairement, les paquets sont ouverts, pour savoir si les effets volés ne s'y trouvent point, ou si on ne porte pas d'armes. Dans ces circonstances, une chapelle mise en évidence, donne à ces douaniers de terribles préjugés. Ce sont des habits inconnus, des

livres, au moins un missel et un rituel écrits en caractères étrangers; ils veulent en savoir l'usage: j'ai vu des missionnaires au milieu de ces dangers, et sauvés de leurs mains comme par miracle. Nous tâchons donc de diminuer ces dangers, en multipliant les chapelles, et les plaçant à des distances convenables dans les différentes chrétientés, de manière que le missionnaire les porte le moins qu'il est possible avec lui, si ce n'est dans les chrétientés qui ne sont pas beaucoup éloignées les unes des autres, comme d'un demi-jour ou d'un jour de chemin. Pour lors, s'il y a quelques nouveautés, en fait de douanes, ou autrement, on en est instruit à temps; mais nous ne pouvons faire, en ce genre, que la moitié des choses. Il y a encore des missionnaires qui sont obligés de faire plus de cent lieues avec une seule chapelle. Au reste, en fait de chapelles de cette espèce, nous nous bornons au simple nécessaire: un calice d'argent à pied de cuivre, ou, à son défaut, un d'étain, une aube, un amict, une ceinture, une pierre sacrée, deux nappes d'autel, dont une se plie en deux, un devant d'autel de toile des quatre couleurs, et le reste de l'ornement de la même étoffe, doublé de noir pour la messe des morts, avec la bourse et ce qu'elle doit contenir; enfin un petit rituel et un petit missel, *in-12*. Le missionnaire porte sur lui une custode ou petit ciboire, en cas de besoin, avec la boîte aux saintes huiles: ces deux objets ne sont point doublés.

Tels sont, Monsieur, en général et en particulier, les différens besoins qui regardent spécialement

ma mission , et l'usage que nous pouvons faire des aumônes que la charité des fidèles lui prépare. Vous voyez , par le détail que j'ai l'honneur de vous exposer , que ces aumônes contribuent toutes à la gloire de Dieu et au salut des âmes , et cela , dans une partie trop peu connue et presque abandonnée. Nous ne demandons pas qu'on enrichisse les missionnaires , ce seroit perdre les missions : qu'on nous laisse dans notre pauvreté ; mais aussi , qu'on nous mette en état de sauver un plus grand nombre d'âmes. La peine et les dangers en seront , sans doute , plus grands pour nous : à cela ne tienne , pourvu que Dieu soit glorifié. Après tout , il faut mourir ; tâchons de le faire en gens de cœur. La pauvreté ni la peine ne peuvent rebuter un missionnaire qui se conduit par les vues de la foi. Un simple soldat risque plus que nous ; il a souvent plus de fatigues à essayer , et cependant sa paie est moins forte que la nôtre. S'il a de l'honneur , il ne s'en plaindra pas ; le bien de la patrie exige de lui de pareils sacrifices. Or , il s'agit ici du bien de Dieu ; aurions-nous bonne grâce de nous plaindre ? Ferons-nous moins pour lui qu'un simple citoyen ne fait pour son prince ?

Je sais qu'il est des personnes qui voient de mauvais œil les aumônes faites aux missions. A quoi bon , disent les politiques , faire sortir l'argent du royaume ? Je répondrai , que le prince ne l'ignore pas ; il protège l'œuvre ; il l'entretient en partie , par ses libéralités ; il juge donc qu'une pareille exportation ne nuit point à ses Etats ; et , sans doute , le prince et ses ministres , qui sont instruits de tout ,

voient mieux que ces prétendus politiques , qui se trouvent à tant de distance, des affaires publiques. D'autres diront : Nous ne pouvons pas suffire à nos pauvres , qu'est-il besoin de s'embarasser d'étrangers ? Mais je leur demanderai , à mon tour , si la cause de Dieu peut être étrangère à qui que ce soit ? On dira peut-être encore, que les chrétiens de Chine contribuent à la bonne œuvre , et que c'est leur affaire. Je prierai ceux-ci d'observer qu'ils le font ; qu'il y en a même qui s'y sont appauvris ; mais il s'en faut bien que les aumônes soient proportionnées aux besoins. La plupart des chrétiens n'ont ici que le simple nécessaire , et beaucoup en manquent. Nous en recevons peu d'aumônes. Nous avons affaire , pour la plupart du temps , à de nouveaux prosélytes ; il est prudent de ménager leur foiblesse : si on les mettoit à contribution , ils soupçonneraient facilement , que nous cherchons leur argent plutôt que leurs ames , et il est important qu'ils soient persuadés du contraire , afin que nous puissions leur dire en toute assurance , et sans qu'ils puissent nous reprocher la moindre apparence de mal en ce genre : Vous savez que c'est vous que nous cherchons , et non pas vos biens. Nous espérons que dans la suite , l'Eglise de Chine se soutiendra par ses propres fonds ; mais pour cela il faut un bien plus grand nombre de chrétiens , et qu'ils soient fortement affermis dans la foi : qu'on nous mette donc en état de contribuer à l'un et l'autre bien.

Il vient de se former , dans la partie occidentale de la province de Sutchuen , une chrétienté assez

considérable, et qui augmentera avec le temps. Cinquante ou soixante familles chrétiennes ont acheté une chaîne de montagnes dans le district de Tientsuen, ville du second ordre. Ce terrain peut avoir une journée de chemin en longueur, et la moitié en largeur (1); il y a déjà deux cents chrétiens qui le cultivent. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on a trouvé, sur ces montagnes, des plaines, dont l'une s'appelle la plaine de saint-Joseph; une autre, la plaine d'Europe; une troisième, la plaine de la sainte-Mère, qui est le nom qu'on a donné ici à la sainte Vierge. Les plus anciens habitans du pays ignorent l'origine de ces noms. Il est certain qu'il y a eu autrefois des chrétiens dans ce district, qui n'appartient aux Chinois que depuis le règne du père de l'empereur actuel. Le nombre des chrétiens qui venoient s'établir dans ces montagnes, a fait beaucoup de sensation à plusieurs lieues aux environs, ce qui a fourni l'occasion d'annoncer la religion, et beaucoup d'infidèles l'ont embrassée.

Le gouverneur de cet endroit est lui-même chrétien, il jouit d'une grande autorité; ce qui n'a pas empêché les païens d'accuser la religion chrétienne au prétoire de Tientsuen; mais le gouverneur n'a point eu d'égard à leurs poursuites, quoique réitérées; il s'est contenté de défendre deux sectes, celle des rebelles et celle des magiciens, sans dire un seul mot contre la religion chrétienne, ajoutant :

---

(1) Les lettres de l'année précédente ont déjà dit quelque chose de ce nouvel établissement.

que l'intention du gouverneur n'étoit pas de défendre les bonnes choses. Cette déclaration a fait cesser les troubles, et aujourd'hui, tout est tranquille. J'espère que Dieu bénira cet établissement : il s'y est rassemblé un assez grand nombre de chrétiens fervens, et, à proprement parler, il n'y en a pas de mauvais. Comme j'allois les visiter, on m'a dénoncé au gouverneur de la ville, qui a répondu à l'accusateur, qu'il n'ajoutoit aucune foi à ce qu'il lui disoit.

---

*Relation de Mgr de Saint-Martin, évêque de Caradre, coadjuteur du vicaire apostolique du Sutchuen en Chine, sorti de prison, le 10 novembre 1783. Adressée au séminaire des missions étrangères.*

A Pékin, le 21 novembre 1785.

Vous avez su la prise des quatre Européens, missionnaires de la congrégation de la Propagande, trahis par un apostat. Plusieurs de leurs conducteurs ayant pris la fuite, on en fit les recherches les plus sévères. Un d'entr'eux, nommé Tchang, qui s'étoit converti à la foi, à Tchintou (capitale du Sutchuen), que j'avois baptisé, et qui s'étoit ensuite fixé dans la province du Hou-kouang, sa patrie, emporta quelques billets d'invitation qu'une famille chrétienne lui remit, pour les distribuer aux chrétiens de son pays, et en obtenir des prières pour le

repos de l'ame d'un défunt. Le nom de cette famille, le lieu de sa demeure, qui étoit près de la ville capitale de notre province, y étoient clairement exprimés. Les mandarins respectifs eurent ordre de faire une descente dans la maison de ce chrétien, déjà dénoncé et fugitif, et ils y trouvèrent le billet d'invitation. Un autre chrétien, interrogé d'où il tenoit des images et un livre de prières, déclara les avoir reçus de M. Sou, ancien prêtre chinois de la Propagande, qui a travaillé long-temps au Sutchuen, sous monseigneur Mullener, et est mort à Canton, depuis douze à quinze ans. Il traduisit ce missionnaire, comme demeurant au Sutchuen, dans un endroit qu'il détermina. Aussitôt, le gouverneur du Houkouang écrivit à celui du Sutchuen, pour faire prendre M. Sou, ainsi que le chrétien fugitif, dans la maison duquel on avoit trouvé l'écrit dont je viens de parler. Peu de temps après, parut un édit de l'empereur qui enjoignoit, d'examiner s'il n'y avoit pas de prédicateurs de la religion; il ajoutoit néanmoins, qu'on ne devoit pas confondre cette religion avec les mauvaises, qu'ils appellent *Sié-kiou*, quoiqu'elle semble avoir affinité avec celle des mahométans. (Ceux-ci étoient, pour lors, révoltés dans la province de *Kansue* ou *Kansou*, limitrophe de celle de *Chensi*). A la réception de ces ordres, notre maison de Tchintou fut investie. Sur la nouvelle des persécutions excitées dans la province, on avoit déjà mis en sûreté nos effets de religion; il n'y avoit, pour garder la maison, qu'un seul catéchiste. Il fut pris avec plusieurs autres chrétiens, que le désir de sa-

voir des nouvelles y avoient amenés. Les satellites se transportèrent dans d'autres maisons de la ville ; ils enchaînèrent les chrétiens qu'ils purent trouver, prirent leurs livres de religion, et le calendrier nouvellement imprimé : il y eut, en tout, vingt-deux chrétiens conduits au prétoire. Le gouverneur nomma un des premiers mandarins de la province pour les juger. Celui-ci, qui connoît parfaitement notre sainte religion, et qui l'estime, donna, dès le premier interrogatoire, des preuves de sa bonne volonté. Il renvoya, sans les interroger, quatre jeunes gens de 15 à 20 ans, sous prétexte qu'il falloit du monde pour garder les maisons où ils avoient été pris. C'étoit un coup de providence, car, des gens de cet âge, mis à la question, auroient pu déclarer tout ce qu'on auroit voulu. Les autres chrétiens furent interrogés touchant les prédicateurs de la religion, et les autres objets mentionnés dans l'édit de l'empereur. La plupart déclarèrent, qu'ils tenoient la religion de leurs ancêtres; quelques-uns nommèrent quelques particuliers qui les avoient instruits, et qui se trouvoient pris avec eux. On prouva que M. Sou étoit mort : on expliqua le billet d'invitation d'une manière qui ne déplut point. Les livres chinois furent mis sur le compte d'un de nos courriers, parti pour Macao, où il avoit été envoyé extraordinairement, au sujet de la députation de M. Chaumont. L'affaire du calendrier fut plus sérieuse, parce que lors de sa prise, celui des Chinois n'avoit pas encore été rendu public ; ce qui fit soupçonner, ou qu'il y avoit des Européens dans la province, ou



que du moins , les chrétiens étoient en relation avec eux , dans quelqu'endroit de l'empire. Ils nièrent constamment ces deux faits ; ils dirent qu'ils n'avoient ni vu ni connu d'Européens ; que l'imprimeur du calendrier , avoit tiré du prétoire la distribution des mois lunaires et des saisons , et que l'ayant communiquée au catéchiste de notre maison , celui-ci avoit marqué , suivant les temps , les fêtes et les jeûnes que notre religion prescrit ; l'imprimeur païen confirma cette déposition. Après deux mois d'examen , où les dogmes et la morale de la religion furent pleinement justifiés par le catéchiste , le gouverneur ordonna des peines fort légères , dont les chrétiens furent ensuite exemptés. Il publia un édit pour défendre la religion , accordant un répit de six mois , et écrivit à l'empereur des choses très-favorables à la religion , ajoutant qu'il n'y avoit absolument aucun Européen dans la province , ni autres prédicateurs. Les chrétiens furent tous élargis , et la paix nous fut rendue , mais ce ne fut pas pour longtemps.

Les recherches qu'on faisoit dans les autres provinces , nous devinrent funestes. *M. Pie Lieou* le jeune , prêtre chinois , missionnaire du Chensi , originaire du Sutchuen où il avoit encore sa famille , fut dénoncé , par les chrétiens ( du Chensi ). On ajouta , qu'il y avoit deux Européens à Tchîn tou , logés près de la porte méridionale. Le gouverneur du Chensi écrivit au Sutchuen ; les courriers qui apportèrent sa lettre , devoient faire quatre vingts lieues par jour. Il demanda fortement le prêtre dénoncé ;

il avoit pris la fuite. Dans le même temps, un nouvel édit de l'empereur, pressa encore plus vivement la recherche des Européens; il ordonnoit de conduire à Pékin tous ceux qu'on trouveroit. Aussitôt, les espions se dispersent par toute la province; on députe un mandarin pour faire la recherche du missionnaire du Chensi. Les recherches furent inutiles; le prêtre n'étoient point au Sutchuen. Quelques chrétiens furent soibles; M. Luc Ly, un de nos prêtres chinois, fut dénoncé; c'étoit lui qui avoit soin de ce district-là : on le poursuivit sans pouvoir le prendre, ce qui aigrit encore plus les mandarins. Notre maison, située près de la porte méridionale de Tchintou, fut encore visitée, et le même catéchiste qui la gardoit arrêté une deuxième fois, avec un chétien dont la maison couvroit notre habitation. Ce dernier fut mis à la question : on dit qu'il nomma mon catéchiste (Etienne Tang), sous le nom duquel nous avions acheté notre maison, et qu'il étoit en tel endroit (dans mon district), à la suite d'un évêque. On envoya plusieurs mandarins et des soldats pour prendre mon catéchiste; on mit les chrétiens à la torture : un d'eux me nomma comme Européen, et déclara que j'étois à *Tientsuen*, nouvelle chrétienté, dans les grandes montagnes, à quatre ou cinq journées de Tchintou. J'y étois en effet depuis trois mois, pour la visite des chrétiens qui y sont au nombre de cinq cents. J'appris cette nouvelle trop tard, et j'étois incommodé d'un gros rhume et d'une toux continuelle, causés par les grandes neiges dont ces montagnes sont cou-

vertes pendant l'hiver , de sorte que je ne pouvois manger. Malgré cela , je pensois à me retirer ; mais les chrétiens s'y opposèrent de toutes leurs forces , et me représentèrent qu'en cas de recherches , je pouvois m'enfoncer dans les forêts de ces montagnes, en friche pour la plupart , et qui ont au moins deux journées d'étendue ; au lieu qu'en sortant , il n'étoit pas moralement possible, vu la sévérité des recherches, d'échapper. Je m'abandonnai à la divine Providence, et je consentis à rester. Deux ou trois jours après, on m'annonça , sur les six heures du soir , que les soldats avoient paru avec plusieurs mandarins , et qu'ils prenoient le chemin de nos montagnes : j'exhortai les chrétiens de mon mieux , à avoir bon courage. A peine un des chefs de quartier, qui étoit venu avec les autres me donner cette nouvelle, fut-il rendu à sa maison (il y avoit tout au plus un quart d'heure de chemin), que les soldats tombent chez lui, l'enchaînent, et lui demandent quatre personnes qu'il avoit dans son district, savoir ; moi , mon catéchiste, Etienne, sa sœur chargée d'une école de filles, et un autre chrétien à l'extrémité, à qui j'avois administré, depuis peu, les derniers sacremens, et chez qui on supposoit que j'étois logé. Le chef de quartier répondit, que de quatre que l'on cherchoit, il n'y en avoit qu'un dans les montagnes, savoir, celui qui étoit à l'extrémité ; et, que si on y trouvoit un Européen, il consentoit à avoir la tête coupée. On le conduisit donc chez le malade, environ à une demi-lieue de l'endroit où j'étois.

Les chrétiens ne tardèrent pas à me donner des nouvelles de ce qui se passoit, et je ne balançai plus à me retirer. Cinq à six d'entr'eux me conduisirent dans la forêt voisine, où il y a bien des tigres; mais c'étoit là, le moindre de mes embarras. Je pouvois à peine me traîner dans l'obscurité de la nuit; j'étois déchiré par une toux violente, et obligé de grimper des montagnes escarpées. Je fis environ une demi-lieue, et ne me sentant plus de force, je dis aux chrétiens, qu'il falloit s'arrêter; nous nous arrêtâmes auprès d'un rocher: j'avois eu, grâce à Dieu, la précaution de porter un briquet et de quoi allumer du feu, et nous attendimes ainsi la lumière du jour. Quand elle parut, nous nous mimas en chemin, pour nous enfoncer plus avant dans la forêt; ma toux devoit plus violente, et il m'étoit physiquement impossible de marcher. Les chrétiens s'étoient munis de quelques pains faits de bled de turquie, ils m'invitèrent à manger: j'en mangeai quelques bouchées, et je pris un reste de bouteille de vin que j'avois avec moi. Ce repas me donna de la force; j'en profitai pour escalader de nouvelles montagnes encore plus âpres que les premières, et toutes couvertes de neiges, en sorte que nous en avions jusqu'à la moitié des jambes. Les chrétiens vouloient me porter; mais, outre qu'eux-mêmes avoient beaucoup de peine à marcher, je ne voulois pas les exposer, non plus que moi, à tomber dans les précipices, fort multipliés dans ces endroits. Je me traînai comme je pus, jusqu'à la nuit, et; pendant une journée entière, je fis environ une lieue: je

je n'en pus faire qu'un quart le jour suivant, et je résolus de ne pas aller plus loin, voyant surtout, l'inutilité d'un pareil éloignement, puisque nous ne pouvions pas effacer les traces de la route que nous prenions. De là, j'envoyai quelqu'un s'informer de l'état des affaires. J'appris que beaucoup de mandarins, tant civils que militaires, étoient venus, accompagnés d'un grand nombre de soldats; qu'on me cherchoit par-tout, et qu'on vouloit m'avoir, à quelque prix que ce fût.

Le lendemain, 8 février 1785, jour du mardi-gras, et le dernier jour de l'année chinoise, on m'annonça de grand matin, que ma retraite étoit connue; que deux enfans de huit ans, soumis à une question très-dure pour leur âge, avoient déclaré que j'étois dans les montagnes; qu'on savoit la maison d'où j'étois parti pour me cacher, et que le chef de quartier, tourmenté cruellement, avoit tout avoué. Aussitôt, je dis aux chrétiens de se retirer bien vite, et de me laisser seul, que j'attendrois les soldats : ils ne le vouloient pas. J'avois beau leur représenter, qu'il étoit dangereux qu'ils fussent pris avec moi; qu'en restant, ils s'exposoient sans être utiles, ils voulurent rester absolument. Un nouveau catéchumène offrit de me conduire chez lui, par un chemin de la forêt, impraticable à tout autre qu'à lui : je le suivis, pour n'avoir rien à me reprocher, mais sans aucune espérance. À peine avois-je fait quarante pas, que les soldats arrivèrent en jetant de grands cris. Ils se saisirent d'un jeune homme qu'ils dépouillèrent jusqu'à la ceinture, et voulurent

le forcer à dire où j'étois. Il dit que j'étois enfoncé dans la forêt, et que j'avois des souliers à pointes de fer. Ils recommurent aussitôt les traces du chemin par où j'avois passé, et vinrent à moi : je m'étois arrêté près d'un arbre. Quand je les vis tout près, je leur dis : *C'est moi que vous cherchez, vous n'avez qu'à me prendre*; et ils me mirent la chaîne au col, me fouillèrent, et prirent ma boîte aux saintes huiles, un livre de *l'Imitation*, un diurnal, et mon chapelet. Ils ne s'aperçurent pas de quelques morceaux d'argent et autres petits effets qu'ils me laissèrent. (Les circonstances me firent oublier que je portois ma boîte aux saintes huiles, car j'aurois pu l'ensevelir avant leur arrivée). Je leur parlai ensuite d'une manière honnête, les assurant que mon intention n'étoit pas de les fatiguer à courir par les neiges, mais qu'ils sauroient la raison de ma conduite quand je verrois le mandarin. Ils étoient au nombre de huit ou dix; ils reçurent assez bien ce que je leur dis : ma prise leur valoit trente tael (c'est-à-dire, deux cent quarante livrés), le mandarin ayant promis cette somme à ceux qui me prendroient.

Entre leurs mains, je me sentis une force bien extraordinaire : ma toux devint moins violente, je mangeai devant eux, un reste de pain de bled de Turquie que les chrétiens m'avoient donné, et je me mis en route. Comme ils ignoroient les chemins pour s'en retourner, ils suivirent une route tracée dans les neiges par les pas d'un seul homme. Nous nous égarâmes, et ils commençoient à être de mauvaise humeur lorsqu'ils rencontrèrent l'homme qui avoit frayé

la route : c'étoit précisément le domestique de monseigneur d'Agathopolis, revenu du Hou-kouang, parce qu'il ne put se résoudre à descendre jusqu'à Canton, où on l'avoit envoyé ; il étoit venu me rapporter les nouvelles qu'il avoit apprises en chemin. Ils l'attachèrent à la même chaîne que moi, et nous conduisirent à deux lieues de là, dans une auberge de chrétiens. Arrivés là, ils proposoient de me mettre à la torture pour savoir mes complices et autres crimes, car ils disoient tout rondement, que j'avois l'air d'un coquin. Ils en jugeoient par ma longue barbe négligée, par mon vieux bonnet de laine, et par la boue dont j'étois couvert, et que j'avois ramassée en me traînant sur les montagnes. Mais les sergens s'y opposèrent, et me donnèrent un verre de vin qui me fit grand bien. Pour leur exprimer ma reconnoissance, je leur dis qu'ils m'avoient laissé plusieurs choses qui leur occasionneroient de la peine, si le mandarin le savoit. C'étoit un couteau d'Europe, un canif, ma montre, etc. ; et je les leur montrai, en disant qu'ils prissent garde à eux, que je n'étois pas un homme ordinaire, et qu'ils rendroient compte de tout. Ils furent contens, et dirent que les chrétiens étoient gens de conscience.

Cependant on alla avertir les mandarins que j'étois pris. Ils étoient près de là, au nombre de six, et environ deux cents soldats. Ils vinrent aussitôt : j'éprouvai un courage que je ne m'étois pas encore senti. Ils prirent leurs places, et on me fit mettre à genoux devant eux. Celui qui présidoit, me dit de me relever et de m'asseoir : il me fit servir à manger,

et déclara devant tout le monde , qu'il ne falloit pas me regarder comme un coquin ; que j'étois un honnête homme , et que la religion chrétienne étoit bonne ; qu'on me prenoit , parce que j'étois étranger , et que l'empereur avoit donné ordre de me conduire à Pékin. Il ordonna ensuite , que l'on m'ôtât ma chaîne. Je répondis , pour la consolation des chrétiens présents , que l'on avoit pris en bon nombre , et à qui on n'offroit pas la même grâce , que je tenois à honneur de porter cette chaîne pour la cause de la religion ; que je rougirois beaucoup si je la portois pour cause de crime , mais que je n'en avois pas à me reprocher , n'étant venu que pour faire du bien aux hommes , en leur prêchant une religion , sans laquelle il est impossible qu'ils soient sauvés ; que cette chaîne étoit pour moi un collier de perles plus précieux que celui qu'il portoit à son col , et qui fait la marque distinctive des mandarins. Je m'étendis assez long-temps là-dessus avec bien de la chaleur. Il me parut fort étonné , me laissa tout dire , et me répondit : « *Comme vous voudrez* ».

Puis il me demanda pourquoi , la religion chrétienne étant si bonne , et n'ayant rien à craindre de la sévérité des loix , j'allois cependant m'enfoncer dans les bois durant trois jours , au lieu de me produire ? Je répondis , que mon intention étoit de prêcher la religion , le plus long-temps qu'il me seroit possible ; et comme je n'ignorois pas , qu'étant pris , je ne pourrois plus la prêcher , il étoit tout naturel de me cacher pour m'empêcher de l'être. Il voulut faire l'inventaire de mes effets : j'avois appris par les



discours que les soldats faisoient entre eux, qu'on avoit trouvé mon ornement d'autel, et autres meubles et livres que j'avois cachés sous des feuilles d'arbres, et je supposois que le tout avoit été livré aux mandarins. Je déclarai donc ma chapelle, mon calice, mes livres et les autres objets. Il me demanda si je n'avois pas un bonnet de cérémonie, dont il fit la description : j'en convins, et j'ajoutai que ce bonnet étoit dans le paquet qui renfermoit ma chapelle. Les soldats lui avoient présenté ce bonnet et rien de plus ; ils s'étoient emparés du reste. Alors il entra en grande colère contre eux, et exigea qu'on lui apportât les effets volés : il étoit trop tard, les voleurs s'étoient enfuis. Les mandarins me prirent douc à part, et m'exhortèrent à ne pas réclamer ces effets devant le lieutenant criminel, parce qu'un pareil procédé leur nuiroit beaucoup, à eux et à mes chrétiens. Je répondis que je n'étois pas venu en Chine pour faire de la peine à personne, ni pour sauver les biens que je pouvois avoir, mais pour sauver les ames ; et je leur donnai parole que je ne demanderois rien. Cette réponse les satisfit ; ils redoublèrent de politesse, me firent donner un cheval pour aller, à deux lieues de là, reposer dans une auberge avec eux ; et je mangeai avec les mandarins militaires.

Là, on me questionna beaucoup sur les endroits où j'avois été, sur le nombre des Européens qui étoient dans la province, le tout, par manière de conversation. Je répondis que, depuis onze ans, j'avois parcouru une grande partie du Sutchuen, que je ne pouvois les déclarer sans faire tort aux chré-

tiens, qui, après tout, ne faisoient mal à personne ; et j'ajoutai, en appuyant sur cette raison, que les mandarins de tous les districts civils par où j'avois passé, courroient risque d'être déposés, si l'empereur venoit à le savoir, parce qu'il les accuseroit de n'avoir pas veillé suffisamment à l'exécution d'une loi qu'il regarde comme essentielle, et qui défend de laisser les étrangers s'introduire et rester dans l'empire. A la seconde question, qui étoit la plus importante, je répondis, que j'étois venu seul ; et, parce qu'ils insistoient que peut-être il en étoit entré d'autres après moi, je crus pouvoir répondre, que je n'en connoissois point dans le Sutchuen, attendu qu'ils pouvoient s'être réfugiés dans les autres provinces, pour éviter la persécution qui s'allumoit dans celle-ci. Comme les gens qui m'interrogeoient alors, n'étoient que des espions sans autre pouvoir, je m'en débarrassai facilement : je leur prêchai la religion, tant qu'ils voulurent l'entendre, et ils la trouvoient fort raisonnable.

Il fallut partir pour être jugé en premier ressort, à quatre journées de l'endroit, savoir, à Yatcheou : on me fabriqua une chaise à porteur pour traverser la montagne, et on obligea les paysans à me porter ; je fus toujours bien traité dans la route, mangeant à la table des mandarins. C'étoit le carême : je leur déclarai que ma religion ne me permettoit pas de manger aucune viande ; je leur donnai quelques raisons, qui me parurent à leur portée, sur la nature de nos jeunes, et tout le temps, ils me firent servir en maigre.

Arrivés à Yatcheou, on me conduisit presque aus-

sitôt, au premier tribunal de la ville, où il y avoit six ou sept mandarins assemblés : j'y fus interrogé en règle, et à genoux. Le président étoit un petit homme, fort pédant; il avoit le titre de *Yentao* (ou intendant général du sel et du thé). Je déclarai que j'étois Européen, et depuis onze ans, dans la province, pour y prêcher la religion chrétienne, religion seule véritable, religion absolument nécessaire pour obtenir le bonheur, et éviter des maux éternels; qu'ayant parcouru cette province, j'y avois formé environ deux ou trois mille prosélytes; et que tous, ainsi que moi, suivant les maximes de notre religion, étions très-fidèles à l'empereur, et obéissans aux loix. *Tu mens*, me dit un mandarin, *tu mens : l'empereur défend de prêcher ta religion; tu la prêchas ici contre ses ordres, comment oses-tu dire que tu es obéissant aux loix de l'empire ?* Je sentis la réponse que je devois faire; mais j'éprouvai un mouvement de crainte et de terreur, que Dieu me fit la grâce de surmonter. Je répondis : *Dieu est plus grand que l'empereur; c'est lui qui est le roi des rois, l'empereur n'est qu'un homme : ainsi, quand je dis que nous sommes très-obéissans à l'empereur, c'est par rapport aux loix qui ne sont pas contraires à celles de Dieu : s'il y a opposition, pour lors c'est à Dieu que j'obéis, et non pas à l'empereur.* Ils insistèrent : *Est-ce Dieu qui t'a dit de venir en Chine? l'as-tu vu? as-tu entendu ses paroles? Dieu, répondis-je, me l'a dit par sa loi, qui commande de l'aimer par-dessus toute chose, et d'aimer les hommes comme nous-mêmes; or, c'est ce que j'ai fait en venant publier ici ses gran-*

deurs et ses miséricordes , et vous ouvrir le vrai chemin du bonheur que je connois , et que vous ne connoissez pas. — Mais n'est-ce pas plutôt le roi de ton pays qui t'envoie ici ? — Non , assurément non : le roi de mon pays gouverne ses États , sans prétendre vouloir gouverner ceux des autres souverains. — Ne sait-il pas du moins que tu es ici ! — Il ne me connoît point. — Tu es donc sorti sans sa permission : tu es coupable. — Ce n'est pas une conséquence : j'ai obtenu du mandarin chargé de ces sortes d'affaires , la permission de sortir du royaume : ce mandarin savoit bien que mon intention étoit de prêcher la religion ; mais il ignoroit , ainsi que moi , le pays où je devois la prêcher. — Mais , pourquoi venir en Chine plutôt qu'ailleurs ? — Par toute la terre il y a des missionnaires qui prêchent la religion ; ayant vu la langue chinoise , je sentis plus de goût et de facilité pour l'apprendre que d'autres langues ; en conséquence , je me déterminai à entrer en Chine. — Eh ! pourquoi plutôt au Sutchuen que dans les autres provinces ? — Pour deux raisons : les vivres y sont moins chers , et les histoires m'ayant appris que cette province , il y a plus de cent ans , fut dévastée par les Pa-tay-ouang , et le peuple renouvelé depuis , je jugeois qu'il y avoit moins d'abus et de malice , et par conséquent moins d'obstacles à la vérité. — Qui t'y a amené ? — Des païens que je ne connois pas ; j'entendois quelque chose de la langue ; et moyennant cent cinquante taels , ils ont consenti à tout. — Comment as-tu pu apprendre la langue ? — Nous avons dans notre pays des livres qui l'enseignent , et j'en ai vu un , fait par un nommé

*Fromont, qui a bien cinquante ans de date. — Mais les livres n'apprennent pas les tons ; il faut une voix pour les faire sonner. Je fis quelques observations sur les notes de musique, qu'on écrit sur le papier, sans qu'il soit besoin de les articuler ou sonner. Je dis que, la seule pensée suffisoit pour les écrire, et autres choses semblables, où ils n'entendoient rien, ni moi non plus. Un d'eux, ennuyé de ma dissertation, m'interrompit, en disant : La réponse est toute simple. Vous avez dans votre pays des Chinois, qui y sont allés pour y apprendre vos livres, et qui rentrent ensuite en Chine pour y prêcher votre religion ; ce sont précisément ceux-là qui vous ont appris les tons. Il n'en est rien, répondis-je ; les Chinois ne peuvent sortir de l'empire, et les vaisseaux européens, qui vont à Canton, craindroient de les recevoir ; mais il est vrai que dans mon pays, il y a des commerçans européens qui viennent à Canton faire le commerce : ils savent le chinois, et j'en ai vu plusieurs avec qui je m'en suis entretenu. — Comment vis-tu ici ? — A mes frais : j'ai apporté environ cinq cents taels ; je n'en ai plus que dix, et ils sont entre vos mains. — Mais, si tu n'avois pas été pris, n'ayant plus d'argent, comment aurois-tu vécu ? — Les chrétiens ne s'embarrassent pas du lendemain : au reste, il étoit naturel de supposer que des gens, pour le salut desquels j'ai tout sacrifié, ne me laisseroient pas mourir de faim.*

On voulut savoir ensuite, les lieux que j'avois parcourus, les chrétiens que j'avois prêchés, les maisons où j'avois demeuré, et s'il y avoit des Européens dans la province. Je répondis à cette der-

nière question, que je n'en connoissois point. Par rapport aux autres questions, *je vous déclare*, leur dis-je, *que, suivant ma religion, je suis venu ici, non pas pour me sauver, en nuisant aux autres, mais bien pour sauver les autres, même à mon préjudice.* Le président me dit en propres termes : *Tu es un sot, qui ne sais pas penser : en quoi nuiras-tu à ces chrétiens que tu nommeras ? La religion chrétienne est bonne, quel mal y a-t-il de suivre une bonne religion ?* Je ne répondis rien. Un autre me demanda : *As-tu demeuré chez tel et tel (qu'il nomma) ?* Je dis : *Je ne reconnois pas cela. — Mais tu n'es pas descendu du ciel en volant ; certainement il y a des endroits où tu as demeuré. — Qui, il y en a, et beaucoup ; mais ma religion me défend d'en nommer aucun. — Les chrétiens l'ont déclaré eux-mêmes ; tel et tel l'ont avoué. — S'ils le déclarent, ce sont leurs affaires ; ce n'est pas moi qui leur nuit : au reste, je demande confrontation ; s'ils l'avouent devant moi, je le reconnoîtrai.*

Je fus renvoyé à une autre audience, et rappelé peu de temps après. On avoit mis devant l'endroit où je devois me mettre à genoux, une sérule dont ils se servent pour donner des soufflets. On me demanda *combien de temps j'avois demeuré dans l'endroit où j'avois été pris ? d'où j'étois parti, pour y venir ? qui est-ce qui m'y avoit conduit ? par où j'avois passé ?* Je fixai un temps : Je dis que *j'avois loué, sur la route, des gens que je ne connoissois pas, pour porter mes effets, et qu'ils s'en étoient retournés.* J'assignai aussi plusieurs endroits de marché par où j'avois passé, où il n'y avoit pas de chrétiens. Je fus interrompu

sur l'époque du temps qui ne s'accordoit pas avec ce que les chrétiens avoient déclaré. Je dis : *Qu'on les fasse venir.* En effet, ils furent appelés; et le mandarin leur dit : *N'est-il pas vrai que vous avez déclaré avoir été chercher votre maître dans tel endroit, que vous l'avez conduit vous-mêmes chez vous, et qu'il y étoit depuis tel temps ?* Les chrétiens le reconnurent. Je dis : *Passe, ce sont leurs affaires.*

La séance finit là. Il y eut ordre de me mettre en prison : je fus mis aux fers, et on me donna des menottes fort serrées. On me fit coucher au milieu d'une troupe de bandits, avec un satellite, pour avoir soin de moi. Dieu me fit la grâce d'y être fort content. Je leur parlai de la religion une partie de la nuit ; je sommeillai un peu. Le lendemain, mon satellite m'ôta mes menottes : le mandarin m'envoya à dîner et à souper très-honnêtement ; et le surlendemain, je partis en chaise portée par quatre hommes, avec une grande troupe de satellites et de mandarins, qui m'accompagnoient pour me conduire à Tchîn-tou. A moitié chemin, celui qui tenoit la place de gouverneur de la province, ordonna d'accélérer le voyage ; on me fit faire dix-sept lieues en un jour. Je puis bien dire avoir été en spectacle aux hommes : on venoit de tout côté, pour me voir : Partout on m'interrogeoit, et je prêchai la religion, sans que les mandarins conducteurs s'en missent en peine, excepté une fois, qu'on me conduisit dans une pagode (ou temple d'idoles), pour reposer : le peuple accourut en foule ; il y vint même un bonze de la pagode : je l'entrepris devant tout le monde. Il y

avoit une grande idole à la porte ; je lui demandai : « De quelle matière est faite cette idole ? — Elle est » de pierre. — Mais, ses yeux, ses oreilles et son » nez sont-ils aussi de pierre ? — Oui. — Des yeux » de pierre peuvent-ils voir ? un nez de pierre peut- » il flairer les odeurs ? une oreille de pierre entendre » les sons, — Non ». — *Ton idole ne voit rien ; quand tu lui fais mille prosternations, elle n'en sait donc rien : tu lui brûles des odeurs, elle n'en flaire point : tu lui fais des prières, elle ne t'entend point ; n'est-ce pas manifestement se tromper soi-même en trompant les autres ?* Je n'entends rien à tout cela, répondit le bouze. Le mandarin du lieu vint nous interrompre, et dit que ce n'étoit pas là le lieu pour prêcher. Je lui dis que la vérité pouvoit se dire partout : il me fit entrer dans l'intérieur, et ne permit plus à personne d'y venir. Les mandarins des lieux par où je passois, venoient et me faisoient beaucoup de politesse ; je pense qu'ils avoient peur que je ne dénôngasse leurs districts.

Enfin, j'arrivai à Tchintou, environ dix jours après ma prise. Je fus conduit chez le lieutenant criminel ; il me fit renfermer dans la prison destinée aux mandarins. Le lendemain, je parus devant lui ; presque tous les mandarins de la ville étoient assemblés : il me demanda si j'avois quelques degrés relatifs aux études en mon pays ? Je déclarai que j'étois docteur en théologie. Les questions par rapport à mon entrée en Chine, furent les mêmes que dans mon autre interrogatoire, ainsi que les réponses ; mais celles des chrétiens qu'on avoit pris



en grand nombre, ne s'accordoient pas avec les miennes. Pour lors je dis : *Ce que j'ai déclaré jusqu'à présent est la vérité, mais il ne m'est pas permis de tout dire, parce que ma religion me défend de nuire à qui que ce soit. Si les chrétiens s'accusent eux-mêmes, ce sont leurs affaires; je puis acquiescer à ce qu'ils diront de vrai, seulement je demande confrontation.* Il me demanda là-dessus, si ce n'étoit pas le nommé Tchang, qui m'avoit conduit au Sut-chuen, ajoutant que je pouvois bien l'avouer, puisqu'il le reconnoissoit lui-même. Je répondis, que je ne le reconnoissois pas comme mon introducteur; qu'au reste, s'il l'avoit, qu'on le fit venir. Les mandarins dirent en riant : il ne nous croit pas sur notre parole. Le chrétien fut appelé; je l'interrogeai moi-même : *Est-il vrai que tu as déclaré que c'est toi qui m'a introduit, et m'a conduit dans la maison d'un tel (mon catéchiste, sous le nom duquel est achetée la maison où nous demeurions, et qui avoit été dénoncé aux mandarins)?* Il dit que oui. Je lui répliquai : *Souviens-toi que c'est toi qui t'accuses, et non pas moi : tu dis vrai.* Il y eut quatre autres familles prises, qui s'étoient déclarées de même pour m'avoir reçu chez elles. Notre courrier Louis fut ensuite dénoncé, comme allant tous les ans à Canton, depuis plusieurs années, chercher mon viatique, que les chrétiens avoient dit se monter à six ou sept cents piastres. Je reconnus le tout. Il fut douc arrêté, que onze ans auparavant, le nommé Baptiste Tchang, muni d'une lettre de M. André Ly (ancien missionnaire chinois), avoit été à Canton

pour y chercher un missionnaire ; qu'ayant lié amitié avec un nommé Paul Tching (ancien cuisinier de la procure des missionnaires français à Macao), avec lequel je demurois, celui-ci avoit procuré une entrevue avec moi ; que j'étois convenu de le suivre au Sutchuen ; qu'arrivé à Tchintou, dans la maison d'Etienne Tang (c'est le catéchiste dont on a déjà parlé), j'avois commencé à prêcher la religion à tous ceux qui avoient voulu l'entendre ; que de là, je m'étois rendu à Ouen-kiang, chez telle famille ; à Tsong-kin-tcheou, chez telle autre ; à Py-hien et Tien-tsuen, chez deux autres (lesquelles s'étoient toutes dénoncées elles-mêmes), où j'avois pareillement prêché, ce que j'avois toujours continué de faire jusqu'à présent. On ne voulut pas de mes trois mille chrétiens ; on dit qu'il falloit écrire qu'il y en avoit beaucoup, et que je ne pouvois pas m'en rappeler le nombre, parce qu'autrement l'empereur ne seroit pas content.

Après cette première séance, il me fit ôter mes chaînes ; je le laissai faire, parce que je me trouvois très-foible. Il ordonna que je fus bien traité ; il m'envoya des œufs, du poisson et autres choses à manger. Le lendemain, je fus appelé en jugement : il me demanda s'il y avoit des Européens. Je dis que je n'en connoissois pas. Il répliqua : Mais il y a le nommé Li-To-Lin, que le frère de Baptiste Tchang a conduit à Tchintou, il y a huit ans. Je fus extraordinairement surpris d'entendre ce nom, qui étoit celui de M. Dufresse. Je répondis, que cet homme ne devoit pas être au Sutchuen ; qu'à la vé-

rité, je l'avois connu, mais que la persécution devoit l'avoir fait sortir de la province, ne pouvant plus s'y tenir caché, et que je n'en avois pas entendu parler depuis cinq mois. Ils supposèrent que s'il en étoit ainsi, il devoit être au Chensi.

Après cela, on me fit sortir de l'audience, et on m'introduisit, en attendant, dans une salle, où les mandarins et les officiers du prétoire s'assembloient pour se reposer. Là, j'entendis dire qu'il y avoit un ordre exprès du gouverneur, de se saisir de M. Dufresse; qu'on avoit envoyé par-tout des espions, et l'ordre qu'on devoit faire cinquante lieues par jour, pour le chercher dans certains endroits de sa chrétienté, et ailleurs: on me dit, qu'on n'ignoroit pas qu'il y avoit deux Européens dans la province, et que celui-ci une fois pris, l'affaire finiroit. On m'envoya dans ma prison, où j'avois beaucoup de liberté.

Pensant à cet événement, et craignant que les recherches très-sévères qu'on faisoit de M. Dufresse, ne fissent découvrir d'autres confrères, comme il étoit arrivé à Kin-tang, je conçus le projet de lui écrire, et de l'engager à se produire. Je le fis au bout de deux jours, et cela d'autant plus volontiers, que je voyois à la manière honnête dont j'étois traité, aux louanges qu'on donnoit par-tout, à la religion, et aux promesses que les mandarins faisoient que l'empereur feroit grâce, qu'il n'avoit craint que la rébellion, et que certainement il n'y en avoit pas. Ce cher confrère reçut ma lettre, et arriva douze jours après. Pendant cet intervalle, il vint un ordre d'ar-

rêter M. Delpon. Il avoit été dénoncé à Canton par les domestiques du procureur de la Propagande, ainsi que tous les autres missionnaires de cette congrégation ; et on avoit déclaré que M. Delpon étoit passé au Sutchuen. Je laisse à penser, dans quel embarras je me trouvai alors. Je fus interrogé, ainsi que les chrétiens. D'abord, je refusai de le reconnoître : le lieutenant criminel me fit lire les dépositions qu'il venoit de recevoir ; on y avoit mis clairement le jour où il étoit parti de Canton. Les chrétiens le reconnurent, et déclarèrent l'endroit où il étoit. Les mandarins dirent, que si cet homme n'étoit pas pris, c'en étoit fait de tous les mandarins de la province, parce qu'il étoit dénoncé à l'empereur, et qu'il le demandoit. Je le reconnus, je dis que je l'avois vu sept à huit mois auparavant, mais que depuis, je n'en avois pas reçu de nouvelles. On alla le chercher dans l'endroit dénoncé, et il ne s'y trouva point : c'étoit la chrétienté de Ngan-yo. Les chrétiens furent extraordinairement persécutés à son occasion. Un d'eux eut trois fois la torture aux jambes, et force soufflets, etc., au point que les mandarins désespérèrent de sa vie : cependant il en est revenu. Les chrétiens épouvantés, me prièrent de lui écrire pour l'engager à se rendre. Je crus bien faire, dans les circonstances, en lui écrivant. Il se rendit ; mais les mandarins eurent de violens soupçons, qu'il y avoit encore d'autres Européens, surtout dans la partie orientale, qui est si grande, et où il y a tant de chrétiens. Je dis que je répondois qu'il n'y en avoit point (croyant M. Devant

dans

dans la province de Kouei-tcheou où je savois qu'il étoit allé); que M. Delpón étant venu pour remplacer M. Moïe (qu'un apostat de Tchiu-tou avoit déclaré être retourné l'année précédente, à Canton), il étoit tout naturel de penser qu'il seroit pour cette partie, quand il sauroit la langue. Ces raisons ne les convainquirent pas; ils mirent tous les chrétiens à la question, et M. Devaut fut dénoncé comme étant chez la famille Ly, à Tchong-kin-fou. Je dis que c'étoit en vain qu'on iroit le chercher, parce que je pouvois répondre qu'il n'étoit pas dans la province: on ne me crut point. Un mandarin fut député avec des satellites; il se rendit chez la famille Ly, qui déclara qu'il étoit allé à Kouï-tcheou, et qu'ensuite, revenu de là, il avoit passé quelque temps chez elle, et que pour le présent, il étoit allé on ne savoit où. Les recherches furent donc les plus sévères dans cette partie. Les chrétiens, hommes et femmes, furent dans la plus grande désolation: ensuite il courut un bruit, qu'il s'étoit retiré du côté de Souïfou. On y alla, et cette partie fut aussi désolée que l'autre. Il y eut des vierges conduites au prétoire; M. André Yang, prêtre chinois, fut pris; M. Gleyo fut au moment de l'être avec M. Devaut; ils échappèrent je ne sais comment. Au bout d'un mois et plus, on conduisit à Tchiu-tou beaucoup de chrétiens des districts de ces deux chers confrères. Plusieurs de la famille Ly furent mis à la question. On donna à cette famille un mois de répit, en lui déclarant que, si dans un mois, l'Européen ne paroissoit pas, toute la famille seroit emprisonnée sans aucune

miséricorde , parce que , disoit-on , le gouverneur de la province qui avoit écrit à l'empereur , qu'il n'y avoit pas d'Européens dans la province , sachant maintenant que M. Devaut y étoit , vouloit absolument l'avoir , outre les trois autres déjà pris : le mandarin ajoutoit , que sa dignité y étant intéressée , il sacrifieroit tout pour cela.

M. André Yang , ayant été conduit à Tchîn-tou , me fit prier d'écrire à M. Devaut : je n'en voulus rien faire. Plusieurs autres chrétiens me pressèrent de même , je refusai. La famille Ly me fit de fortes instances ; c'est une des bienfaitrices de la mission : pour lors , je pris conseil avec M. Delpon , que j'eus la liberté de voir , et il jugea qu'il étoit expédient de le faire. J'écrivis donc , et je partis le même jour pour Pékin avec M. Dufresse. Les deux autres missionnaires étant censés avoir été pris par le propre gouverneur , tandis que nous deux avions été pris par le lieutenant-général d'armée , qui tenoit la place du gouverneur en son absence , on jugea qu'il falloit attendre le retour du gouverneur , et ne pas donner aussitôt à Pékin , nouvelle de la découverte de MM. Delpon et Devaut.

On nous conduisit très-honorablement : nous avions , chacun , une chaise à quatre porteurs , et deux mandarins qui nous faisoient manger à leur table , aux frais du public ou de l'empereur. Ce voyage dura trente-huit jours ; nous arrivâmes à Pékin , le 28 d'avril. Présentés le lendemain au tribunal appelé Hingpou , où se décident les affaires des grands criminels , on nous y chargea de chaînes fort

pesantes, avec les fers au pieds et aux mains, et l'on nous mit dans la prison destinée aux mandarins. C'étoit une grâce bien particulière : on nous l'accorda, je ne sais pourquoi ; mais ce fut un grand coup de Providence, car autrement, il est vraisemblable que nous serions morts. Dans cette prison, nous fumes réduits à vivre d'un riz fort bis, que l'empereur donne aux prisonniers. On nous avoit laissé quelqu'argent par miséricorde ; nous en achetions une espèce de fromage mou chinois, fait du lait de certaines fèves écrasées, qui se coagule. C'est une nourriture fort insipide ; il falloit s'en contenter, et les autres missionnaires emprisonnés, étoient encore plus mal que nous. Quatre ou cinq jours après notre arrivée, les satellites qui espéroient de l'argent, nous ôtèrent nos fers, et cela, en cachette ; nous ne les portions qu'à l'audience, et lorsque les mandarins visitoient les prisons. Au reste, nous avons été exposés tout le temps, aux mépris et aux injures, et rongés de toutes sortes de vermines.

Les différens jugemens auxquels nous fumes cités n'eurent rien de bien particulier : seulement, on s'informoit exactement de qui nous tenions notre viatique. Je déclarai qu'il m'étoit envoyé, partie par nos familles, partie par nos amis, partie par les chrétiens ; qu'on embarquoit cette somme sur les vaisseaux d'Europe qui venoient en Chine ; que cet argent étoit déposé en arrivant à Canton, dans les maisons habitées par les Européens, et que sur une lettre que j'envoyois par le courrier Louis, celui-ci



me l'apportoit, et que je le distribuois entre nous, suivant nos besoins. On s'informoit aussi, si nous avions communication avec les églises de Pékin? c'étoit un point qu'on paroissoit fort avide de savoir. Nous l'avons toujours nié, ce qui étoit vrai. On me demanda si je savois quelques arts? Je répondis que non, et que je ne savois autre chose, sinon prêcher l'Evangile. (Cela est vrai, si toutefois on peut dire que je sais prêcher l'Evangile); mais j'appuyois fortement là-dessus, parce que je savois que le gouverneur par *interim* du Sutchuen, avoit exposé son avis à l'empereur, qui étoit de me garder à Pékin comme artiste ou mathématicien. On me demanda *quel bien la religion apportoit?* Je répondis que *c'étoit un bien éternel, et que le chrétien n'ambitionne sur la terre ni dignités, ni richesses.* Tout cela et autres choses semblables furent reçues froidement.

Enfin, notre jugement fut porté par le tribunal supérieur, et ratifié par l'empereur. Les Européens pris dans les provinces furent condamnés à une prison perpétuelle. Les courriers qui les avoient introduits, à un exil perpétuel, en un lieu appelé Yli, et à être marqués sur le visage. Les prêtres chinois ont été condamnés à la même peine, au nombre de six, entre lesquels se trouve M. Adrien Tchou, exilé autrefois dans la province de Chan-tong, après avoir travaillé quelque temps dans nos missions du Foukien.

J'ignore quel a été le sort de nos courriers du Sutchuen. Ils n'ont point été envoyés à Pékin comme

les  
ont d  
nois  
point  
mas N  
par u  
ment  
lis. O  
oui, a  
assez  
ancien  
Tu as  
darins  
Nou  
pereur  
tuelle;  
Cep  
sonnés  
reur,  
païens  
tr'eux  
rurent  
évêque  
tiopolis  
Nos des  
rurent  
zèle ne  
leur ag  
res prés  
des dés  
sous les

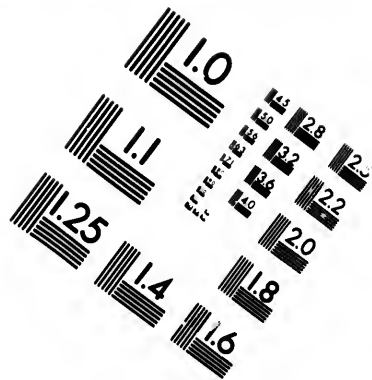
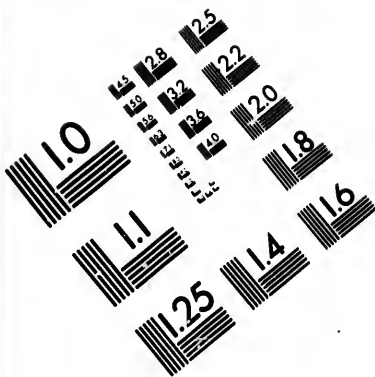


les courriers des autres provinces. Les mandarins ont dit que leur affaire n'étoit rien; nos prêtres chinois qui avoient été pris, ont été relâchés. On n'a point inquiété les autres, qui ont été dénoncés. M. Thomas Nien l'avoit été au Sutel en ma présence, par un chrétien qui perdit sa vie, et je vis le moment où il alloit nommer mon oncle à l'empereur d'Agathopolis. On lui demanda *s'il me connoissoit*? Il répondit *oui*, ajoutant *que j'étois le nouvel évêque*. Il étoit assez naturel de conclure, qu'il y en avoit donc un ancien. Je repris aussitôt la parole en riant, et dis: *Tu as raison, c'est moi qui suis l'évêque*: les mandarins n'y firent pas attention.

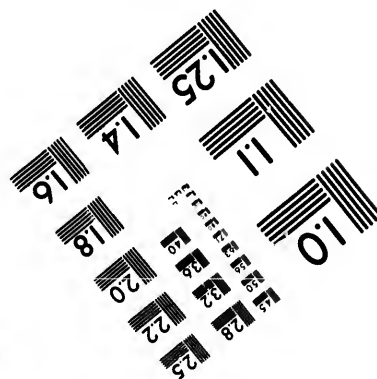
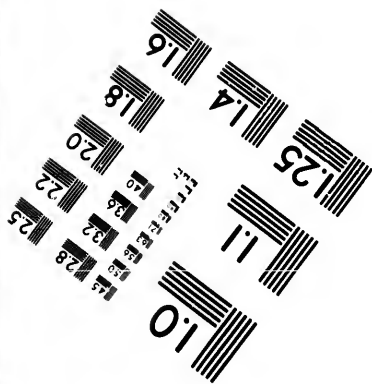
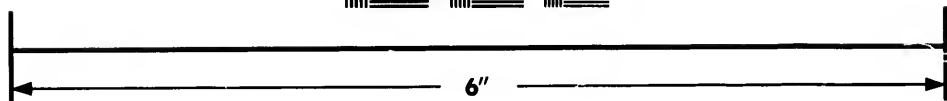
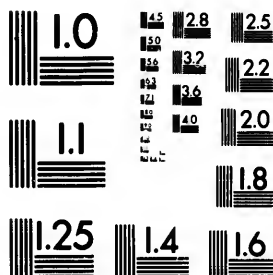
Nous avions ignoré en prison, le décret de l'empereur qui nous condamnoit à une prison perpétuelle; tous, grâce à Dieu, étions bien résignés.

Cependant, plusieurs des missionnaires emprisonnés ne pouvoient vivre avec le riz de l'empereur, il leur étoit impossible de l'avalier. Les païens ne s'en embarrassoient guère. Sept d'entre eux, accablés d'inanition et de misères, moururent dans la prison. Il y avoit parmi eux deux évêques, celui de Miletopolis, et celui de Domitiopolis, vicaires apostoliques du Chensi et Chansi. Nos deux confrères, MM. Devaut et Delpon, moururent comme des saints; ils purent se confesser. Le zèle ne les abandonna point, même au temps de leur agonie; ils vouloient que quelques missionnaires présens, prêchassent les païens pour empêcher des désordres dont ils gémissaient, et qu'ils avoient sous les yeux. Ils s'excitoient à mourir, en disant :





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

10  
11  
12  
13  
14

*quel bonheur de mourir ici !* Ce sont les propres paroles de M. Devaut, qui m'ont été rapportées par un missionnaire présent à ces derniers momens. Cette nouvelle que j'appris quelque temps après, fut pour moi un coup de foudre ; je me suis reproché de leur avoir écrit, et me le reproche encore. Puis-  
sé-je faire que Dieu ne me le reproche point !

Quant à moi, après trois mois de captivité, je tombois en consommation, et n'attendois à mourir. Cette pensée me consolait, mais je n'étois pas digne de terminer ma carrière dans le champ d'honneur. M. Dufresse se portoit assez bien, et m'étonnoit, car il est d'une santé foible.

Enfin, messieurs les missionnaires des églises de Pékin parvinrent, à force d'argent, à nous faire passer des secours abondans qui nous rétablirent ; nous pouvons bien dire, qu'après Dieu, nous leur devons la vie. Nous avons su, dès le commencement de notre prison, les efforts multipliés qu'ils ont faits pour soutenir l'honneur de la religion calomniée, et rompre les chaînes des confesseurs ; mais ils n'avoient pas assez d'autorité et de crédit à la cour pour y réussir : il paroît qu'on cherche à les humilier en tout. L'orgueil chinois voit avec peine, que les grands talents se trouvent chez des Européens. Ces messieurs ont présenté des apologies auxquelles on ne répondoit rien ; ils ont demandé notre liberté, de quelque manière que ce fût, soit pour nous rétablir dans les églises, soit pour nous renvoyer à Macao. L'empereur leur a répondu avec indignation et mépris, que nous méritions la mort, et que c'étoit nous faire

grâce, que de nous condamner à une prison perpétuelle ; et le ministre leur a défendu de présenter dorénavant aucune requête à ce sujet. Ils ont tâché de nous faire passer des secours en gagnant les chefs des satellites, qui sont les geoliers des prisons ; on a exigé des sommes énormes, ils ont tout sacrifié ; et ces geoliers, quelque avides qu'ils soient, n'ont osé accepter les offres qu'on leur faisoit, qu'après que la sentence a été portée à l'égard de tous les Européens ; encore trembloient-ils beaucoup. Un d'eux vint me dire quelques jours avant notre sortie de prison : « *Peut-être que dans peu vous serez interrogés. Prenez bien garde que le mandarin ne sache que les Européens vous aident ; dites que vous vivez du riz de l'empereur ; sans cela nous sommes perdus* ».

Depuis, rien ne nous a manqué : nous avions tout, habits, vivres, douceurs, etc., avec profusion. J'ai prié ces messieurs de vouloir bien mettre des bornes à leurs largesses excessives.

Nous pouvions nous écrire, et je le faisois avec un crayon qu'ils m'avoient envoyé, pour que nous leur exposassions tous nos besoins. Ce n'étoit pas encore assez pour leur bienfaisance ; ils ont cherché les moyens de nous procurer une prison plus douce ; ils espéroient nous réunir en un même endroit, de manière que nous aurions pu célébrer la sainte messe : déjà ils avoient obtenu du ministre la permission de nous secourir ouvertement ; on n'avoit excepté que la communication des lettres. La vérité, la justice et la reconnoissance nous prescrivent de

publier le zèle et la charité de tous ces messieurs ; mais en particulier, de M. de Ventavon qui s'est sacrifié pour nous. Nous avons été singulièrement édifiés et consolés des lettres de monseigneur l'évêque de Pékin, qui nous a écrit en véritable apôtre ; c'en est un effectivement : sa piété, son attachement aux décisions de l'Eglise, son zèle pour le salut des ames, tout nous prouve d'une manière bien consolante, que Dieu a regardé l'église de Pékin dans sa miséricorde, et lui a donné un pasteur selon son cœur. Messieurs de saint Lazare nous ont donné aussi des marques bien particulières de tendresse et de charité. J'ai reçu plusieurs lettres en prison, de M. Raux, supérieur de l'église française, qui justifie amplement le choix que la cour a fait de ces messieurs pour occuper cette place. Nous avons aussi été singulièrement édifiés du zèle de messieurs les ex-Jésuites, en faveur des prisonniers ; ils ont fait cause commune avec tous les autres. J'ai reçu en prison plusieurs lettres de M. Bourgeois ; je puis rendre témoignage qu'il a secondé de son mieux le zèle de M. de Ventavon ; il a droit à toute notre reconnaissance, et je ne doute pas que les missionnaires de la Propagande ne lui rendent cette justice.

Les corps des confesseurs morts en prison, ont eu tous une sépulture honorable dans les cimetières appartenans aux églises respectives ; mais cette grâce n'a été accordée qu'à force d'argent pour plusieurs, et de vives et longues sollicitations pour les autres. L'empereur s'est adouci enfin à cet égard ; il a permis, par un édit particulier, que les corps des con-

fesseurs, portés, pour la plupart, à la sépulture des criminels, fussent livrés aux églises. J'ai vu les sépulcres où ils reposent : on y a élevé des monumens, bien dignes de la piété et de la générosité des missionnaires de Pékin. J'ai remercié, au nom du corps des missions étrangères, les missionnaires français qui se sont chargés en particulier, des précieux restes de messieurs Devant et Delpon.

Enfin, le temps marqué par la divine Providence arriva. Dieu, qui tient entre ses mains le cœur des rois, toucha celui de l'empereur. Au moment qu'on ne s'y attendoit pas, et contre toute espérance, ce prince donna un édit qui mettoit les Européens en liberté. Le 10 novembre 1785, nous sortimes de prison. L'édit n'exprime rien de déshonorant pour la religion : on déclare formellement qu'il n'y a rien de répréhensible dans la conduite des missionnaires qui sont venus la prêcher, si ce n'est qu'ils se sont introduits furtivement, dans l'empire, contre les loix ; mais que l'empereur, considérant que les Européens ignorent les loix de l'empire, et voulant user de clémence, déroge à la sévérité des loix, et remet les missionnaires en liberté, leur laissant le choix, ou de retourner à Macao, ou de rester dans les églises de Pékin : cette nouvelle nous fut annoncée par les domestiques des églises de Pékin, que ces messieurs nous envoyèrent. Nous sortimes peu de temps après : ces messieurs, pour la plupart, nous attendoient à la porte de la prison ; ils soutinrent notre cause contre un mandarin, exécuteur de l'édit, qui paroissoit exiger des conditions odieuses ;



et nous fîmes remis en liberté, sans aucune condition. Notre premier soin fut d'aller à l'église principale, où monseigneur l'évêque de Pékin nous attendoit : ce prélat fit les choses avec une foi et une dignité qui nous touchèrent beaucoup : après avoir rendu grâces à Dieu, il nous traita magnifiquement, et ensuite nous nous partageames dans les différentes églises : nous choisimes, comme il étoit naturel, celle des Français, où nous nous édifiions par les bons exemples de ces messieurs ; et nous y resterons, jusqu'à ce qu'il nous soit libre de retourner à Macao, ce qui ne peut pas tarder. Nous sommes confus de la charité et de la générosité avec laquelle ils nous traitent ; ils font tout ce qu'ils peuvent pour nous consoler : nous sommes dans l'abondance de tout ; et il leur semble que nous n'avons jamais assez. Monseigneur de Pékin a voulu qu'on rendît à Dieu des actions de grâces solennelles pour un si grand bienfait : il y a eu une messe pontificale, exposition du saint Sacrement, procession, musique, etc. : le tout s'est exécuté avec un ordre et une majesté qui font infiniment honneur à la piété et au goût de ce prélat. J'ai eu la consolation de prêcher ce jour-là devant une grande multitude de chrétiens, que la nouveauté de la cérémonie avoit rassemblés. Ce jour-là a été vraiment le triomphe de la religion.

Je pense, messieurs et très-chers confrères, qu'il est inutile de vous faire part de nos résolutions, au sujet de la mission à laquelle nous avons été arrachés. Dieu merci : *Non facio animam meam pretiosiore*

*quàm me, dummodo consummem cursum meum et ministerium verbi, etc.* Il nous faut mourir en braves : l'Europe n'est pas un champ d'honneur pour un missionnaire, dans les circonstances où nous nous trouvons ; aussi sommes-nous décidés, M. Dufresse et moi, à tenter toutes les voies pour rentrer ; et nous le ferons, s'il plaît à Dieu, quoi qu'il en coûte : nous tâcherons de ne point faire d'imprudence. Je vous prie d'excuser le désordre de cette relation ; à peine ai-je eu deux jours pour la faire : si je me rappelle, dans la suite, quelques circonstances intéressantes que j'aurai omises, j'y suppléerai de mon mieux.

Le sort du Sutchuen n'est pas désespéré. Les mandarins supérieurs de Tchih-tou, qui ont eu tant de bonté pour nous, m'ont assuré que notre maison ne seroit point confisquée, non plus que le terrain de Tien-tsuen, où j'ai été pris. Sur le point de mon départ pour Pékin, je les avois très-instamment suppliés de ne point exiger des chrétiens un écrit d'apostasie ; je leur ai dit : *Si vous les forcez à cela, outre qu'ils doivent plutôt mourir que de le faire, il s'ensuivra que vous les rendrez infidèles à Dieu ; et, s'ils sont infidèles à Dieu, comment pourront-ils être fidèles au prince ? Aussi, ajoutai-je, ai-je remarqué que les apostats sont encore pires que les mauvais païens ; perdant l'espérance d'un bonheur après cette vie, ils tachent de se dédommager, en jouissant, par toutes sortes de crimes, des faux biens de celle-ci.* Ces raisons me parurent faire impression sur eux ; et, à l'arrivée de M. Devaut et de M. Delpon, j'eus

la consolation d'apprendre, que nos chrétiens avoient été renvoyés sans aucun écrit.

Ce qui est bien certain, c'est que j'avois la liberté de tout dire devant eux, et qu'ils ne s'en fâchoient pas : Dieu leur avoit touché le cœur. Ils me demandèrent un jour, étant en jugement, à genoux devant eux, *si eux, mandarins, qui ne suivoient pas la religion chrétienne, seroient aussi damnés comme les autres ?* Je leur répondis, *que la religion chrétienne ne flattoit point, et que certainement il en seroit ainsi.* Ils se mirent à rire : ils me demandèrent si nous regardions Confucius comme un saint ? Je répondis : *Si vous entendez par saint, comme quelques-uns le disent, un homme d'un génie au-dessus de l'ordinaire, il est certain que Confucius en avoit un de cette nature ; mais, si, comme vos livres le disent, il faut entendre par saint un homme dont la conduite est intègre, et la vertu à son comble, je dis que certainement Confucius ne l'est pas, parce qu'il n'a pas connu le vrai Dieu, ni la spiritualité de l'ame, non plus que son immortalité. Il détruit le grand principe de la différence du bien et du mal moral, en admettant un fatum ou ordre du ciel, qui fait que personne ne se repentira de ses fautes.* Le président me dit : *Et toi, es-tu un saint ?* Je répondis : *J'en suis malheureusement bien éloigné ; mais je fais effort pour le devenir : au reste, les saints ne sont déclarés tels qu'après leur mort.*

J'oubliois les grandes difficultés qu'on m'a faites au sujet de ma boîte aux saintes huiles, et des pains pour la messe, qu'ils avoient pris : je dis que la boîte

contenoit de l'huile d'olive ; que l'huile d'olive ser-voit à guérir plusieurs maladies ; qu'au reste , celle-ci étoit bénite , c'est-à dire , consacrée à Dieu , et qu'on s'en servoit pour communiquer ses grâces aux hommes qui étoient disposés , par de bonnes œuvres , à les recevoir : je dis que les pains étoient matière pour un sacrifice que nous offrions à Dieu , par lequel nous reconnoissons son souverain domaine sur tout.

Au reste , la plupart de ces mandarins savoient tout ce qui concerne la religion , comme le baptême , la confession , la communion , etc. ; seulement ils s'imaginoient , que l'image du crucifix étoit l'exposition d'un supplice qui menaçoit les apostats , et que , par de pareilles images , nous les intimidions. J'ai été interrogé juridiquement là-dessus. Ils me demandèrent : *Celui qui est cloué sur cette image , l'est-il pour avoir renoncé à votre religion ?* Je dis : *Non ; il l'est pour l'avoir prêchée ; c'est parce qu'il étoit opposé aux crimes des hommes que les hommes criminels l'ont crucifié.* J'ai eu à résoudre bien des objections sur ce sujet , où j'ai exposé la divinité de Jésus-Christ , son humanité et son amour pour les hommes. Un mandarin me dit avec mépris : *Il n'a pu se sauver du supplice de la croix , et comment vous sauvera-t-il , vous autres ?* Je répondis ; *qu'il étoit mort , parce qu'il l'avoit bien voulu ; que les mêmes écrits qui racontent ses douleurs , racontotent aussi sa gloire.* Je citai quelques miracles qui s'étoient opérés ; le renversement des soldats par une seule parole , sa résurrection , etc.

On m'a dit plusieurs fois dans les prétoires : Si

*l'empereur envoyoit des Chinois dans votre pays, prêcher les religions de Chine, comment les recevrait-on ? quelles peines leur feroit-on subir ? Je répondis : On leur demanderoit des preuves de leur doctrine, et on leur prouveroit encore de plus, qu'elle est fausse et superstitieuse : ici, je vous donne des preuves raisonnables de la mienne, et je réponds à tous les doutes que vous lui opposez. Quelle comparaison pouvez-vous faire ? Pour les loix de notre pays, il n'y en a point contre eux, parce qu'on ne suppose pas qu'il y ait des gens assez fous pour faire plusieurs mille lieues, à l'effet de prêcher une religion fausse et superstitieuse.*

Dieu a permis cette persécution, pour faire connaître les vérités de la foi aux grands de l'empire : ils ont tout vu, tout examiné ; et on sait, de science certaine, que l'empereur a dit : *Les chrétiens ont raison*. Puisse-t-il en profiter, et ouvrir ses vastes États à l'Évangile ! On espère que ce terme n'est pas éloigné ; mais il paroît qu'il faut encore des martyrs. Puissé-je être du nombre ; en attendant, je me mettrai sur la voie.

Cette persécution générale a enlevé à la Chine, dix-huit missionnaires européens, parmi lesquels il y avoit trois évêques. Outre cela, il y a eu huit prêtres chinois (sans y comprendre M. Mathieu Kou, qui n'étoit pas encore arrivé à Pékin, ni les prêtres chinois du Sutchuen et du Foukien, qui n'y ont pas été envoyés) : deux sont morts en prison ; les six autres, ont été conduits en exil à Yli, à huit ou neuf cents lieues de Pékin, marqués de deux lettres

sur la joue, qui signifient, *hors les limites*, et condamnés à servir d'esclaves aux grands mandarins, qui gouvernent pour l'empereur dans ces endroits éloignés. Beaucoup d'autres chrétiens, qui avoient servi d'introducteurs aux Européens, ont été pareillement exilés : ceux qui les ont reçus dans leurs maisons, ont été condamnés à un exil de trois ans dans les provinces de l'empire. Nous ignorons si, outre les missionnaires conduits à Pékin, il n'y en a point eu d'autres qui aient été, dans les provinces, les victimes de cette persécution, soit pour être morts dans les prisons, sans que l'empereur en ait été averti, soit pour être morts autrement, faute de secours. Il y a des bruits qui font craindre, que plusieurs n'aient eu un pareil sort. (1).

En conséquence de la liberté du choix que l'empereur nous laisse, nous n'avons pas balancés, M. Dufresso et moi, à demander notre retour à Macao. Des douze missionnaires européens sortis de prison, il y en a huit, et peut être un neuvième, qui doivent aussi s'y rendre. Nous temporiserons ici autant qu'il nous sera possible, afin d'arriver après le départ des vaisseaux européens, vous en sentez la raison. Nous ne craignons pas qu'on nous fasse des difficultés à Macao ; outre que monseigneur l'évêque de Pékin nous assure, qu'il y a ordre du roi de Portugal d'y recevoir les missionnaires fugitifs, ce prélat plein de zèle, et revêtu de la plus

---

(1) En effet, un ex-Jésuite français, M. de la Roche, est mort dans les fers, hors de Pékin.



grande autorité à cet égard, nous promet d'écrire de manière que les Portugais nous favoriseront (1). Nous ne savons ce que les Chinois feront, mais Dieu est par-dessus tout : *Et ipse perficiet consummabit-quo.* Seulement il paroît nécessaire de n'y point faire d'éclat, ni qu'à force de bons traitemens, ou nous donne trop en spectacle aux Chinois.

La fermentation commence à s'apaiser. On pense très-bien à la cour de la religion : on y condamne généralement et publiquement, les excès qui ont été commis dans les provinces, au sujet de cette malheureuse affaire.

On paroît craindre, ou du moins on a craint, que si on nous remettoit en liberté, nous ne rentrassions dans nos provinces : c'est la raison que le premier ministre apportoit pour nous faire condamner à une prison perpétuelle. Cependant, l'édit qui nous met en liberté, est sans aucune restriction. Les missionnaires de Pékin ont fait ces derniers jours, une tentative auprès d'un grand favori de l'empereur, et d'un de ses premiers ministres, pour savoir si on pouvoit proposer à sa majesté, de permettre aux missionnaires délivrés de rentrer dans leurs provinces, de sorte qu'il n'y en auroit que deux dans chacune, avec l'obligation de se rendre à Pékin sitôt que l'empereur les manderoit. On a conseillé de n'en rien faire, sous prétexte que l'empereur ayant

---

(1) On a reçu à Macao, des lettres de M. l'évêque de Pékin, en faveur des missionnaires, et on est disposé à les bien recevoir et à les protéger.

détruit toutes les églises, il n'étoit pas probable qu'il voulût favoriser la religion.

On pense à un autre projet, qui présente moins d'inconvénients, qui réussira mieux, mais qui reculera l'exécution ou le succès de cette grande affaire.

J'ignore absolument l'état de notre mission du Sutchuen. J'ai écrit, en partant pour Pékin, à monseigneur d'Agathopolis, et je lui ai conseillé d'ordonner au plutôt trois prêtres de plus, qui peuvent certainement l'être dans un cas de si grande nécessité. Il paroît qu'ils sont maintenant tranquilles. C'est précisément dans le temps de la huitième lune qu'ils ont dû recevoir la nouvelle de l'exil de nos courriers, si cependant ils ont été envoyés, car les mandarins du Sutchuen, qui étoient très-bons, les ont chargés le moins qu'ils ont pu; et un d'eux me disoit : *Nous n'écrivons point telle chose, car en l'écrivant, il seroit à craindre que tel courrier ne fût exilé.*

Comme M. Dufresse et moi n'avons pas envie de faire grande figure à Macao, ni de manger des ortolans, je vous prie d'envoyer, pour le Sutchuen, au moins la moitié de notre viatique : la prison nous a appris à nous contenter de peu. Vous sentez que, dans cette mission, ayant très-peu à espérer des chrétiens, pauvres, pour la plupart, il seroit très-difficile, dans les circonstances actuelles, d'exiger d'eux des contributions : cependant il faut que les prêtres chinois vivent. J'aurai l'honneur de vous en dire plus long, quand j'aurai celui de vous voir; mais je prie Dieu que ce soit le moins



long-temps possible : vous m'entendez. Je pense à la route par le Fokien ; celle de l'Yunnam, par le Pégou, paroît impraticable. Voyez, préparez les voies, priez pour nous. Respects, amitié, confiance : *Totus in Domino.*

JEAN DIDIER, évêque de  
Caradre, coadjuteur, etc.

---

*Extrait d'une lettre de M. Dufresse, du 10 novembre 1785.*

Vous connoissez le dernier édit de l'empereur ; enfin la liberté nous a été rendue.

Un événement si inopiné, et où le doigt de Dieu paroît si manifestement, combla de joie les missionnaires de Pékin ; ils nous le firent annoncer aussitôt, et, le 10 au matin, on nous fit sortir de prison ; on nous ôta nos chaînes, et l'on nous conduisit au prétoire, où nous trouvâmes plusieurs missionnaires de chaque église, qui étoient venus nous recevoir. Les mandarins nous remirent entre leurs mains ; et ces messieurs, dans les témoignages de la plus grande joie, nous firent conduire à l'église méridionale des missionnaires portugais, qui est la cathédrale de Pékin. Nous trouvâmes monseigneur l'évêque de Pékin à la porte, qui nous attendoit, à la tête de son clergé. Il donna à monseigneur de Caradre la croix pectorale et l'anneau ; il lui pré-

senta de l'eau bénite : nous nous mimés à genoux. Monseigneur de Caradre fit l'aspersion ; après quoi , étant tous entrés dans l'église , et ayant adoré le saint-Sacrement , on chanta le *Te Deum*. De l'église , nous nous rendimes à la maison où nous saluâmes monseigneur l'évêque de Pékin , et tous les autres messieurs. Cependant , monseigneur nous ayant fait la lecture de l'édit de l'empereur , nous dit d'examiner sérieusement devant Dieu , notre vocation pour rester ici , ou pour retourner à Macao , et de lui rendre réponse au plutô , la cour voulant une réponse prompte. Nous dinâmes là , et après dîner nous fumes distribués dans les quatre églises. Monseigneur de Caradre , le père Emmanuel et moi , nous nous rendimes à l'église des Français , où nous fumes reçus avec les témoignages de la plus sincère amitié ; et nous sommes confus chaque jour de nous voir si bien traités. Le 11 , nous célébrâmes notre première messe à Pékin. Le 15 novembre , tous les missionnaires et les chrétiens de la ville se rendirent à la cathédrale , pour y rendre de solennelles actions de grâces à Dieu. Pendant la cérémonie , monseigneur de Caradre , revêtu d'une chappe , étoit assis sur le trône épiscopal , à la droite de monseigneur de Pékin. Après la messe et le *Te Deum* , il fit aux chrétiens un sermon analogue à la circonstance. La cérémonie avoit commencé à neuf heures , et ne finit qu'à une heure après-midi. Le 16 , nous fumes au cimetière des missionnaires français , à deux lieues de Pékin , et où ces messieurs ont une petite maison de campagne , avec une chapelle. Monseigneur

de Caradre y étoit venu la veille ; il célébra la messe de *Requiem*, après laquelle nous allâmes processionnellement ; et les cierges à la main , au cimetière (il n'y avoit que les missionnaires français). Monseigneur fit d'abord une absoute générale , puis une particulière sur les tombeaux de MM. Devaut et Delpont. Ils sont placés l'un à côté de l'autre , dans deux caveaux construits en briques , et une même tombe de briques les couvre tous les deux ; leur épitaphe est gravée sur la même pierre. Ce pieux monument honore également , et la foi des confesseurs , et la religion de ceux qui l'ont érigé.

Monseigneur de Pékin nous invita , le même jour , le père Emmanuel et moi , à une assemblée des missionnaires sortis de prison , qui devoit se faire , à deux heures après-midi , dans l'église occidentale , qui est celle de la Propagande ; il vouloit connoître les intentions de chacun , sur le parti qu'il avoit à prendre , ou de rester à Pékin , ou de retourner à Macao. Nous nous y rendimes après-dîner. Monseigneur de Caradre voulut s'y trouver aussi. Monseigneur de Pékin prononça un discours bien capable de nous éclairer , et de nous faire éviter toute illusion , relativement à notre vocation particulière. Il recueillit ensuite les avis. Les missionnaires de la Propagande , qui sont le plus grand nombre , les donnèrent par écrit , avec leurs motifs , monseigneur voulant les envoyer à la sacrée congrégation : les autres les donnèrent de vive voix. De douze , il y en eut quatre qui se déterminèrent à rester (à Pékin) ; deux de la province de Chang-

tong furent retenus par monseigneur lui-même, parce qu'ils étoient ses diocésains ; ce sont les pères Mariano et Crescentiano, franciscains italiens. Les deux autres restèrent à cause de leur santé ; c'est M. Ferreti, prêtre de la congrégation des baptistains, et le père Joseph, franciscain (1). Aussi, monseigneur et moi, nous retournerons à Macao, dans le dessein d'imiter MM. Condé et Garnault. *Intelligenti pauca*. Nous n'avons jamais eu la moindre tentation de rester ici.

Le 17 novembre, monseigneur de Pékin vint dans la maison des missionnaires français ; nous l'accompagnâmes au cimetière des missionnaires portugais qui est hors de la ville, et où ils ont une petite maison de campagne, avec une chapelle ; nous y priâmes pour tous les défunts qui y reposent, et en particulier, pour les confesseurs morts durant cette dernière persécution, qui y ont été transportés, savoir : monseigneur l'évêque de Domitiopolis et M. Simonelli. Nous priâmes enfin pour M. d'Atrocha, ex-jésuite portugais, qui a délivré de prison M. Gleyo. Nous allâmes ensuite au cimetière des missionnaires de la Propagande qui est voisine, et nous fîmes les mêmes cérémonies.

Nous sommes partis de Pékin le 11 décembre, accompagnés de deux mandarins et leur suite, qui sont venus jusqu'à Canton. De plus, dix-huit sol-

---

(1) Le père Joseph ayant changé d'avis, a dû partir pour Macao avec les huit autres.

dat et un mandarin militaire nous accompagnoient de ville en ville. Nous avons eu à souffrir dans ce voyage ; vous en saurez les circonstances l'année prochaine. Enfin , le 11 février , nous sommes arrivés à Canton. Le 12 , on nous a conduits chez M. de Grammont , missionnaire français , revenu de Pékin avec la permission de l'empereur , pour rétablir sa santé. Quelques jours après , le gouverneur ayant décidé de nous faire partir par deux vaisseaux espagnols de Manille , nous sommes venus demeurer dans la maison des Européens commerçans et vivans avec les Espagnols , en attendant qu'ils mettent à la voile pour Manille , ce qui n'aura lieu que dans un mois. Ces messieurs qui sont maintenant les seuls catholiques qui soient à Canton , les autres étant déjà tous partis , se font un plaisir de nous recevoir sur leurs vaisseaux , et nous traitent d'une manière que je ne saurois vous exprimer. Le gouverneur avoit d'abord pensé à nous embarquer sur les vaisseaux anglais ; mais Dieu ne l'a pas permis. Je pense que les sommes énormes d'argent que ce gouverneur auroit dû payer pour notre passage , ont été la principale raison qui l'a fait changer d'avis. Les Anglais demandoient huit cents piastres (1) par tête. Nous partirons donc pour Manille , et là , nous aviserons aux moyens de rentrer dans nos missions ; et , si Dieu nous fait la grâce d'y mourir pour la foi ,

---

(1) La piastre vaut à peu près 5 liv. 10 sols de notre monnoie.

nous la regarderons comme la plus grande que nous puissions attendre en ce monde.

---

*EXTRAIT d'une lettre de M. Létondal, missionnaire apostolique, faisant les fonctions de procureur à Macao.*

Le 26 février 1786.

LORSQUE vous recevrez celle-ci, M. Descourvières sera vraisemblablement à Paris, car il s'est embarqué le 31 janvier. Il paroît, par tout ce qui se passe ici, qu'il a fait très-sagement de partir; et s'il étoit ici, peut-être seroit-il obligé de passer à Manille avec monseigneur de Saint-Martin et M. Dufresse.... Monseigneur m'écrit, qu'on a dit aux mandarins que les deux missionnaires français pensoient à rentrer. Il est aisé de concevoir combien de semblables propos ont dû exciter le zèle des mandarins à prendre toutes les mesures pour empêcher qu'un dessein si saint et si héroïque n'ait lieu, vu qu'ils craignent pour leurs places. Combien, d'un autre côté, les commerçans chinois doivent faire d'efforts auprès des mandarins, afin qu'ils prennent les mesures les plus sûres, ces commerçans ayant été obligés de payer cent vingt mille taëls (1) à cause de ces tra-

---

(1) Le taël vaut environ 7 liv. 10 sols de notre monnoie.

casseries. Malgré tous ces efforts de l'esprit de ténèbres, il semble, à la manière dont les choses s'arrangent, que toutes ces précautions serviront comme de planche à ces messieurs pour passer le torrent à pied sec... Monseigneur, dans une lettre du 22, m'écrivit dans un *post-scriptum* : *mes lettres achevées, un interprète du prétoire m'annonce que nous devons descendre à Macao pour y attendre le vaisseau espagnol de Manille. C'est dans peu, je ne sais quel jour.* Si cela a lieu, nous aurons le temps et la facilité de tout combiner, car ils resteront ici plus d'un mois. Tout paroît se disposer assez bien....

Monseigneur de Saint-Martin et M. Dufresse pensent à rentrer dans leur maison par le Fokien, et c'est en effet la seule voie qui paroisse possible. Il y aura en fait d'hommes tout ce qu'il demande : s'il plaît à Dieu, tout ira bien. Les Espagnols les comblent de politesses, si bien que le capitaine a voulu donner sa chambre à monseigneur, et que les officiers ont, dit-on, suivi son exemple à l'égard des autres missionnaires....

---

---

*Lettre de M. Condé, natif d'Avray en Bretagne, et missionnaire à Siam, à M. de Coëtcauton, grand-vicaire du diocèse de Vannes.*

A Siam, le 19 juin 1779.

C'EST une coutume très-ancienne dans le royaume de Siam, et que l'on regarde comme une loi fondamentale du royaume, de faire serment de fidélité au roi; cela n'est pas contraire à notre sainte religion, mais voilà la manière de le faire parmi les Gentils. Le jour marqué, tous les mandarins, officiers en charge dans le royaume, reçoivent ordre du roi de se rendre à une pagode pleine d'idoles. Là, se rendent les talapoins, prêtres des faux dieux. Ceux-ci prennent de l'eau naturelle qu'ils préparent par des prières et des cérémonies sacrilèges; ensuite on y trempe le sabre et les armes du roi. Cela fait, les mandarins prennent à témoin l'idole et leurs autres dieux, boivent un peu de cette eau qui, devenue efficace par la prière des talapoins, a la vertu, à ce qu'ils disent, de faire mourir ceux qui seroient traîtres au roi.

Parmi les chrétiens, nous avons plusieurs mandarins qui, comme tous les autres, reçoivent l'ordre du roi, pour se rendre à cette pagode, et y faire le serment de fidélité à la manière des Gentils. La crainte du roi qui est terrible quand on s'oppose à ses volontés, les avoit engagés à se joindre aux au-



tres : cependant, sans boire de cette eau superstitieuse, ils passoient pour l'avoir fait ; on écrivoit leur nom et tout étoit fini : mais notre religion n'admet point les dissimulations, et nous ne cessions de leur répéter que, passer pour y avoir été, suffisoit pour qu'ils fussent coupables devant Dieu. En septembre 1775, nos mandarins chrétiens résolurent de nous écouter, et de sacrifier leur vie plutôt que de manquer à leur devoir de chrétiens. Le temps marqué arriva, qui étoit cette année le 21 septembre. Ils ne furent point à l'eau de serment ; le 22, ils furent accusés au tribunal comme n'ayant pas voulu prêter le serment de fidélité : ils persistèrent à dire qu'ils ne pouvoient le faire à la manière des Gentils ; que cela étoit contraire à notre religion, et qu'ils l'avoient prêté à la manière des chrétiens, et cela étoit vrai. L'affaire fut portée au roi d'une manière bien envenimée. Le roi célébroit alors une fête de sa religion qui devoit durer trois jours. Il donna ordre d'examiner l'affaire, et que, si les mandarins chrétiens étoient traîtres, de les mettre à mort. Aussitôt on les mit tous trois en prison, des chaînes aux pieds, au cou, une cangue au cou (instrument de supplice usité dans l'Inde), et des cepts de bois aux pieds et aux mains. Nous ne manquâmes pas comme leurs pasteurs, de les visiter, de les consoler, de les fortifier dans leur prison. On nous laissoit entrer, et nous avions la consolation de les voir fermes, contents et disposés à recevoir la mort.

Le 25 de septembre, jour auquel on devoit rap-

porter l'affaire au roi, le chef du tribunal nous envoya chercher, monseigneur, mon confrère et moi : nous nous attendions bien à avoir part aux souffrances de nos chrétiens. Nous nous rendîmes à la salle, et aussitôt on nous mena devant le roi qui nous attendoit. On nous conduisit devant lui, comme des criminels, et non comme nous avions coutume d'aller à l'audience dans d'autres occasions. Le roi étoit fort en colère : nos trois mandarins parurent aussitôt les chaînes aux pieds et au cou, honneur que nous n'avions pas encore. Le roi nous fit plusieurs questions auxquelles nous répondîmes, mais la disposition où il étoit l'empêchoit de comprendre. Nous lui répétions avec assurance, que nous n'empêchions point nos chrétiens de lui prêter serment de fidélité ; qu'ils l'avoient fait en notre présence ; mais que notre sainte religion défendoit à ses enfans de participer aux superstitions des païens ; que nos chrétiens ne rendoient aucun culte à l'idole ; qu'ils n'avoient en elle aucune confiance ; qu'ils ne craignoient point les faux dieux, et ne pouvoient conséquemment jurer par eux. Nous voulions parler plus au long ; mais le roi ne put attendre. Il donna ordre de nous saisir, de nous dépouiller à nu, de nous amarrer pour nous donner du rotin. L'ordre donné, les fouetteurs du roi nous traînèrent en nous arrachant la soutane et la chemise. Je ne puis vous dire ce qui se passoit dans mon cœur en ce moment. Nous reçûmes la bénédiction de monseigneur, mon confrère et moi. A peine ce respectable prélat eut-il le temps de nous la donner, on

se jeta sur lui, et on le renversa sur le dos pour le traîner hors de la présence du roi, c'est tout ce que je vis. On nous conduisit chacun à notre colonne ; cela se fit sur le bord de la rivière, en présence de tout le public et de toute la cour du roi. Grâces au Seigneur, je n'éprouvai aucune crainte intérieure : j'avois mon crucifix à la main, et je n'aperçus rien autre chose pendant tout le temps que je fus amarré. Voici la manière dont nous étions liés. Nous étions assis à terre, une cangue longue de dix à douze pieds au cou, dont les bouts étoient attachés à une colonne de bois ; nous avions les deux pieds liés par une corde qu'on amarre ensuite à la colonne que nous avions aux pieds : une autre corde nous prenoit par le ventre, et étoit attachée avec force à une colonne qui étoit derrière nous ; nos mains étoient liées à la cangue que nous avions au cou, de manière que nous ne pouvions bouger. Nos trois chrétiens étoient dans la même situation. Le roi donna ordre de leur donner à chacun cinquante coups de rotin, ce qui fut exécuté dans le moment. Nous les entendions crier à côté de nous, sans savoir ce qui nous arriveroit, car on ne nous frappoit pas : on ne sait à quoi attribuer cela. Tout le monde fut surpris : on dit dans le public que l'endroit où étoit le roi, trembla, et lui fit craindre, mais cela n'est pas bien vérifié. On nous démarra tous les six, avec la différence que nous n'avions pas été jugés dignes de souffrir avec nos chers chrétiens dont le sang couloit sous nos yeux. Nous envions leur bonheur ; nous ne savions quels

étoient les ordres du roi. Nous consolâmes nos chers confesseurs , lorsqu'on leur pansoit leurs plaies , car on nous conduisit avec eux dans une salle : un moment après , nous vîmes apporter des fers et des chaînes , et cela pour nous. Je vous avoue avec candeur que je les vis avec bien de la joie : je les baisai tendrement , et me glorifiai du bonheur de porter des chaînes dans un royaume où je ne croyois trouver que douceur et tranquillité. J'ai béni mille fois le Seigneur de m'avoir conduit à Siam contre mon inclination et ma volonté , pour me faire une si grande faveur , six mois après mon arrivée. Après nous avoir mis les fers à tous les trois , on nous conduisit à la salle du Barcalon , plantée sur le bord de la rivière ( le Barcalon est le mandarin chargé des affaires des étrangers ; tout ce qui les regarde , se traite à son tribunal ) ; là , on nous mit la cangue au cou , et les ceps aux pieds et aux mains. Dans cet état , nous passâmes la nuit du 25 au 26 , accompagnés de gardiens. On nous interrogea toute la nuit , et on ne vouloit pas nous écouter. Le lendemain matin , le roi sortit pour donner audience ; on lui parla de cette même affaire ; et surtout de notre fermeté à soutenir qu'il n'étoit pas permis aux chrétiens de faire un tel serment , et de participer aux cérémonies des païens. De notre côté , nous nous préparions à accomplir la volonté du Seigneur ; nous ne savions ce qu'on feroit de nous. Sur les sept heures du matin , on nous traîna au palais , et un moment après , le roi donna ordre de nous faire paroître devant lui. Il nous fit les mêmes questions

que la veille, et nous lui répondimes avec la même assurance. Il se fâcha, et dit qu'il nous seroit mettre à mort : il ordonna de nous saisir : on nous déponilla comme la veille ; on nous amarra de la même manière, cela nous parut moins extraordinaire : on nous avoit exercés la veille, et on nous appliqua à chacun sur le dos à nu, cent coups de rotin. On comptoit tout haut, et le roi étoit présent. Je sentis du premier coup le sang couler : j'attendois le moment où je rendrois le dernier soupir. Mon crucifix que j'avois le bonheur d'avoir sous les yeux, étoit mon soutien. Nous gardions tous trois le silence : on ne nous entendoit ni crier, ni nous plaindre ; le Seigneur nous donnoit des forces pour convaincre tout le monde de notre innocence. Les gens les plus forts du pays, tombent ordinairement en défaillance, je me sentis bien des forces. Le roi étoit surpris ; les bourreaux frappoient de toutes leurs forces, craignant que le roi ne les accusât de nous ménager. Enfin, la scène finit, nous nous retirâmes le corps tout déchiré et trempé de sang. Plaise au Seigneur que ce soit pour sa gloire, que le palais du roi ait été arrosé de notre sang ! On nous conduisit en prison où nous trouvâmes grand nombre de nos chrétiens qui nous donnèrent tous leurs soins. Quatre ou cinq jours après, on nous conduisit en dedans du palais, où l'on garde de plus près les prisonniers coupables de grandes fautes contre le roi. Plusieurs fois on nous répétoit que le roi nous seroit mourir. Nous étions résignés à la volonté de Dieu ; mais nous reconnoissions notre indignité Le martyre,

quelle faveur ! Une pareille couronne n'est destinée que pour des apôtres, et non pour un pécheur comme moi. Nous sommes demeurés dans les chaînes jusqu'au 2 du mois de septembre 1776, près d'un an. Tous les jours on nous disoit que le roi nous pardonneroit dans peu, et ce jour n'arrivoit pas. C'étoit pour la cause du Seigneur que nous étions prisonniers : le Seigneur vouloit nous faire sortir d'une manière propre à prouver notre innocence et sa providence. Plusieurs mandarins s'intéressoient pour nous. Le roi plusieurs fois avoit promis de nous relâcher, et le moment ne venoit point. Quelque temps après notre prison, les Bramans vinrent avec une forte armée, saccagèrent deux ou trois provinces de Siam, et assiégèrent une des plus fortes villes du royaume. Le roi envoya des troupes qui ne purent résister ; il partit lui-même avec des soldats chrétiens. Sa présence, autrefois si propre à animer ses troupes, ne fit rien. Lorsqu'on apprit le traitement qu'il nous avoit fait, les plus grands mandarins disoient que c'en étoit fait du royaume. Les Siamois, païens, murmuroient hautement de nous voir en prison pour rien, et attribuoient à cette injustice le mauvais succès de la guerre. La ville fut prise et saccagée : le roi lui-même sembloit perdre courage. Jusqu'à cette guerre, il avoit toujours été victorieux ; on l'entendoit se plaindre de son malheur ; il disoit hautement qu'il n'avoit fait de mal à personne, et qu'il faisoit du bien aux différentes nations qui étoient à Siam, sans parler des chrétiens. Enfin, il dit un jour aux soldats chrétiens, de n'être point chagrins

au sujet de leur évêque et de leurs pères ; qu'à son retour il nous mettroit en liberté. Pendant tout ce temps, on nous traitoit avec ménagement en prison, sans cependant nous ôter les fers, ni la chaîne par laquelle nous étions liés à une colonne. Nous étions toujours assis, ou debout, sans pouvoir marcher. D'ailleurs, nous étions tous trois ensemble ; personne ne nous tracassoit : on nous témoignoit de l'estime, voyant la joie avec laquelle nous souffrions. J'ai souvent regretté cet heureux temps. Deux choses faisoient notre peine : nous n'avions pas la consolation de dire la sainte messe, et nos brebis étoient abandonnées et sans secours.

Le roi, à son retour de l'armée, parut fort confus et triste : on craignoit que les ennemis ne vinsent jusqu'à la capitale ; c'en étoit fait de tout Siam ; mais la Providence ne l'a pas permis. Nos protecteurs et les mandarins qui nous favorisoient, cherchoient une occasion favorable pour parler au roi de nous ; elle ne se présentoit pas. Lorsqu'ils demeuroient tranquilles, le roi lui-même parloit ; mais on ne savoit comment s'y prendre. Il falloit demander pardon au roi, reconnoître sa faute ; on n'attendoit que cela de notre part ; mais nous persistions à dire que nous n'étions coupables en rien, et que nous ne pouvions manquer à notre sainte religion. On n'osoit point nous présenter au roi, et le roi lui-même ne vouloit point se mettre en compromis avec nous. Il auroit eu le dessous, car avec la grâce du Seigneur, nous eussions été fermes. Enfin, le 14 août, veille de l'Assomption, le roi, qui

qui fit paroître devant lui tous les autres prisonniers, pour leur pardonner ou les punir, donna commission aux plus grands mandarins de nous examiner, et de nous renvoyer à nos chrétiens. On nous vint délivrer : tout le monde nous témoignoit sa joie. On nous conduisit cependant en chemise, les fers aux pieds et une chaîne au cou, dans la salle hors du palais, devant les mandarins. Ils nous dirent que le roi nous pardonnoit ; mais qu'il falloit faire un écrit par lequel nous reconnoissions notre faute, et une promesse de ne plus y retomber. Nous avions toujours craint cette clause ; nous refusâmes et dimes clairement que, si le roi nous renvoyoit, nous enseignerions notre religion, comme nous l'avions fait auparavant notre prison ; que nous n'étions que les ministres du vrai Dieu, et que nous ne pouvions changer notre religion comme les païens. Si vous n'êtes pas coupables, dit le mandarin, pourquoi avez-vous été un an en prison, et avez-vous reçu cent coups de rotin ? Nous lui répondîmes ; pour rien. Que ne le disiez-vous, reprit-il ? Personne ne vouloit nous entendre, et le roi étoit en colère. Que voulez-vous que je fasse, dit-il ? Nous répondîmes : on peut nous remettre en prison, nous chasser du royaume, ou nous mettre à mort ; mais nous ne changerons pas. Il étoit déjà nuit, et rien ne se déterminoit. Le mandarin donna ordre à nos gardes de nous reconduire en prison, mais cependant hors du palais du roi. Nous entrâmes dans cette nouvelle salle, sans savoir comment les choses tourneroient. Nous étions cependant plus



à l'aise, et nous nous préparâmes à célébrer la fête de la sainte Vierge. Le lendemain matin, on vint nous tirer les fers des pieds et les chaînes; mais, comme on n'avoit pas encore parlé au roi, on nous garda dans cette salle, et nous n'eumes pas la consolation de dire la sainte messe; mais nous regardâmes comme une faveur signalée de la sainte Vierge, notre délivrance en ce jour. Tout le monde nous assuroit que le lendemain 16 août, nous retournerions à notre église. Nous attendions ce moment; mais ce fut le contraire: nous vîmes le 16 au matin rapporter nos fers et nos chaînes, avec ordre de nous les remettre, et de nous reconduire en prison dans le palais. On nous dit cependant que nous ne tarderions pas à être délivrés; que le roi s'étoit fâché de ce que les grands mandarins du royaume n'étoient pas encore de retour de l'armée: quatre ou cinq mandarins avoient pris sur eux de nous élargir. Il falloit de la patience; le Seigneur vouloit nous éprouver, et faire éclater notre innocence dans tous les différens tribunaux.

Le 30 août, tous les mandarins, grands et petits, se trouvèrent réunis. Ils avoient plusieurs affaires à examiner; mais dès le jour même, le plus grand de tous, qui aime les chrétiens et estime notre religion, commença par décider qu'il falloit nous élargir au plutôt: tout le monde en passa par là; on n'osa pas cependant en parler encore, craignant que le roi n'accusât le jugement de partialité. Le roi lui-même, le premier septembre, s'informa de cette affaire: on lui répondit qu'on l'examinoit, et le

lendemain on dit au roi que tous étoient d'avis de nous élargir. Le roi donna ordre de le faire, et se retira aussitôt, sans vouloir parler d'aucune autre affaire. On vint nous donner la nouvelle; nous remerciâmes le Seigneur, et nous nous rendîmes à notre église, pour le bénir d'une manière plus solennelle. Il ne fut plus question de promesse à faire; on n'exigea rien de nous, seulement on obligea tous les chrétiens à répondre que nous ne sortirions point du royaume; de manière, qu'après avoir été plusieurs fois sur le point d'être renvoyés ou chassés, nous nous y trouvions plus attachés que jamais.

Trois semaines après notre élargissement, le roi nous fit prier d'aller à l'audience : monseigneur étoit malade, il ne put y aller. Nous y fumes, mon frère et moi. Le roi nous fit toutes sortes d'amitiés, et nous témoigna bien de l'affection. Il se plaça au-dessous de nous, et nous fit présenter du thé (ce qu'il ne fait pas même à ses plus grands mandarins), et nous invita par des prières réitérées, à en boire. Il parut en ce jour vouloir réparer la manière avec laquelle il nous avoit traités pendant un an.

Depuis ce temps, nous avons paru plusieurs fois à son audience; il nous a témoigné de la bonté; mais comme notre sainte religion ne s'accorde pas avec la sienne, nous sommes toujours obligés de le contrarier. Il continue à dire qu'il peut voler dans les airs : nous lui avons répété si souvent que cela lui étoit impossible, qu'il s'en est ennuyé, et depuis plus d'un an, il ne nous a pas fait appeler.

N'allant plus à la cour, nous nous répandons parmi le peuple, autant que nous le pouvons. Toutes les nations se rendent à Siam, Cochinchinois, Laotiens (peuples de Laos, royaume d'Asie, limitrophe de celui de Siam), Chinois, etc. Nous ne manquons point de moisson, il ne nous manque que des ouvriers, mais des ouvriers apostoliques, pleins de zèle, et qui ne craignent point les tourmens et la mort. Nous sommes continuellement à la veille de subir un semblable sort : nous faisons ce qu'il faut pour le mériter ; mais le Seigneur a pitié de notre faiblesse. Cette année, nous avons eu la consolation de voir plusieurs adultes recevoir le baptême. Si nous avons été plus d'ouvriers, nous eussions pu procurer la même grâce à bien d'autres adultes Laotiens qui sont morts cette année, dans le pays. Près de quatre-vingt ont reçu le baptême avant de mourir, et j'en ai vu plusieurs qui recevoient avec bien de la joie, la parole du Seigneur au milieu de leur peine et de leur misère. J'avois parmi les Laotiens un grand nombre qui écoutoient avec docilité notre sainte religion, et me prioient de la leur enseigner ; mais le démon, a troublé ces commencemens heureux. Tous ces chers catéchumènes sont actuellement dispersés : j'ai de la peine à les rencontrer ; mes autres occupations ne me permettent point d'aller et venir à ma volonté. La volonté du Seigneur soit bénie, le tout tournera à sa plus grande gloire, et ces pauvres gens dispersés feront connoître, je l'espère, le nom du vrai Dieu en qui ils croient. Mon confrère travaille auprès des Co-

chinchinois, qui sont en grand nombre. Les Siamois nous témoignent de l'estime, et peu à peu rendent justice à la sainteté de notre religion. Leurs talapoins perdent un peu de leur crédit; à quoi cela aboutira-t-il? Le Seigneur le sait. Nous avons bien besoin que l'on prie pour nous. Le nombre des enfans mourans, baplisés cette année, monte à plus de neuf cents; c'est autant de gagné pour le ciel.

---

*Relation de la persécution qu'a soufferte M. Gleyo, prêtre du séminaire des missions étrangères, en 1779.*

TRAINÉ aux tribunal du *Lao-ye*, la première question qu'il me fit fut celle-ci : Européen! qu'êtes-vous venu faire ici? Je suis venu, lui dis-je, prêcher la religion chrétienne, et ce n'est pas, comme vous le pensez, la secte des *Pelen-kiao*. Notre religion est connue de l'empereur; il y a jusques dans sa cour, des Européens qui l'enseignent tout comme moi : ils ont dans Pékin des églises ouvertes, où l'on fait publiquement les exercices de notre sainte religion : l'empereur *Kang-Hi* a été sur le point de l'embrasser; il y a des chrétiens dans toutes les provinces de l'empire, et ceux qui connoissent leur doctrine, ne l'ont jamais confondue comme vous, seigneur, avec la secte infâme des *Pelen-kiao*.

Le *Lao-ye* me demanda pour lors, de quelle utilité pouvoit donc être notre religion; je lui répon-

dis, qu'elle préservoit ceux qui l'embrassoient et la pratiquoient, de la damnation éternelle, et qu'elle les conduisoit au bonheur du ciel. Il me demanda aussi, si nous n'adorions pas des idoles : ayant répondu à cette question avec indignation et de manière qu'il n'eut pas un mot à me répliquer, il me dit : mais, à l'entendre, ta religion est bien nécessaire ; oui, lui dis-je, indispensablement nécessaire. Quel intérêt, ajouta-t-il, as-tu de venir de si loin pour prêcher ta religion dans cet empire ? Point d'autre, lui répondis-je, que l'amour que je dois avoir pour Dieu et pour les hommes, à cause de Dieu. As-tu ton père et ta mère ? Ma mère seule vit encore. Pourquoi n'es-tu pas resté pour l'assister ? Comment regarder comme bonne, une religion qui autorise ceux qui l'embrassent à abandonner leurs parens ? Ma mère, lui répondis-je, n'a pas besoin de mon secours ; elle a été très-contente que je vinsse ici, pour faire connoître ma religion. Alors prenant mon crucifix, il me demanda l'explication de cette image. Je la lui donnai le mieux qu'il me fut possible, après quoi, il ordonna qu'on me reconduisît en prison.

Le lendemain 31 mai, il alla avec ses satellites dans l'endroit où j'avois été pris, pour faire la recherche de mes effets. Il y trouva toute ma chapelle, à l'exception du calice qu'on avoit eu soin de cacher. Quand il vit les ornemens sacerdotaux, il me crût plus que jamais, de la secte des *Pelenkiao* (1). La chasuble étoit mon manteau royal ; le

(1) C'est une secte de rebelles, ennemis de la dynastie

devant d'autel, l'ornement de mon trône; le fer à hostie, l'instrument pour battre monnoie; mes livres, des livres de sorcellerie. Le soir, quand il fut de retour, et qu'il eut raconté cela à ses gens, l'un d'eux étant venu à l'ordinaire pour nous renfermer, m'annonça la mort comme prochaine; et tout de suite, on fit ajouter à ma chaîne un collier de fer, avec un bâton aussi de fer, long d'un pied et demi, attaché par un bout à mon collier, et de l'autre à mes menottes, pour m'empêcher de faire aucun usage de mes mains, parce que le *Lao-ye* me croyant sorcier, vouloit m'ôter le pouvoir de faire des maléfices. Le même soir, il me fit appliquer son sceau dans le dedans de ma chemise; ensuite de quoi, il ordonna qu'on me fouillât plus exactement. On m'enleva alors les reliques et la boîte des saintes huiles que j'avois conservées jusqu'à ce moment. Le *Lao-ye* étoit si entêté à nous faire passer pour des *Pelen-kiao*, que sans plus ample information il dépêcha un courrier à la ville de *Tchong-kin*, pour avertir le gouverneur de ce qui se passoit, et demander main-forte contre les *Pelen-kiao* qui commençoient à se montrer dans son district, ayant un Européen à leur tête.

Le lendemain jeudi, en attendant l'arrivée du gouverneur, il se mit à lire les livres de religion

---

actuelle, qui fermente sourdement, et éclate dans toutes les occasions qui lui semblent favorables. On les accuse d'horribles sortilèges, et il n'y a point de supplices qu'on n'emploie pour les réprimer.

qu'il avoit trouvés parmi mes effets. Il tomba sur un volume où les commandemens de Dieu étoient expliqués assez en détail, avec quelques saintes histoires. Il fut fort étonné d'y trouver une aussi belle et si sainte doctrine ; il connut alors sa bévue , et fut forcé d'avouer que notre religion enseignoit à faire le bien ; mais il étoit trop tard. Son accusation devant le mandarin, son supérieur, étoit déjà faite, et voyant que l'affaire alloit tourner contre lui, il chercha le moyen de se justifier à nos dépens. Pour cela, il nous fit venir en sa présence, l'après-midi, pour voir s'il ne se trouveroit pas quelque chose de répréhensible dans nos réponses. Il cita d'abord *Oang-thien-kio*. Il ne tira de lui que la confession de la doctrine du Décalogue et l'explication de quelques-uns de mes ornemens. Ensuite il fit venir André *Yang* : ne pouvant le faire convenir que nous avions des livres de sorcellerie, et voulant à toute force, nous faire passer pour sectateurs d'une mauvaise religion, il s'acharna sur cet enfant, pour le forcer à avouer des horreurs qui ont fait tomber le feu du ciel sur Sodôme. Pour le punir de sa fermeté à les nier, il le fit frapper à différentes fois de cinquante soufflets. Ce traitement si rude n'ayant point ébranlé sa constance, il lui fit donner en quatre fois, vingt coups de bâton sur la cheville du pied droit. Cet enfant, dont les cris me perçoient le cœur, commença alors à perdre la voix, et bientôt toutes ses forces, en sorte que le *Lao-ye* fut obligé de s'arrêter, et de le renvoyer. L'ayant fait mettre à l'écart, il m'envoya chercher. Il se

contenta de me faire quelques questions sur mes ornemens sacerdotaux, auxquelles je répondis. Il me demanda encore le nombre de mes disciples : je lui dis que, tant hommes que femmes, il y en avoit environ cinquante. Il s'étonna qu'il y eût aussi des femmes; à quoi je répondis : les femmes aussi bien que les hommes, n'ont-elles pas une âme à sauver? Mes réponses ne l'ayant pas satisfait, il s'adressa à un Chinois chrétien; il lui demanda son nom de baptême, et pourquoi nous prenions de tels noms? On lui dit que nous étions dans cet usage, pour nous proposer un saint à imiter, afin d'arriver au ciel comme lui. Voilà ce qui se passa dans le second interrogatoire, après lequel on nous fit reconduire en prison. J'eus la douleur d'y trouver mon enfant, André *Yang*, le visage extrêmement enflé, le sang extravasé dans les yeux, et ne pouvant presque plus se soutenir, à cause de la torture qu'il venoit de souffrir aux pieds. Malgré les douleurs que lui causoit son état, il revint en me voyant, à l'aimable douceur et à la joie innocente qu'il a par caractère, et contre l'ordinaire en semblables occasions, le surlendemain il se trouva rétabli.

Le 2 juin, le gouverneur d'*Yun-chang* arriva, et prit connoissance de notre affaire avant l'arrivée des mandarins de *Tchon-kin*. Il nous cita devant lui, et nous parla d'abord avec beaucoup de douceur, montrant qu'il désapprouvoit l'esclandre qu'avoit fait le *Lao-ye* en son absence. Après quelques questions indifférentes pour savoir d'où j'étois, il me demanda si je n'adorois pas les idoles comme



les autres : non assurément, lui répondis-je. L'article sur lequel il insista le plus, fut comment j'instruisois les femmes. Il y revint à plusieurs reprises, afin de donner le temps à son secrétaire d'écrire mes dépositions. Je lui répondis toujours de la même manière, savoir ; que, quand j'étois dans une famille, je m'asséyois, aux heures d'instruction, tout au bout de la salle commune des hôtes ; que les hommes se rangeoient d'un côté, et les femmes de l'autre, vers la porte qui conduit dans l'intérieur de la maison ; que ceux qui croyoient à ma doctrine, embrassoient la religion chrétienne ; mais que je n'y forcois jamais ceux qui refusoient d'y croire. Après m'avoir tenu devant lui, environ un quart d'heure et demi, on vint annoncer l'arrivée du *Lao-ye*, et l'on me renvoya bien vite.

Ce prince qui est beau-père de l'empereur actuel, parut avec beaucoup de pompe, et accompagné, selon l'usage, de plusieurs mandarins inférieurs, et suivi de neuf cents soldats avec leur colonel et leurs chefs subalternes. Ce grand appareil causa beaucoup d'étonnement dans tout le voisinage. Tant de mandarins venus à la fois pour procéder et combattre contre les *Pelen-kiao*, virent avec joie qu'ils avoient été trompés, par l'imprudence du *Lao-ye*. On lui en fit des reproches bien amers, et il fut condamné à des amendes pécuniaires qui ne lui furent pas moins sensibles.

Le lendemain 4 juin, le *Toutai-ye*, ou gouverneur du *Tchou-kin*, ville du premier ordre, nous cita devant lui. Il nous interrogea peu, et seulement

pour  
Pele  
men  
jeun  
un l  
dem  
prov  
avec  
j'éto  
péen  
par  
deu  
dan  
à ce  
tick  
sujé  
dis  
lan  
qui  
pris  
en  
tion  
fus  
l'ex  
en  
po  
T  
Au  
en  
liv

pour s'assurer que nous étions chrétiens et non des *Pelen-hiao*. Le soir, pendant la nuit, on nous mena devant le sous-gouverneur. Il interrogea le jeune *André Yang* et moi ensuite. Il me fit subir un interrogatoire très-long et très-minutieux ; il me demanda si j'étois venu seul Européen en cette province, question fort embarrassante, étant venu avec *M. Mary*. Je répondis qu'en même temps que j'étois à Canton, il y avoit aussi deux autres Européens ; qu'ils étoient allés à Pékin, et que j'étois parti pour venir ici : cela étoit exactement vrai, car, deux Jésuites s'étoient rendus cette même année dans la capitale de l'empire. Je m'en tins toujours à cette réponse, et enfin il n'insista plus sur cet article. Il me demanda ensuite, si le prince dont j'étois sujet, savoit que j'étois venu ici ; à quoi je répondis que non : il voulut que je lui déclarasse en ma langue d'Europe, les noms de ceux de ma nation qui étoient à Pékin, et celui du royaume où j'avois pris naissance. Il fit tout cela pour s'assurer de plus en plus, que j'étois Européen. Enfin, il me questionna sur le nom et le nombre des chrétiens. Je refusai de lui répondre, en le suppliant de ne pas l'exiger de moi : il ne répliqua rien, et me renvoya en prison.

Le lendemain lundi, 5 juin, nous fumes cités pour la seconde fois, dans la matinée, devant le *Toutai-ye*, en présence d'un autre grand mandarin. *André Yang* reçut cinq soufflets ; *Oang-Théin-Tsio* en reçut dix, pour avoir parlé en faveur de nos livres ; *Tcheou-Yong-Koui* en reçut aussi dix, pour

avoir dit qu'il ne savoit pas lire, ce qui étoit très-vrai. Ensuite le *Toutai-ye* s'adressant à moi, entreprit de me faire dire que j'étois venu ici, non pour prêcher ma religion, mais pour chercher à m'enrichir (il vouloit par là civiliser mon affaire); il ajouta que, si je m'obstinois à le nier, il alloit me faire trancher la tête. Je m'obstinaï cependant, et alors il me fit donner quelques soufflets, disant : si ta religion peut quelque chose, qu'elle t'arrache d'entre mes mains. Je lui répondis que notre religion n'étoit pas établie pour nous procurer un bonheur temporel, mais pour nous conduire au bonheur du ciel. Là-dessus il me fit frapper de nouveau, disant en colère : le lieu de la félicité céleste, n'est-ce pas la Chine? Je crus qu'il étoit inutile de répondre à de pareilles extravagances. Je gardai donc le silence, me recommandant à notre Seigneur qui, sur la croix, ne répondit pas autrement aux blasphêmes qu'on prononçoit contre lui. Je ne reçus en tout que seize soufflets.

Le *Toutai-ye* voyant qu'il ne pouvoit pas venir à bout de nous faire dire ce qu'il vouloit, employa un dernier moyen. Il fit apporter la machine *Kiakouen*, pour me faire donner la torture aux pieds. Pour lors les soldats vinrent autour de moi, et me laissant toujours à genoux, ils me poussèrent et me firent reculer jusqu'au bas de la salle. Là, ils m'ôtèrent mes souliers et mes bas, me mirent la machine aux pieds, et commencèrent à la serrer. En même temps le *Toutai-ye* cria du haut de la salle : dis donc que tu es venu ici pour chercher des richesses. Je lui répondis que je ne le dirois pas. Pourquoi es-

tu donc venu? Pour prêcher la religion. Quelle religion? La religion chrétienne. Voyant qu'il ne pouvoit pas m'arracher l'aveu qu'il désiroit, il se mit à dire aux bourreaux : écrasez-lui les os. La violence de la douleur me fit évanouir; je ne voyois presque plus; je n'entendois plus que la voix des bourreaux qui me crioient à pleine tête : dis donc que tu es venu ici pour avoir du riz et de l'argent. A la fin j'entrevis le sous-gouverneur qui disoit au *Toutai-ye* : Monseigneur, cet homme ne reniera point sa religion; il est inutile de le tourmenter davantage. Alors il ordonna de lâcher la machine, et tout de suite les soldats me prirent pardessous les bras, et me portèrent hors de la salle. Après cette torture, on sent un violent mouvement dans les entrailles et un mal-aise dans tout le corps, qui dure assez long-temps. Lorsqu'on m'eut remis en prison, j'éprouvai ces accidens, et il s'y joignit une fièvre qui dura deux heures. Je crus que j'allois avoir une bonne maladie, et que mon heure désirable ne tarderoit pas d'arriver. Il n'en fut pas ainsi; ayant pris un peu de nourriture, à la sollicitation des chrétiens, mes douleurs se dissipèrent, et je me trouvai presque entièrement guéri.

L'après-midi, on nous appela encore pour nous conduire devant le grand mandarin, appelé *Tao-ye*; il nous fit peu de questions. S'adressant à moi, il me dit, que si j'étois venu ici pour chercher de l'argent, mon affaire seroit peu de chose; mais que c'étoit un crime à moi de dire que j'étois venu pour cause de ma religion. Après cela, adressant la pa-

role aux autres mandarins qui étoient tous présens, il leur dit tout haut ; cette affaire n'en vaut pas la peine ; c'est inutilement qu'on nous a fait venir ; vous n'avez qu'à vous en retourner , j'irai moi-même à *Tchen-ton*, arranger toutes choses avec le *Tsoug-tou*. Sur cela, on nous ramena en prison. Le lendemain 6 juin, il partit pour *Tchen-ton*, et trois jours après on nous fit partir aussi pour y aller, accompagnés du *Toutai-ye* de *Tchon-kin*. Nous arrivâmes dans cette capitale de la province, le 21 du mois de juin.

En entrant dans la ville, nous fumes conduits à la porte d'un grand mandarin, où on nous fit attendre environ deux heures. Après quoi on nous mena devant le *Toutai-ye* de cette capitale. Aussitôt qu'il nous vit, il s'assit sur son tribunal, et il me fit comparoître tout de suite devant lui, ne voulant aucun témoin. Je trouvai un homme qui n'aimoit pas les persécutions ; mais il ne vouloit pas m'entendre dire que j'étois Européen, soutenant que ma figure seule prouvoit que j'étois de Canton ; c'étoit pour me suggérer de dire comme lui, ce qui auroit mis fin à tout. Je refusai d'entrer dans ses vues, et je dis toujours que j'étois Européen. A la fin, la grande envie que j'avois d'empêcher le progrès d'une telle persécution, fit que je répondis, qu'en un certain sens je pouvois me dire de Canton, y ayant une demeure ; mais cette réponse ne le contenta pas : il insista pour me faire dire que j'étois originaire de Canton, ajoutant d'un ton de colère : tu ne t'embarrasses pas de faire mourir les gens avec

ton nom d'Européen, et là-dessus il appela ses satellites, et me fit donner cinq soufflets. L'état de foiblesse où j'étois, me fit tomber évanoui, ce qui l'obligea à me renvoyer bien vite en prison. J'y fus long-temps étendu par terre, sans pouvoir recouvrer mes forces. Douze jours après, il me cita pour la troisième fois. Dans tout le chemin depuis la prison jusqu'à la salle, il avoit aposté des gens qui me pressoient à chaque pas de me dire de Canton. Alors, voyant l'envie qu'il avoit d'élargir les chrétiens qui avoient été pris à mon occasion, et considérant le danger où il me disoit que je les exposois, je crus pouvoir lui dire qu'il pouvoit me traiter comme étant de Canton, puisque j'y avois une demeure dans le district de la ville *Sin-xan* : je me trompai de nom, c'étoit *Hian-xan*. Ce fut le dernier interrogatoire que je subis dans cette capitale où j'étois détenu prisonnier avec les chrétiens. La prison dans laquelle on nous renferma, étoit le vrai séjour de la misère humaine. Des chaleurs excessives, une odeur insupportable, de la mal-propreté, de la vermine, etc. Les prisonniers, logés tous ensemble, étoient ordinairement au nombre de plus de soixante, une grande partie dans une misère qui fait horreur. Outre cela, il y régnoit une maladie contagieuse qui en faisoit mourir un grand nombre; les malades étendus par terre, dans un état que la décence ne permet pas de décrire, le tumulte, les criailles, les vexations des geoliers, sans parler des abominations auxquelles se livroient plusieurs de ces malheureux.



André *Yang* y fut malade : son état me causa une vive-affliction ; mais rien de plus édifiant que sa patience et sa douceur. Il me disoit qu'il mourroit content , parce que j'étois auprès de lui. Dieu qui avoit d'autres desseins sur ce saint enfant , lui rendit la santé en peu de temps. Trois des chrétiens qui avoient été arrêtés avec moi , furent atteints de la maladie contagieuse , et deux d'entr'eux furent en danger pendant plusieurs jours. Il ne mourut dans cette prison , qu'un seul chrétien qui n'étoit point prisonnier pour cause de religion. Il avoit eu la foiblesse de désertir pendant la guerre du *Yun-nan*. Dès qu'il eut appris qui nous étions , il se joignit à nous ; j'eus la consolation d'entendre sa confession , et de le voir mourir dans les plus grands sentimens de piété. J'entendis encore la confession de *Tchang-Kouen* , qui mourut aussi après qu'on l'eut changé de prison. Ce jeune Chinois étoit fort aimé des païens mêmes qui le regrettèrent à cause de ses bonnes qualités. Il tomba malade , à ce que je pense , pour avoir exercé la charité envers l'autre chrétien dont j'ai parlé ; il étoit trop assidu auprès de lui , et il lui parla de trop près pour l'exhorter à la mort. Combien les desseins de Dieu sont admirables ! Je penserois volontiers que la Providence nous avoit conduits dans cette prison , pour l'ame de ce déserteur. Depuis plusieurs années , il avoit été privé des secours de la religion et de ses ministres ; et il profita si bien de ceux que je lui donnai , qu'il mourut pénétré de crainte et d'amour pour Dieu.

Peu après sa mort , il vint un ordre de faire chan-  
ger

ger de prison aux chrétiens. Je demandai si mon nom étoit sur la liste, on me dit que non. Ainsi, André *Yang*, mon jeune écolier, et les trois autres Chinois furent séparés de moi, et je restai seul chrétien dans celle où j'avois été mis d'abord. Nous y avions été ensemble vingt-un jours. Leur séparation me fut fort amère, et j'avoue qu'elle me coûta bien des larmes. Je me vis privé désormais de toute consolation de la part des hommes, dans des détresses et des peines d'esprit de toutes especes. J'étois habituellement réduit dans un tel état de foiblesse, que j'avois de la peine à tenir la tête droite, et à lever les mains liées de deux menottes fort serrées. J'offris à Dieu le sacrifice de mon cœur, et me soumis à demeurer dans cet état, tant qu'il lui plairoit, et vraisemblablement jusqu'à la fin de la persécution.

Environ un mois après la séparation des chrétiens d'avec moi, ils furent élargis et renvoyés chez eux. André *Yang* depuis son retour à *King-tang* où résidoient ses parens, fut encore détenu six mois, en prison. Le mandarin de cet endroit voyant que l'affaire avoit été terminée à *Tchen-ton*, n'osa pas le frapper. Il employa seulement les menaces, et le retint long-temps en prison, pour essayer d'ébranler sa constance, et le faire apostasier. Cet enfant répondit toujours qu'on lui couperoit plutôt la tête. Enfin, voyant qu'on perdoit son temps à le tourmenter, on le renvoya dans sa famille.

Cet enfant avoit été dans la prison de *Tchen-ton*, la consolation et l'appui des néophytes qui y étoient



avec lui. Il leur répétoit mes instructions qu'il avoit retenues, et les fortifioit sans cesse par ses paroles et ses exemples. Il lui vint dans cette prison un ulcère cruel à la jambe; il en souffrit long-temps : il n'y avoit à cela ni secours, ni remède, et le fer qu'il avoit à la jambe, irritoit l'enflure, et rendoit la plaie plus douloureuse et presque incurable. Enfin, à la recommandation d'un ancien prisonnier, celui qui gouvernoit la prison prit compassion de cet enfant, et fit ouvrir le fer qui lui lioit et serroit la jambe malade. Il souffrit dans ce moment et lorsque le sang reprit sa circulation, de très-grandes douleurs; mais cela fut court, et sans doute par la protection de Dieu : il guérit si promptement de son ulcère, que tout le monde en fut surpris.

Je rapporterai ici, un trait de sa générosité envers moi. En partant de *Tchen-ton*, il trouva le moyen de se procurer dix liards : il les donna au soldat qui m'apportoit mon riz, le priant de m'acheter un peu de viande. Le soldat en garda cinq pour lui, et des cinq autres, il m'acheta un petit morceau de viande cuite; en me le présentant, il me dit que c'étoit de la part d'André *Yang*, en témoignage de son souvenir; qu'il me saluoit avec affection, et qu'il s'en retournoit chez ses parens. Ce trait, je l'avoue, m'arrâche encore des larmes au moment même où je l'écris. Enfin, le lendemain que les chrétiens eurent été élargis, il y eut ordre de me faire changer de prison, et trois jours après, on me fit partir pour retourner à *Yun-tchang*. En chemin je fus atteint de la maladie qui avoit fait mourir tant de pri-

sionniers à *Tching-tou*. Etant arrivé dans la prison de *Yun-tchang*, je demandai le secours des médecins. Le mandarin me le refusa, on disant que je ferois bien de mourir, puisque j'étois venu chez lui pour lui causer tant de tort et de chagrins. Dieu qui ne vouloit pas encore ma mort, suppléa aux moyens humains, et dans peu de jours je me trouvai guéri; mais ce fut pour entrer en de nouveaux combats. Le quatorzième de la seconde lune de 1770 (car je ne me ressouvenois plus des époques solaires), arriva une lettre du *Tsong-tou*, qui ordonnoit au mandarin d'*Yun-tchang* de me faire déclarer au vrai d'où j'étois. En conséquence le mandarin me cita devant lui : je répondis à sa question, que j'étois Européen. Pourquoi le dire, ajouta-t-il? il t'en coûtera la vie. Je lui répondis que je ne dirois jamais autrement, et que je n'avois jamais dit le contraire : après quoi, je fus reconduit en prison.

Le 29 de la même lune, le mandarin n'ayant pas encore répondu à la lettre du *Tsong-tou*, il en arriva une seconde fort sérieuse et fort pressante à mon sujet. Aussitôt le mandarin envoya dans la prison deux écrivains de causes criminelles qui me pressèrent en toute manière de me dire né et élevé à *Canton*. Je leur répondis qu'ils perdoient leur temps, et que je ne consentirois jamais à faire un mensonge qui offenseroit le Dieu de vérité que j'avois le bonheur de servir. Le lendemain ils virent encore, et ils engagèrent un ancien prisonnier, homme intelligent, qui avoit soin de me préparer mon riz, de se joindre à eux pour me faire avouer ce qu'ils vou-

loient: Je dis à cet homme de ne point se mêler de cette affaire; que mon parti étoit pris sans-retour. Il alla leur rapporter que j'étois un homme inflexible; qu'il avoit beau m'exhorter, que tout étoit inutile. Puisqu'il est si entêté, dirent les deux écrivains, le mandarin va l'appeler devant lui, et à force de *Kia-kouen* et de coups de bâton il viendra à bout de son entêtement: c'étoit le vingt-cinquième ou le vingt-sixième jour du carême.

Pour me disposer à souffrir les tortures, j'ajoutai à mes prières ordinaires, la récitation du rosaire. Je le commençai avec assez grande émotion et palpitation de cœur, que la crainte des tourmens me causoit; à la moitié de mon rosaire, je sentis que je recouvrais la paix. Quand j'eus finis, j'ajoutai une dizaine pour invoquer notre Seigneur devant Pilate. Il daigna m'exaucer, me remplit de joie et de force, et il me sembloit qu'il me disoit intérieurement, d'espérer en son nom tout-puissant de Jésus.

Le jeudi de la semaine de la Passion, je fus malade d'un vomissement qui m'affoiblit encore. Je ne voulus pas pour cela interrompre le jeûne, dans la pensée que la diète ne pourroit pas nuire à mon estomac. Le mercredi de la Semaine-Sainte, je me mis à gémir devant Dieu de ce que j'étois privé le lendemain du bonheur dont jouissent les prêtres dans la sainte église, de recevoir notre Seigneur, pour satisfaire au devoir pascal. Il voulut bien m'en dédommager en me donnant la facilité de penser à lui, et de goûter, en le priant, une paix et une joie que je ne saurois bien exprimer.

Le lundi de Pâques, le prisonnier dont j'ai parlé, vint à moi, le visage pâle et les yeux mouillés de larmes : il me dit que le fils du mandarin venoit de lui lire la teneur de la seconde lettre du *Tsong-tou*, dans laquelle il lui ordonnoit que, sans plus ample information, il trouvât le moyen de me faire mourir en prison, ajoutant qu'il prenoit sur lui les suites de cette affaire. Le prisonnier ajouta, que le mandarin avoit différé de répoudre sous divers prétextes ; mais qu'il ne pouvoit pas retarder plus long-temps, et que voyant mon entêtement à refuser de me dire de Canton, il ne pouvoit plus répondre au *Tsong-tou* qu'après ma mort. La nuit étant venue, je me jetai sur mon mauvais lit, tout habillé, attendant le moment où l'on viendroit m'en tirer pour me conduire à la mort. Je passai cette nuit et les deux jours suivans, dans cette attente. Dans le troisième, mes craintes se dissipèrent, et il me sembla que Dieu lui-même me disoit intérieurement, qu'il ne permettroit pas ma mort. Quoi qu'il en soit, le mandarin qui m'avoit refusé si durement un médecin, et qui paroissoit désirer que je mourusse en prison, ne pût se résoudre à exécuter l'ordre cruel de son supérieur. Ce changement doit paroître merveilleux à quiconque connoît la Chine; car enfin, les mandarins subalternes tremblent comme des esclaves devant le *Tsong-tou*, de qui dépendent leur fortune, leur dignité et leur élévation. Il employa vingt jours à chercher les moyens de me soustraire à la cruauté de son supérieur, et lorsqu'il sembla résolu d'exécuter ses ordres, un seul mot du pri-

sonnier dont j'ai parlé, le déconcerta. Ne craignez-vous pas, lui représenta ce prisonnier, que la mort de ce chrétien ne soit sue de trop de monde? Ce pauvre homme, quelques jours après, voyant que le danger étoit passé, ne put s'empêcher de me dire, tout païen qu'il étoit : il faut véritablement que votre Dieu soit bien puissant et le seul vrai maître, puisqu'il vous protège d'une telle manière.

Ce mandarin fut déposé cette même année. Un mois après, un autre lui succéda pour deux mois seulement. Il en arriva un second de Pékin, dans le courant de la douzième lune. Deux chrétiens s'avisèrent de lui présenter un placet en ma faveur. Jugéant par ce placet que j'étois dans l'indigence, il répondit froidement, qu'il me feroit donner le viatique des prisonniers, qui consiste en une mesure d'environ un boisseau de riz, et cent cinquante liards par mois. Ce mandarin fut encore déposé l'année suivante 1771.

Le 26 de la sixième lune, arriva un autre mandarin, nommé *Tchang*, sous lequel j'eus beaucoup à souffrir. Le 28 il vint visiter la prison, et y adorer les idoles. Il appela ensuite les prisonniers pour prendre connoissance de leurs causes. Il m'appela exprès le dernier; il me demanda si je n'avois pas à mon usage, certains instrumens de sorcellerie? Je lui répondis que non, et que ma religion détestoit et défendoit la sorcellerie. Il me demanda si je savois écrire : je lui répondis que je l'ignorois en lettres chinoises; mais, dit-il, écris-moi en tes lettres d'Europe le nom de Dieu. Je lui obéis, en écrivant ces deux

mots : *Thien-thou*. Il dit ensuite aux geoliers de me serrer de près ; que j'étois un prisonnier de la plus grande importance ; qu'ils ne me connoissoient point ; que j'étois un homme plus rusé qu'on ne le peut dire , puisque j'étois venu à bout de tromper tant de gens , et d'esquiver tant de mandarins depuis Canton jusqu'ici ; qu'il savoit ce que c'étoit que les Européens , etc. Après cela , s'adressant à moi , il se mit à me dire : cependant tu es criminel. A cela je répondis que je n'étois venu que pour une seule chose. Il me demanda pour quelle chose ? Pour prêcher la religion chrétienne, Il ne sut plus que dire , et après avoir donné quelques ordres sévères contre moi , il s'en alla. Pendant plusieurs mois de suite , j'eus à soutenir des peines d'esprit bien fortes et presque continuelles. Dieu me soutint par des grâces bien marquées , et m'empêcha de succomber. Je me trouvais ensuite , exposé à de terribles tentations contre l'espérance. Je suis naturellement pusillanime , porté à l'abattement , à ne me rien pardonner , à regarder comme grièves les moindres fautes que je commets , et toujours aux dépens de cette confiance que Dieu demande de nous. Il la ravima cependant par sa miséricorde ; il me fit triompher de ces tentations , et répandit dans mon cœur une joie pure et une douce paix. Il me survint ensuite une croix que je n'envisageois qu'avec frayeur. J'eus pendant un mois de tels éblouissemens , que j'avois tout lieu de craindre de perdre la vue. La pensée d'un tel état au milieu des compagnons auxquels j'allois être livré , m'étoit si amère , qu'il me sembloit que je n'avois

d'autre ressource, ni d'autre consolation que de désirer la mort, tant j'avois de répugnance pour une telle affliction. Enfin, un soir étant renfermé dans l'intérieur de la prison, je me mis à répandre mon cœur avec larmes en présence de mon Dieu; je m'abandonnai à sa miséricorde, et lui fis le sacrifice de ma vue. Aussitôt que j'eus fait cela, je me sentis tranquille. Il me sembla même que Dieu me promettoit intérieurement, que je ne perdrois point la vue. Je crus à cette parole intérieure; je ne m'occupai plus de mon infirmité, et ma vue se rétablit peu à peu, et assez promptement.

Enfin, dans les derniers jours de juillet 1772, le mandarin *Tchang* renouvela la persécution contre les chrétiens. Le premier jour de la nouvelle lune, après avoir été le matin visiter la pagode, il entra brusquement dans la prison, et après avoir rendu à l'idole qu'on y honoroit, son culte superstitieux, il s'assit et cita tous les geoliers devant lui, et leur demanda s'il n'y avoit personne qui me vût voir, et prit soin de moi? Ils lui répondirent que non. Il leur dit que le *Tsong-tou*, en l'envoyant à *Yung-tchang*, s'étoit plaint à lui, que les mandarins précédens n'avoient pas su conduire mon affaire comme il falloit; qu'il lui en confioit le soin, et le chargeoit, à mon sujet, des ordres les plus sévères; qu'ainsi ils fissent d'exactes recherches sur cela; que lui, de son côté, en feroit, et que s'il venoit à découvrir qu'ils l'eussent trompé, ils devoient s'attendre à avoir les os des jambes et des pieds écrasés à coups de *Kia-kouen* et de bâton; qu'il reviendrait au

premier de la lune suivante , et qu'il vouloit pour ce jour - là , avoir une preuve claire. Après avoir dit cela , il s'en alla. Pour connoître combien le danger étoit grand , il faut remarquer que deux chrétiens qui m'avoient assisté les années précédentes , étoient demeurés dans la ville où j'étois prisonnier , chez un nommé *Kieou*. C'étoit là qu'on mettoit l'argent destiné à m'assister , et l'un des enfans de cette famille venoit me servir avec beaucoup d'affection. Rien n'étoit plus facile que de découvrir tout cela. Je le sentois , et j'en avois une inquiétude bien amère. Celui-là seul qui pouvoit me secourir dans de telles peines , mon Dieu , mon père adorable , vint en effet me consoler et me fortifier. Il répandit tout à coup en moi une douce joie , une ferme confiance , une grande abondance de force et de lumière ; il me promit intérieurement , de n'abandonner ni moi , ni mes chers disciples.

Le premier jour de la dixième lune , le mandarin vint , comme il l'avoit promis ; il appela les geoliers pour leur demander réponse et compte des ordres qu'il leur avoit donnés. Il s'en présenta un qui étoit des plus rusés qu'il y eût dans le pays ; il nia qu'il y eût quelqu'un qui m'assistât. Sa simplicité hypocrite jeta de la poussière aux yeux du mandarin , et il fut la dupe du geolier.

Cependant le mandarin *Tchang* , toujours furieux contre moi et contre la religion chrétienne , résolut enfin de nous persécuter. Il commença par faire arrêter le père de la famille *Kieou* et ses deux fils qui venoient souvent me visiter dans ma prison. Les



ayant mandés, il les fit attendre tout le jour à sa porte : le soir, il les cita devant lui. Il interrogea le second fils sur la doctrine chrétienne, se servant d'un catéchisme qu'il avoit à la main. Celui-ci, qui le savoit très-bien, répondit à ses questions, après quoi il le renvoya ; mais en même temps il fit chercher *Tcheou-Yang* par des satellites. On ne le trouva pas chez lui, et on amena à sa place, son frère *Tcheou-Yong-Tchang*. Pour lors, le mandarin fit rappeler le jeune chrétien *Kicou*. On donna vingt soufflets à *Tcheou-Yong-Tchang*, et on les mit tous deux à la cangue. Quelques jours après, ayant appelé ce dernier, il lui dit qu'il vouloit absolument son frère. *Tcheou-Yong-Tchang*, pour lui épargner les vexations des satellites, lui écrivit de venir sans les attendre. Il arriva le lendemain de S. Laurent, et se présenta de lui-même au mandarin. Je regrettois d'être seul épargné, et je désirois de partager leurs souffrances. Dieu, qui vouloit m'exaucer, m'y prépara pendant cinq ou six jours qu'il me fit passer dans un état d'assez grande paix et d'une douce consolation en lui. Le mandarin me fit bientôt appeler, et après avoir expédié quelques autres affaires, il m'adressa la parole, et me demanda si c'étoit moi qui avoit instruit *Tcheou-Yong-Tchang*. Je lui répondis que oui. Sur cela il me fit donner quarante soufflets. J'eus la précaution de ne pas serrer la bouche, pour empêcher que la violence des coups qui me tor- doient la mâchoire inférieure, et me faisoient éra- cher le sang, ne me fit aussi partir toutes les dents. Aux coups qu'on me donnoit, le mandarin ajoutoit

des malédictions et des injures ; puis il me disoit : Pourquoi ne meurs-tu pas ? Tous les jours j'attends à être délivré de toi , pourquoi ne crèves-tu pas ? Il me fit plusieurs fois cette question , à laquelle je ne répondois rien , prenant cela pour une malédiction. Alors les bourreaux qui n'avoient frappé , me dirent : le mandarin t'ordonne de lui expliquer pourquoi tu ne meurs pas ? Je répondis qu'il n'étoit pas au pouvoir de l'homme de déterminer le temps de sa mort. J'avois les lèvres si durcies , si enflées , que je ne pouvois presque pas articuler. *Tcheou-Yong-Tchang* , voyant qu'on ne m'entendoit pas , leur dit que le sens de ma réponse étoit : que la naissance et la mort ne dépendent point de l'homme ; ce qui étoit mieux pour l'élégance de la phrase.

Alors le mandarin ajouta : n'as-tu pas pris une corde pour te pendre (il vouloit me suggérer de me défaire moi-même , et tâcher de me désespérer) ? Je répondis que je n'y avois pas pensé. Je m'en vais t'aider à mourir , répliqua-t-il. Tout de suite les soldats me saisirent , et m'ayant étendu ventre à terre , un d'entr'eux commença à me frapper à coups de bamboux , sur le milieu des cuisses nues. Le mandarin avoit ordonné de frapper trente coups. Après qu'on m'en eut donné vingt , je sentis que j'allois m'évanouir : dans ce moment Dieu changea le cœur du mandarin , et il ordonna de cesser. Il faut convenir que ce genre de supplice est bien *pro nomine Jesu contumeliam pati*. J'avoue que j'en eus de la joie , et que je m'en retournai content dans ma prison. Avant que de me renvoyer , le

mandarin me dit qu'il m'appelleroit encore le lendemain, pour m'en faire donner autant, et m'aider à mourir. *Tcheou-Yong-Tchang* reçut vingt soufflets, et les deux autres chrétiens seize coups de bambou, et ils furent élargis.

Pour moi, de retour dans ma prison, je sentis dans tout mon corps un mal-aise si considérable, qu'il me sembloit que je ne pourrois pas supporter plusieurs tortures de cette espèce sans mourir. Je m'y préparai par la prière, et afin de moins sentir mon mal, et d'avoir l'esprit plus libre, je m'assis pour prier, dans la cour de la prison. Je me mis à répandre mon cœur en présence de mon bon et divin maître, pour lui recommander ce que je regardois comme mes derniers combats. Dieu écouta mes gémissemens; il remplit mon cœur de force et de courage, et il me reprocha intérieurement mon peu d'espérance en ses promesses, et je sortis de la prière avec l'assurance que le mandarin ne me feroit pas souffrir davantage; ce qui arriva en effet. Peu à peu mes douleurs diminuèrent; mon visage désenfla; il ne me vint point d'ulcères aux cuisses, et dans l'espace de quinze jours, je me trouvai guéri.

Aux vexations du mandarin contre moi, j'ajouterois encore ici, que cette année-là il fit effacer par deux fois, mon nom de dessus la liste des prisonniers qui recevoient une certaine mesure de riz et quelques pièces d'argent pour leur nourriture: cela alloit à me faire mourir de faim. Dieu cependant lui changea le cœur, et il continua à fournir ce qui étoit nécessaire à ma subsistance. Pendant que les hom-

me  
fit  
éto  
tch  
d'o  
au  
res  
et  
soi  
cul  
ma  
suj  
ma  
mo  
fois  
ces  
cru  
et  
ven  
il r  
foi  
cou  
A  
cor  
mo  
pri  
17  
lie  
qu  
rép  
j'a

mes sembloient s'adoucir , Dieu m'éprouva , et me fit souffrir des peines d'autant plus amères , qu'elles étoient intérieures. Le mandarin fut envoyé à *Kingtchoan* pour la guerre ; il n'en revint qu'au mois d'octobre 1773. Son séjour ne fut que de 14 jours , au bout desquels il repartit pour *Tchen-ton* où il resta jusqu'à l'année suivante. L'idée de son retour et de sa cruauté m'occupoit tristement , et me faisoit craindre pour ceux qui m'assistoient , et particulièrement pour cette pauvre famille *Kieou*. Je demandai à Dieu qu'ils ne fussent pas inquiétés à mon sujet , et il me l'a accordé dans sa miséricorde. Le mandarin les laissa tranquilles , malgré le désir qu'il montroit toujours de me tourmenter. Combien de fois en effet ne m'a-t-il pas harcelé par des menaces , des injures , des blasphèmes et des ordres cruels ! Mais quand il faut souffrir , Dieu nous aide et nous donne une force surnaturelle : je l'ai souvent éprouvé ; et quand il n'y avoit rien à souffrir , il me laissoit le sentiment de mes misères et de ma foiblesse , afin que je ne doutasse jamais que mon courage ne venoit que de lui.

Au bout de trois mois , le mandarin repartit encore pour *Tchen-ton* , d'où il ne revint que le 7 du mois de novembre 1775. Il ne parut pas dans la prison tout le reste de cette année. Le 19 février 1776 , il me cita devant lui , et il appela les geoliers. Le plus ancien se présenta ; il lui demanda ce que faisoit pour moi la famille *Kieou*. Ce vieillard répondit qu'il n'étoit question de rien , sinon que j'acceptois quelquefois un peu de vin de cette fa-

mille. Le mandarin demanda si c'étoit quelqu'un de la famille qui me l'apportoit. Le geolier soutint que non, en s'offrant à la rigueur des tortures, si l'on pouvoit le convaincre de contravention aux ordres qu'on lui avoit donnés. Cette réponse persuada le mandarin.

Quand le geolier eut été renvoyé, le mandarin s'adressa à moi, et me dit toutes sortes d'injures et même d'infamies. Je restai les yeux baissés, sans rien répondre. Voyant que je ne disois rien, il me parla d'un ton un peu plus radouci, et après m'avoir dit que j'avois l'air d'un assassin, il me demanda si je n'avois pas sur moi quelques poignards? Je lui répondis que non. Puis ne sachant que me dire, il ne m'adressa plus la parole; mais il continua de parler contre moi, assurant que j'étois un criminel digne de la mort, qu'il vouloit m'assommer; ce qu'il répéta plusieurs fois, en y ajoutant beaucoup de blasphèmes contre ma religion.

Cela ne suffisant pas au mandarin, il ordonna brusquement aux geoliers de lui apporter tout ce que je pouvois avoir à mon usage, pour en faire l'inspection: il demanda ensuite aux prisonniers s'ils n'avoient point à se plaindre de moi. Ils répondirent que non, et le mandarin ne sachant plus que dire, se mit, en élevant la voix, et me nommant par mon nom, à faire des criaileries, et à me traiter de fou. Il exigea aussi des prisonniers, qu'ils ne m'écouteroient jamais, et qu'ils ne croiroient point à ce que je pourrois leur dire de ma religion; ce que ces gens, perdus de crimes et de toutes sortes

d'excès, n'eurent point de peine à lui promettre.

Tant de menaces et de précautions contre moi me désolèrent, je l'avoue, et me firent penser que je n'avois plus rien à attendre qu'un abandon général et nécessaire de tout le monde. Je voyois les dangers et les obstacles humains; je m'offusquois de tout cela, et je ne faisois pas attention que ces tristes et amères réflexions affoiblissoient en moi la foi et l'espérance. Mon bon ange, que j'invoquois souvent, m'en avertit sans doute. Je sentis quatre fois des reproches pressans et intérieurs; je rougis de ma faiblesse; j'en demandai pardon à Dieu, et je me trouvai alors tout différent de ce que j'étois un moment auparavant. Ma confiance, ma soumission et mon abandon à la volonté de mon divin maître, se ranimèrent et se fortifièrent.

Vers la fin du mois d'octobre, j'eus à souffrir dans la prison, une persécution domestique, pour ainsi dire, de la part des prisonniers révoltés contre moi. Je fus rassasié d'opprobres, et accablé de menaces de m'assommer, de me hacher à coups de couteaux. Ils disoient entr'eux (ce qui humainement parlant, étoit bien vrai), que, pour m'avoir tué, ils ne seroient pas réputés coupables d'un nouveau crime; qu'ils en recevraient plutôt récompense que punition. Au milieu de tous ces orages, je pris le parti de ne chercher d'autres armes que le silence, la patience et le secours du ciel, lui recommandant sans cesse, ma cause, et lui abandonnant ma défense.

Cependant n'osant pas me maltraiter, ces prisonniers prirent la résolution de m'accuser devant le

mandarin , dans l'espérance qu'il me feroit assommer , comme il m'en avoit tant de fois menacé.

Le 11 octobre , le mandarin vint dans la prison ; il demanda de nouveau aux prisonniers si quelqu'un me venoit voir. Ils répondirent encore que non. L'occasion étoit belle de m'accuser : chose admirable ! personne ne le fit. Le mandarin renouvela ensuite aux geoliers ses ordres contre moi , et leur dit que si je m'échappois , il y alloit pour lui de sa dignité , et pour eux , de la vie , ou au moins de l'exil : il n'a jamais cessé de me croire sorcier.

La persécution domestique , que je croyois éteinte , se ralluma et devint plus forte que jamais. Quatre jours après , le mandarin cita devant lui mon principal ennemi. Les autres prisonniers le pressèrent de m'accuser ; il le fit et dit ( ce qui étoit très-faux ) que je lui cherchois querelle sur ce qu'il ne payoit pas ses dettes. Dieu changea le cœur du mandarin ; car il lui répondit que peut-être n'entendoit-il pas bien ce que je lui disois. Après quoi , il demanda si je faisais des prières dans la prison ? Mon accusateur répondit que oui , mais que c'étoit dans une langue étrangère.

Quelque temps après M. Gleyo fut délivré , et il ne fut pas plutôt remis en liberté , qu'il se sentit inspiré d'aller porter le flambeau de la foi à des peuples jusques-là inconnus , et qui habitent aux extrémités de la Chine.

Le pays des *Lolo* ( c'est leur nom ) est situé au midi de la province du *Yun-nan*. Les habitans , dans quelques endroits , sont mêlés avec les Chinois ;

mais

mais un peu plus loin, ils sont indépendans et gouvernés par une femme, qui sans doute, est montée sur le trône par succession, après la mort du roi. Ils sacrifient des bœufs et des brebis à un certain dieu qu'ils n'ont pas voulu nommer aux catéchistes, à moins qu'ils ne promissent de sacrifier avec eux. Ils adorent aussi le ciel et la terre; ils enseignent qu'autrefois il y avoit douze soleils et douze lunes; qu'un Dieu du ciel voyant que ces soleils brûloient tout ce qui étoit sur la terre, en avoit gardé un seul, et détruit les autres.

Ils gardent, en certains endroits, la tablette de l'âme, comme les Chinois. Au lieu d'enterrer les morts, ils les brûlent, en ramassent les cendres, et les suspendent en l'air, dans l'idée que l'âme du mort va loger dans ces cendres. Ils paroissent adonnés à l'astrologie judiciaire; ils ont des livres qui renferment les dogmes de leur religion. Leur écriture diffère de la chinoise, ainsi que l'arrangement de leurs lignes; au lieu de les écrire verticalement, comme font les Chinois, ils écrivent horizontalement et de la gauche à la droite, comme les Européens et les Siamois. Les *Lolo* paroissent moins orgueilleux que les Chinois; ils aiment le vin: leurs femmes sont habillées aussi modestement qu'à la Chine.

Nos catéchistes ont prêché à ces Gentils un seul Dieu, créateur de toutes choses. Ils les ont écoutés avec attention; mais ils n'ont pas voulu leur promettre de quitter les divinités du pays, disant que, s'ils les abandonnoient, ils ne pourroient plus se marier. Les catéchistes, en les quittant pour venir



faire leur rapport à M. Gleyo, ont engagé deux familles chrétiennes du *Yun-nan*, à aller s'établir dans le pays des *Lolo*, pour tâcher de les amener peu à peu à la connoissance du vrai Dieu.

Ces renseignemens, quoiqu'assez superficiels, ont paru suffisans à M. Gleyo, pour l'autoriser à faire une tentative dans ce nouveau pays. Il est parti pour aller voir les choses par lui-même, et tâcher de faire connoître la véritable religion à ces idolâtres, dont le langage est sans doute le même que celui du *Yun-nan*.

M. Gleyo a écrit, en partant, à M. d'Agathopolis, qu'avant de se déterminer à faire cette démarche, il y avoit pensé long-temps devant Dieu, et qu'il entreprenoit ce voyage avec une grande confiance en sa protection. Après avoir marché dans des chemins très-difficiles, traversé des montagnes presque inaccessibles, parcouru de vastes pays arides et ingrats à l'excès, où l'eau et le bois manquent aussi bien que le blé et le riz, il est enfin parvenu, non sans bien des fatigues et beaucoup de dangers, au pays gouverné par les *Lolo* qui sont indépendans des Chinois, quoiqu'il y en ait plusieurs établis dans ces contrées peu éloignées de la Chine.

Avant que d'y arriver, on trouve de fort belles plaines, et d'autres qui sont ensemencées de froment. La principale nourriture du pays est cependant du blé noir et une autre espèce de graine à peu-près semblable, appelée *Kon-kiao-ts*. Ils ont aussi des troupeaux de moutons; mais ils paroissent en général fort pauvres.

M. Gleyo a prêché la religion dans cinq ou six familles ; il a trouvé des gens simples et affables, sans fierté, pleins de sincérité dans leurs paroles, et de fidélité dans leurs conventions. Les femmes, quoique moins timides que les Chinoises, y sont cependant modestes et réservées. Les Chinois qui sont mêlés parmi ce peuple, ne sont pas méchants comme les infidèles de la province de *Sseu-tchoan*. Cet air sociable, que M. Gleyo a remarqué dans cette nation, lui a fait juger que le meilleur moyen d'y établir la religion chrétienne, seroit d'y transplanter quelques pieuses familles de la province de *Sseu-tchoan*, lesquelles, par la voie de la fréquentation, pourront, sans beaucoup d'obstacles, insinuer peu à peu, et faire goûter à ces infidèles les vérités de la religion, sous la protection d'un grand mandarin chrétien, nommé *Sou-Te-Jen*, qui fait sa résidence aux environs du royaume, pour garder le défilé qui a donné entrée à l'armée du roi d'Ava pendant la dernière guerre.

Pour tout faire dans l'ordre et avec plus de maturité, M. Gleyo, de retour à *Yun-nan*, en a conféré avec M. l'évêque d'Agathopolis, et par de bons avis, il a engagé deux familles chrétiennes à aller s'établir dans le pays des *Loto*. Il est reparti pour les conduire lui-même, accompagné de deux ou trois prêtres chinois qu'il avoit déjà formés au ministère, et auxquels il avoit inspiré le zèle et la piété dont il est rempli, et surtout l'esprit de pauvreté, de mortification d'humilité qu'il a puisé

au séminaire de S. Sulpice, où il a reçu sa première éducation ecclésiastique.

Ce vrai missionnaire, écrit un de ses confrères (M. Duhamel), est parti dans un assez mauvais état pour son dernier voyage des *Lolo*, sa santé depuis quelque temps étant un peu altérée. Il n'a cependant emporté pour tout équipage qu'une seule chemise, un caleçon, une paire de bas et une couverture de lit des plus minces, dans une saison où le froid commençoit à se faire sentir, s'abandonnant ainsi à la divine Providence qui ne lui a point manqué; car malgré la mauvaise nourriture, l'incommodité des logemens et les continuelles fatigues d'un long voyage fait à pied et dans des chemins très-difficiles, il est revenu mieux portant qu'il ne l'étoit le jour de son départ. Nous avons tout lieu d'espérer que le second voyage qu'il va faire, aura encore plus de succès que le premier, si son zèle ne trouve point d'obstacles du côté des nouveaux troubles qui viennent de s'élever dans l'Etat, et dont les suites seroient très à craindre, si l'on ne trouve bientôt le moyen de les arrêter.

---

*Etat du christianisme dans le royaume de la Corée.*

LA Corée est une péninsule dont l'étendue peut égaler celle de l'Italie. Elle est située entre le trente-quatrième et le quarante-troisième degré de latitude nord, et elle s'étend en largeur, du 122<sup>m</sup> au 129<sup>m</sup> degré de longitude au nord : l'entrée de la péninsule est très-resserrée, et n'occupe guères que trois degrés et demi.

Ce pays tient par le nord, au pays des Mantcheoux ; à l'est, à la mer du Japon ; à l'ouest, à la mer Jaune ou le Hoan-hay des Chinois ; au sud, au bras de l'océan oriental. Il est séparé des îles du Japon par un détroit de trente lieues de largeur : ses principales rivières sont la Ya-lou et la Tu-men.

Les Provinces de la Corée sont au nombre de huit ; elles renferment quarante grandes-cités, trente-trois villes ou communes du premier ordre, cinquante-huit du second, et soixante-dix du troisième. King-ki-lao, dans la province de King-ki ; est la capitale et la résidence du roi. L'aspect des villes coréennes est le même que celui des villes chinoises. Les maisons y sont construites en terre, sans art, sans commodité. Seulement les maisons des seigneurs offrent un aspect plus brillant, et sont entourées de vastes jardins.

Les côtes occidentales de la Corée sont bordées

d'îles. La grande muraille que les Coréens avoient élevée pour se défendre des invasions, tombe en ruine. Le climat de la Corée est très-froid, à cause des montagnes qu'elle renferme; cependant le sol est très-fertile et très-bien cultivé. Les montagnes du nord couvertes de vastes forêts, produisent de l'orge, et la racine de *Ginseng*, si estimée des Chinois. Les provinces méridionales abondent en riz, millet, et panis (espèce de blé, duquel on tire une sorte de vin). Elles produisent du chanvre, du tabac, le citron et la soie. Un arbre semblable au palmier, produit une gomme qui donne au vernis un ton de dorure.

On compte parmi les animaux les plus communs, les sangliers, les ours, les zibelines (au nord), les martes, les castors et les cerfs. Les fleuves abondent en poissons. On y trouve des *Kaimans*, espèce de crocodiles, dont quelques-uns atteignent une longueur de trente à quarante pieds.

On nomme parmi les minéraux de la Corée, l'or, l'argent, le plomb, le fer et le sel fossile. Les payemens se font tous en petits lingots d'argent, il n'y a de monnaie qu'en cuivre. Les Coréens fabriquent un papier très-blanc et très-fort, c'est la seule industrie qu'on leur connoisse.

Les Mantcheoux, les Japonois et les Chinois ont tour à tour soumis la Corée. Les derniers se sont maintenus dans le pouvoir dont ils se sont emparés sur la Corée. Quoique le roi ait une armée assez forte, et une flotte considérable, et qu'il ait sur ses sujets une autorité absolue, il reste vassal et tri-

butaire de l'empire chinois. Le roi envoie tous les ans des ambassadeurs pour saluer l'empereur en son nom et lui offrir le tribut. Ces ambassadeurs, choisis parmi les grands seigneurs de la cour, se rendent à Pékin, accompagnés de plusieurs mandarins subalternes et d'un grand nombre de domestiques ; ce qui forme une suite d'environ deux cents personnes.

Les Coréens sont bien faits, d'une physionomie agréable, et ont des mœurs très-polies. D'ailleurs, peu guerriers, et courbés sous un joug étranger, ils ont pris les vices de la servitude ; ils sont si accoutumés et si habiles à tromper, à mentir et à voler, que les Chinois eux-mêmes en sont souvent les dupes.

Les maladies qui présentent un caractère épidémique, inspirent une telle crainte aux Coréens, qu'ils transportent inhumainement leurs malades dans les champs, et les y abandonnent sans leur donner aucun secours.

Les tombeaux sont sur les hauteurs, et l'on place à côté, les armes, les ustensiles et tout ce qui étoit à l'usage du défunt. Les corps des personnages distingués, sont souvent gardés pendant trois ans dans un cercueil, avant d'être enterrés.

Les Chinois ont porté en Corée leurs arts, leurs sciences et leur langue. Les caractères ou lettres des Coréens sont les mêmes que ceux des Chinois, mais la prononciation en est différente : les missionnaires, et tous les Chinois qui connoissent les caractères de la langue chinoise, peuvent communiquer par écrit avec les Coréens, qui se servent des mêmes caractères. Par là, les Coréens sont en état de lire et de

comprendre les livres de religion écrits en lettres chinoises par les missionnaires. On écrit avec des pinces, et on imprime les livres, au moyen de figures en bois.

Les lettrés de Corée forment un ordre d'État à part, et on les distingue par deux plumes qu'ils ont seuls, le privilège d'attacher à leurs bonnets. Ils subsistent comme à la Chine, plusieurs examens, mais leur savoir se borne à la morale de Confucius.

La religion de ce philosophe est ici comme à la Chine, la religion du gouvernement. Le peuple ressemble au peuple chinois dans les pratiques superstitieuses et idolâtriques de la religion de *Foe*. Les bonzes ont un grand ascendant sur l'esprit du peuple, quoiqu'en général ils vivent dans l'abjection et le mépris. Ils forment des associations religieuses, dont les membres mènent une vie austère, et observent un culte bizarre qui se compose d'une foule de cérémonies superstitieuses. Ce sont des espèces de moines auxquels leur règle prescrit de se raser la tête, de s'interdire l'usage de la viande, et de fuir le commerce des femmes.

En général, les Coréens ont les mêmes mœurs, les mêmes usages, et à peu de chose près, la même forme de gouvernement que les Chinois dont ils descendent. Ils adorent les mêmes fausses divinités : ils suivent les mêmes docteurs dans leurs opinions religieuses. On ne remarque quelque différence entre ce peuple et la nation chinoise, que dans un petit nombre de pratiques que les Chinois modernes ont introduites, sous la dynastie tartaro-chinoise actuellement dominante.

---

*Relation de l'établissement du christianisme dans le royaume de Corée.*

LA nouvelle Eglise de Corée doit son origine à la conversion d'un jeune homme, fils d'un ambassadeur du roi de Corée, appelé *Ly*, qui vint à Pékin en 1784.

Ce jeune homme, grand amateur des mathématiques, s'adressa aux Européens pour leur demander des livres qui traitoient de cette science et en recevoir des leçons. Les missionnaires profitèrent de cette occasion pour lui présenter des livres sur la religion chrétienne avec ceux de mathématiques, et lui insinuèrent peu à peu les principes du christianisme. La grâce agissant sur le cœur du jeune *Ly*, la lecture des livres de religion, les conversations qu'il eut par écrit avec les missionnaires européens, lui firent une vive impression; il se convertit à la foi, et instruit sur les articles qu'il est nécessaire de savoir, il fut baptisé sous le nom de *Pierre*: il retourna la même année dans sa patrie, muni d'une bonne provision de livres qui traitoient de la religion chrétienne.

Ce nouveau disciple de Jésus-Christ fit part à ses parens et à ses amis des principes de la vraie foi qu'il avoit appris des missionnaires de Pékin; et des monumens de la religion qu'il avoit vus dans leurs églises. Il leur distribua les livres qu'il avoit apportés. La lecture de ces livres et les prédications vives du



néophyte, amenèrent bientôt plusieurs Coréens à la connoissance du vrai Dieu : en peu de temps un grand nombre crurent en Jésus-Christ. Quelques-uns même devinrent plus sçavans, plus zélés prédicateurs et promoteurs de la foi chrétienne, que Pierre *Ly*. Il en baptisa beaucoup, et beaucoup d'autres furent baptisés par de nouveaux chrétiens qu'il avoit établis catéchistes ; dans l'espace de cinq ans, le nombre des chrétiens s'accrut jusqu'à environ quatre mille.

La propagation de la nouvelle religion ne put être long-temps cachée aux ministres du roi de Corée ; plusieurs, tant de la noblesse que du peuple, la prêchoient avec la même sincérité qu'ils l'avoient embrassée, et Dieu donnoit de l'efficacité à leurs paroles. Le gouverneur de la ville royale fit arrêter en 1788, Thomas *King*, zélé chrétien, sous prétexte qu'il enseignoit une religion et une doctrine étrangère à ses concitoyens. A cette nouvelle, plusieurs néophytes se présentèrent devant le gouverneur, déclarèrent qu'ils étoient chrétiens et prédicateurs du christianisme, et ils annonçoient en même temps Jésus-Christ avec zèle et avec force. Etonné de la multitude des chrétiens, ne connoissant pas d'ailleurs les intentions du roi touchant les partisans de la nouvelle religion, le gouverneur n'osa rien faire contre la multitude ; il ordonna aux chrétiens de retourner dans leurs maisons, et condamna à l'exil le seul Thomas *King*, comme perturbateur du repos public et enseignant des doctrines étrangères. Ce prédicateur de Jésus-Christ mourut glorieusement dans son exil, la même année. Les autres chrétiens

n'en  
le ch  
roya  
*Ly*  
dign  
sant  
ligie  
com  
sible  
cord  
dem  
autr  
par  
L  
bass  
phy  
l'Ev  
les c  
doic  
L  
pas  
de l  
app  
chré  
sion  
Chr  
lu le  
récit  
rale  
à re  
puis

n'en devinrent que plus courageux , ils annoncèrent le christianisme avec beaucoup de succès dans la ville royale et dans les provinces. Ils conduisoient à Pierre *Ly* et aux autres catéchistes , ceux qu'ils jugeoient dignes de la grâce du baptême. Cependant connoissant par la lecture des livres, qu'il y avoit dans la religion chrétienne plusieurs choses qu'ils ne pouvoient comprendre , et d'autres qu'il leur paroissoit impossible de pratiquer , ils résolurent d'un commun accord , d'envoyer un homme chargé de lettres , pour demander à l'Eglise de Pékin les instructions et les autres moyens d'entretenir et d'augmenter la foi parmi eux.

L'an 1790, Paul *Yu* vint à Pékin à la suite des ambassadeurs coréens , et apporta les lettres des néophytes. Ils y exposoient l'état de la propagation de l'Evangile parmi eux , prioient qu'on leur envoyât les choses saintes , des livres de religion , et demandoient des instructions sur plusieurs objets.

L'arrivée de Paul *Yu*, à laquelle on ne s'attendoit pas , fut le plus agréable des spectacles pour l'Eglise de Pékin. Elle fut remplie de la joie la plus vive, en apprenant la propagation admirable de la religion chrétienne, dans un royaume où jamais aucun missionnaire n'étoit entré , où jamais le nom de Jésus-Christ n'avoit été prêché. Quant à moi , après avoir lu les lettres de cette Eglise naissante et entendu le récit du néophyte, j'y répondis par une lettre pastorale, dans laquelle j'exhortois ces nouveaux chrétiens, à rendre d'éternelles actions de grâces à Dieu tout-puissant et infiniment bon, de l'ineffable bienfait de

leur vocation à la foi, à y persévérer avec fidélité, et à employer tous les moyens nécessaires pour conserver la grâce de l'Évangile qu'ils avoient reçue. Comme je voyois par les questions proposées dans leur lettre, qu'il y avoit parmi eux de l'ignorance, même sur des points essentiels, je leur enseignai en abrégé, ce qu'ils devoient croire et pratiquer pour être vraiment chrétiens et mériter d'être regardés comme tels. Paul *Yn*, après avoir reçu les sacremens de Confirmation et de l'Eucharistie, partit plein de joie, au mois de février, pour sa patrie. La lettre que je lui remis étoit écrite sur de la soie, afin qu'il pût la cacher avec plus de facilité et de sûreté (1).

De retour en Corée, Paul *Yn* parla des églises qu'il avoit vues à Pékin, des missionnaires européens venus des extrémités les plus éloignées de la terre pour propager l'Évangile, des entretiens qu'il avoit eus avec eux, des sacremens qu'il avoit reçus, etc, etc, etc. Enflammés à ce récit d'un nouvel amour pour la religion, instruits sur différens objets qui la concernoient, les néophytes déposèrent toute crainte et méprisèrent tout danger. Ils résolurent unanimement, d'envoyer à Pékin un courrier chargé de lettres, pour me demander des missionnaires qui les instrueroient et les fortifieroient

---

(1) Les Chinois écrivent avec un pinceau sur la soie, presque aussi facilement que sur le papier. La soie écrite peut se cacher plus aisément dans les habits. *Note de l'Éditeur.*

par la prédication et l'administration des sacremens. Ils envoyèrent, dès la même année 1790, Paul *Yn* dont je viens de parler, et un catéchumène nommé *U*. Ces deux députés vinrent à la suite des ambassadeurs extraordinaires que le roi de Corée envoya à l'empereur de Chine au mois de septembre (1). Le catéchumène *U* étoit officier du roi, qui l'avoit chargé de faire quelques emplettes.

Arrivés à Pékin ils me remirent ces lettres de leur Eglise. Les chrétiens m'y prioient instamment de leur envoyer des missionnaires pour prendre soin de leurs ames : ils me faisoient aussi plusieurs questions sur les contrats et les superstitions de leur pays, etc. Après avoir pris sur des matières aussi importantes et d'une aussi grande conséquence, l'avis de missionnaires savans et zélés, je répondis aux questions qui m'avoient été faites, et je promis d'envoyer un prêtre, en convenant du temps, de la manière et des moyens propres à faire réussir son voyage.

Le catéchumène *U* fut baptisé et reçut le nom de Jean-Baptiste ; je lui remis un calice, un missel, une pierre sacrée, des ornemens et les autres choses nécessaires pour célébrer le saint sacrifice de la messe.

---

(1) Il est d'usage de célébrer solennellement chaque dixième année, l'anniversaire de la naissance. L'empereur de la Chine célébroit cette même année 1790, au mois de septembre, la quatre-vingtième année de son âge. Les ambassadeurs de presque tous les princes voisins de l'empire, et entre autres celui de Corée, se rendirent à cette fête.

Je lui appris aussi à faire du vin avec des raisins, afin que tout fût prêt à l'arrivée du missionnaire. Ces deux courriers partirent de Pékin, au mois d'octobre; ils arrivèrent heureusement dans leur patrie, et remirent mes lettres et les effets que je leur avois confiés. Cette Eglise naissante en ressentit beaucoup de joie et de consolation.

Jean *A remedis*, prêtre séculier de Macao, que j'avois nommé missionnaire pour la Corée, partit de Pékin, au mois de février 1791. Après vingt jours de marche, il arriva aux frontières de ce royaume, précisément au temps dont on étoit convenu. Ce zélé missionnaire demeura, contre son attente, dix jours à l'endroit déterminé, sans pouvoir découvrir aucun chrétien de Corée. On avoit décidé qu'on prendroit le temps de la foire qui se tient sur les confins de la Chine et de la Corée, et à laquelle se rendent en grand nombre, les marchands des deux nations. Des chrétiens de Corée, que le missionnaire et ses conducteurs chinois auroient reconnus à certains signes, devoient s'y trouver pour le recevoir et le conduire dans leur pays. Le temps de l'ambassade et celui de la foire se passèrent sans que personne parût. Le missionnaire et les Chinois qui l'accompagnoient, en ressentirent une douleur vive et revinrent à Pékin.

L'année suivante 1792, nous ne reçûmes ni lettres, ni nouvelles de Corée, parce qu'il ne vint aucun chrétien à la suite de l'ambassade ordinaire. Cependant, certains bruits que répandirent des païens de ce royaume, nous firent comprendre qu'il y avoit eu une persécution contre les fidèles, et qu'on en avoit

mis quelques-uns à mort pour cause de religion. Nous ne pumes vérifier cette nouvelle qu'à la fin de l'année 1793. Ce fut alors qu'arrivèrent à Pékin, à la suite des ambassadeurs, Sabbas *Chi*, chrétien, et Jean *Po*, catéchumène, avec des lettres de l'Eglise de Corée. Les chrétiens y rendoient compte de la cruelle persécution excitée en 1791 et 1792, laquelle les avoit mis dans l'impossibilité d'aller recevoir le missionnaire.

Voici quelle fut la cause de la persécution. Deux frères, Paul *Yn* et Jacques *Kuan*, avoient refusé de faire les funérailles de leur mère, chrétienne, selon les cérémonies du paganisme. Ils étoient d'une famille noble; d'une piété exemplaire; et d'un zèle ardent, à l'exemple de leur mère qui leur avoit recommandé à l'article de la mort, de ne point souffrir qu'on fit à ses obsèques des cérémonies superstitieuses et païennes. Selon l'usage établi par les loix de la Corée, les enfans sont obligés, à la mort de leurs parens, de faire ériger par l'autorité publique, des tablettes sur lesquelles on écrit les noms des défunts, que l'on place et que l'on conserve très-religieusement, dans une maison décente, appelée par cette raison, *temple des ancêtres*. Tous ceux qui descendent d'une même famille, sont obligés de s'y rendre à certain temps de l'année, pour y brûler des parfums, offrir des mets préparés, et pour faire plusieurs autres cérémonies superstitieuses. C'est en cela que les Coréens font principalement consister la piété filiale envers leurs ancêtres défunts.

Entre autres doutes et questions que l'Eglise nais-

sante de Corée m'avoit proposés en 1790, on m'avoit demandé s'il étoit permis d'ériger les tablettes des ancêtres, ou de conserver celles qui l'étoient déjà. Je répondis, conformément aux décisions très-formelles du saint Siège dans la bulle de Benoît XIV, *ex quo*, et dans celle de Clément XI, *ex illi die*, que cela n'étoit point permis. Cette réponse fut une pierre de scandale pour plusieurs nobles Coréens. Instruits par ma lettre pastorale, que les tablettes des ancêtres et autres cérémonies étoient condamnées comme superstitieuses par le saint Siège, ils aimèrent mieux renoncer à une religion dont ils avoient reconnu la vérité, qu'aux mauvais usages de leur pays. Paul Yu et Jacques Kuan ne furent point de ce nombre; dès qu'ils eurent appris qu'il n'étoit pas permis d'ériger ni de conserver les tablettes des ancêtres, ils brûlèrent celles qu'ils avoient chez eux. A la mort de leur mère, leurs parens et alliés, presque tous païens, vinrent selon la coutume du pays pour assister à ses funérailles. Ne trouvant point les tablettes de leurs ancêtres à l'endroit où elles étoient ordinairement placées, ils entrèrent en fureur, se répandirent en injures contre la religion chrétienne et contre les deux néophytes, et exigèrent avec menace, qu'ils produisissent et remissent en place les tablettes qu'ils croyoient seulement cachées. Les deux frères ne se laissèrent point effrayer: « Nous sommes chrétiens, répondirent-ils avec franchise, notre mère l'étoit, il ne nous est point permis d'allier le culte du vrai Dieu avec le culte faussement religieux des morts. Notre mère nous a défendu de souffrir

souffrir qu'on fit à ses funérailles aucune cérémonie superstitieuse et contraire à la loi de Dieu; les tablettes ne sont point cachées, nous les avons, de son avis, jetées au feu. Convaincus de la vérité de la religion chrétienne, de l'inutilité et de l'absurdité d'un culte rendu à des planches et à des cadavres, nous sommes prêts à souffrir toute sorte de tourmens, la mort même plutôt que de violer la loi de Dieu, en érigeant ou en conservant des tablettes qu'il déteste ». Ces paroles et autres semblables que Paul *Yn*, regardé parmi les siens comme un célèbre docteur, prononça avec force, mirent ses parens païens en fureur. Ils allèrent, d'un commun accord, dénoncer au gouverneur de la ville, Paul *Yn* et Jacques *Kuan*, comme coupables d'impiété filiale, et de professer une religion étrangère.

Les deux frères appelés en jugement et interrogés par le gouverneur, confessèrent Jésus-Christ avec une noble sincérité. Paul *Yn* démontra la vérité de sa religion : il ne nia point qu'il eût brûlé les tablettes; il prouva l'inutilité et l'injustice du culte superstitieux rendu aux défunts, etc. Le gouverneur, ennemi de la religion chrétienne et de la famille de Paul *Yn*, saisit cette occasion de l'opprimer. Il écrivit aux ministres du roi pour leur faire part de l'accusation intentée contre les deux frères; il exagéra le danger dont il prétendoit que cette religion européenne menaçoit le roi et le royaume : il lui reprochoit de détourner les hommes, du culte envers les esprits protecteurs du pays, de la vénération envers les ancêtres, de l'obéissance aux loix de l'Etat;



Les ministres informèrent le roi du crime des deux frères et des dangers qui menaçoient le royaume, si l'on n'en déracinoit entièrement la religion. Ce prince, d'ailleurs ami de la paix, fut saisi de crainte, et établit un des grands du royaume inquisiteur contre les partisans de la religion chrétienne. Il lui ordonna d'apporter toute la diligence et tout le soin possibles pour empêcher les progrès de cette religion, et pour obliger les enfans à rendre le culte ordinaire à leurs ancêtres.

Pour s'acquitter des fonctions de sa charge, ce grand inquisiteur excita une persécution générale contre la religion chrétienne. Il ordonna aux gouverneurs subalternes qui commandoient dans les villes, de mettre en prison tous les chrétiens qu'ils découvroient, et de ne les en laisser sortir qu'après qu'ils auroient renoncé à leur foi, de vive voix et par écrit. Il fit amener les deux frères chargés de chaînes pour leur faire subir leur jugement. Aux différentes questions qu'on leur fit ils répondirent : « Nous professons la religion chrétienne, parce que nous en avons reconnu la vérité : nous avons jeté au feu les tablettes des ancêtres, parce que nous les regardons comme des choses inutiles et exécrables devant Dieu; nous voulons vivre et mourir chrétiens selon qu'il plaira à Dieu. Au reste nous sommes prêts à obéir au roi et aux loix de l'Etat en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu ». Cette réponse courte mais pleine de force déplut à l'inquisiteur. Il donna ordre qu'on appliquât les deux frères à la torture jusqu'à ce qu'ils eussent renoncé à Jésus-Christ. Ces deux

athl  
cru  
les  
de s  
ten  
d'un  
leur  
anc  
prés  
en f  
qual  
voy  
les  
érig  
leur  
toien  
inuti  
gnér  
et la  
dire  
qu'il  
ni co  
une  
roi o  
athlè  
lieu  
paier  
tour  
à pe  
Jésus  
air d

athlètes du christianisme ne devinrent, au milieu des cruels tourmens, que plus fermes dans la foi. Après les tourmens on employa les caresses avec aussi peu de succès ; alors l'inquisiteur irrité prononça la sentence de mort et les condamna comme partisans d'une religion étrangère, contempteurs de celle de leur pays, et comme coupables d'impiété envers leurs ancêtres. La sentence fut, selon l'usage du royaume, présentée au roi pour qu'il la confirmât. Ce prince en fut attristé, il avoit reconnu le génie et les belles qualités de Paul *Yn*, et il aimoit sa famille : il envoya quelques personnes à la prison pour exhorter les deux frères à renoncer au christianisme, et à ériger la tablette en l'honneur de leur mère et de leurs ancêtres, avec l'autorisation, s'ils y consentoient, de leur remettre la peine de mort. Ce fut inutilement, les deux athlètes de Jésus-Christ témoignèrent la reconnaissance la plus vive pour la bonté et la clémence du roi à leur égard, mais ils répondirent qu'ils ne pouvoient renoncer à une religion qu'ils avoient reconnue pour être la seule véritable, ni consentir à ériger des tablettes qu'ils savoient être une impiété contre Dieu. Irrité de cette réponse, le roi ordonna l'exécution de la sentence. Ces généreux athlètes furent aussitôt transportés de la prison au lieu du supplice, suivis d'une foule immense de païens et de chrétiens. Jacques *Kuan*, à demi-mort des tourmens cruels qu'on lui avoit fait souffrir, pouvoit à peine prononcer quelquefois, les saints noms de Jésus et de Marie : mais Paul *Yn* s'avançoit avec un air d'allégresse, vers le lieu du supplice, comme vers

ce destin céleste : il annonçoit Jésus-Christ avec tant de dignité , que les chrétiens et les païens étoient ravis d'admiration.

Arrivés au lieu du supplice , l'officier qui présidoit à l'exécution leur demanda s'ils vouloient obéir au roi , rendre le culte ordinaire aux tablettes de leurs ancêtres et renoncer à la religion étrangère. Sur leur réponse négative , l'officier commanda à Paul *Yn* de lire la sentence de mort confirmée par le roi et écrite sur une planche suivant l'usage du royaume. Paul *Yn* la prend , la lit à haute voix ravi de joie , et aussitôt après l'avoir lue , il pose la tête sur un gros billot de bois , prononce plusieurs fois les saints noms de Jésus et de Marie , et d'un grand sang froid , il fait signe au bourreau de faire son devoir. Le bourreau lui tranche la tête , et ensuite à Jacques *Kuan* , qui , quoiqu'à demi-mort , prononçoit encore les saints noms de Jésus et de Marie. Ceci arriva le 7 décembre 1791 , à trois heures après midi. Paul *Yn* étoit âgé de trente-trois ans , et Jacques *Kuan* de quarante-un.

Le roi se repentit d'avoir confirmé la sentence de mort , et dépêcha l'ordre de les envoyer en exil , dans l'espérance qu'ils changeroient d'avis ; mais lorsque le message arriva , la sentence étoit exécutée. Les corps des deux martyrs restèrent neuf jours sans sépulture. Pour intimider les chrétiens on mit des gardes sur la place. Le neuvième jour , les parens qui avoient obtenu du roi la permission de les ensevelir , et leurs amis qui étoient venus à leurs funérailles , furent très-étonnés de voir les deux corps

sans aucune marque de corruption, vermeils et flexibles comme s'ils eussent été décapités le même jour. Leur étonnement redoubla, lorsqu'ils virent le billot sur lequel ils avoient eu la tête tranchée et la planche où la sentence de mort étoit écrite, arrosés d'un sang liquide et aussi frais que s'ils eussent été mis à mort un moment auparavant. Ces circonstances parurent d'autant plus surprenantes, qu'au mois de décembre les froids étoient si grands que tous les liquides et les fluides se geloient, disent les Coréens, même dans les vases. Les païens pleins d'admiration se récrièrent contre l'injustice des juges, et proclamèrent l'innocence des deux frères : quelques-uns, touchés du prodige qu'ils avoient examiné avec soin, se convertirent à la foi. Les chrétiens, dans leur admiration qui ne fut pas moins grande, louoient et invoquoient Dieu, en levant vers le ciel des yeux baignés de larmes que la joie leur faisoit répandre. Ils trempèrent plusieurs mouchoirs dans le sang des martyrs, et m'en envoyèrent quelques morceaux, avec l'histoire circonstanciée de ce martyr dont je n'écris qu'un abrégé pour n'être pas trop long.

Les néophytes disent dans leur narration, qu'un homme abandonné des médecins et près de mourir, fut guéri en un instant après avoir bu de l'eau dans laquelle on avoit trempé la planche arrosée du sang des martyrs : ils rapportent aussi que plusieurs moribonds à qui l'on fit toucher un mouchoir teint de ce même sang, furent guéris sur le champ. Ces événements fortifièrent la foi chancelante de plusieurs néophytes, et firent embrasser le christianisme à un

bon nombre de païens ; en sorte que l'on peut dire que le sang de ces deux martyrs fut une semence de chrétiens.

Quant aux autres chrétiens , le grand inquisiteur avoit recommandé aux gouverneurs subalternes dans les villes , d'employer contre eux les exhortations et les menaces plutôt que les tourmens et la peine de mort. « Il est certain , disoit-il , que les chrétiens aiment à mourir pour leur religion dans laquelle on leur rend ensuite gloire et honneur comme à des saints. On lit dans leurs livres , que plus on en fait mourir , plus il y a de personnes qui embrassent leur religion ». L'inquisiteur lui-même , d'après ce principe , employa dans la capitale , les exhortations , les caresses , les promesses de richesses et d'honneurs , et il réussit à en faire apostasier plusieurs , surtout des nobles. Il eut pourtant quelquefois recours à des tourmens cruels. Dans les provinces , les gouverneurs des villes persécutèrent les chrétiens avec sévérité ou modération , selon leurs dispositions pour la religion. Cependant les néophytes furent , généralement parlant , traités avec plus de rigueur dans les provinces que dans la capitale. Si nous avons à gémir sur l'apostasie de plusieurs , surtout d'entre les nobles , qui renoncèrent à Jésus-Christ de vive voix et par écrit , nous avons à nous réjouir de la persévérance d'un bien plus grand nombre qui sacrifièrent à leur foi les honneurs , les biens et la paix de ce monde. Il est certain qu'un grand nombre résistèrent aux tourmens jusqu'au dernier soupir , que beaucoup d'autres s'enfuirent dans les déserts et sur les mon-

agnes pour ne point exposer leur foi ; que des vierges et des veuves pieuses renoncèrent à des mariages avantageux , afin de pouvoir servir Jésus-Christ avec plus de sûreté et de facilité ; que quelques-uns exilés pour l'Évangile ; prêchèrent dans le lieu de leur exil , la foi en Jésus-Christ avec la même ferveur qu'auparavant. Instruit que le peuple murmuroit de ce qu'on emprisonnoit et tourmentoit tant de personnes à cause de la religion chrétienne , le roi ordonna au grand inquisiteur , la seconde année de la persécution , de mettre en liberté les chrétiens prisonniers , en les exhortant à quitter la religion d'Europe , et à observer les coutumes et la religion de leur pays. Il enjoignit en même temps , de veiller avec soin , à ce que les chrétiens n'allassent point en Chine d'où leur étoit venu leur religion , etc. Ce décret du roi mit fin à la première persécution générale contre les fidèles de Corée ; les chrétiens furent renvoyés chez eux , et les gouverneurs des villes cessèrent de les molester.

La persécution finie , les plus fervens chrétiens envoyèrent à Pékin , Sabbas *Chi* et Jean *Po* , comme j'ai déjà parlé , avec des lettres pour en rendre compte et demander des missionnaires. Je conférai avec ces deux néophytes , des moyens de faire parvenir un prêtre en Corée. Le prêtre Jean *A remediis* que j'avois d'abord destiné à cette mission étant mort , je choisis Jacques *Vellozo* , prêtre chinois , le premier élève du séminaire épiscopal de Pékin , âgé de vingt-quatre ans , qui joint à la piété et à une connoissance suffisante dans les matières ecclésiastiques , une con-

noissance profonde des lettres et des sciences chinoises, et qui d'ailleurs, a la physionomie assez semblable à celle des Coréens. Ce missionnaire partit de Pékin, au mois de février 1794, muni de tous les pouvoirs ordinaires et extraordinaires pour exercer le ministère apostolique.

Après vingt jours de marche, il arriva aux confins des deux royaumes, et y trouva des chrétiens de Corée avec lesquels il délibéra sur le temps, la manière et la route à prendre pour entrer dans leur patrie. Comme les gouverneurs coréens redoublaient alors de vigilance sur les frontières, à cause de quelques persécutions locales, ils convinrent que l'entrée seroit différée jusqu'au mois de décembre. En attendant, il visita et parcourut les missions que nous avons en Tartarie dans le voisinage de la Corée, comme je lui en avois donné la commission, dans le cas où son entrée dans ce royaume se trouveroit différée.

Au mois de décembre de la même année, le missionnaire revint sur les frontières, où il trouva *Sabbas Chi* et d'autres chrétiens disposés à l'introduire dans leur pays. Il quitta son costume chinois, prit celui de Corée et entra dans ce royaume, vers le milieu de la nuit le 23 décembre; il arriva heureusement après douze jours de marche, dans la ville capitale appelée *Kin-ki-tao*.

Son arrivée causa une joie et une consolation inexprimables à cette Eglise naissante; elle le reçut et l'honora comme un ange descendu du ciel. Il prépara sans délai, tout ce qui étoit nécessaire à la

célébr  
à l'é  
le p  
sime  
ques  
à qu  
écrit  
mess  
s'y é  
de la  
me.  
mois  
admi  
en su  
avoie

Un  
avert  
catho  
missi  
préc  
un d  
bapt  
et à  
relig  
long  
palai  
rivée  
l'ont  
cette  
litan  
son

célébration du saint Sacrifice , et se livra tout entier à l'étude de la langue coréenne , afin de commencer le plutôôt possible à exercer le saint ministère. Le samedi-saint 1795 , il administra le baptême à quelques adultes, suppléa les cérémonies de ce sacrement à quelques autres, et reçut quelques confessions par écrit ; le saint jour de Pâques il célébra la sainte messe, et donna la communion aux personnes qui s'y étoient préparées. Jamais jusques là , le sacrifice de la loi évangélique n'avoit été offert dans ce royaume. Le missionnaire ne fut point troublé jusqu'au mois de juin ; il profita de cette tranquillité pour administrer le baptême à quelques personnes, et à en suppléer les cérémonies à un grand nombre qui avoient été baptisés par des chrétiens.

Une femme qui venoit de recevoir les sacremens, avertit, à son retour chez elle, son frère qui étoit cathécumène, de l'arrivée et de la prédication du missionnaire. Cet homme, qui dans la persécution précédente, avoit renoncé à Jésus-Christ, feignit un désir ardent de faire pénitence et de recevoir le baptême, et courut à la maison du prêtre ; il lui fit et à son conducteur beaucoup de questions sur la religion et sur son arrivée dans le pays. Après une longue conversation il sort de la maison, va droit au palais du roi, et informe les ministres d'État de l'arrivée d'un étranger, de sa demence, de ceux qui l'ont amené, etc. Ceci arriva le 27 juin 1795. A cette dénonciation étoit présent un gouverneur militaire, chrétien apostat, qui détestoit sincèrement son crime et désiroit ardemment un prêtre pour se





confesser ; mais les autres chrétiens ne lui avoient point fait part de l'arrivée du missionnaire dans la crainte qu'il ne le trahît. Instruit par la dénonciation de l'autre apostat , qui étoit aussi un officier militaire , de la demeure du prêtre , il y courut , l'avertit de l'accusation intentée contre lui , du danger qui le menaçoit et la religion , lui conseilla de sortir au plutôt , et s'offrit de le conduire ailleurs. Le missionnaire se rendant à ces avis , il le conduisit au même instant , dans la maison d'une veuve chrétienne , riche et noble , qui le reçut et le garda chez elle jusques à ce que l'orage fût passé. Le missionnaire y étoit en sûreté : selon l'usage du royaume il n'étoit permis à personne d'entrer dans cette maison , parce qu'il n'y avoit point d'hommes. Le même jour , les ministres du roi , après avoir tenu conseil , envoyèrent deux bandes de soldats , l'une à la maison de *Matthias Xu* , où le missionnaire avoit demeuré , l'autre à la poursuite des conducteurs de l'étranger , avec ordre de les amener tous au tribunal criminel souverain. Les soldats obéissant à ces ordres , entrèrent avec impétuosité dans la maison de *Matthias Xu* , le saisirent et l'amènèrent devant le tribunal. On arrêta à peu près dans le même temps , les deux principaux introducteurs du missionnaire , *Sabbas Chi* et *Paul Yu* , et cinq autres chrétiens qu'on croyoit aussi avoir servi de conducteurs. Ces cinq derniers soutinrent qu'ils ne savoient rien de l'entrée d'un étranger dans le royaume. On employa pendant quinze jours , les coups et les tourmens pour les forcer à renoncer à Jésus-Christ : ils souffrirent

sans être ébranlés ; on les renvoya après ce temps , et ils s'en allèrent louant et bénissant le Dieu qu'ils avoient généreusement confessé.

Quant aux trois autres chrétiens , *Mathias Xu*, l'hôte du missionnaire , *Sabbas Chi* et *Paul Yu*, ses introducteurs, ils furent présentés devant le tribunal, la nuit même de leur arrestation. Par leur silence, leur patience et leur constance, ils fatiguèrent et déconcertèrent la méchanceté, la cruauté et les ruses des juges. Interrogés s'ils professoient la religion chrétienne et s'ils adoroient un homme crucifié, ils répondirent avec courage qu'ils professoient la religion chrétienne et qu'ils adoroient l'Homme - Dieu crucifié pour le salut des hommes. A l'ordre de maudire et de blasphémer Jésus-Christ, ils répondirent qu'ils ne le pouvoient pas, et assurèrent qu'ils étoient prêts à mourir mille fois, plutôt que de proférer des injures et des blasphêmes contre Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai Rédempteur. Le président du tribunal ordonna de les frapper, de leur donner des soufflets et de leur écraser les genoux. Ce fut sans succès, ces trois hommes persévérèrent unanimement dans la confession de la foi, sans hésiter ni montrer aucune foiblesse. Ensuite on les interrogea sur l'étranger qu'ils avoient amené de Chine, sur les complices de leur prétendu crime, sur le chemin qu'ils avoient pris pour se rendre à la capitale, sur les maisons où ils avoient reçu l'hospitalité dans leur route, sur les noms, la qualité et la patrie de l'étranger qu'ils avoient amené ; on leur fit encore beaucoup de questions minutieuses sur leur

voyage. — La profession de foi fut leur unique réponse, et, comme s'ils eussent été sourds et muets, ils gardèrent un profond silence sur toutes les questions dont nous venons de parler. Les juges, le président même employèrent les caresses et les menaces pour les engager à répondre à leurs interrogations : ce fut en vain. Après avoir passé une bonne partie de la nuit, sans pouvoir rien obtenir, le président ordonna qu'on leur fit souffrir des tourmens encore plus cruels pour les forcer à répondre. On employa contre eux toutes les espèces de tortures en usage dans la Corée, les soufflets, les coups, la question des mains, des pieds et des genoux qu'on leur écrasait. Au milieu de tant d'horribles supplices, ces courageux athlètes de Jésus-Christ ne prononçoient autre chose que les saints noms de Jésus et de Marie. S'imaginant enfin que ces trois hommes se moquoient d'eux, et désespérant de leur arracher un seul mot sur l'arrivée de l'étranger, les juges entrèrent en fureur et ordonnèrent qu'on leur fit souffrir toutes les espèces de tourmens jusqu'à ce qu'ils mourussent. L'ordre fut exécuté et les trois confesseurs de Jésus-Christ rendirent l'esprit, à peu près dans le même instant ; ils invoquèrent Jésus jusqu'au dernier moment, et ils avoient un visage serein, indice de la douceur spirituelle dont ils jouissoient au milieu des tourmens qu'ils enduroient pour l'amour de Jésus-Christ et pour la gloire de la religion chrétienne. Ce martyr arriva le 28 juin 1795. Sabas *Chi* étoit âgé de vingt-neuf ans, Paul *Yu* de trente-six, et Mathias *Xu* de trente-un.

C  
les a  
en f  
de z  
trav  
On  
avec  
gers  
sion  
men  
la g  
ils c  
de l  
cliré  
barr  
peut  
ont  
une  
des  
Jésu  
pre  
célé  
Jésu  
: A  
tém  
les  
les  
cha  
chr  
d'a  
ies

Ces trois martyrs s'étoient distingués par de belles actions depuis leur baptême ; l'Église de Corée en fait de grands éloges. Il est certain qu'ils ont été de zélés propagateurs de l'Évangile, et qu'ils ont travaillé avec ardeur à procurer la gloire de Dieu. On en voit une preuve indubitable dans le courage avec lequel ils ont méprisé et bravé les grands dangers qu'ils avoient à courir, en introduisant le missionnaire dans un royaume, dont l'entrée et strictement défendue à tout étranger. Sans autre vue que la gloire de Dieu et le salut de leurs compatriotes, ils conduisirent sain et sauf jusqu'à la ville capitale de la Corée, le premier missionnaire de la religion chrétienne, malgré les périls, les craintes, les embarras inséparables de cette action. Il paroît qu'on peut avec raison regarder la grâce du martyr qu'ils ont souffert d'une manière si glorieuse, comme une récompense de la peine qu'ils avoient prise et des dangers qu'ils avoient courus pour la gloire de Jésus-Christ. Cette grâce du martyr est aussi une preuve non équivoque, qu'ils jouissent du bonheur céleste auquel sont appelés ceux qui meurent pour Jésus-Christ.

Au reste, l'Église de Pékin et moi nous avons été témoins de la piété et de la dévotion de Paul *Yu* dans les deux voyages qu'il fit à Pékin en 1790. Il y reçut les sacremens de Confirmation, de Pénitence et d'Eucharistie avec une ferveur si frappante, que plusieurs chrétiens ne purent retenir leurs larmes de joie et d'admiration, de trouver dans ce néophyte l'extérieur, les discours, les vertus exemplaires d'un ancien dis-

ciple de Jésus - Christ , consommé dans la pratique des maximes évangéliques.

En 1793 nous fumes aussi témoins de la piété de Sabbas *Chi* , pendant les quarante jours qu'il passa à Pékin. Les fidèles de cette ville furent édifiés de la dévotion sensible , de la grande ferveur et de l'effusion de larmes avec lesquelles il reçut les sacrements de Confirmation , de Pénitence et d'Eucharistie. Pour ce qui est de Matthias *Xu* , nous n'avons pas été témoins oculaires , parce qu'il n'est point venu à Pékin ; mais j'ai appris par le missionnaire de Corée , que ce chrétien a été un des premiers catéchistes choisis par Pierre *Ly* pour la propagation de la foi , et qu'il s'est distingué par sa ferveur , sa piété et son zèle à étendre la gloire de Dieu.

Après la mort des trois martyrs , on sollicita le roi à plusieurs reprises , d'ordonner par un décret public , des recherches contre la religion chrétienne. Ce prince naturellement pacifique , n'étant pas trop ennemi de la religion chrétienne , craignant d'eux une sédition populaire , ne voulut point exciter , par un édit public , une persécution générale contre le christianisme ; mais il ôta leurs charges à quelques officiers militaires et civils , il en dégrada quelques autres , parce qu'ils étoient chrétiens.

Pierre *Ly* fut envoyé en exil , après avoir été dépouillé de sa charge. Ensuite le roi enjoignit très-fortement à tous les gouverneurs du royaume , de veiller avec la plus grande exactitude à ne point laisser propager la religion d'Europe , d'exhorter le peuple à ne point abandonner celle du

pays  
n'ob  
crim  
préc  
truc  
surt  
aux  
de v  
me,  
S  
cuti  
sion  
tien  
fère  
une  
gouv  
et r  
tour  
text  
firen  
bre  
se s  
pou  
tres  
il y  
prés  
du  
foi  
par  
de  
con

pays pour en embrasser une étrangère. Si le peuple n'obéit pas, ils doivent en donner avis au tribunal criminel suprême, afin que ce tribunal prenne des précautions efficaces, après avoir demandé les instructions particulières du roi. Ce prince recommanda, surtout aux gouverneurs placés sur les frontières, et aux ambassadeurs qu'on enverroit désormais à Pékin, de veiller à ce qu'aucun chrétien ne sortît du royaume, et qu'aucun Chinois n'y entrât.

Si cette ordonnance du roi empêcha une persécution générale contre la religion, elle donna occasion aux gouverneurs des villes de vexer les chrétiens par des recherches rigoureuses. La seule différence qu'on aperçoit entre cette inquisition et une persécution ouverte, c'est que la plupart des gouverneurs ne faisoient point mourir les chrétiens, et ne leur faisoient point souffrir les plus cruels tourmens. Il y en eut cependant, qui, sous le prétexte de la vigilance recommandée par le roi, les firent tourmenter jusqu'à la mort. Un grand nombre de néophytes abandonnèrent leurs demeures, et se sauvèrent dans les déserts et sur les montagnes, pour se soustraire à leur tyrannie : beaucoup d'autres périrent de faim et de misère, dans les prisons : il y en eut aussi beaucoup, qui foibles dans la foi, préférèrent les biens périssables de ce monde à ceux du ciel, et tergiversèrent au lieu de confesser leur foi d'une manière claire et ouverte. Cependant, par un effet de la divine Providence, au milieu de ces dangers si multipliés, le missionnaire fut conservé sain et sauf, pour le salut de plusieurs. Les

vexations s'étant un peu ralenties, et cette Église naissante commençant à respirer un peu, un grand nombre d'apostats cherchèrent avec empressement le missionnaire, pour détester à ses pieds, le crime d'apostasie que la crainte ou la foiblesse leur avoit fait commettre, et pour en obtenir l'absolution. Ceux qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal, trouvèrent la force et la consolation dans la réception des sacremens.

La mort des trois martyrs dont nous venons de parler, et les recherches que firent ensuite les gouverneurs, furent cause que je ne pus recevoir des nouvelles et des lettres du missionnaire, que deux ans après son entrée dans la Corée. Nous étions convenus qu'au printemps après son arrivée, il enverroit aux frontières un courrier coréen, pour remettre ses lettres à un chinois que j'enverrois de mon côté, afin que je pusse connoître au juste, sa situation et l'état de la mission qui lui étoit confiée. Contre mon attente, le courrier que j'avois envoyé au temps convenu, ne vit aucun chrétien de Corée pendant tout le temps de la foire. Son retour à Pékin sans lettres, nous jeta dans une grande inquiétude sur l'état et le sort du missionnaire et de la mission de Corée. Elle s'augmenta beaucoup lorsqu'un courrier que j'envoyai au commencement de l'année suivante, me dit à son retour, qu'il n'avoit vu aucun néophyte coréen, et qu'ayant sondé un marchand païen de ce pays-là, il en avoit appris qu'on y avoit fait mourir des hommes à cause de la religion chrétienne. Cette nouvelle fut confirmée par quelques païens

païens de Corée au temps de l'ambassade annuelle. En combinant ces différens rapports, il y avoit lieu de craindre que le missionnaire n'eût été pris et mis à mort.

Les recherches des gouverneurs sur les frontières s'étant un peu ralenties, le missionnaire put enfin au bout de deux ans, envoyer à Pékin un chrétien pour porter ses lettres, et donner des détails sur cette nouvelle Église. Ce pieux et fervent chrétien s'appelle Thomas *Vam*. Quoique de famille noble, il feignit d'être un homme du peuple pour veur à Pékin, comme domestique de l'ambassadeur. Il avoit acheté à prix d'argent, cette fonction humiliante d'un véritable domestique des ambassadeurs. Son arrivée à Pékin le 28 janvier de cette année 1797, nous a comblés d'une joie d'autant plus vive que nous ne l'espérions plus. Les lettres du missionnaire, qu'il m'a remises, étoient en latin, et datées du 14 septembre précédent; celles des chrétiens étoient en caractères chinois, et à peu près de même date. Elles étoient écrites sur de la soie, et le porteur les avoit cachées dans ses habits, pour échapper à la vigilance et aux recherches des officiers. J'ai connu à fond par ces lettres l'état de la religion en Corée, et j'ai vérifié les détails que j'avois reçus les années précédentes, touchant l'origine et les progrès de la prédication évangélique, les persécutions et les obstacles de la part des païens; j'y ai vu que le missionnaire avoit couru, en 1795, les dangers les plus pressans, et auxquels il n'avoit échappé qu'avec bien de la peine. Il me marque, ainsi que je lui en avois



donné commission, les dangers dont il est environné dans l'exercice du ministère apostolique, à cause des recherches continuelles que font les gouverneurs; il m'informe que le culte superstitieux que les Coréens rendent aux morts et aux tablettes des ancêtres est un grand obstacle aux progrès de l'Évangile, et que la défense de ce culte que j'avois signifiée dans ma lettre pastorale, a fait retourner en arrière un grand nombre de nobles, chrétiens et catéchumènes. Il me parle du roi comme d'un prince naturellement bon et pacifique, qui ne persécute ceux qui suivent la religion chrétienne, que parce qu'il y est forcé par ses ministres, et qu'il craint quelque révolution dans son royaume. Enfin il entre dans plusieurs détails sur le caractère de cette nation, ses mœurs, ses coutumes, ses loix, son gouvernement temporel, sa religion et autres choses semblables, dont la connoissance peut être utile à ceux qui seront chargés du soin de l'Église de Corée, pour la bien gouverner. Parmi les moyens que le missionnaire et les chrétiens du pays proposent pour y conserver et augmenter la religion chrétienne, celui-ci leur paroît le meilleur et préférable à tous les autres; ce seroit de supplier très-instamment la reine de Portugal, d'envoyer au roi de Corée un ambassadeur, accompagné de missionnaires instruits dans les mathématiques et la médecine, pour saluer ce prince et lui proposer un traité d'alliance. Il arriveroit, disent les Coréens, que le roi de Corée, naturellement bon, passionné pour les mathématiques et la médecine, point ennemi du christianisme, flatté

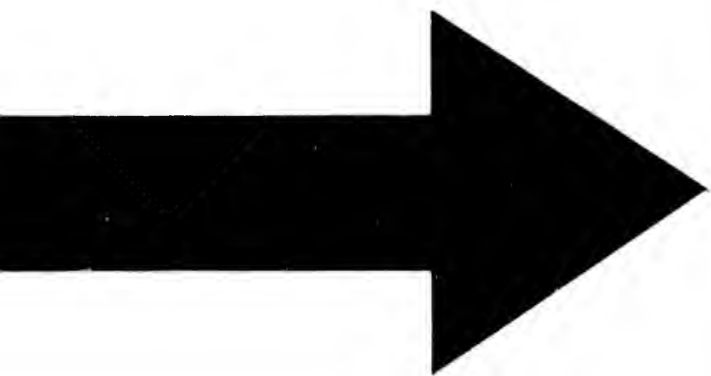
d'aill  
bassa  
amba  
teroi  
roit a  
reté  
Vo  
naissa  
infini  
ces d  
dans l  
la paix  
admir  
des ho  
Qua  
d'une  
quels  
la com  
vertu  
quelles  
religion  
de con  
paroles  
autres  
sagesse  
que l'e  
subit  
long-te  
mort, s  
suivent  
de si g

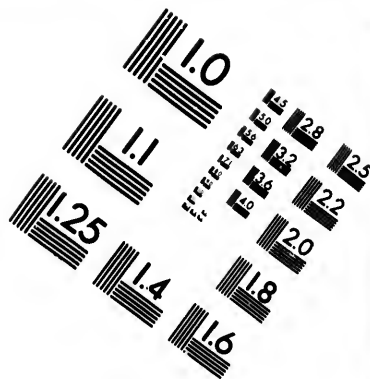
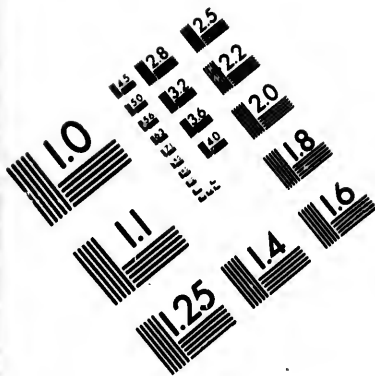
d'ailleurs, et reconnoissant de l'envoi d'un grand ambassadeur européen, honoreroit la religion de cet ambassadeur, la permettroit dans son royaume, traiteroit favorablement les missionnaires, et les souffriroit auprès de lui, au profit et à la grande sûreté de la religion chrétienne.

Voilà, monseigneur, l'histoire abrégée de l'Eglise naissante dans le royaume de Corée, sur lequel Dieu infiniment bon a jeté des yeux de miséricorde dans ces derniers temps, en éclairant des hommes assis dans les ténèbres, et les conduisant dans la voie de la paix et du salut, par des moyens d'autant plus admirables qu'ils paroissent moins efficaces aux yeux des hommes.

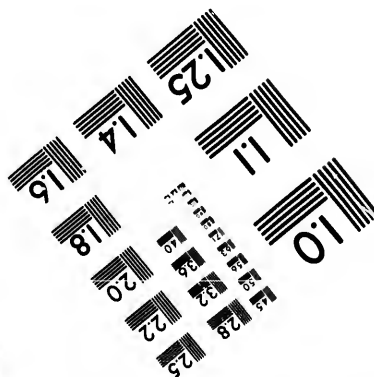
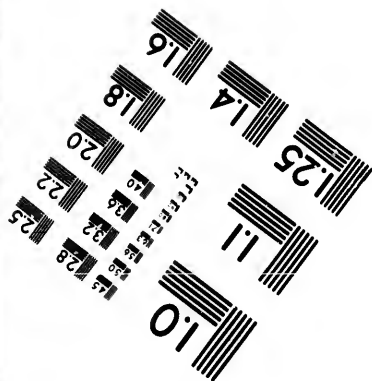
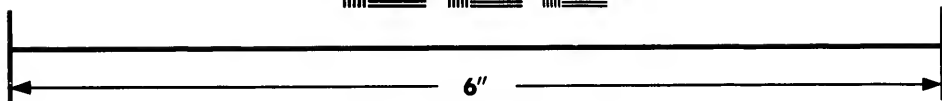
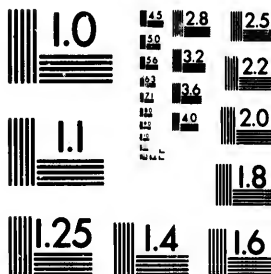
Quand je pense à la conversion extraordinaire d'une partie de cette nation, aux moyens par lesquels environ quatre mille hommes sont parvenus à la connoissance de la vérité; quand je réfléchis à la vertu courageuse, à la constance héroïque avec lesquelles ces hommes ont embrassé et conservé leur religion au milieu de tant de secousses violentes et de contrariétés, mon esprit se rappelle aussitôt ces paroles de l'Exode : *le doigt de Dieu est ici*; et ces autres de l'Apôtre : *ô profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu!* Quel autre en effet que l'esprit de Dieu peut opérer un changement si subit dans les cœurs, que des hommes depuis si long-temps assis dans les ténèbres et les ombres de la mort, se lèvent tout à coup, à la vue de la lumière et la suivent? Quel autre que l'esprit de Dieu peut opérer de si grandes merveilles de toute-puissance avec de







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0  
4.5

5.0  
5.6  
6.3  
7.1  
8.0  
9.0  
10.0

si foibles instrumens, qu'un jeune homme à peine instruit des choses nécessaires pour recevoir le baptême, devienne le prédicateur et l'apôtre de ses compatriotes, et ait la force d'attirer à la foi une grande multitude d'hommes? Quel autre enfin que l'esprit de Dieu peut tellement fortifier par sa grâce les cœurs des foibles, qu'ils résistent aux attrait du monde, et se laissent mettre à mort au milieu de tourmens horribles, plutôt que d'abandonner le Dieu qu'ils ont commencé d'adorer? C'est donc une œuvre vraiment divine que la propagation de l'Evangile et ses progrès dans le royaume de Corée. Elle peut être comparée à la primitive Eglise, cette Eglise dès sa naissance en butte aux orages des persécutions, arrosée du sang de cinq martyrs, affermie par les vertus d'un grand nombre de confesseurs! Fasse le Dieu tout bon et tout-puissant, qu'à l'exemple de la primitive Eglise, celle de Corée voie le nombre de ses enfans augmenter de jour en jour, et croître en vertus; et qu'elle recueille ainsi les fruits de la bénédiction céleste! Le souverain pontife, le pasteur de l'Eglise universelle, Pie VI, a confié à mes soins et à ma direction cette nouvelle Eglise, fille de celle de Pékin (1).

---

(1) Son éminence le cardinal Antonelli, dans la lettre qu'il m'a écrite en 1792, m'a fait part de la joie et du plaisir que le souverain pontife, Pie VI, a ressentis, en apprenant que le christianisme venoit de s'établir dans le royaume de Corée. « Notre excellent souverain pontife, me marque-t-il, a lu avec la plus grande avidité, l'his-

---

*Etat de la religion chrétienne à la Chine , depuis  
l'an 1800 jusqu'au mois de juillet 1807.*

QUOIQUE soumise aux mêmes épreuves et aux mêmes persécutions que les années précédentes, l'Église chrétienne a étendu et multiplié ses conquêtes, depuis le commencement de ce siècle. Les chrétiens de la Chine étoient dans toute la ferveur d'une Église naissante. Les violences dont on usa contre la religion, ne servirent qu'à l'environner de tout l'éclat de la vertu. L'autorité des exemples gagne plus de monde à la vérité que la force des raisonnemens. Telle est la nature de l'homme, que pour le convaincre, il faut presque toujours commencer par le persuader. La raison toute seule ne fait que glisser sur la surface de l'esprit, il faut porter les traits de la lumière jusques dans le cœur de l'homme, pour

---

toire que vous avez tracée de cet heureux événement. Il en a répandu des larmes de joie, et a éprouvé un plaisir ineffable de pouvoir offrir à Dieu ces prémices de contrées si éloignées ». Ce même cardinal ajoute peu après, les paroles suivantes : « C'est pourquoi Sa Sainteté aime avec une tendresse toute paternelle, ces nouveaux enfans, ces illustres athlètes de Jésus-Christ. Elle désire leur accorder toute sorte de biens spirituels. Quoique absente de corps, elle les voit des yeux de l'esprit, les embrasse cordialement et leur donne de tout son cœur, la bénédiction apostolique ».



remuer sa conscience, et le soumettre à la vérité. Les persécutions ont été dans presque tous les siècles, les plus éclatantes époques de la religion, parce que c'est dans ces temps d'oppression et d'orages, qu'elle développe avec le plus d'énergie, les vertus sublimes qu'elle fait naître dans le cœur de ses disciples.

Ce que l'histoire nous apprend des beaux jours du christianisme, vient de se renouveler à la Chine. J'abrègerai les détails; ils n'offrieroient guères que la répétition de faits semblables à ceux qu'on a lus dans les lettres précédentes. Tel est le caractère des persécutions à la Chine, qu'à quelques différences près, elles se sont présentées sous les mêmes traits à toutes les époques. Ce sera assez pour remplir notre objet que de rapporter les faits les plus remarquables, et ceux surtoit qui prouvent que le christianisme se perpétue, et semble même s'accroître à proportion des obstacles que ses ennemis lui opposent.

Après dix ans de persécution, écrit en 1797, M. Raux, supérieur de la maison de Pékin, la paix est rendue à l'Église chrétienne. La moisson évangélique devient chaque année plus abondante. Le gouvernement se montre de jour en jour, plus favorable; il protège nos établissemens, et les missionnaires jouissent à la cour, de la plus haute considération.

» Le vieil empereur de la Chine, Kien-Long, est mort. Il avoit nommé son successeur, et l'avoit intronisé environ quatre ans auparavant. C'est son quatorzième ou quinzième fils, âgé de 40 ans au moins. A la mort de ce prince, les missionnaires de Pékin eurent de grandes craintes. On avoit, se-

lon l'usage, ordonné des sacrifices pendant un certain nombre de jours. Tous les mandarins avoient ordre de s'y trouver tous les jours, à une heure qui leur étoit fixée. Or, l'évêque de Pékin, un missionnaire portugais et un français (M. Raux) ont le titre de mandarin, comme membres du tribunal des mathématiques. Ils avoient, comme les autres, reçu l'ordre d'assister aux sacrifices. Ne pouvant y assister, sans trahir leur religion, ils craignoient que leur refus ne causât une persécution contre les chrétiens. Ils préparèrent en conséquence une réponse, bien déterminés à mourir plutôt que de rien faire contre leur conscience. Dès le premier jour on s'aperçut qu'ils n'étoient point aux sacrifices. Ils furent dénoncés au premier ministre qui les manda auprès de lui. Ils lui exposèrent leurs raisons de ne point assister aux sacrifices, et terminèrent par l'assurer qu'ils étoient prêts à mourir, plutôt que de rien faire contre leur religion. Le premier ministre les renvoya chez eux; mais il fut disgracié au bout de quelques jours et obligé de se donner la mort. Un neveu du feu empereur fut mis à sa place. Les missionnaires mandarins lui furent dénoncés et il les appela. Après avoir entendu et débattu leurs raisons, et voyant leur détermination fermée, il les renvoya chez eux et leur dit qu'il en parleroit à l'empereur. Il leur tint parole, et l'empereur prononça une sentence qui répandit la joie dans l'Église de Pékin. Voici comme l'a traduit l'évêque de cette capitale : *Europœi Pekinenses sunt homines sinceri, agiles et addicti suce religioni. Ne vexentur propter*

*nostras cœremonias, permittantur omniinò servare omnes regulas suœ religionis.* (Les Européens qui habitent Pékin sont des hommes sincères, actifs et attachés à leur religion. Nous leur permettons d'en suivre absolument toutes les règles : qu'ils ne soient point inquiétés, à cause de nos cérémonies). Deux ou trois missionnaires employés dans le palais, en avoient été renvoyés quelque temps avant la mort du vieil empereur. Le nouveau les a fait rappeler, en disant qu'ils avoient été renvoyés injustement. D'après cela, il y a tout lieu d'espérer que cet empereur ne sera pas plus contraire à la religion que ne l'a été son prédécesseur ».

---

*Extrait d'une lettre de M. Lamiot, prêtre de la mission.*

A Pékin, d<sup>e</sup> 13 mars 1802.

Nous avons fait une perte immense; M. Raux est mort le 16 novembre 1801.... Pendant seize ans qu'il fut la colonne de nos missions, il y a fait des biens très-considérables.... Il forma des catéchistes, donna des retraites nombreuses et fréquentes, établit un séminaire, où il a constamment entretenu dix à quinze jeunes gens, cultivés pour le cœur et l'esprit avec tout le soin possible : il en est sorti plusieurs prêtres du pays, qui sont à présent notre ressource. C'est par ces moyens qu'il a

doublé le nombre de nos chrétiens, et au delà. De plus, comme il s'est beaucoup appliqué à répandre l'instruction parmi eux, en suivant sa marche, et développant ses plans, nos missions sont dans une situation à faire des progrès plus rapides, s'il nous vient des coopérateurs.

---

*Extrait d'une autre lettre de M. Lamiot, le 16  
septembre 1803.*

M. Ghislain et moi sommes les seuls Français, enfans de saint Vincent de Paul : nous avons trois prêtres chinois de notre congrégation dans cette maison. M. Clet, qui reste seul européen dans nos missions des provinces, a aussi deux de nos prêtres chinois. Nous serions dix missionnaires, si nous n'avions pas perdu cette année deux de nos confrères chinois, jeunes prêtres ; l'un s'appeloit Paul Teug, l'autre Jouventin Tchang : je vous prie de leur accorder les suffrages d'usage dans la congrégation. Nous avons un diacre, qui doit être ordonné dans peu ; de plus une dizaine de jeunes gens qui se destinent au sacerdoce ; mais ils sont encore peu avancés. MM. Richenet et Dumazel attendent à Canton depuis deux ans et demi, pour venir à Pékin. Leur voyage nous avoit d'abord paru très-facile, parce que l'empereur paroît toujours content des Européens qui sont à sa cour : cependant, par une foule de circonstances malheureuses, il ne leur a pas été

possible de se réunir à nous. On espère que leur arrivée ne tardera plus long-temps : et cette porte, qui avoit été comme fermée, étant une fois ouverte, ceux qui se présenteront n'éprouveront pas de difficulté. Le retard de ces deux missionnaires nous a été très-sensible. . . .

Tous les ans, nous baptisons deux ou trois cents adultes : les desseins de la Providence paroissent favorables à ce peuple. . . .

Quand nos confrères défunts vivoient, M. Ghislain ou moi, allions faire des missions hors de Pékin, pendant une partie de l'année. Mais depuis que nous les avons perdus, nous avons ici, à la ville, beaucoup plus que nous ne pouvons faire. Ayant remarqué ; durant le cours de nos missions, que hors de la capitale, et surtout à la campagne, on pouvoit sauver bien des ames, et que les moyens qu'on avoit pris jusqu'à présent ne répondoient pas au besoin, nous avons cru nécessaire de multiplier les catéchistes, pour répandre l'instruction parmi les chrétiens et les Gentils. Depuis l'arrivée de M. Raux, on avoit presque toujours donné deux retraites aux chrétiens tous les ans : à chacune, il y avoit communément soixante à soixante-dix personnes, et quelquefois même cent. Nous donnons encore ces retraites, parce que nos chrétiens en retirent un grand avantage : mais huit jours de retraite ne pouvoient qu'opérer leur conversion, ou les confirmer dans le bien ; cela n'étoit pas suffisant pour les mettre en état d'instruire leurs compatriotes. Afin d'atteindre ce but, l'année dernière, nous avons

fait chercher dans nos missions , ceux qui seroient jugés propres à pouvoir faire des instructions familières. Nous les avons tenus ici depuis le commencement de novembre jusqu'à Noël. Nous leur faisons suivre un ordre d'exercices spirituels, et des conférences ; nous leur donnions des livres de religion , et avec ces secours , ils devoient eux-mêmes instruire deux fois par jour. Nous nous proposons de continuer cette bonne œuvre , et de former avec soin , ceux qui ont marqué du zèle et des talens , et d'en appeler des nouveaux chaque année. Pour venir ici , ils doivent quitter leur emploi , leur commerce , se faire suppléer par d'autres , payer les frais du voyage ; et il en vient de très-loin. Mais ici , presque tout leur entretien est à notre compte : vous concevez que la dépense est considérable ; nous sommes très à Pétroit , depuis qu'il ne nous arrive plus rien de France. Comme l'œuvre est pour la plus grande gloire de Dieu , nous nous proposons de la suivre , espérant que la Providence y pourvoira.

La religion est ici en paix depuis un certain temps. Cependant une famille esclave , qui avoit embrassé la religion avec la plus grande ardeur , a été cruellement persécutée : le Seigneur a sans doute voulu nous la donner pour modèle de courage et de patience. L'aîné de la famille , qui en avoit été l'apôtre , n'étoit encore que catéchumène , lorsque son maître entreprit de le faire renoncer à la foi. Des menaces il en vint bientôt aux coups ; il le frappoit avec un gros fouet , jusqu'à épuiser ses forces , pour assouvir sa rage : d'un autre côté , il l'assuroit de sa bien-

veillance, s'il renonçoit à la religion. Mais Vincent, c'est le nom du saint patron de ce généreux confesseur, demuroit ferme; il prenoit occasion de ses souffrances, pour redoubler de ferveur. A peine étoit-il guéri de ses plaies, que son cruel maître recommençoit avec une nouvelle fureur : il y revint ainsi à quatre reprises, sans pouvoir vaincre la constance du pieux prosélyte.

En Chine, les maîtres n'ont pas droit de mettre leurs esclaves à mort : mais une accusation prouvée de désobéissance et de mauvaise conduite, suffit pour les faire condamner à l'exil. Le maître de Vincent l'en menaça, s'il ne renonçoit à la foi. Il fit dire la même chose par sa mère, à l'épouse de Vincent, et à celle de son frère, toutes deux encore catéchumènes, ajoutant que les deux frères et leurs épouses seroient exilés en quatre endroits différens; qu'ils ne se verroient plus jamais, qu'ils seroient toujours séparés de leurs enfans. Elles répondirent, selon l'expression chinoise, que Dieu étoit leur grand-père et mère, qu'elles se soumettoient à tout, plutôt que de le renier. La rage du persécuteur s'enflammant de plus en plus, par tant de résistance, il se présenta au tribunal des crimes, pour faire exiler toute la famille, sans citer d'autre crime que leur attachement à la foi. On lui représenta que, si on recherchoit les chrétiens, les prisons ne suffiroient pas pour les renfermer; que cette affaire exigeoit le consentement de l'empereur; que sa majesté lui sauroit mauvais gré de ce procédé; qu'il s'exposoit à perdre son mandarinat. Le persécuteur, qui sen-

toit  
plus  
Vin  
plus  
tain  
de l  
ren  
ves  
lui  
par  
C  
toit  
acc  
clav  
tort  
tion  
mar  
rép  
vilé  
ord  
V  
ligi  
mê  
enc  
ain  
téc  
vo  
leu  
ava  
ne  
me

toit la justesse de ces réflexions, n'en devint que plus furieux. Il se vengea de cette humiliation sur Vincent, et il obligea ses domestiques à le frapper plus cruellement. On lui donna au moins une centaine de coups, avec un fouet plus gros qu'un nerf de bœuf. A chaque dix coups, on lui demandoit s'il renonçoit : n'ayant donné que des réponses négatives, il fut frappé jusqu'à être laissé pour mort. Nous lui envoyâmes de bons onguens d'Europe, et il reparut à l'église dans peu de temps.

Cependant son maître ne se relâchoit pas : il s'étoit adressé au tribunal des crimes ; il imagina qu'en accusant Vincent au tribunal de police, comme esclave rebelle, parce qu'il y a des amis, à force de tortures il amèneroit Vincent à son but. L'accusation ayant été portée, les satellites vinrent le demander dans notre maison. L'ayant fait évader, on répondit qu'il n'y étoit pas : notre maison étant privilégiée, on n'osa pas y faire des recherches sans ordres supérieurs.

Vincent qui avoit été le premier instruit de la religion, avoit été baptisé depuis quelques mois, de même que les enfans de la famille qui n'avoient pas encore l'usage de raison. Son frère, son fils, sa fille aînée, son épouse et celle de son frère étoient cathéchumènes : ayant tous donné des preuves non équivoques de fermeté dans la foi, et vu l'incertitude de leur sort futur, ils furent tous admis au baptême avant le temps prescrit. L'épouse de Vincent, qui ne cessoit d'animer son mari à souffrir courageusement, avoit aussi converti trois de ses voisines, et



leur avoit appris quelques prières : elle nous les amena pour les recevoir catéchumènes. Elle les exhortoit surtout à ne pas s'effrayer de ce qu'elles leur voyoient souffrir, en observant que ces persécutions étoient de grands bienfaits de Dieu, qui leur offroit une occasion favorable d'expier leurs péchés.

Cependant j'avois caché Vincent dans une de nos maisons, à deux lieues de la ville. Il lui auroit été facile de s'évader ; mais la famille perdoit son soutien dans la foi ; de plus la loi condamne à mort les esclaves fugitifs ; d'un autre côté en se livrant au tribunal, il s'exposoit à d'horribles tourmens. Il nous demandoit s'il devoit fuir ou se livrer : les deux partis ayant d'aussi terribles conséquences, personne ne vouloit ni le conseiller, ni le condamner. Pour surcroît d'affliction, sa mère, ennemie de la religion, lui refusoit jusqu'à la nourriture : pour le secourir, je lui fis porter quinze francs.

Par une disposition spéciale de la Providence, un particulier vint m'offrir ses services pour le tribunal de police, où il disoit avoir de puissans protecteurs. Je lui remis aussitôt l'affaire de Vincent. Le solliciteur se rendit le lendemain au tribunal : on lui fit d'abord beaucoup de difficultés : on répétoit qu'il falloit renoncer à la religion. D'ailleurs, le temps donné à Vincent pour comparoître étoit près d'expirer ; ce terme une fois passé, il étoit réputé déserteur ; la loi le condamnoit à la mort, et ceux qui l'auroient recélé, à l'exil. On nous représentoit, que nous nous exposions en le cachant : mais nous croyions devoir à nos chrétiens cet exemple de gé-

nérosi  
l'avan  
citatio  
tribun  
ligion  
souffri  
velle à  
marqu  
main,  
Vincen  
s'étoit  
lenden  
étoit d  
chez s  
renier  
joues  
deman  
cette r  
Vincen  
peu de  
conjec  
fert, e  
Le ma  
quoiqu  
étoit

Vou  
des an  
saint  
vertus  
gloire  
voirs,

vérosité envers un confesseur de la foi. Au reste, l'avant-veille du terme expiré, après bien des sollicitations, on convint que Vincent se présenteroit au tribunal; qu'on ne toucheroit pas l'article de la religion; qu'on seindroit de le frapper, mais qu'il n'en souffriroit rien. On envoya aussitôt porter cette nouvelle à Vincent: il ne put point parvenir au temps marqué; mais ayant assuré qu'il paroîtroit le lendemain, et un chrétien s'étant donné pour caution de Vincent, on écrivit sur les registres du tribunal qu'il s'étoit présenté réellement. Il comparut en effet le lendemain, et l'affaire fut terminée comme on en étoit convenu. Après une quinzaine de jours, il parut chez son maître, qui insista à l'ordinaire pour le faire renier, le frappant avec une semelle de cuir sur les joues et sur la bouche. Ne pouvant obtenir ce qu'il demandoit, il lui donna cent cinquante coups de cette manière, jusqu'à le priver de tout sentiment. Vincent guérit néanmoins de ses contusions en assez peu de temps; mais bientôt il eut une maladie qu'on conjecture avoir été une suite de ce qu'il avoit souffert, et il en mourut après avoir reçu les sacremens. Le maître persécute toujours cette fervente famille, quoique avec moins de fureur, parce que Vincent étoit l'objet principal de sa rage.

Vous n'ignorez pas que le Seigneur n'accorde qu'à des ames privilégiées la faveur de souffrir pour son saint nom. Aussi aurois-je beaucoup à vous dire des vertus de Vincent, de sa foi, de son zèle pour la gloire de Dieu, de sa fidélité à remplir tous ses devoirs, etc. Il étoit lettré, sans en avoir le grade;

nous l'avions exercé pendant quelque temps, à catéchiser, et nous espérions en tirer grand parti pour la religion.

L'esclavage est moins dur en Chine que par-tout ailleurs ; c'est ce qui rend moins odieux l'usage assez fréquent aux pères très-pauvres, de vendre leurs enfans dans les temps de famine. Le maître répond de son esclave ; il doit l'entretenir, et il a droit à un service raisonnable : il peut le frapper, mais non pas le mettre à mort. La loi autorise l'esclave à recourir aux tribunaux contre les vexations du maître ; elle présume en faveur de celui-ci, et cette présomption donne presque toujours gain de cause au maître. Ajoutez à cela, que presque tous les mandarins ont des esclaves, et que les esclaves ne peuvent devenir mandarins, sans être affranchis : ceux-ci peuvent aussi posséder. Vincent avoit beaucoup de terres, et un fort bon commerce ; c'est pourquoi il ne voulut pas garder l'argent que je lui avois envoyé, lorsque sa mère lui refusoit tout :

---

*Extrait d'une lettre de M. Dumazel, prêtre de la mission, écrite de Canton, le 28 janvier 1804.*

Nous espérons aller bientôt nous réunir aux chers confrères qui nous attendent avec impatience, et nous le désirons aussi ardemment nous-mêmes....

Nous étions vivement affligés de ne pas nous voir promptement rendus à Pékin ; mais combien d'ames

autour

auto  
a ic  
de t  
de C  
con  
sion  
sacr  
de l  
qui  
O  
cou  
sair  
d'an  
L  
en  
été  
entr  
rem  
du s  
un r  
avo  
rem  
Ce r  
port  
Chi  
leur  
lett  
celu  
fût  
On  
décl  
3

autour de nous ne pensoient pas de même? Il n'y a ici qu'un missionnaire chinois, pour prendre soin de tant de monde, et la plupart du temps il est hors de Canton. Notre séjour leur a au moins procuré la consolation de la messe; à quelques-uns la confession, et à tous la douce confiance de recevoir les sacremens à l'heure de la mort. Dieu m'a fait la grâce de baptiser quelques enfans, sans parler de la part qui est échue à d'autres....

Oh! s'il nous venoit de notre chère patrie les secours et d'ouvriers et d'argent, qui seroient nécessaires pour remonter notre mission, que de milliers d'ames de plus ne sauveroit-on pas!

Le feu de la persécution s'est rallumé à la Chine en 1805; un incident fort léger en lui-même en a été l'occasion. Il s'étoit élevé un conflit de juridiction entre deux missionnaires, et ils étoient convenus de remettre la décision de cette affaire entre les mains du souverain pontife. Ils avoient dressé pour cela, un mémoire accompagné d'une petite carte, où ils avoient tracé les lieux contestés. Le tout avoit été remis à un missionnaire qui partoît pour l'Europe. Ce missionnaire a été arrêté, et on a saisi ce qu'il portoit. La vue de cette carte surtout, a irrité les Chinois, et ils ont cru qu'on vouloit se partager leur empire. L'empereur s'est fait interpréter les lettres par le résident russe à Pékin, et soit que celui-ci eût envenimé l'affaire, soit que le prince fût mal disposé, il a montré une extrême colère. On a interrogé le père Adéodat, religieux augustin déchaussé, et missionnaire de la sacrée congréga-

tion à Pékin. Sa réponse n'a point servi à calmer le prince. On l'a mis à la cangue, et on l'a envoyé en prison. L'empereur a rendu un édit conçu en termes fort injurieux pour la religion. Il ordonne à tous les grands mandarins de l'empire de faire la recherche des prêtres, et aux chrétiens d'apostasier dans six mois. On les a mis pour cela à la torture; quelques-uns ont tenu ferme; mais la violence des tourmens en a fait apostasier plusieurs. On a placé des gardes chinois aux portes des maisons et des églises, pour empêcher que les missionnaires eussent aucune communication avec les nationaux, et on les accompagnoit quand ils sortoient. L'alarme étoit surtout très-grande dans la province de Pékin. MM. Richenet et Dumazel, lazaristes français, qui étoient en route pour Pékin, après avoir attendu quatre ans et demi à Canton, la permission de s'y rendre, ont eu ordre de rebrousser chemin, lorsqu'ils n'étoient plus qu'à six jours de chemin de cette capitale. On a pris à Canton le père Salvetti, franciscain, qui alloit au Xensi. On l'a mis en prison, jusqu'à ce que l'empereur ait prononcé sur son sort.

Une autre lettre donne la relation de ce qui s'est passé dans la mission de Sutchuen. On y avoit aussi publié l'édit de l'empereur; mais il n'y avoit point eu de suites aussi fâcheuses; et jusqu'au 20 octobre 1805, date de la relation, on en avoit été quitte pour prendre plus de précautions. Les chrétiens continuoient leurs exercices, et les missionnaires leurs travaux, en s'efforçant de ne pas éveiller l'attention. On avoit fait dans cette mission deux

mille neuf cent cinquante-trois catéchumènes, et on avoit baptisé deux mille cent quarante-trois adultes, deux mille soixante enfans de chrétiens, et sept mille quatre cent soixante-seize enfans d'infidèles, en danger de mort. Cinq mille six cent seize de ces derniers étoient morts depuis.

Du reste, toutes les lettres de ces missions se plaignent de la rareté des ouvriers et de l'extrême besoin qu'on en a. Des contrées immenses n'ont qu'un ou deux missionnaires qui ne peuvent suffire au plus nécessaire. Il est question d'établir un collège général à Manille. Cet établissement seroit fort commode, vu la proximité.

Les nouvelles du Tong-king sont satisfaisantes.

*Extrait de quelques lettres des missionnaires du séminaire des Missions étrangères de Paris, en date du mois d'octobre 1804, et janvier 1805, reçues à Paris au mois de novembre de la même année.*

De la province du Sutchuen en Chine.

La religion chrétienne continue à faire des progrès sensibles dans cette province. Cinq mille cent quatre-vingt-un infidèles ont embrassé la foi dans le courant de l'année dernière, et six mille trente-neuf enfans ont été baptisés, étant en danger de mort. Nous voyons les infidèles se présenter d'eux-mêmes pour se faire instruire, et nous demander des livres de religion,

que nous leurs distribuons gratuitement , pour leur en faire connoître les dogmes et la morale. La tolérance du gouvernement, et la manière dont il se conduit à l'égard des chrétiens , nous font espérer de jouir de la paix dans cet empire. Sous le gouvernement du nouvel empereur nous n'éprouvons plus de persécutions. Les mandarins ne reçoivent plus les dénonciations que les païens avoient coutume de faire contre nous, pour cause de religion. Les assemblées religieuses se tiennent publiquement et sans obstacle de la part des gouverneurs des villes. Les préfets de police prennent même la défense des chrétiens dans les vexations qu'ils éprouvent quelquefois de la jalousie des infidèles. Nous l'avons vu cette année dernière , d'une manière assez remarquable , dans plusieurs districts de cette vaste province.

Dans celui de la ville de Tong-king , un chrétien qui avoit refusé de donner de l'argent pour contribuer à une cérémonie superstitieuse , fut chassé par les collecteurs, d'une manufacture de soieries où il travailloit pour gagner sa vie. Ce néophyte , indigné de se voir forcé d'abandonner son métier par ces particuliers , leur intenta un procès ; le mandarin jugea en faveur du néophyte , et dit à ses adversaires : Puisque les chrétiens ne vous demandent point d'argent pour l'exercice de leur religion , vous ne devez pas les forcer pour le culte de vos idoles.

Dans un district , quelques particuliers ennemis du nom chrétien ayant maltraité un catéchiste , l'ac-

cusant de prêcher une mauvaise doctrine, le mandarin, après l'avoir examiné, reprit fortement les accusateurs, leur reprochant de causer du trouble, en s'opposant par voie de fait, à une religion qui s'exerce publiquement à Pékin, et que l'empereur ne proscrit nulle part. Ensuite, il donna un décret dans lequel il déclare n'empêcher personne de se faire chrétien : il oblige les dénonciateurs à réparer l'injure qu'ils ont faite au catéchiste, et le renvoie au mandarin supérieur qui le met aussitôt en liberté.

Dans un autre district de la partie méridionale, un chrétien ayant refusé de contribuer à une comédie où les païens faisoient l'éloge de leurs idoles, fut frappé par les collecteurs. L'affaire ayant été portée devant le gouverneur du lieu, celui-ci ordonna d'arrêter les collecteurs, et fit donner à chacun quinze coups de houpade, pour avoir voulu, de leur autorité privée, forcer les chrétiens à contribuer à une cérémonie contraire à leur religion.

Enfin, les néophytes tiennent publiquement leurs assemblées sans aucun obstacle de la part du gouvernement ; et on prêche la religion dans les places publiques et dans les marchés, sans que la proximité des prétoires y mette obstacle. D'après une tolérance si marquée, il y auroit tout lieu d'espérer de voir la religion faire ici les plus grands progrès, s'il nous venoit un nombre suffisant d'ouvriers évangéliques pour administrer cette vaste province.

Selon l'almanach impérial, qui s'imprime tous les ans par ordre de l'empereur, la province de Sutchuen, a trois cents lieues de l'est à l'ouest, et trois



cent vingt du nord au sud; on y compte douze villes du premier ordre, dix-neuf du second, cent dix du troisième, et dix autres, qu'on appelle Ting, qui sont un démembrement de celles du premier ordre; on la divise en quatre parties, celles de l'est, de l'ouest, du sud et du nord. La religion est à peu près également répandue dans chacune de ces quatre parties, et y fait à peu près, les mêmes progrès. Dans la partie orientale, on compte cent dix-sept chrétientés, ou peuplades de chrétiens, cent soixante-douze dans l'occidentale, quarante-trois dans la septentrionale, et cent trente-deux dans la méridionale: le nombre des chrétiens se monte en totalité à quarante-huit mille; il n'y en avoit que vingt-quatre en 1785. Ces chrétientés étant pour la plupart très-éloignées les unes des autres, il faut parcourir un pays immense pour visiter tous les néophytes et les administrer. A cet effet, il y a seulement quatre missionnaires du séminaire de Paris, y compris l'évêque, et dix-neuf prêtres chinois. Les chrétiens peuvent à peine voir un prêtre une fois dans une année. Il y en a même qui sont privés des sacremens plusieurs années de suite.

On travaille, autant qu'il est possible, à former un clergé national. Les écoles où l'on enseigne publiquement la religion chrétienne, ne sont point inquiétées. Les païens nous demandent quelquefois d'y admettre leurs enfans pour leur apprendre à lire les livres classiques, et à écrire leurs caractères. Nous avons dans cette province, soixante-quatre écoles chrétiennes, dont trente-cinq de garçons, et

vingt-neuf de filles. Il est fâcheux qu'on ne puisse pas multiplier suffisamment ces sortes d'institutions ; la pauvreté des habitans y met obstacle dans plusieurs endroits. Pour former un nombre suffisant de prêtres de pays, il nous faudroit un plus grand nombre de prêtres d'Europe, et quelques fonds pour l'entretien des collèges ; l'un et l'autre nous manquent. L'empereur a appelé à Pékin deux nouveaux missionnaires lazaristes, qui sont partis l'été dernier de Canton, pour se rendre à la capitale.

On voit par ces dernières lettres, que les attroupe-  
mens des séditieux, qui en 1803 mettoient le trouble dans l'empire, sont entièrement dissipés, et que les nouveaux bruits de guerre civile répandus par quelques négocians mal instruits, ne méritent aucune croyance.

---

*Extrait d'une lettre écrite de Macao, le 2 novembre*  
1806.

On ne trouve plus à Pékin les missionnaires ni les chrétiens ; on continue à y être observé de plus près, et à y avoir bien moins de liberté qu'auparavant ; il faut espérer que la constance que les fidèles de cette capitale ont montrée l'année dernière dans leurs peines ; que leur patience à tout souffrir plutôt que de trahir leur conscience ; que les tortures que quelques-uns ont endurées, les cachots, l'exil, l'esclavage que plusieurs endurent encore en témoi-

gnage de leur foi ; enfin , que la fidélité de ces généreux confesseurs , attirera sur cette Eglise des grâces spéciales dont on ne tardera pas à sentir les heureux effets.

« Le missionnaire de Pékin qui a été exilé en Tartarie , est plus libre et mieux traité qu'il n'étoit dans le principe. On espère que l'empereur ne tardera pas à lui permettre de rejoindre ses confrères. La persécution que celle de Pékin faisoit craindre dans les provinces , n'a heureusement pas eu lieu. Tout s'est borné à quelques édits que l'on a publiés , mais qui n'ont point été exécutés , excepté peut-être celui qui enjoint de veiller plus strictement pour empêcher l'entrée de nouveaux missionnaires . . . .

» Le missionnaire italien qui fut arrêté dans l'été de 1805 , et conduit dans les prisons de Cantou , y est encore. La sentence de l'empereur le condamne à y rester trois ans. Pendant quelque temps , il a été fort maltraité. Le geolier , dans la vue d'extorquer de l'argent , suivant l'usage , ne se contentoit pas de lui mettre de très-gros fers aux pieds , et fréquemment aux mains ; il lui faisoit mettre pour la nuit , une barre de fer dont une extrémité attachée aux jambes , et l'autre lui passant sous le menton , tenoient son corps étendu , fixe et immobile , d'une manière très-génante. On est venu à bout de trouver un intermédiaire qui a réussi à traiter avec ce geolier ; et , moyennant une somme qu'on lui donne tous les mois , et une plus forte qu'on lui a donnée d'abord , le prisonnier n'a plus à souffrir que les incommodités inséparables de la prison. On peut lui

fair  
mèn  
Nou  
com  
ciét  
com  
mis  
plic  
»  
pou  
éta  
ces  
ne  
son  
ou  
et r  
il fe  
pris  
voit  
voy  
»  
lor  
per  
vap  
sie  
ex  
co  
m  
m  
d'  
co

faire passer quelques adoucissements, de l'argent, même quelques lettres, et en recevoir de sa part. Nous avons appris dernièrement, qu'il avoit pour compagnons d'infortune, trois mandarins, de la société et de la conversation desquels il étoit assez content; mais que deux d'entr'eux venoient d'être mis à mort, et que l'autre avoit prévenu son supplice en se pendant lui-même.

» J'ai dit qu'on avoit trouvé un intermédiaire pour traiter avec le geolier; c'est que les prisons étant dans la ville, les Européens n'y ont pas d'accès. D'ailleurs, il est important que les Européens ne paroissent pas s'intéresser beaucoup pour ces prisonniers, sans quoi le geolier mettroit ses faveurs ou *omissions d'inhumanité* à des prix exorbitans; et même, à force de vouloir extorquer de l'argent, il feroit mourir de faim et de misère notre pauvre prisonnier. Pour cette raison, il est important d'avoir un intermédiaire discret, et il convient de n'envoyer que peu de chose au prisonnier.

» Les Chinois qui conduisoient ce missionnaire lorsqu'il fut arrêté, ont été condamnés à un exil perpétuel, et cet exil est en même temps un esclavage: ils ont porté la cangue, et ont souffert plusieurs autres tourmens avant de partir pour leur exil. Le chef des conducteurs du missionnaire s'est comporté avec beaucoup de prudence et une fermeté héroïque. . . . Il a pris tout le délit sur lui-même. Les tortures n'ont pu lui arracher le nom d'aucun missionnaire, d'aucun chrétien. Ce grand courage, et l'attention qu'il eut, lorsqu'il vit qu'il

alloit être arrêté, de détruire les lettres dont il étoit chargé, et qui eussent donné des renseignemens aux mandarins, ont mis à l'abri des recherches, plusieurs missionnaires et chrétiens qui eussent échappé difficilement.

» Le coadjuteur de Pékin est toujours ici en attendant que les voies deviennent praticables. L'incertitude du temps où il pourra se rendre à son poste, et la crainte que l'évêque de Pékin vienne à manquer, et que ce quartier se trouve sans prélat, ont déterminé celui de nos confrères portugais de Pékin, qui a été nommé à l'évêché de Nankin, à accepter cette dignité, quoiqu'il n'y ait pas de probabilité qu'il puisse visiter son propre troupeau. Il a été consacré dans le courant du mois d'août.

» Nous attendons les envoyés des missionnaires de quelques provinces; mais ils n'arriveront point assez tôt pour que je puisse vous faire part des nouvelles et des détails qu'il nous apporteront de l'état et du fruit de ces missions ».

---

Extr  
de  
bro

« I  
bloit  
Chin  
tes q  
fiche  
n'en  
rins,  
casio  
n'ont  
gion  
devar  
a été  
ayant  
chris  
de d  
à fai  
pers  
mau  
peut  
gue  
»  
men  
vage  
cur

---

*Extrait d'une lettre écrite par M. Hamel, prêtre  
des Missions étrangères, en date du 26 septem-  
bre 1806.*

« La persécution, qui, l'année dernière, sem-  
bloit devoir être générale dans tout l'empire de  
Chine, n'a pas heureusement eu des suites si func-  
tes que nous l'appréhendions. On s'est contenté d'af-  
ficher de tous côtés, des édits assez effrayans ; on  
n'en a point pressé l'exécution. Quelques manda-  
rins, en assez petit nombre, ont voulu à cette oc-  
casion, molester les chrétiens ; mais leurs poursuites  
n'ont été ni fort vives, ni de longue durée. La reli-  
gion se trouve maintenant dans le même état que ci-  
devant : on pourroit même dire que cette alarme lui  
a été plus favorable que nuisible. Tous les païens  
ayant eu, par la lecture des édits, connoissance du  
christianisme ; et voyant ensuite, que malgré tout  
de défenses et de menaces, les chrétiens continuent  
à faire publiquement l'exercice de leur religion, se  
persuadent aisément, que cette religion n'a rien de  
mauvais, et sont plus disposés à l'embrasser. Mais  
peut-être que cette tranquillité ne sera pas de lon-  
gue durée.

» A la fin de l'année dernière, et au commence-  
ment de la présente, la famine a fait de grands ra-  
vages dans plusieurs endroits. Cette calamité a pro-  
curé le baptême à un grand nombre d'enfans. Des



maladies épidémiques ont aussi enlevé bien du monde, soit chrétiens, soit païens. Malheureusement le nouvel évêque de Caradre, M. Tranchant, a été du nombre. C'est une mort bien prématurée, et qui laisse dans cette mission un vide qu'il ne sera pas facile de remplir. M. de Tabraca est habituellement d'une assez foible santé, et n'est pas fort éloigné de sa soixantième année.

» Notre collège s'est trouvé, l'année dernière, à l'occasion des édits contre la religion, dans la nécessité de se dissoudre pendant quelque temps; mais depuis sa réunion, il jouit d'une assez grande tranquillité. Nos élèves sont maintenant au nombre de dix-huit, parmi lesquels il y a lieu d'espérer que quelques-uns pourront dans peu être promus aux ordres sacrés. Si nous pouvions vivre de nos rentes, sans être obligés de nous mêler du temporel, le temps que les élèves doivent passer au collège se trouveroit raccourci de beaucoup; mais l'entretien d'une communauté si nombreuse exige bien des dépenses. Nous sommes donc dans la nécessité de cultiver par nous-mêmes les petits fonds dont la mission a fait l'acquisition, pour nous procurer au moins, par ce moyen, la provision de riz dont nous avons besoin; et quoique nous ayons notre solde plusieurs ouvriers, cela n'empêche pas que dans bien des occasions les écoliers ne se trouvent obligés de mettre la main à l'œuvre, ce qui le détourne assez souvent de leurs études. Mais dans ces tristes circonstances où nous nous trouvons, on fait comme on peut, et non pas comme on veut ».

M.  
me di  
une p  
ble M  
pauvr  
dans  
étaien  
la cha  
plus g

Etat  
chi  
18

Le  
une h  
d'aoû  
juin  
tres :  
mont  
qui o  
encor  
qu'il  
des  
Gort  
chré  
péen  
résid  
et sa

M. Florens, dans une lettre du 4 octobre 1806, me dit : « L'Eglise de cette province vient de faire une perte irréparable par la mort du très-respectable M. Tranchant... L'amour du prochain et des pauvres malades en a fait un martyr : il a contracté dans leur visite la maladie épidémique dont ils étoient affligés ; il est mort pour la charité et dans la charité. Cette perte met cette mission dans le plus grand danger, etc. Il est mort le 18 avril ».

---

*Etat du christianisme dans les royaumes de la Cochinchine et de Tong-king , depuis 1779 jusqu'à 1807.*

Le Tong-king et la Haute-Cochinchine ont éprouvé une horrible persécution qui a commencé au mois d'août 1798, et qui n'étoit pas encore apaisée en juin 1799. Elle étoit surtout dirigée contre les prêtres : deux du pays ont été pris et décapités. Ils ont montré une douceur, une patience et un courage qui ont frappé les païens mêmes. Un troisième étoit encore dans les prisons, et on craignoit beaucoup qu'il ne fût mis à mort. Trois néophytes sont morts des tourmens qu'ils ont soufferts. M. l'évêque de Gortyne a été pris par des gens sans aveu, mais les chrétiens l'ont arraché de leurs mains. Aucun Européen n'a été mis en prison. Presque toutes les églises et résidences des prêtres et des religieuses ont été pillées et saccagées. Les chrétiens ont donné des sommes



considérables pour les sauver ; et après qu'on avoit reçu leur argent , on ne prenoit pas moins leurs églises. Grand nombre de fidèles ont souffert des questions horribles , parce qu'on vouloit les forcer à apostasier et à dénoncer les prêtres et les effets de religion. A quelques-uns on enfonçoit des stylets de fer sous les ongles jusqu'au second article du doigt , qu'on retiroit et enfonçoit de nouveau. On clouoit à des planches les mains de quelques autres. On enveloppoit à d'autres les mains avec des morceaux de linge qu'on trempoit dans l'huile et auxquels on mettoit ensuite le feu , etc. Les prêtres , pour éviter d'être pris , ont été obligés de se tenir cachés dans les antres , dans les forêts et les rochers. Il n'y avoit presque plus aucune maison de sûre , tant les recherches étoient rigoureuses nuit et jour , tant on étoit exposé aux dénonciations ! Pendant toute l'année , les missionnaires n'ont pu aller à l'administration. Il est à craindre que cette retraite forcée et trop prolongée souvent dans des endroits mal-sains , ne cause beaucoup de maladies. M. l'évêque de Gortyne a été attaqué d'une espèce d'hydropisie qui pourroit devenir dangereuse si on n'y apportoit aucun remède convenable. On marque que depuis le commencement de la mission , il n'y a point eu de persécution aussi violente que celle-ci. M. l'évêque d'Adran et ses coopérateurs , ont joui de la plus grande tranquillité. Le roi s'est mieux comporté cette année que les précédentes. Il s'avançoit vers la Haute-Cochinchine pour repousser les rebelles. Il y a quelques raisons de croire qu'il a

eu des succès; mais il ne nous est pourtant rien parvenu de certain à cet égard. Nous n'avons point de lettres de Siam ni du Sutchuen : on nous marque que la révolte qui dévastait cette province est apaisée ».

6 août 1800.

« . . . . Voici deux traits de nos missions orientales, qui, sans doute, vous feront plaisir. Les païens de la partie de la Cochinchine, soumise aux rebelles, vouloient faire apostasier les chrétiens, sans pourtant leur donner la mort, en cas de refus. Les uns prétendoient que pour peu qu'on leur fit peur, on obtiendrait d'eux tout ce que l'on voudrait; les autres soutenoient au contraire qu'ils se laisseroient plutôt égorger que de renoncer à leur religion. Voici le parti qu'ils prirent. Ils arrêtèrent trente-deux catéchistes qu'ils enfermèrent dans une maison qui avoit deux portes. Ils avoient, à une porte, couché l'image du crucifix par terre; on ne pouvoit sortir par cette porte sans fouler l'image aux pieds, et on promettoit la vie sauve à ceux qui sortiroient par cette porte : on l'appelloit la porte de la vie. L'autre porte où l'on n'avoit rien mis, s'appelloit la porte de la mort, et quiconque sortiroit par cette porte étoit menacé d'avoir la tête tranchée. Les païens, mandarins et peuple, qui s'étoient rassemblés en grand nombre pour voir quelle seroit l'issue, furent tout étonnés de voir trente de ces catéchistes marcher d'un pas ferme vers la porte de la mort. A mesure que l'un d'eux sortoit, on le saisissoit avec

fureur, et on le traînoit avec violence, comme pour le mettre à mort. Cet appareil effrayant ne ralentit pas leur courage; deux seulement furent ébranlés. Quand la scène fut finie, les païens ne firent aucun mal aux trente néophytes qui avoient bravé la mort; ils les comblèrent même d'éloges, et couvrirent de confusion ceux qui avoient préféré une vie honteuse à une mort glorieuse. Tel est l'empire de la vertu.

M. Lelabousse nous écrit le détail de la mort édifiante de M. l'évêque d'Adran, arrivée le 9 octobre 1799, et de sa pompe funèbre. Il étoit tombé malade vers le commencement d'août. Sa maladie étoit une dyssenterie causée par la fatigue et toutes sortes d'incommodités. Le roi lui a envoyé ses médecins, et a employé tous les moyens possibles pour lui conserver la vie. M. l'évêque d'Adran a vu arriver sa dernière heure avec une tranquillité dont on trouve peu d'exemples. Il n'a jamais paru si gai ni si content. « Me voilà donc, disoit-il, rendu au bout de cette carrière tumultueuse, que, malgré mes répugnances, je parcours depuis si long-temps! Voilà que mes peines vont enfin finir, et mon bonheur commencer! Je quitte volontiers ce monde où l'on me croyoit heureux; j'y ai été admiré des peuples, respecté des grands, estimé des rois; je ne regrette point ces honneurs, ce n'est que vanité et affliction. La mort va me procurer le repos et la paix; je l'attends avec impatience. Si je suis encore utile sur la terre, je ne refuse pas le travail; mais si Dieu veut m'appeler à lui, je serai au comble de mes vœux ». Après avoir remercié le médecin du roi, et consolé

de

de  
nez  
ave  
fray  
ven  
éto

J  
plus  
une  
du  
très  
tule  
qui  
réfle  
teno  
cœur  
tienc  
les p  
lique  
sèrer  
cour  
miss  
doul  
la pe  
ment  
étoit  
beau  
soit à  
prit  
sa pa  
niers

de l'inutilité de ses remèdes, il lui dit : « Retournez auprès du roi ; racontez à sa majesté ce que vous avez vu ; dites-lui que je n'ai nulle inquiétude, nulle frayeur, afin qu'elle connoisse que les Européens savent et vivre et mourir ». Le récit de ces paroles étonna la cour.

Je ne crois pas, dit M. Lelabousse, que pendant plus de deux mois qu'il a été malade, il ait passé une heure de suite sans être occupé de Dieu et du bonheur du ciel. Comme il ne dormoit que très-rarement, il y pensoit jour et nuit. Le capitule *Vidi civitatem sanctam Jerusalem* et l'hymne qui suit, étoient la matière ordinaire de ses pieuses réflexions, et des discours édifiants dont il m'entretenoit. . . . L'amour ardent qu'allumoient dans son cœur tant de sublimes pensées, lui donnoit une patience invincible, malgré la violence des douleurs les plus aiguës. Dieu permit qu'il lui survint une colique violente avec des convulsions, qui lui causèrent des maux inouis ; il les supporta avec un courage dont je ne reviens pas encore : pas un gémissement, pas un soupir au fort même de la douleur. . . . Je ne l'ai jamais vu se plaindre que de la peine qu'il nous donnoit. . . . Malgré l'anéantissement, pour ainsi dire, de toute la machine, sa tête étoit aussi saine et aussi solide que dans les plus beaux momens de la santé la plus florissante ; il pensoit à tout, il dispoit tout avec une présence d'esprit qu'on ne se lassoit point d'admirer. Il conserva sa parfaite connoissance jusqu'aux cinq ou six derniers jours de sa vie. . . . Aussitôt après sa mort,

nous en portâmes la triste nouvelle au roi. Il envoya sur le champ une belle bière avec des pièces de damas et autres soieries pour l'ensevelir. Le 10 octobre, nous le mimes à bord d'un grand bateau bien armé, et le transportâmes à *Dongnai*, où nous arrivâmes le 16, le soir; le cercueil fut porté à la lueur des flambeaux, et avec beaucoup d'appareil, dans le palais épiscopal. Nous le plaçâmes dans une grande salle magnifiquement ornée, pour y être exposé à la dévotion des fidèles, en attendant le retour du roi. Tous les jours on y célébroit une messe, les autres se disoient à l'église. Le jeune prince fit ériger une grande salle dans la cour, pour y recevoir les mandarins et tous ceux qui venoient. Les chrétiens de toute la province y accoururent en foule. La prière s'y fit deux fois le jour, pendant l'espace de deux mois. Le prince y avoit mis une garde, pour empêcher qu'on ne troublât les chrétiens. Le roi avoit demandé qu'on fît tout ce que la religion pouvoit permettre, et qu'on ne négligeât rien pour la pompe et la magnificence. Il voulut même qu'on chantât des messes solennelles.

Voici l'ordre de l'office qu'on célébroit. La veille après souper, les missionnaires en chapes, et les écoliers de nos deux collèges, en aubes, se rendoient à l'église, où le concours des chrétiens étoit immense. Les officiers français et les mandarins chrétiens y assistoient en grand habit de cérémonie. On y chantoit un nocturne avec les laudes. De là on venoit en procession, au son des instrumens qui jouoient des airs lugubres, à

la salle où étoit le cercueil. On y chantoit un *Libera*, ensuite on retournoit, dans le même ordre, à l'église. Le silence de la nuit et ses ténèbres, l'image de la mort et la lueur des flambeaux contribuoient à rendre cette cérémonie majestueuse. Elle a bien frappé les païens, qui ne jugent de la religion que par l'extérieur. Le lendemain matin, même concours, même ordre. La messe chantée, on se rendoit, comme la veille, au palais épiscopal. Avant le *Libera*, on récitoit une courte oraison funèbre. La cérémonie finie, le prince invitoit les mandarins, que le roi y envoyoit tous ce jour-là, à un grand repas.

L'enterrement se fit le 16 décembre. La religion et le trône se réunirent pour rendre à l'évêque tous les honneurs dus au rang qu'il tenoit dans l'église et dans le royaume. Le roi avoit chargé le prince son fils, de diriger le convoi. On se mit en marche vers deux heures après minuit. Le cercueil, enveloppé d'un damas superbe, et enbâssé dans un cadre à deux degrés, avec chacun vingt-cinq cierges allumés, étoit placé sur un beau brancard d'environ vingt pieds de long, porté par quatre-vingts hommes choisis : un baldaquin brodé en or couvroit le tout. Une grande croix formée avec des fanaux artistement disposés, étoit à la tête du convoi. Elle étoit suivie de six niches bien sculptées, posées sur des tables, et portées chacune par quatre hommes. Dans la première étoient écrites en or quatre lettres qui signifioient : *au souverain Seigneur du ciel*. La seconde renfermoit l'image de saint Paul, la troisième celle de S. Pierre, la quatrième

L'Ange gardien, la cinquième la Ste. Vierge. Ensuite venoit un étendard de damas, d'environ quinze pieds de long, où étoient brodés en caractères d'or les titres qu'avoient donnés à Mgr, le roi de France et celui de la Cochinchine, avec ceux qui lui appartiennent en qualité d'évêque. La crosse et la mitre étoient dans la sixième niche. On la portoit aussi sur un brancard avec son baldaquin. Immédiatement devant le cercueil, une nombreuse jeunesse chrétienne, en couronne et des cierges à la main, avec les catéchistes les plus respectables de chaque église, accompagnoient les brancards et les niches. Toute la garde du roi, composée de plus de douze mille hommes, sans compter celle du prince son fils, étoit sous les armes, et rangée sur deux lignes, les canons de campagne à la tête. Cent vingt éléphants avec leurs escortes et leurs cornettes marchaient des deux côtés. Tambours, trompettes, musique cochinchinoise et camboyenne, fusées, feux d'artifice, etc., tout contribuoit à la pompe. Plus de deux cents fanaux de différentes formes; outre un nombre prodigieux de flambeaux et de cierges, éclairaient cette marche. Au moins quarante mille hommes, tant chrétiens que païens, suivoient le convoi. Le roi s'y trouvoit avec tous les mandarins des différens corps; sa mère, sa sœur, la reine, ses concubines, ses enfans, toutes les dames de la cour crurent que, pour un homme si fort au-dessus du commun, il falloit passer par-dessus les loix communes; elles y vinrent toutes, et allèrent jusqu'au tombeau. On ne peut compter le nombre des spectateurs que cette pompe

atti  
spe  
cho  
cin  
on  
Le  
ner  
les p  
un p  
de l  
Com  
les l  
silen  
prin  
» en  
sion  
nière  
bre;  
jestu  
fit se  
tant  
nétré  
» ne  
» fau  
ment  
monu  
placé  
sur u  
édific  
pui,  
tour.

attira ; les chemins étoient couverts , on voyoit des spectateurs jusque sur les toits. Le prélat avoit choisi pour sa sépulture un jardin champêtre , à cinq quarts de lieue de la ville. Rendu à ce jardin , on dépose le cercueil sur le bord du tombeau. Le roi fait écarter tout le monde , pour nous donner la facilité d'en faire la bénédiction et de réciter les prières accoutumées. Quand M. Liot vint à jeter un peu de terre dans la fosse , pour donner le signal de la remplir , le roi s'approcha et en jeta aussi. Comme les chrétiens s'avançoient en foule , poussant les hauts cris , les mandarins voulurent leur imposer silence et les éloigner , pour ne pas incommoder ce prince : « Laissez-les faire , leur dit-il , et ne les en empêchez pas ». Le roi fit , après que les missionnaires se furent retirés , un sacrifice à la manière du pays. On lut d'abord une oraison funèbre ; ensuite le roi s'avança d'un pas grave et majestueux , la douleur peinte sur le visage , et lui fit ses derniers adieux. Ses larmes couloient avec tant d'abondance , qu'un grand mandarin en fut pénétré jusqu'au vif , et dit tout haut : « Quand nous ne pleurerions pas en voyant le maître , il nous faudroit pleurer en voyant le roi ». Actuellement ce prince fait élever un tombeau superbe , monument digne de monseigneur et de lui ; il est placé sur une plate-forme de neuf toises carrées , sur une demie de haut , qui sera couverte d'un bel édifice ; une muraille de briques à hauteur d'appui , avec différentes décorations , en fera le contour. Douze à quinze hommes , sous l'autorité de



Barthelemi, que vous avez vu à Paris à la suite du prince, seront chargés de la garde de ce tombeau.

De Cochinchine et du Tong-king.

La religion fait toujours quelques progrès dans ces deux royaumes, réunis aujourd'hui en un seul. Le roi de Cochinchine, après avoir recouvré tout son royaume et conquis celui du Tong-king, avoit donné un édit en faveur de la religion chrétienne; mais il y avoit laissé quelques expressions équivoques, qui expoisoient encore ses sujets chrétiens aux vexations des infidèles. Les évêques, vicaires apostoliques des deux royaumes, lui firent des remontrances pour le supplier d'en donner un nouveau, dont l'énoncé fut plus clair. Il le leur promit, et il leur fit voir un modèle, qu'il leur permit d'examiner pour ce qui concernoit leur religion : ils y trouvèrent encore quelques expressions peu favorables au christianisme. Ils prièrent de nouveau le roi de vouloir bien les changer; mais l'affaire traîna en longueur. En attendant, le roi reçut les ambassadeurs de l'empereur de la Chine, qui lui apportèrent les patentes par lesquelles leur maître le reconnoissoit pour roi de la Cochinchine et du Tong-king. Les évêques allèrent à cette occasion lui offrir les présens d'usage; il les reçut avec assez de bonté : il avoit pourtant l'air un peu embarrassé. La vue des évêques lui rappeloit le souvenir des services essentiels qu'il avoit reçus de l'évêque d'Adran et des chrétiens, auxquels il doit en grande

partie, et la vie, et le trône. Son nouvel édit en faveur de la religion n'a pas encore paru.

---

*Constitution de N. S. P. le Pape, au sujet des cérémonies chinoises (1).*

DEPUIS que par la providence de Dieu, sans aucun mérite de notre part, nous avons pris le gouvernement de l'Eglise catholique, c'est-à-dire, une charge qui par sa vaste étendue est d'un poids immense, nous n'avons rien eu plus à cœur dans l'application que nous avons donnée à nos devoirs, que de décider avec une sagesse convenable, et par l'exacte sévérité d'un jugement apostolique, les vives contestations qui se sont élevées il y a long-temps dans l'empire de la Chine entre les prédicateurs de l'Evangile, et qui n'ont fait que croître et que s'échauffer tous les jours de plus en plus, tant à l'égard de quelques termes chinois dont on se servoit pour exprimer le saint et ineffable nom de Dieu, que par rapport à certains cultes ou certaines cérémonies de la nation, que quelques missionnaires rejetoient comme superstitieuses, pendant que d'autres les permettoient comme les croyant purement civiles; afin que toutes les dissensions qui troubloient et qui interrompoient la propagation de la religion chrétienne et de la foi catholique étant ôtées, tous

---

(1) Voyez le Tableau historique, page XLV, tom. II.

eussent le même sentiment, et parlassent le même langage, et qu'ainsi Dieu fût glorifié dans une parfaite conformité de pensées et de paroles par ceux qui sont sanctifiés en Jésus-Christ.

C'est dans ce dessein que dès le 20 de novembre de l'année 1704, nous confirmâmes et approuvâmes par l'autorité apostolique, les réponses que la congrégation de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, commis et députés par la même autorité dans toute la république chrétienne, en qualité d'inquisiteurs généraux contre l'hérésie, donna sur diverses questions qui avoient été agitées touchant la même affaire de la Chine, après un long examen commencé sous le pontificat de notre prédécesseur Innocent XII, d'heureuse mémoire, et continué depuis par notre ordre durant plusieurs années : Et après avoir entendu les raisons des deux parties, aussi bien que les sentimens d'un grand nombre de Théologiens et de Qualificateurs.

Or, les décisions portées dans ces réponses sont celles qui suivent :

*Que comme dans la Chine on ne peut pas signifier d'une manière convenable le Dieu très-bon et très-grand par les noms qu'on lui donne en Europe, il faut se servir, pour exprimer le vrai Dieu, du mot TIEN CHU, qui veut dire le Seigneur du ciel, et qu'on sait être depuis long-temps reçu et approuvé par l'usage des missionnaires et des fidèles de la Chine ; mais qu'il faut rejeter absolument les noms TIEN, Ciel, et XANG-TI, souverain empereur.*

*Que pour cette raison, il ne faut pas permettre*

qu'a  
blea  
le c  
déjà

Q  
pou  
tien  
ni a  
ont  
dans  
étan

Q  
les é  
pelle  
rena  
tiqu  
à la  
ou i  
lettr  
neur  
de l  
poss  
aux  
temp

Q  
de f  
cêtre  
diés  
quel  
d'au

Q

qu'on expose dans les églises des chrétiens les tableaux avec l'inscription chinoise KING-TIEN , adorez le ciel , ni qu'on y garde à l'avenir , ceux qui y sont déjà exposés.

Qu'il ne peut non plus en aucune manière , ni pour quelque cause que ce soit , être permis aux chrétiens de présider , de servir en qualité de ministres , ni d'assister aux sacrifices solennels ou oblations qui ont coutume de se faire à Confucius et aux ancêtres , dans le temps de chaque équinoxe de l'année , comme étant imbues de superstition.

Que de même , il ne faut point permettre que dans les édifices de Confucius , qui en langue chinoise s'appellent Miao , les chrétiens exercent les cérémonies , rendent les cultes et fassent les oblations qui se pratiquent en l'honneur de Confucius , soit chaque mois , à la nouvelle et à la pleine lune , par les mandarins ou les principaux magistrats et autres officiers et lettrés , soit par les mêmes mandarins ou gouverneurs et magistrats , avant que de prendre possession de leur dignité , ou du moins après en avoir pris possession ; et enfin , par les lettrés qui étant reçus aux degrés , se transportent sur le champ dans le temple ou édifice de Confucius.

Que de plus , il ne faut pas permettre aux chrétiens de faire les oblations moins solennelles à leurs ancêtres , dans les temples ou édifices qui leur sont dédiés , ni d'y servir en qualité de ministres , ou de quelque autre manière que ce soit , ni d'y rendre d'autres cultes , ou faire d'autres cérémonies.

Qu'on ne doit point encore permettre aux chré-

tiens de pratiquer ces sortes d'oblations , de cultes et de cérémonies , en présence des petits tableaux des ancêtres, dans les maisons particulières , ni à leurs tombeaux , ni avant que de d'enterrer les morts, de la manière qu'on a coutume de les pratiquer en leur honneur , soit conjointement avec les gentils , soit séparément , ni d'y servir en qualité de ministres , ni d'y assister. *A quoi il faut ajouter que , comme après avoir pesé de part et d'autre , et examiné avec soin et avec maturité tout ce qui se passe dans toutes ces cérémonies , on a trouvé qu'elles se font de manière qu'on ne peut les séparer de la superstition , on ne doit pas les permettre à ceux qui font profession de la religion chrétienne , même en faisant une protestation publique ou secrète qu'ils ne les pratiquent point à l'égard des morts par un culte religieux , mais seulement par un culte civil et politique , et qu'ils ne leur demandent rien , ni qu'ils n'en espèrent rien.*

*Que néanmoins par ces décisions , on ne prétend pas condamner la présence ou l'assistance purement matérielle , selon laquelle il arrive quelquefois aux chrétiens de se trouver avec les gentils , lorsqu'ils font des choses superstitieuses , pourvu qu'il n'y ait de la part des fidèles aucune approbation ni expresse ni tacite de ce qui se passe ; et qu'ils n'y exercent aucun ministère , lorsqu'on ne peut autrement éviter les haines et les inimitiés , après avoir fait toutefois , s'il se peut commodément , une protestation de foi , et hors de tout péril de subversion.*

*Qu'enfin , on ne doit point permettre aux chrétiens de garder dans leurs maisons particulières les*

petit  
tum  
chin  
ou c  
insc  
trou  
miè  
chos  
C  
du  
pou  
titi  
à-d  
cor  
le s  
prit  
déc  
chr  
pié  
cét.  
vie  
mo  
ces  
vé  
l'a  
mé  
qu  
av  
il  
sa

*petits tableaux de leurs parens morts , suivant la coutume de ces pays-là , c'est-à-dire , avec une inscription chinoise qui signifie le trône ou le siège de l'esprit ou de l'ame d'un tel , non plus qu'avec une autre inscription qui marque simplement le siège ou le trône , et qui pour être plus abrégée que la première , ne paroît néanmoins signifier que la même chose.*

*Qu'à l'égard des petits tableaux où le nom seul du défunt seroit écrit , on peut en tolérer l'usage , pourvu qu'on n'y mette rien qui resente la superstition , et qu'ils ne donnent point de scandale , c'est-à-dire , pourvu que les Chinois qui ne sont pas encore chrétiens , ne puissent pas croire que ceux qui le sont gardent ces petits tableaux dans le même esprit que les païens : et ajoutant de plus , à côté , une déclaration qui fasse entendre quelle est la foi des chrétiens à l'égard des morts , et quelle doit être la piété des enfans et des descendans envers leurs ancêtres.*

*Que néanmoins on ne prétend pas , par tout ce qui vient d'être dit , défendre de faire à l'égard des morts d'autres choses , s'il y en a quelques unes que ces peuples aient coutume de faire qui ne soient point véritablement superstitieuses , et qui n'aient point l'apparence de superstition , mais qui soient renfermées dans les bornes des cérémonies civiles et politiques. Or , pour savoir quelles sont ces choses , et avec quelle précaution elles peuvent être tolérées , il faut s'en rapporter au jugement , tant du commissaire et visiteur général du S. Siège , qui sera pour*

*lors dans la Chine , ou de celui qui tiendra sa place , que des évêques et des vicaires apostoliques de ces pays-là , qui , de leur part seront obligés d'apporter tout le soin et toute la diligence possible pour introduire peu à peu parmi les chrétiens , et mettre en usage les cérémonies que l'Eglise catholique a pieusement prescrites pour les morts , en ôtant tout-à-fait les cérémonies des païens.*

Ensuite près de six ans s'étant écoulés , après avoir pris une seconde fois les avis des cardinaux de la même congrégation , qui avoient discuté de nouveau l'affaire avec un très-grand soin et une parfaite maturité , nous déclarâmes par un second décret du 25 de septembre 1710 , que tous et un chacun de ceux que cette affaire regardoit , eussent à observer constamment et inviolablement , les réponses déjà données , et le mandement ou décret que Charles-Thomas de Tournon , de pieuse mémoire , alors patriarche d'Antioche , commissaire apostolique et visiteur général dans l'empire de la Chine , et depuis fait , de son vivant , cardinal de la même sainte Eglise romaine , en se conformant expressément aux mêmes réponses , avoit publié sur les lieux le 25 de septembre 1707 , et nous attachâmes à notre déclaration les censures et les peines exprimées dans ce mandement ; ôtant absolument tout prétexte et toute fausse raison qu'on pourroit prendre d'y contrevenir , et surtout *apposant la clause* : Nonobstant toute appellation par quelques personnes que ce puisse être , à nous et au Siège apostolique , que nous jugeâmes à propos pour cette

raison de rejeter entièrement, et que nous rejetâmes en effet, selon qu'il est porté plus ample-ment dans notre décret.

Tout cela auroit dû suffire pleinement et abondamment pour arracher jusqu'à la racine, la zizanie que l'homme ennemi avoit sémée sur le bon grain dans le champ évangélique de la Chine, et pour faire obéir avec l'humilité et la soumission requises, tous les fidèles à nos ordres et à ceux du S. Siège : vu principalement qu'à la fin de ces réponses, qui, comme il a déjà été dit, avoient été confirmées et approuvées par nous, nous avons prononcé clairement et distinctement, que LA CAUSE ÉTOIT FINIE.

Mais comme, suivant ce qui nous est revenu de ces pays-là, et que nous n'avons pu apprendre qu'avec une extrême douleur, la plupart éludent mal à propos depuis trop long-temps, ou du moins retardent avec excès, non sans blesser notablement notre autorité pontificale, sans scandaliser beaucoup les fidèles de Jésus-Christ, et sans préjudicier considérablement au salut des ames, l'exécution que nous avons si fortement ordonnée des décisions dont il s'agit, sous les faux et vains prétextes que nous les avons suspendues; ou qu'elles n'avoient pas été assez authentiquement publiées; ou qu'on y avoit inséré, ainsi qu'on l'assure très-injustement, des conditions qui, avant l'exécution du décret, devoient être vérifiées; ou que les faits sur lesquels on a décidé n'avoient pas été rendus certains; ou que l'on prétendoit que nous devions encore donner d'autres déclarations plus étendues; ou qu'il y



avoit sujet de craindre de grands maux pour les missionnaires et pour la mission même, si les ordres du S. Siège étoient suivis; ou enfin sous prétexte du décret qui avoit été donné dès le 23 de mars 1656, sur les mêmes cultes et les mêmes cérémonies de la Chine, et qui avoit été approuvé par Alexandre VII, d'illustre mémoire, l'un de nos prédécesseurs.

C'est pourquoy, dans la vue de satisfaire à l'obligation que Dieu nous a imposée de servir apostoliquement l'Eglise, et désirant rejeter et anéantir entièrement toutes ces difficultés, ces détours, ces subterfuges, ces prétextes; et en même temps de pourvoir, autant qu'il nous est possible, avec le secours de Dieu, au repos des fidèles et au salut des ames: de l'avis des mêmes cardinaux, et de notre propre mouvement, certaine science, pleine puissance et autorité apostolique; après une mûre délibération, nous ordonnons à tous et à chacun des archevêques et évêques qui sont ou qui seront à l'avenir, en quelque temps que ce soit, dans l'empire de la Chine, ou dans les royaumes, provinces, et autres lieux adjacens, sous peine de suspense de l'exercice des fonctions épiscopales, et sous peine d'interdit de l'entrée de l'église; et à tous les officiaux, grand-vicaires pour le spirituel, et autres ordinaires de ces lieux-là; de même aux vicaires apostoliques qui ne seroient pas évêques, ou à leurs provicaires et leurs missionnaires, tant séculiers que réguliers, de quelque ordre, congrégation et institut que ce soit, même de la société de JÉSUS, sous

peine d'une excommunication dont la sentence est déjà portée, et dont personne ne pourra être absous par qui que ce soit que par nous-mêmes, et par le pontife romain qui sera alors, excepté à l'article de la mort : et quant aux réguliers, sous peine encore de privation de voix active et passive; lesquelles censures seront encourues par le fait même, et sans autre déclaration, par tous les contrevenans : et nous leur commandons, par la force des présentes, et en vertu de la sainte obéissance, d'observer exactement, entièrement, absolument, inviolablement et invariablement, les réponses ci-insérées, et tout ce qui y est contenu, tant en général qu'en particulier; et de le faire observer de la même manière, autant qu'il sera en eux, par ceux dont ils auront soin, ou dont la conduite les regardera, sans qu'ils aient la hardiesse, ou qu'ils présument d'y contrevenir en quelque manière que ce soit, sous aucun titre, cause, occasion, couleur, prétexte du nombre de ceux qui sont exprimés ci-dessus, ou quelque autre que ce puisse être.

De plus, par le même mouvement, science, délibération, plénitude de puissance, en conséquence et en vertu des présentes, nous statuons et ordonnons, que sous les mêmes peines d'excommunication réservée et de privation de voix active et passive, que tous et un chacun des ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers des susdits ordres, congrégations, instituts, et sociétés; même de celle de JÉSUS, qui ont été envoyés dans la Chine, ou dans les autres royaumes et provinces dont nous avons

parlé, soit par le S. Siège, soit par leurs supérieurs, ou qui y seront envoyés à l'avenir, en vertu de quelque titre ou de quelque pouvoir qu'ils y soient déjà, ou qu'ils y doivent être dans la suite; savoir, ceux qui y sont maintenant, aussitôt que la présente constitution leur sera connue; et ceux qui y seront à l'avenir, et avant qu'ils commencent d'y exercer aucune fonction de missionnaires, s'engageront par serment à observer fidèlement, entièrement et inviolablement notre présent précepte et commandement, selon la forme qui sera marquée à la fin de la présente constitution, entre les mains du commissaire et visiteur apostolique qui se trouvera alors dans l'empire de la Chine, ou de quelque autre qui sera député par lui, ou à son défaut, entre les mains des évêques ou des vicaires apostoliques de ces lieux-là, sous la juridiction desquels respectivement ils demeureront déjà, ou devront demeurer dans la suite, ou de quelqu'autre qui aura été député par eux. Et quant aux réguliers, ils seront absolument obligés de faire ce serment entre les mains des supérieurs de leur ordre, ou de ceux que ces supérieurs auront députés; qui se trouveront sur les lieux; en sorte, qu'avant la prestation du serment, et la souscription du formulaire qui sera signé de la propre main de chacun de ceux qui prêteront ce serment, il ne sera permis à aucun de continuer ni d'exercer de nouveau nulle fonction de missionnaire, comme d'entendre les confessions des fidèles, de prêcher, d'administrer les sacremens de quelque manière que ce puisse être, non pas même en qualité

lité  
lieu  
sou  
fauc  
spé  
cun  
part  
qu'i  
à le  
mèn  
leur  
exp  
enti  
n'av  
N  
doiv  
par  
liers  
teu  
des  
aur  
pies  
men  
dina  
visi  
évêc  
Q  
con  
Jés  
serc  
nes  
3

lité de députés des évêques ou des ordinaires des lieux, ni comme simples prêtres de leur ordre, ni sous quelque autre titre, cause, privilège, dont il faudroit faire une mention expresse, spéciale et très-spéciale : et ils ne pourront nullement se servir d'aucuns pouvoirs, soit qu'ils eussent été accordés en particulier à leur personne par le S. Siège, soit qu'ils eussent été donnés en général respectivement à leurs ordres, congrégations, instituts et sociétés, même à celle de Jésus : mais nous entendons qu'à leur égard, outre et par-dessus les peines ci-dessus exprimées, tous et chacun de ces pouvoirs cessent entièrement, n'aient plus d'effet, et soient réputés n'avoir plus aucune force.

Nous ordonnons de plus que tous ces sermens qui doivent être faits, comme nous le venons de dire, par tous les missionnaires, tant séculiers que réguliers, entre les mains, soit du commissaire et visiteur apostolique qui sera alors, soit des évêques ou des vicaires apostoliques, après que ceux qui les auront faits les auront signés, ou du moins des copies authentiques, soient envoyés le plus promptement qu'il sera possible à la congrégation des cardinaux du saint Office par le même commissaire et visiteur apostolique qui sera alors, ou par les mêmes évêques et vicaires apostoliques.

Quant aux supérieurs réguliers de chaque ordre, congrégation, institut et société, même de celle de Jésus, qui sont maintenant sur les lieux, ou qui y seront alors, ils seront tenus, sous les mêmes peines, de faire le même serment selon la forme ci-

dessus prescrite, de souscrire le formulaire entre les mains, soit du même commissaire et visiteur apostolique qui sera alors sur les lieux, soit des évêques et vicaires apostoliques; comme aussi d'exiger respectivement de leurs sujets la prestation du même serment, et d'envoyer au plutôt des copies authentiques à leurs supérieurs généraux, qui seront obligés de les présenter sans délai à la congrégation des cardinaux du saint Office.

Ordonnant que cette constitution, avec tout ce qu'elle contient ( quand même ceux dont on a parlé, et tous autres quels qu'ils puissent être, qui ont ou qui prétendent avoir, de quelque manière que ce soit, intérêt dans les décisions que nous venons de rapporter, de quelque état, degré, ordre, prééminence et dignité qu'ils soient, ou tels que d'ailleurs ils méritent une mention spéciale et personnelle, n'y auroient pas consenti, et qu'ils n'auroient été ni appelés, ni cités, ni entendus; et que les causes pour lesquelles la présente constitution est émanée n'auroient pas été suffisamment déduites, vérifiées et justifiées; ou pour quelque autre cause que ce soit, quoiqu'elle fût même juridique et privilégiée; ou sous quelque couleur et quelque prétexte que ce puisse être; ou pour quelque chef, même compris dans le corps du droit, qu'on pût alléguer, comme seroit le chef d'une énorme, très-énorme, et totale lésion.), ne soit jamais taxée d'aucun vice de subreption, ou d'obreption, ou de nullité, ni de défaut d'intention de notre part, ni de défaut de consentement des parties intéressées, non

plus  
soit  
auro  
qu'o  
que  
affoi  
men  
tend  
cont  
bouc  
reco  
de d  
mis à  
moy  
ven  
d'en  
juge  
const  
toute  
qu'el  
tant  
pour  
mani  
sous  
soit  
péch  
voul  
men  
regar  
puiss  
péch

plus que d'aucun autre défaut, quelque grand qu'il soit, quand même il seroit substantiel, et qu'on n'y auroit ni pensé, ni pu penser, quoiqu'il exigeât qu'on en fît une mention expresse. Ordonnant aussi que la présente constitution ne soit ni attaquée, ni affoiblie, ni invalidée, ni rétractée, ni mise en jugement, ou rappelée aux termes de droit, et qu'on ne tende ou obtienne aucun moyen de se pourvoir contre elle par la voie qu'on appelle *d'ouverture de bouche*, et *de restitution en entier*; ou qu'on n'ait recours à quelque autre moyen que ce puisse être, de droit, de fait, ou de grâce, ou qu'il ne soit permis à personne, après avoir obtenu du S. Siège ce moyen qui auroit été accordé par le propre mouvement, science et pleine puissance apostolique, d'en user et de s'en aider en nulle manière, soit en jugement, soit hors de jugement, en sorte que cette constitution ait toujours sa stabilité, sa validité, et toute sa force, pour le temps présent et à venir, et qu'elle sorte et ait son plein et entier effet; nonobstant tous les défauts de droit, ou de fait qu'on pourroit lui opposer et lui objecter, de quelque manière, et pour quelque cause que ce puisse être; sous prétexte même de quelques privilèges que ce soit qu'on eût obtenus du S. Siège, à l'effet d'empêcher ou de retarder l'exécution qu'elle doit avoir: voulant qu'elle soit inviolablement et immuablement observée par ceux qu'elle regarde et qu'elle regardera dans tous les temps à venir, sans qu'on puisse avoir aucun égard à tous et chacun des empêchemens qu'on a apportés jusqu'ici, qu'on

pourroit apporter dans la suite en quelque manière que ce soit, qui doivent tous être absolument et entièrement rejetés. C'est ainsi et non autrement qu'à l'égard de ce qui est décidé ici, nous ordonnons qu'il soit jugé et prononcé définitivement par tous juges, tant ordinaires que délégués, même par nos auditeurs du palais apostolique, et par les cardinaux de la sainte Eglise romaine, même par les Légats à *latere*, les nonces du S. Siège, et tous autres de quelque prééminence qu'ils soient, et de quelque autorité qu'ils jouissent à présent et à l'avenir; leur ôtant à tous et à chacun d'eux toute sorte de pouvoir et de faculté de juger et d'interpréter autrement; et s'il arrive que quelqu'un d'entr'eux, avec connoissance ou par ignorance, osé entreprendre quelque chose de contraire à ce que nous venons de régler, nous déclarons son jugement nul et de nul effet.

Nonobstant ce qui vient d'être dit; et en tant que besoin seroit, nonobstant notre règle et celle de la chancellerie apostolique, *de ne point ôter un droit acquis*; et autres constitutions et ordonnances apostoliques, générales ou spéciales, ou celles qui auroient été faites dans des conciles universels ou provinciaux, ou dans des assemblées synodales, et celles encore de tous les ordres, congrégations, instituts et sociétés, même la société de Jésus, et de quelques églises que ce puisse être; et autres statuts, même confirmés par serment, par autorité apostolique, ou de quelque autre manière que ce soit, coutumes et prescriptions, quelque anciennes et

immémoriales qu'elles soient, privilèges, indults, et lettres apostoliques accordées par le S. Siège aux ordres, congrégations, instituts, sociétés, même à celle de Jésus, et aux églises dont nous avons parlé, ou à telles autres personnes que ce soit, quelque élevées et quelque dignes qu'elles puissent être que le S. Siège en fasse une mention très-spéciale; accordées, *dis-je*, pour quelque cause que ce soit, même par voie de contrat et de récompense, sous quelque teneur ou forme de paroles que ces concessions soient conçues, et quelques clauses qu'elles renferment, fussent-elles déroatoires des déroatoires, et autres plus efficaces et très-efficaces, et insolites, ou inusitées, et irritantes; et autres décrets semblables, donnés même par le propre mouvement, science et pleine puissance, ou à l'instance de quelques personnes que ce soit, même distinguées par la dignité impériale, royale, ou autre quelle qu'elle puisse être, séculière ou ecclésiastique; ou à leur considération, ou de quelque autre manière que ce soit, dès que ces concessions se trouveroient contraires à ce qui est ordonné et établi par notre présente constitution, quand même elles auroient été rendues, faites, plusieurs fois réitérées, et approuvées, confirmées et renouvelées à un très-grand nombre de reprises. A toutes lesquelles choses, et à chacune d'elles, quoique pour y déroger suffisamment, et à tout ce qu'elles contiennent, il fût nécessaire d'en faire une mention spéciale, spécifique, expresse, et individuelle, et de mot à mot, et non par des clauses générales



équivalentes, ou de se servir de quelque forme singulière et recherchée; tenant ces sortes de clauses pour pleinement et suffisamment exprimées et insérées dans la présente constitution, de même que si elles y étoient exprimées et insérées en effet, mot pour mot, sans qu'il y eût rien d'omis, et dans la même forme qu'elles ont en elles-mêmes: nous y dérogeons spécialement et expressément, et voulons qu'il y soit dérogé, ainsi qu'à toutes les autres choses contraires quelles qu'elles soient, pour l'effet des présentes, et pour cette fois seulement; consentant d'ailleurs qu'elles demeurent dans leur force et dans leur vigueur.

Voici le formulaire du serment qui, comme on l'a dit, doit être fait.

JE N... MISSIONNAIRE ENVOYÉ A LA CHINE (OU DESTINÉ POUR LA CHINE) OU AU ROYAUME N... OU LA PROVINCE N... PAR LE S. SIÈGE (OU PAR MES SUPÉRIEURS) SUIVANT LES POUVOIRS QUE LE S. SIÈGE LEUR A ACCORDÉS) OBÉIRAI PLEINEMENT ET FIDÈLEMENT AU PRÉCEPTÉ ET COMMANDEMENT APOSTOLIQUE TOUCHANT LES CULTES ET CÉRÉMONIES DE LA CHINE, RENFERMÉ DANS LA CONSTITUTION QUE N. S. P. LE PAPE CLÉMENT XI A FAITE SUR CE SUJET, OU LA FORME DU PRÉSENT SERMENT EST PRESCRITE, ET A MOI PARFAITEMENT CONNU PAR LA LECTURE QUE J'AI FAITE EN ENTIER DE LA MÊME CONSTITUTION, ET L'OBSERVERAI EXACTEMENT, ABSOLUMENT ET INVIOLABLEMENT, ET L'ACCOMPLIRAI SANS AUCUNE

TERGIVERSATION. QUE SI EN QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT ( CE QU'A DIEU NE PLAISE ) J'Y CONTRÉVIENS , TOUTES LES FOIS QUE CELA ARRIVERA , JE ME RECONNOIS ET ME DÉCLARE SUJET AUX PEINES PORTÉES PAR LA MÊME CONSTITUTION. JE LE PROMETS , JE LE VOUE , ET JE LE JURE DE LA SORTE EN TOUCHANT LES SAINTS ÉVANGILES. QU'AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE ET CES SAINTS ÉVANGILES. JE N.... DE MA PROPRE MAIN.

Au reste nous voulons et ordonnons expressément que cette présente constitution , ou les copies qui en seront faites , même celles qui seront imprimées , soient notifiées et intimées à tous les supérieurs généraux et procureurs généraux , et à chacun d'eux des ordres ci-dessus nommés , des congrégations , des instituts et des sociétés , même de celle de Jésus , afin que ces supérieurs et procureurs , tant en leur nom qu'au nom de leurs sujets et inférieurs , respectivement promettent d'exécuter et d'observer la même constitution , et donnent par écrit acte de leur promesse , et qu'ils envoient le plus promptement possible qu'il se pourra , par plusieurs voies , ces copies à leurs sujets ou inférieurs , qui sont ou seront dans la Chine et dans les autres royaumes et provinces dont il a été fait mention , en leur enjoignant très - étroitement d'exécuter et d'observer pleinement , entièrement , véritablement , réellement et effectivement en toutes choses , sans manquer à aucune , cette constitution et tout ce qu'elle renferme . Et parce qu'il seroit difficile d'ex-

hiber et de publier par-tout des originaux de cette constitution, nous voulons et ordonnons semblablement qu'on ajoute en tous lieux, tant en jugement que hors de jugement, la même foi aux copies, même imprimées, qui en auront été faites, et qui auront été souscrites de la main de quelque notaire public, et scellées du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, qu'on auroit pour l'original de la même constitution, s'il étoit exhibé et montré. Donné à Rome, à Sainte Marie Majeure, sous l'anneau du pécheur, le 19<sup>e</sup> jour de mars 1715, de nôtre pontificat l'année 15.

En 1744, le pape Benoît XIV publia la bulle *Omnium sollicitudinum*. Le souverain pontife déclare qu'il a reçu le témoignage de l'obéissance des missionnaires aux décrets de son prédécesseur; ainsi, qu'il ne lui reste autre chose à faire que de répondre aux demandes que quelques missionnaires avoient adressées au S. Siège: qu'il a tout sujet d'espérer que ses réponses mettront fin pour toujours à des disputes qui ont nui pendant si long-temps aux travaux de tant d'excellens ouvriers, en rendant inutiles les sueurs et le sang dont ils avoient arrosé ces contrées.

Cette bulle eut tout l'effet que s'en promettoit Benoît XIV; et depuis cette époque, la paix et l'harmonie qui n'ont pas cessé de régner entre tous les missionnaires des différens ordres, sont une des causes principales des succès qui ont couronné leurs travaux évangéliques.

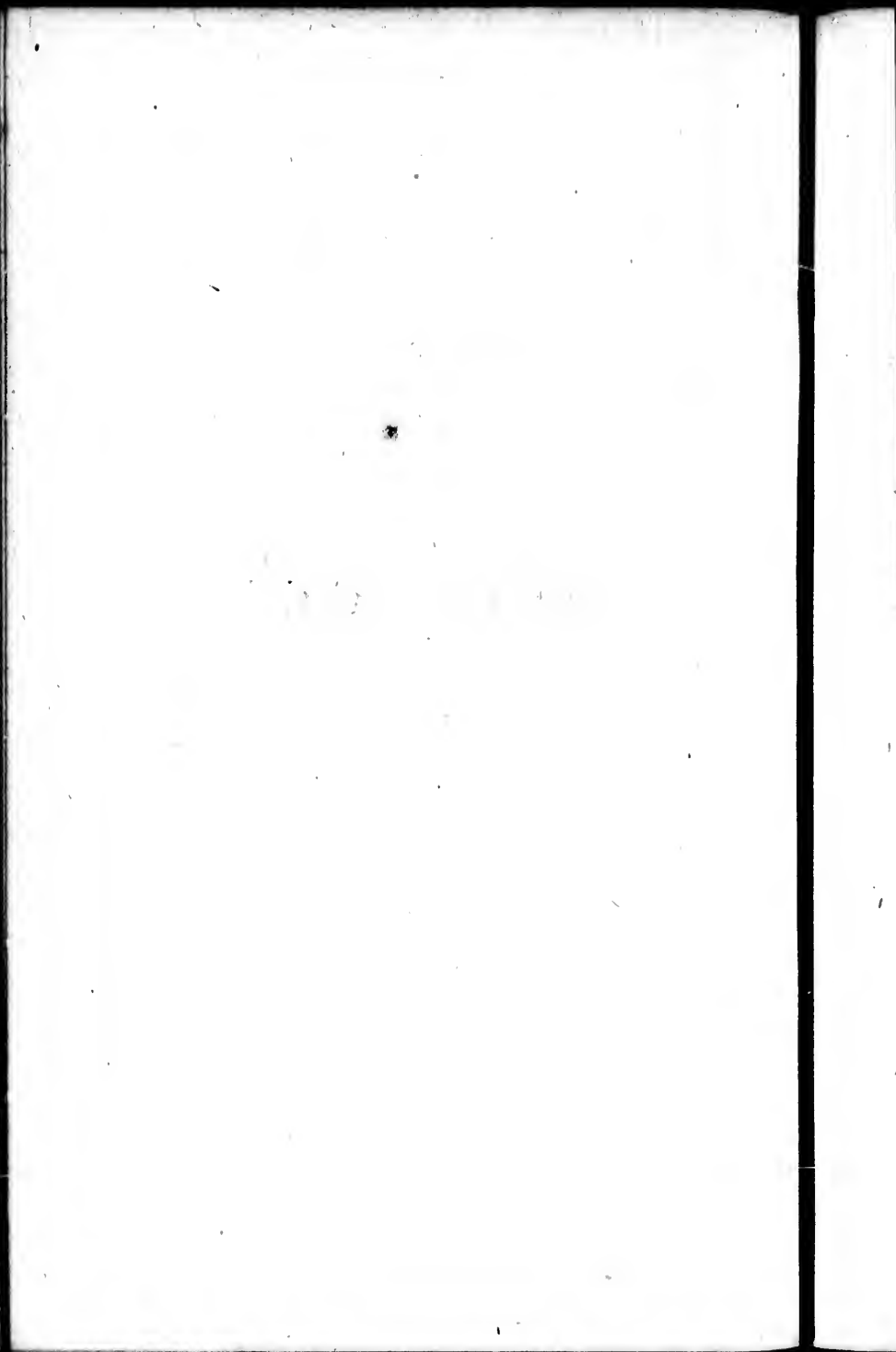
*Fin des Lettres édifiantes sur la Chine.*

le cette  
nblable-  
gement  
copies ,  
, et qui  
notaire  
ersonne  
auroit  
'il étoit  
e Marie  
jour de

la bulle  
déclare  
les mis-  
; ainsi ,  
répon-  
avoient  
'espérer  
rs à des  
aux tra-  
nt inu-  
rosé ces

omettoit  
et l'har-  
tous les  
des cau-  
é leurs

## M É L A N G E S .



---

## M É L A N G E S.

---

**D**EPUIS deux siècles qu'on s'occupe en Europe des Chinois, chacun en parle bien ou mal, selon les sources où il a puisé, ou selon la passion dont il est affecté.

Les missionnaires qui résidoient à Pékin ont été, de l'aveu de tout le monde, plus à portée que personne de connoître les opinions religieuses de la Chine, la forme du gouvernement, les loix, les sciences, les arts, les mœurs, le génie et les usages de ces peuples; cependant on les a accusés d'en avoir parlé avec plus de chaleur et d'enthousiasme que de fidélité: c'est le reproche que leur font les rédacteurs des Voyages du lord Macartney et de Barrow. A peine Barrow a-t-il daigné distinguer le peuple chinois des nations les plus barbares. Il écrit avec un acharnement qui décele trop l'esprit de parti, pour que son autorité puisse faire impression sur ceux qui ne jugent des auteurs que d'après les règles d'une sage critique.

Il n'est point de notre objet d'entamer des points de controverses qui nous meneroient au delà des limites qui nous sont prescrites. Ce que nous en avons dit dans le discours préliminaire, suffira pour mettre tout lecteur impartial en état d'apprécier les

avantages des savans missionnaires sur des voyageurs qui n'ont pu considérer l'empire chinois qu'en passant, et, pour ainsi dire, à vol d'oiseau. Nous nous bornons à ajouter ici, que le voyage de l'ambassade de la compagnie des Indes hollandaises, publié en 1795, et qui porte dans toutes ses relations, un caractère non suspect de candeur et de sincérité, se plaît à rendre hommage aux connoissances et à la véracité de nos missionnaires, et qu'il dément formellement les écrivains anglais dans les points les plus importans. Enfin, pour ne rien laisser à désirer au lecteur, ami du vrai, nous mettons sous ses yeux la lettre de M. l'abbé Grosier, dont la réputation seule fait autorité. Cette lettre est tirée du Journal de l'Empire, 21 et 28 avril 1806.

---

*Voyage en Chine de M. John Barrow, et en particulier sur ce qu'il raconte de l'infanticide chez les Chinois.*

Quoique le voyage de lord Macartney, au jugement de tous les lecteurs éclairés, ne nous ait fourni que peu de pages nouvelles sur la Chine, il seroit cependant injuste de ne pas reconnoître un caractère d'utilité dans les diverses relations qu'on nous a données de cette ambassade célèbre. Si elles ne sont pas marquées au coin brillant des découvertes, si elles ne contiennent qu'un très-petit nombre

d'observations neuves, elles confirment au moins les anciennes, et prêtent leur témoignage à l'ensemble de faits que les missionnaires, et surtout ceux de France, nous ont transmis sur ce singulier empire. M. John Barrow a suivi une marche différente : soit ressentiment du peu de succès de l'ambassade anglaise dont il faisoit partie, soit désir secret de se distinguer par la singularité des opinions, soit enfin tournure bizarre d'esprit et d'imagination, il a pris le parti de voir tout autrement que ses collègues, et de contredire les récits les plus unanimes de voyageurs qui l'ont précédé. Il dit beaucoup de mal des Chinois, et les regarde comme formant une nation à demi-barbare, qu'on a trop prônée; il ne trouve rien de louable, rien de juste, d'humain, de raisonné dans leurs institutions sociales; caractère, mœurs, loix, gouvernement, usages domestiques, industrie, arts et sciences, tout devient l'objet de la censure amère, tranchante, irréfléchie de l'intrépide détracteur.

L'avantage qu'a eu M. John Barrow de pénétrer en Chine et jusque dans la capitale, ne doit pas nous en imposer : son ouvrage, au moins dans sa plus grande partie, n'est point la relation d'un voyageur, mais une compilation de cabinet, faite d'après tous les écrits qui ont été publiés sur la Chine. Il convient lui-même qu'il a peu vu, et que pendant son séjour, soit à la maison de plaisance d'Yuenmiug-yuen, soit à Pékin, toujours épié et environné de gardes, toujours circonscrit dans les limites étroites de sa demeure, qu'il lui étoit défendu



de franchir , il n'a proprement habité , pendant toute sa résidence à la Chine, que d'honorables prisons.

Cependant M. John Barrow parle de tout ; il semble avoir plané avec le coup d'œil de l'aigle sur tous les points du sol chinois ; il a tout vu , tout analysé , tout approfondi. Il raisonne de la politique chinoise , comme s'il avoit assisté à ses conseils ; des arts , comme s'il avoit parcouru tous les ateliers , consulté tous les artistes ; du caractère et de la vie privée des Chinois , comme s'il eût assez possédé leur langue pour converser avec eux , pénétrer tous leurs goûts et leurs penchans ; des femmes , comme s'il eût été admis jusque dans leurs appartemens les plus secrets ; il rend compte de leur manière d'exister , de leurs affections les plus habituelles et les plus intimes , et calcule même la somme de bonheur dont elles sont susceptibles. Mais des connoissances aussi générales et aussi précises sur la Chine n'ont pu être recueillies pendant quelques mois de séjour , ou plutôt d'emprisonnement à Pékin : il a donc bien fallu que M. John Barrow recourût furtivement à ce qu'on avoit écrit avant lui sur la Chine ; et malheureusement son goût décidé pour le blâme et la censure, l'a porté à ne puiser que dans des sources infidèles. Ce sont MM. Paw , Sonnerat , William Jones , l'abbé Renaudot , à qui nous devons la *Relation des deux Marchands arabes* , et quelques autres écrivains ou voyageurs non moins passionnés , que M. John Barrow a pris pour ses guides favoris , et à l'exemple desquels il se permet les assertions

les plus hardies et les plus flétrissantes pour les Chinois.

Si les bornes d'une lettre ne m'imposent la loi de me restreindre, il me seroit aisé d'accumuler ici des citations nombreuses, en preuves des bévues et des infidélités réfléchies du rédacteur anglais. J'en ferai connoître quelques-unes, et je releverai surtout les faits faux ou perfidement exagérés, qu'il se permet d'avancer sur l'exposition des enfans à la Chine.

Quelles plus sinistres idées peut-on donner d'une nation que celles présentées par M. John Barrow, dans le hideux tableau qu'il trace de l'infanticide des Chinois? Si ce qu'il en raconte étoit vrai, loin de compter ce premier peuple de l'Asie au rang des nations civilisées, il faudroit l'assimiler aux tribus les plus sauvages et les plus cruelles des déserts de l'Afrique. Écoutons le récit mensonger de M. John Barrow. « J'ose dire que l'infanticide *est encouragé* » *par le gouvernement de la Chine*, parce que toutes » les fois que le souverain ne cherche pas à prévenir » les crimes, on peut dire avec assurance qu'il leur » prête son appui. . . . L'une des obligations essen- » tielles de la police de Pékin, c'est d'employer, » tous les matins de bonne heure, un certain nom- » bre de personnes à faire leur ronde avec des char- » rettes, et à ramasser tous les enfans jetés dans les » rues pendant la nuit. On ne fait jamais de recher- » ches sur les parens qui ont exposé ces foibles et » innocentes créatures. On met ces enfans dans les » charrettes, et on les porte *dans une voirie hors de* » *l'enceinte de la ville, où on les entasse, dit-on,*

» pélo-mêle, non seulement ceux qui sont morts,  
» mais ceux qui vivent encore.

» Les missionnaires catholiques, établis à Pékin,  
» mettent au rang de leurs devoirs le soin d'aller  
» tour à tour visiter cette horrible fosse de destruc-  
» tion, afin d'y choisir, ainsi qu'un de ces prêtres me  
» l'a dit lui-même, les enfans qui paroissent avoir le  
» plus de vivacité et de gentillesse, pour en faire des  
» prosélytes, et administrer le baptême au reste de  
» ceux qui sont encore vivans, pour sauver leur  
» ame (Tom. 1<sup>er</sup>, page 281). . . . Quand je dirai  
» que les chiens et les cochons se promènent libre-  
» ment dans les rues étroites de Pékin, mes lec-  
» teurs pourront aisément concevoir ce qui doit  
» quelquefois arriver aux enfans exposés, avant que  
» les charrettes de la police aient eu le temps de les  
» enlever. . . . Il faut porter à 9,000 le nombre  
» des enfans exposés, qui périssent annuellement  
» dans la capitale, sans compter ceux du reste de  
» l'empire (Tom. 1<sup>er</sup>, pag. 284). . . . Ceux des Chi-  
» nois qui demeurent constamment sur l'eau, s'y  
» prennent, dit-on, d'une autre manière pour com-  
» mettre un acte aussi dénaturé. Ils exposent les  
» enfans sur un canal ou une rivière, après leur  
» avoir attaché une calabasse au cou, afin que leur  
» tête se soutienne au-dessus de l'eau, et qu'ils res-  
» tent en vie jusqu'à ce que quelqu'un soit assez  
» charitable pour les recueillir, ect » (Tom. 1<sup>er</sup>,  
» pag. 286.)

Voilà sans doute des accusations graves; on devra  
même les regarder comme atroces, si je prouve  
qu'elles

qu'elles sont dénuées de vérité, et qu'elles n'ont d'autre fondement que la malveillance et la haine. Je n'emploierai que le témoignage des missionnaires, surtout celui des célèbres Jésuites Amiot et Cibot, dont la correspondance savante et variée nous a fourni, pendant plus de trente ans, les notions les plus exactes et les plus modernes sur la Chine (1).

Jamais au rapport de ces missionnaires, l'infanticide n'a été autorisé ni *encouragé* par le gouvernement chinois, et il s'en faut bien que ce crime soit aussi fréquent dans cet empire qu'on se plaît à le publier en Europe. 1°. Il est inoui qu'il se commette dans les villages et les campagnes : à la Chine, comme par-tout ailleurs, les enfans sont la richesse du laboureur et des gens de travail. 2°. Ce crime n'a lieu communément que dans les grandes villes et parmi ceux qui, destinés à vivre sur les eaux, n'ont d'autre habitation que les barques. 3°. Il n'est jamais commis que par des particuliers extrêmement pauvres, et par ce que les dernières classes du peuple renferment de plus vil et de plus immoral. Le gouvernement chinois n'a porté aucune loi pour rechercher les auteurs de l'exposition des enfans, et punir l'infanticide qui en est quelquefois la suite. Il a supposé que ce crime, blessant les plus douces affections de la nature, il ne pouvoit être commis que par des malheureux sans ressources, poussés au désespoir par l'impuissance de nourrir ceux auxquels

---

(1) Lettres édifiantes, tom. XVI, pag. 303.



ils donnent le jour. Il fait mieux que de porter des loix rigoureuses qui eussent été sans effet : il a cherché à détourner de l'infanticide en prenant les mesures les plus propres à le prévenir. Pour soustraire à la mort ces innocentes victimes, que l'extrême misère de leurs parens y dévoueroit, il a favorisé leur exposition, en la dépouillant de ce qu'elle pouvoit avoir d'ignominieux, en la mettant à l'abri de toute perquisition, et en fournissant en même temps, les secours les plus prompts et les plus abondans.

Pour ne parler que de Pékin, chaque jour, avant l'aurore, cinq tombereaux, traînés chacun par un bœuf, parcourent les cinq quartiers qui partagent cette capitale. On connoît à certains signaux quand ces tombereaux passent ; et ceux qui ont des enfans vivans ou morts à leur livrer, les remettent aux conducteurs pour être portés, non dans une voirie, mais à l'*Yu-ing-tang*, vaste maison de charité dans laquelle sont des médecins, des matrones et des nourrices, que le souverain entretient aux frais de l'Etat. On y trouve aussi des mandarins chargés de veiller à la décence et au bon ordre ; et tous ceux qui composent cet hospice sont immédiatement soumis à l'inspection du grand tribunal qu'on appelle le *Ly-pou*. Les enfans vivans sont remis aux-nourrices, et les morts sont déposés dans une espèce de crypte, où on les couvre d'un peu de chaux vive, pour en consumer promptement les chairs.

Tous les mois, des commissaires, députés par le *Ly-pou*, font la visite de l'hospice ; ils s'informent du nombre des enfans, substituent de nouvel-

les nourrices à celles dont le lait commence à tarir, et à celles qui ont atteint le terme de leur engagement. Cet hôpital est accessible en tout temps à quiconque, dépourvu de fils et d'héritier, veut s'en procurer un par la voie de l'adoption. Les chefs d'ateliers et de manufactures s'y pourvoient d'élèves et d'ouvriers. Les mahométans, zélés pour la loi de leur prophète, recherchent aussi ces enfans, et s'en procurent souvent un très-grand nombre, qu'ils forment à leur religion et à leurs usages. Connotton, dans les capitales les mieux policées de l'Europe, d'autre moyen que ces asiles et ces établissemens de charité pour conserver et assurer la vie aux enfans trouvés? Les soins, l'ordre, la manutention n'en sont-ils pas à peu près les mêmes?

Est-il vraisemblable, d'ailleurs, que dans un empire où l'humanité publique œuvre de si secourables retraites aux enfans délaissés, on en soit embarrassé au point de ne pouvoir s'en défaire qu'en leur ôtant la vie au moment où ils l'ont reçue? Peut-on présumer que des malheureux pères qui se trouvent surchargés d'une famille toujours croissante, aiment mieux, comme le prétend le philosophe Paw, et comme le répète après lui M. John Barrow, *jeter ces enfans à la voirie, les faire manger par les cochons et les chiens*, que de les remettre entre les mains de l'officier public qui parcourt chaque matin les rues pour les recueillir? Supposer cet excès de barbarie et de dépravation, ce seroit croire que l'homme puisse commettre le mal par goût et sans motif; ce seroit lui attribuer une cruauté dont

ne sont pas même capables les animaux les plus féroces. *Le tigre*, dit un proverbe très en vogue à la Chine, *ne tue pas ses petits*. Si la police de Pékin fait enlever chaque nuit les enfans exposés, ce n'est donc pas, comme ose l'avancer M. John Barrow, pour être transportés à la voirie, *entassés pêle-mêle, vivans et morts, dans une fosse de destruction*, mais uniquement pour être déposés et élevés dans des hospices de charité.

— Il est d'autant plus étrange que cette horrible asser-tion soit échappée au voyageur anglais, qu'il n'igno-roit pas qu'il existe de ces sortes d'hospices à la Chine. Il a bien senti qu'il ne pouvoit se dispenser d'en convenir; mais il donne à cet aveu un tournure perfide; il ne dit qu'un mot de ces institutions pu-bliques de bienfaisance; il les dénature, et passe légèrement sur son observation, comme si elle ne devoit rien changer à ce qu'il a précédemment avan-cé. « Je sais, dit-il, qu'il existe en Chine des hôpi-taux pour les enfans trouvés; mais ces hôpitaux » n'offrent pas une grande ressource, puisqu'ils ne » sont établis et entretenus que par les dons de quel-ques particuliers, et que leur durée est aussi pré-caire que la fortune de leurs charitables fonda-teurs », (Tome 1<sup>er</sup>, page 291). On pardonne à l'ignorance l'altération des faits; mais on s'en indigne, lorsqu'elle n'est due qu'à la mauvaise foi et à une malignité réfléchie.

Au reste, ces établissemens de charité, institués en faveur des enfans exposés, ne sont pas particu-liers à Pékin; il s'en trouve dans toutes les villes.

considérables de l'empire. Le P. du Baudori s'exprime ainsi sur celui de Canton : « Les enfans trouvés se portent ici à un hôpital que les Chinois appellent la *Maison de la Miséricorde*. Ils y sont entretenus aux frais de l'empereur. L'édifice est vaste et magnifique. On y trouve tout ce qui est nécessaire pour l'entretien de ces pauvres enfans ; des nourrices pour les allaiter, des médecins pour les traiter dans leurs maladies, et des directeurs pour veiller au bon ordre de la maison (1). » — « A Jao-tcheon, dit le P. Dentrecolles, et dans les villes qui se trouvent aux environs, on expose peu d'enfans. Les pauvres les mettent pendant la nuit à la porte de l'hôpital : en hiver on y trouve une espèce de crèche avec du coton ; on y met l'enfant, on sonne la cloche et l'on s'enfuit aussitôt. Le portier accourt, et prend l'enfant qu'il remet entre les mains des nourrices. Il y a quelques années que l'empereur excita, par un acte public, le zèle des mandarins à l'égard des enfans qu'on expose : il renouvela en même temps les anciens édits contre les parens homicides de leurs propres enfans (2) ». Qu'en pense M. John Barrow? . . . . . Il y a loin, sans doute, de ces ordonnances et de ces établissemens publics à la liberté et à l'impunité légales accordées, selon lui, à tous particuliers qui voudroient jeter des enfans dans la

---

(1) Lettres édifiantes, t. XV, p. 119 et 122.

(2) Voyez Mém. sur les Chinois, t. II, p. 401; et t. VI, p. 320.



rne, pour y devenir la pâture *des chiens et des cochons*.

L'infanticide, produit par l'exposition des nouveaux-nés sur les eaux des fleuves, n'a le plus souvent d'autre cause à la Chine que les pratiques du culte idolâtrique, et les idées superstitieuses répandues dans le bas peuple de quelques provinces. C'est pour obéir à l'oracle rendu par un bonze, pour s'acquitter d'un vœu ou se délivrer des effets d'un sortilège, qu'on précipite quelquefois dans la rivière ces malheureux enfans ; c'est à l'esprit du fleuve qu'on les offre et qu'on les sacrifie. Presque tous les anciens peuples se sont souillés d'abominations à peu près semblables. Mais il s'en faut bien que le gouvernement chinois affiche, à cet égard, une conpable tolérance : j'en donne pour preuve le trait si connu de ce mandarin qui, indigné de ces dévouemens cruels, ordonna d'arrêter les auteurs et les complices d'un pareil attentat, et les fit jeter les uns après les autres, dans le fleuve Kiang, en leur enjoignant de porter aussi ses lettres et ses vœux à l'esprit de la rivière.

Presque tous les cadavres d'enfans qu'on voit flotter sur les eaux, n'y ont été jetés qu'après qu'ils ont succombé à la maladie, et l'on doit en dire autant des enfans morts et abandonnés qu'on trouve quelquefois dans les rues et sur le bord des chemins publics. C'est l'extrême indigence des parens qui leur suggère ce triste expédient : il leur en coûteroit d'acheter quelques planches pour faire une petite bière; ils perdroient le travail et le gain d'une jour-

née, s'il leur falloit sortir d'une ville dont souvent l'enceinte est immense, creuser une fosse pour enterrer celui qu'ils viennent de perdre, et inviter une ou deux personnes pour accompagner le convoi. Ils prennent le parti d'abandonner le cadavre, parce que l'enfant est alors inhumé aux frais de la police. D'après cette juste et nécessaire observation, que M. Barrow a empruntée comme moi des missionnaires (1), quoiqu'il se donne modestement le mérite d'être le premier qui l'ait faite, ce voyageur a la condescendance de réduire à la moitié, c'est-à-dire à quatre mille cinq cents, le nombre annuel des enfans trouvés de Pékin. Si l'on fait attention que cette immense cité renferme dans son sein une population triple ou même quadruple de celles des premières capitales de l'Europe, il résulteroit de l'évaluation de M. John Barrow, que l'exposition des enfans à la Chine est à peu près la même que dans la plupart des contrées policées. Mais ce résultat mettoit les Chinois au niveau des autres nations, et ne les avilissoit pas : pour nous les peindre comme des demi-sauvages, également dénués de morale et de police, le relateur anglais concit de l'exposition à l'infanticide, et il a la hardiesse d'affirmer que tous les enfans exposés à Pékin, recueillis chaque nuit par les voitures du gouvernement, sont jetés par son ordre à la voirie. Je crois avoir prouvé la fausseté de cette inculpation : peut-être

---

(1.) Mém. sur les Chinois, t. VI, p. 330.

même aurois-je dû attacher moins d'importance à une calomnie trop absurde pour être crue, et trop atroce pour qu'elle ne déshonore pas l'écrivain destructeur qui l'invente et la publie.

M. John Barrow refuse aux Chinois toute connoissance d'astronomie, de géométrie et de calcul; il ne leur accorde pas même les plus simples notions de géographie et d'arpentage. « Lorsque les » Jésuites, dit-il, pénétrèrent en Chine, ils trou- » vèrent que les cartes de cet empire n'étoient que » des esquisses grossières et incorrectes, qui n'a- » voient pas même d'échelle : aussi on y voyoit des » provinces entières couvertes par une chaîne de » montagnes, et d'autres dont la moitié disparois- » soit sous une rivière..... Lorsqu'au treizième » siècle, les Tartares Mongoux achevèrent la con- » quête de cet empire, les Chinois ne savoient pas » encore ni établir les limites de leurs provinces, » ni déterminer les divisions des terres, que de- » voient avoir les différens districts » (Tom. II, p. 24 et 35). Il ne manque à ces assertions que la vérité.

La géographie étrangère est peu connue des Chinois, parce qu'ils ne voyagent point; mais ils connoissent parfaitement leur empire, et tous les peuples qui avoisinent leurs frontières. Il n'est aucun Etat en Europe qui ait, sur la topographie de son sol, des connoissances aussi anciennes, aussi détaillées et aussi complètes que la Chine en a sur le sien. Nous savons par l'histoire, que dès le temps des Tcheou, qui commencèrent à régner plus de

onze siècles avant l'ère chrétienne, chacun des mandarins locaux devoit avoir la réduction figurée du toisé de toutes les terres de son district, assez en détail pour pouvoir aller vérifier, au printemps de chaque année, les bornes des champs de tous les particuliers. Les princes feudataires avoient aussi dès-lors la carte particulière de leur principauté; l'empereur, celle des terres de ses domaines, et celle encore de toutes les provinces, principautés et dépendances de l'empire. Cet ancien usage s'est constamment maintenu, et subsiste encore à la Chine.

Les habiles missionnaires de Pékin, d'après l'ordre de l'empereur Kang-Hi, ont dressé depuis une nouvelle carte générale de la Chine; mais on ignore peut-être qu'ils n'eurent que peu de chose à corriger sur les anciennes cartes, et que leurs observations ne donnèrent souvent aucune différence sur la longitude et la latitude des grandes villes. Ce fait singulier est prouvé par la conformité de cette carte nouvelle avec celles de l'ancien *Atlas Sinensis* du P. Martini, lesquelles ne sont qu'une traduction et une réduction des cartes faites sous les *Ming*, dont la dynastie a précédé celle des Tartares, aujourd'hui maîtres de la Chine. L'*Atlas Sinensis*, imprimé bien antérieurement à la publication du nouveau travail des missionnaires géographes, existe dans toutes les bibliothèques, et il contient les anciennes cartes chinoises, exécutées avant l'arrivée des Jésuites. Il suffit d'y jeter les yeux, pour reconnoître combien sont légères les allégations du relateur anglais.

M. John Barrow paroît n'avoir aucune connois-

sance de l'histoire et des antiquités chinoises. Selon lui, lorsque les Tartares Mongoux s'emparèrent de la Chine au XIII<sup>e</sup> siècle, leur premier empereur, Koblai-Kan, jeta les fondemens de la ville de Pékin (Tom. II, p. 259). M. Stauton, historien de l'ambassade du lord Macartney, assigne la même époque à la fondation de cette capitale (Voyage de Macartney, t. II, p. 297). Cependant il s'en faut bien que cette métropole de la Chine soit une cité moderne. Il est certain, par tous les monumens historiques, qu'elle étoit déjà une grande ville sous les empereurs des Han, c'est-à-dire, plus d'un siècle et demi avant l'ère chrétienne. Les Tartares Ki-Tan, qui fondèrent la dynastie Leao, vers le commencement du X<sup>e</sup> siècle, firent leur capitale de Pékin, qui n'avoit alors qu'un peu plus de trois lieues de tour et huit portes. Sous la domination des Kin, dont cette cité fut aussi la capitale, elle fut agrandie, et eut une enceinte de sept lieues et demie. Pékin devint également le siège de l'empire des Tartares Mongoux, qui ne lui donnèrent que six lieues de tour et onze portes, lorsqu'ils en réparèrent les ruines en 1274. Quant à la ville chinoise qui fait aujourd'hui partie de Pékin, on doit sa fondation à l'empereur Chin-Tsong, qui en fit faire l'enceinte en murs de terre, l'an 1524 : ce ne fut que quarante ans après, en 1564, quelle obtint des murailles et des portes en briques. Ce ne sont donc pas les Mongoux qui ont bâti Pékin, qui existoit long-temps avant eux : ils ne firent que le réparer après s'être emparés de l'empire.

Le relateur anglais ne connoît pas même l'inté-

rière de Pékin. Il nous dit que les deux temples principaux, le *Tien-tan*, le *Ti-tan*, l'un consacré au soleil et l'autre à la terre, sont bâtis dans l'enceinte des jardins impériaux (T. II, p. 278). Ces deux magnifiques édifices s'élèvent dans la ville chinoise, et à une très-grande distance des jardins du palais impérial, qui occupe le centre de la ville tartare.

Il ne paroît pas être mieux instruit des usages les plus communs et les plus familiers aux Chinois. Pour nous faire croire qu'ils sont aussi mal-propres que des Samoïèdes, il nous conte sérieusement, que le riche et le pauvre *ne changent de chemises que lorsqu'elles sont usées; qu'ils ne les lavent point, et que l'usage du savon leur est absolument étranger* (T. I, p. 126). On connoît et on fabrique le savon à la Chine, et on y lave le linge comme par-tout ailleurs. Les Chinois paient même fort cher une espèce particulière d'étoffe de soie, parce qu'elle leur offre l'avantage de pouvoir être lavée comme la toile. *Les lits chinois n'ont point de rideaux* (T. I, p. 327). Les lits des personnes aisées sont toujours ornés de rideaux, et l'on en varie même les étoffes selon les saisons. — *Les Chinois ne connoissent l'usage ni des bains froids, ni des bains chauds* (T. I, p. 126). Cependant, selon Chambers et les missionnaires, toutes les maisons un peu opulentes sont pourvues de salles ou de cabinets de bains. Les médecins les ordonnent, froids ou chauds, dans le traitement de plusieurs maladies, et, comme en Europe, on fait à la Chine de très-longes voyages

pour se rendre aux eaux thermales, dont elle abonde. L'empereur Kang-Hi, dans ses *Observations de Physique* (1), n'a pas même dédaigné de donner quelques règles générales pour rendre plus salutaire l'usage des bains.

M. John Barrow veut nous persuader que l'empereur de la Chine est le plus pauvre des souverains. L'empereur de la Chine, un monarque qui commande à trois cents millions d'hommes, et qui règne sur un sol plus vaste et plus étendu que n'est celui de l'Europe entière ! *L'empereur*, dit-il, *ne peut prendre sur ses revenus que peu de chose pour ses dépenses particulières, et il manque souvent d'argent pour l'entretien de l'armée et les autres besoins de l'Etat* (T. I, p. 170). Pour abréger, je n'opposerai qu'un seul fait à l'assertion du relateur anglais : je me contenterai de lui apprendre quelles sont les libéralités que les monarques chinois s'avisent quelquefois de faire à leurs peuples. L'impôt sur les terres forme un revenu fixe, invariable, et qui monte annuellement à 27,594,000 *taels*, ou onces d'argent. L'once d'argent chinoise vaut 7 liv. 10 s. de notre monnaie. Or, le feu empereur Kien-Long, pendant le cours de son règne, a fait par trois fois, c'est-à-dire dans les années 1745, 1770 et 1777, la remise à ses sujets de la totalité de cet impôt sur les terres. Cite-t-on des souverains qui soient en état de signaler leur munificence royale par un cadeau

---

(1) Mém. sur les Chinois, t. IV, p. 467.

de deux cent six millions neuf cent cinquante-cinq mille livres, et qui puisse renouveler ce bienfait par trois fois ? Bien plus, lorsque l'empereur fit la dernière remise, en 1777, il fut vérifié qu'il restoit dans le seul trésor du tribunal des subsides ou des finances, plus de 70,000,000 d'onces d'argent, c'est-à-dire plus de 562,500,000 liv. de notre monnoie. Observons que ce trésor du tribunal des subsides n'est pas le seul à Pékin, et qu'on ne doit pas le confondre avec celui de l'intérieur du palais, où se versent, en argent, d'autres revenus et d'autres produits.

J'étonnerois mes lecteurs, si les bornes d'une lettre me permettoient de pousser plus loin l'examen de cette étrange relation de la Chine ; si je leur apprenois que, selon M. John Barrow, les Chinois n'ont aucune piété filiale, et qu'ils doivent secrètement détester leurs parens ; qu'ils n'ont aucune connoissance de l'agriculture, et que bien loin de tailler leurs montagnes en terrasses, pour les cultiver, ils laissent une partie de leurs meilleures terres en friche ; que les mariages chinois ne sont que des contrats de prostitution entre les familles ; que la réclusion des femmes de la Chine empêche que les hommes n'y ressentent la passion de l'amour, et que n'étant point amoureux, il est impossible qu'ils soient jamais poètes ; que les palais de l'empereur ne sont guère plus beaux que les granges des bonnes fermes d'Angleterre ; que la soie n'est pas originaire de la Chine, mais qu'elle y a été portée de Perse par des Juifs ; que le gouvernement chinois,



quoiqu'il subsiste depuis plus de quatre mille ans ; n'est qu'injustice et tyrannie de la part des gouvernans , dissimulation et désobéissance de la part des gouvernés ; que les Jésuites missionnaires sont d'une ignorance crasse en mathématiques et en astronomie , et qu'ils ne calculent les éclipses , à Pékin , qu'à l'aide de la *Connoissance des temps* , publiée à Paris , etc , etc.

Les observations critiques de M. l'abbé Grosier , inspirent d'autant plus de confiance qu'il n'écrit rien sur la Chine qu'il n'ait scrupuleusement rédigé , d'après les mémoires de la mission de Pékin , et d'après les observations que lui ont fournies des correspondances particulières , entretenues depuis plus de trente ans avec les missionnaires.

P. S. Quoique M. l'abbé Grosier indique ici de nombreuses erreurs dans la relation de M. Barrow , il prévient cependant que toutes les parties de son ouvrage ne sont pas également défectueuses , et que quelques-unes peuvent être lues avec utilité : telles sont celles , par exemple , où il traite d'objets analogues à ses connoissances particulières et aux titres de physicien et de machiniste qui l'attachoient à l'ambassade anglaise.

---

---

*Des mœurs nationales de la Chine.*

Les mœurs sont l'ame des États, quels qu'ils soient, républicains ou monarchiques; elles font la gloire ou la honte des empires, leur bonheur en dépend : elles y maintiennent la paix, ou les divisent et les agitent; elles en prolongent la durée, ou en précipitent la décadence. Voilà pourquoi les plus grands philosophes, les législateurs et les plus sages, les plus habiles politiques se sont occupés avant tout, de l'éducation, et que leur premier soin a été de veiller sur elle, comme étant la base de la félicité publique. Voilà pourquoi aussi l'éducation religieuse et morale est le premier besoin des peuples; le soin d'y pourvoir, la première dette des souverains envers leurs sujets.

Effets admirables des mœurs! elles garantissent l'exécution des bonnes loix, suppléent aux loix insuffisantes et corrigent les mauvaises. La vie privée est une leçon continuelle de la vie publique, et la passion de la gloire venant à se joindre à l'habitude des vertus domestiques, l'homme vertueux devient un citoyen sublime.

De cette source féconde, découle le bonheur public : c'est dans le sein des familles et des vertus privées que se forment ces grands caractères, ces sublimes vertus qui font l'éclat et la félicité des nations. C'est à force d'obéir comme enfant, qu'on

apprend à obéir comme sujet : c'est à force de commander comme père, qu'on apprend à commander comme magistrat : c'est à force d'aimer ses proches et ses amis, qu'on apprend à aimer ses concitoyens. Les mœurs qui unissent les pères aux enfans, les maris à leurs épouses, les maîtres aux serviteurs, voilà les grands ressorts des États, les liens de l'organisation sociale : savoir les créer, les diriger, les mettre en activité, c'est le vrai secret, le grand art de la politique : avec les mœurs, les loix peuvent tout, et sans les mœurs, elles ne peuvent rien.

L'exemple de Rome est frappant. Cette fière cité emprunte ses loix de la Grèce, et en voulant se les rendre propres, elle en dénature l'esprit : dans ses loix civiles, elle favorise l'usure, et compromet les fortunes en opprimant les débiteurs : dans ses loix criminelles, la disproportion des supplices avec la nature des crimes offense l'humanité : dans ses loix domestiques, en accordant à l'autorité paternelle au delà de ce qu'exige la nature, elle s'expose à la corrompre, en substituant dans les jeunes citoyens, la crainte servile à l'amour filial : dans ses loix politiques, tantôt prodigue pour le sénat, tantôt étendant à l'excès la réaction du peuple, elle attaque la liberté des deux côtés. Mais ne craignons rien pour la gloire et la prospérité de Rome, les mœurs répareront le vice des loix et comprimeront les fausses mesures de la législation : alors tous les contrastes s'expliquent. On conçoit aisément pourquoi on trouve dans cette république, tant de cruauté dans les loix pénales, et tant de respect pour la liberté et la vie

des

des  
nel  
lité  
ria  
diff  
le  
sén  
en  
et  
pre  
leu  
trie  
cip  
dur  
que  
pér  
pen  
de l  
C  
cain  
les  
la r  
civ  
tien  
le ;  
pa  
qui  
des  
ma  
si s  
voi

des citoyens ; tant d'excès dans la puissance paternelle et si peu d'abus dans son usage ; tant de facilité pour le divorce , et tant d'union dans les mariages ; tant de semences de dissensions parmi les différens ordres de l'État , et si peu de révolutions : le *patriciat* adouci par le *patronage* , l'ambition du sénat réprimée par la modération des sénateurs qui en arrête les saillies par l'ascendant de leurs vertus ; et les inquiétudes du peuple , sa jalousie contre le premier ordre , calmées par la probité des citoyens , leur respect pour les loix et leur amour pour la patrie. Jamais il n'y eut dans un empire plus de principes de dissolution , et jamais une grandeur aussi durable : les mœurs seules , avec le secours de quelques loix fondamentales , ont élevé Rome à cette supériorité de puissance et d'énergie qui l'ont rendue pendant un si grand nombre de siècles , maîtresse de l'Univers.

C'étoit bien là l'opinion de ces anciens républicains qui craignoient plus le luxe dans Rome , que les Gaulois au Capitole. La bonne foi des Régulus , la modestie des Cincinnatus , la sobriété des Fabricius , la chasteté des Lucrece et des Virginie , la patience des Fabius , le désintéressement des Paul-Emile ; ces sénateurs illustres chez qui la frugalité , la pauvreté même furent si long-temps en honneur , et qui dans leur vie privée , ne différant presque en rien des plus simples citoyens , n'avoient d'éclat , ni de majesté qu'en public et dans le sénat ; ces capitaines , si souvent couronnés par la victoire , et qu'on trouvoit occupés du labourage et des autres travaux de

la vie rustique, quand on alloit les arracher à leur charrue pour leur déferer le commandement des armées ; enfin les Curius et les Fabrice, vainqueurs de Pyrrhus, un roi si riche, et qui n'avoient que de la vaïsselle de terre : le premier à qui les Samnites en offroient d'or et d'argent leur répondit que son plaisir n'étoit pas d'avoir de l'or, mais de commander à ceux qui possédoient cet aliment du luxe et des vices qui en sont la suite ; après avoir triomphé des ennemis de la république, et l'avoir enrichie de leurs dépouilles, ils n'avoient pas de quoi se faire enterrer ; telles furent pendant plusieurs siècles les meilleures loix de Rome et l'origine de sa grandeur et de ses triomphes.

De Rome, nous pourrions passer à Sparte, à Lacédémone, à Athènes, porter le même œil observateur chez tous les peuples anciens ; par-tout nous trouverions les mêmes causes de la grandeur ou de la chute des empires.

De l'aveu de tous les écrivains, qui ont étudié les monumens authentiques de la Chine, il ne s'est vu aucune nation qui ait offert à la politique des exemples aussi multipliés et d'aussi grandes leçons sur la nécessité et l'influence des mœurs.

Si nous remontons jusqu'à l'époque de la fondation de cet empire, tous les monumens qui nous restent de son antiquité, toutes les fables mêmes qu'on en débite, rendent témoignage à l'innocence et à la douceur des mœurs sociales, sous les heureux règnes de *Yao*, de *Chun* et de *Yu*. Ils furent les législateurs et les pères de leurs peuples. Ils possé-

dèrent dans un degré éminent, toutes les qualités, toutes les vertus qui font les grands hommes et les bons princes. Les empereurs de toutes les dynasties ne se sont crus bien loués, qu'autant qu'on les comparoit à ces princes, et que les peuples leur rendoient témoignage qu'ils les retrouvoient en eux, et qu'ils marchaient sur leurs traces. Les peuples heureux et reconnoissans leur donneroient les noms si honorables et si flatteurs pour un prince, de fils du ciel dont ils retraçoient la providence et la sagesse, et ceux de père et mère de l'empire qu'ils méritoient par leur tendre dévouement au bonheur de leurs sujets. Titres originaires et sacrés qui, depuis plus de quarante siècles, transmis de génération en génération à leurs successeurs, renferment et consacrent le fond, les principes essentiels du droit public de la Chine, et les bases immuables du pacte national : titres expressifs et imposans, qui apprennent aux souverains les droits du peuple, et au peuple la fidélité et les devoirs que le ciel et la nature lui commandent envers le chef de l'empire.

C'est de cette époque primitive que datent ces sages institutions qui font encore aujourd'hui la gloire de la Chine, et l'admiration de l'Europe ; la création des censeurs de l'empire, les établissemens pour l'éducation morale et les écoles publiques, le tribunal des rites, les diverses classes des mandarins, l'appareil du culte religieux, les formes essentielles des grands tribunaux et des conseils de l'État.

On sait tout ce que peut un souverain qui joint



la sagesse à la vertu et à l'amour de l'ordre, une supériorité de génie avec un grand caractère. S'il appelle ses sujets à partager avec lui les fonctions du gouvernement, son choix tombe sur ce qu'il y a de meilleur; son esprit, ses vertus, son génie se réfléchissent sur toutes les parties de l'administration. Il est l'ame de tout, et bientôt il inspire à tous ses coopérateurs, la noble ambition de lui ressembler. C'est encore ce que l'histoire de ces temps primitifs, atteste, des magistrats du peuple, des ministres de l'État, et de tous ceux que les princes associoient à leur empire.

Les annales chinoises parlent des règnes de Yao, de Chou et d'Yu, comme les poètes parlent de ceux de Saturne et de Rhée. Alors, disent les livres chinois, la vertu étoit le point d'appui de l'autorité, parce que l'innocence des mœurs publiques étoit le vrai but du gouvernement. Cette noble émulation s'étendoit à tous les ordres de l'État, à toutes les conditions, à tous les âges. Les empereurs des dynasties Chang et Tcheou, dit un historien, recevoient en tributs des montagnes d'or et d'argent; Yao recevoit des vertus en hommage, de la part de ses sujets. Chacun, sous son règne, se réjouissoit du bien que faisoient les autres, comme s'il l'eût fait lui-même, et étoit affligé des fautes qui se commettoient, comme s'il en eût été coupable.

Quels ministres d'État, quels courtisans, ajoutait-il, que ceux de ces princes! ils se rendent justice les uns et les autres, sans détour et sans restriction: ils proposent pour les emplois ceux qu'ils en croient

dignes  
eux.

Yao,  
pour  
posent  
et sou  
Chou  
forcer

Le  
ses g  
rien  
autori  
comm  
du co  
envir  
vous  
répan  
les pa  
fie :  
de la  
cérér  
ture  
fique  
c'est  
oreil  
aime  
cons  
dulg  
cons  
fern  
mon

dignes, et ont la modestie de préférer les autres à eux. Quand il s'agit de donner un successeur à Yao, la vertu de Chun ne peut rien à leurs yeux, pour être ensevelie dans une campagne; ils le proposent, ils appuient leurs suffrages par des éloges, et soutiennent le choix de Yao, jusqu'à chercher Chun, qui s'étoit caché après la mort de Yao, et le forcer à monter sur le trône.

Le peuple a besoin d'un prince, disoit Chun à ses grands et à ses ministres, mais le prince n'est rien que par les vertus du peuple. Respectez votre autorité, et que vos mœurs en soit l'appui. Vous êtes comme les bras, les pieds, les yeux, et les oreilles du corps politique dont je suis le chef : si je veux environner le peuple de ma protection, c'est par vous que je la rends sensible et efficace : si je veux répandre de la force et de la vigueur dans toutes les parties de l'État, c'est par vous que je les vivifie : si je veux veiller sur l'astronomie, sur l'étude de la nature, sur les assemblées publiques, sur les cérémonies religieuses, sur les arts, sur l'agriculture, et distinguer le mérite par des titres honorifiques, c'est à vous de m'éclairer de vos lumières ; c'est par vous que mes yeux doivent voir, que mon oreille doit entendre. . . Si un prince ne se fait pas aimer, le peuple se fait craindre : ne suivez que des conseils long-temps médités et réfléchis. Soyez indulgens sans faiblesse, complaisans sans mollesse, constans sans opiniâtreté, affables sans familiarité, fermes sans rudesse, zélés sans imprudence, économes sans avarice : soyez simples et modestes dans



votre extérieur, mais sans descendre au-dessous de la dignité qui doit vous attirer le respect : fuyez le luxe, votre exemple seroit contagieux : si tôt que le faste des grands et le luxe des particuliers, s'introduisent dans un État au point d'y dominer, le peuple, qui fait la vraie force de l'État, souffre, est opprimé, la vertu publique expire, les vices y entrent par torrens.

Les annales de ces siècles fortunés sont remplies d'une multitude de traits semblables. C'en est assez, ce me semble, pour prouver que la Chine étoit alors la vraie patrie des mœurs. On ne s'est jamais exprimé sur ce ton, en décrivant le règne d'un prince vicieux et l'histoire d'une nation corrompue.

Au reste, que l'on consulte les monumens que le temps nous a conservés sur l'histoire de tous les anciens peuples de l'Asie; plus on remontera vers l'origine de ces nations, plus on y trouvera cet amour du bien public, cette estime générale de la vertu, cette vie frugale et unie, cette humanité de sentimens et de conduite, enfin cette pureté de mœurs dont les historiens ne nous marquent la décadence ou la ruine parmi ces peuples, qu'assez long-temps après l'époque de leur civilisation.

Réduisons à leur juste valeur, ces conjectures hasardées, ces romans philosophiques que l'on nous débite sur la formation des sociétés politiques. Laissons les systèmes faits d'imagination, ou fondés sur des fragmens d'anciens historiens qui ne s'appuient eux-mêmes que sur des traditions incertaines et confuses. Pour qui veut s'appliquer de bonne foi à l'é-

étude de l'histoire de l'antiquité , il est trois faits essentiels dont il ne peut s'écarter sans se jeter dans le vague des systèmes et s'égarer, à chaque pas. C'est d'abord un fait incontestable, que les chefs des colonies qui repeuplèrent le monde après le déluge , étoient des pères de famille , descendans du patriarche Noé. On ne peut mettre en doute ce point fondamental, sans s'élever contre l'autorité des livres sacrés de Moïse, et on sait à quoi ont abouti tous les efforts de nos philosophes modernes, qui ont entrepris de l'attaquer.

Il est en second lieu démontré par les monumens les plus authentiques de l'histoire chinoise, que l'époque où cette nation a été fondée, coïncide et correspond évidemment avec l'époque des premiers patriarches des Juifs, postérieurs au déluge. En suivant la plus grande et la plus saine partie des commentateurs qui s'attachent à la version des *Septante*, les deux chronologies, loin d'être opposées l'une à l'autre, se confirment mutuellement. En suivant celle de *Josephe*, la colonie qui alla fonder la Chine, auroit eu depuis le déluge, trois cent cinquante ans pour se former, s'y rendre et s'y établir. L'opinion de Clément d'Alexandrie, leur donneroit quatre cent trente-trois ans; celle de Nicéphore, cinq cent neuf, et celle de Suidas, huit cent neuf. Alors; d'après les écrivains chinois, nous aurons pour la première année de Hoang-Ti, depuis le déluge, 605, 688, 764, et 1064 ans: ce temps ne suffit-il pas pour qu'une colonie ait pu devenir assez nombreuse, et former déjà, sous Hoang-Ti, une

nation considérable? (V. le père de Mailla , préface, pag. cxxvi).

En troisième lieu , la lumière s'étend , et les simples conjectures se changent en certitudes , quand on vient à comparer et à confronter les uns aux autres , les peuples primitifs de l'Asie et des nations orientales , les Egyptiens , les Assyriens , les Perses , les Caldéens , les Mèdes. Plus on remonte vers l'origine des sociétés politiques , plus les rapprochemens sont sensibles en ce qui regarde la religion primitive , les rites religieux , les formes du gouvernement , les institutions sociales , les habitudes et les mœurs nationales. Or découvre alors sans crainte de se tromper , que tous les peuples sont sortis de la même souche et ont une origine commune. C'est surtout , entre la vie des premiers souverains de la Chine et la vie des anciens patriarches , que les traits de ressemblance sont frappans , et ils donnent aux monumens qui nous ont été conservés , une force concluante à laquelle il est difficile de résister. On sait alors à quoi s'en tenir sur les méprises sans nombre où sont tombés certains écrivains modernes , et sur la vanité de leurs systèmes. On ne sera plus tenté de confondre les colonies formées à l'école du saint patriarche Noé , avec ces brigands épars dans les forêts , que des chefs habiles ont eu l'adresse de rassembler et de réunir en corps de nation. Encore peut-on dire , à en juger par les premières peuplades de la Grèce , que la vertu cimentait les fondemens des royaumes et des Etats qu'elles établirent. Les premières familles qui se

choisirent un chef et se formèrent en Etats politiques, touchoient de près à l'époque où le genre humain fut renouvelé, le temps n'avoit pu effacer de leur mémoire cette grande époque. Les vestiges du déluge étoient autant de monumens qui rappeloient l'idée et la puissance de l'Etre suprême. Elles n'avoient pu oublier les exemples et les leçons de leurs ancêtres. Aussi voit-on que tous les peuples de l'antiquité ont pris la religion de leurs pères pour première base de leur organisation sociale. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, que les premiers âges de la nation chinoise, aient été les heureux règnes de la vertu et des bonnes mœurs. Quand, pour arriver jusqu'aux sources de la vérité, on creuse les temps antiques, on y voit avec admiration que l'histoire profane et l'histoire sainte se prêtent un nouvel appui. Plus on cherche à s'instruire de bonne foi, plus on apprend à se dégoûter des visions chimériques de l'incrédulité, et plus on est intimement convaincu, qu'il ne peut exister d'ordre politique sans l'appui de l'ordre moral, ni d'ordre moral sans une base religieuse, ni même une base religieuse, solide et propre à atteindre son véritable but, sans une révélation qui vienne du ciel, et qui, dans ses monumens certains et authentiques porte le caractère de sa divinité. (Voyez le discours préliminaire).

Les premiers livres chinois et les plus authentiques, sont pleins de cette grande vérité : on peut relire dans le premier volume de cet abrégé, les sublimes leçons que nous en avons tirées. Pour peu

qu'on y porte une attention réfléchie, on croira facilement, sur les témoignages de nos missionnaires, que plusieurs savans lettrés ont été conduits au christianisme, on puissamment confirmés dans leur foi, par les caractères de ressemblance qu'ils découvroient entre la morale de nos livres saints, et la religion des heureux temps de Yao, de Chun et de Yu. Ils ne se lassoient pas d'admirer, que ne pouvant pas lire l'écriture, et s'assurer par eux-mêmes de toute l'histoire sainte, la bonté divine eût permis que le Chou-king eût été conservé d'une manière si singulière, pour rendre témoignage à la doctrine de l'Évangile, et les mettre en état de se convaincre de la vérité de tout ce que leur enseignoient les missionnaires. Quand le flambeau de la révélation eut déchiré le voile qui couvroit les livres religieux de la Chine, les lettrés y ont vu une infinité de choses qu'ils n'y avoient pas remarquées, et plus ils les ont étudiés et approfondis, plus ils y ont trouvé de témoignages rendus aux vérités de la religion de Jésus-Christ. Le prince Jean, l'un des plus illustres martyrs de la foi, avoit été si touché de la conformité de la doctrine du Chou-king sur la divinité, sur le culte qui lui est dû, sur les espérances et les magnifiques promesses de la religion, avec ce qu'en enseignoient les Européens, qu'il se seroit converti sur le champ, s'il n'avoit été arrêté par des mystères qui confondoient sa raison; ce qui lui fit différer son baptême, un grand nombre d'années, après même qu'il eut converti plusieurs de ses frères. Aussi a-t-il mis la religion primitive des

Chin  
pose  
la fo  
plusi  
Ce  
que  
puis  
gran  
ne fa  
king  
aprè  
ves  
Il  
Chun  
la gr  
de l  
pliq  
Chin  
don  
reté  
miè  
tret  
avo  
vive  
sacr  
sua  
éne  
ple  
dan  
tér

Chinois, à la tête des motifs de crédibilité qu'il propose à ses compatriotes, pour leur faire embrasser la foi, ainsi que s'y étoient déterminés avant lui, plusieurs savans néophytes.

Ces témoignages sont d'autant plus imposans, que remontant plus haut qu'aucun livre que l'on puisse citer dans l'histoire profane, ils jettent une grande lumière sur plusieurs points que la Genèse ne fait qu'insinuer; et ceux qu'on lit dans le Chou-king sont d'autant plus décisifs, qu'il n'est point après l'Écriture, de livre qui porte autant de preuves de son authenticité.

Il est comme démontré, que les temps d'Yao, de Chun et de Yu étoient fort voisins de l'époque de la grande dispersion des peuples qui, sortis des plaines de Babylone, se sont partagés la terre. Tout s'explique alors; on sent que la religion primitive des Chinois, tenant pour ainsi dire à sa racine aux temps dont nous parlons, devoit avoir une force, une pureté et une ferveur qui ne passent guères les premières générations, dans un peuple qui n'a pu entretenir des communications avec le pays d'où il avoit apporté son symbole de croyance. La religion vivement sentie, place l'homme sous l'enthousiasme sacré de la vertu. Il est donc tout naturel de se persuader, que la religion primitive ayant conservé son énergie et son active influence, à l'époque de ce peuple naissant, la vertu et les bonnes mœurs aient été dans ces premiers siècles le ton dominant du caractère national.

---

*De l'état présent des mœurs à la Chine.*

Chacun, suivant le système qu'il s'est fait ou qu'il a adopté sur la foi de certains voyageurs, exalte ou déprime à l'excès, la nation chinoise. Le moyen le plus sûr de se placer dans le juste milieu, est de rapporter les diverses opinions, et d'apprécier ensuite les témoignages avec impartialité, en faisant usage des règles d'une sage critique.

Dans le nombre des écrivains détracteurs, il n'en est point qui ait épanché contre la nation chinoise plus de fiel et d'amertume, ni qui l'ait calomniée avec plus de hardiesse et de mauvaise foi, que l'auteur des *Recherches philosophiques sur les Egyptiens et les Chinois*. La haine de cet écrivain contre ces Asiatiques, perce avec la dernière indécence dans toutes les pages de son livre. Il ne les peint que sous des couleurs odieuses; il les représente comme le peuple le plus vil, le plus lâche, le plus ignorant, le plus corrompu et le plus fripon qui soit dans l'Univers. Leur histoire qu'il n'a jamais lue et qu'il n'a pu lire, n'est à ses yeux qu'un tissu mal ourdi de mensonges et d'extravagances; leur extrême population n'est qu'une chimère; leurs villes sont rares et en petit nombre, et leurs terres en friche; les plus sages de leurs philosophes, tels qu'un *Confucius*, un *Meng-Tse*, n'ont été que de plats pédagogues, qui n'ont pas même connu les premiers élémens de la morale; ils n'ont fait aucuns

des découvertes qu'on leur attribue en Europe ; leur stupidité d'esprit les rend décidément ineptes pour les arts ; ils sont encore dans l'imbécillité de l'enfance pour la législation ; et leur gouvernement, quoiqu'il subsiste le même et sans variation depuis plus de trois mille ans, n'est qu'un système ruineux, chef-d'œuvre de déraison, de barbarie, de contradiction, etc, etc.

Tel est en peu de mots, le résumé des assertions hardies que M. Paw, tranquillement assis dans son cabinet, à Berlin, prononce sur un peuple qu'il n'a jamais vu, et qui habite à six mille lieues de lui. On pardonneroit peut être à M. Paw, le ton magistral et tranchant avec lequel il décide, s'il daignoit au moins, faire part à ses lecteurs des autorités qui peuvent fonder ses opinions particulières ; mais il a le malheur d'être du nombre de ces écrivains qui ont fait de vastes lectures, et mal digéré leurs connaissances, dont ils ne se rappellent plus les sources. M. Paw, prenant le ton de son siècle, marche d'un pas ferme dans la route du paradoxe ; et si, lorsqu'il suit le fil de ses idées systématiques, les autorités viennent à lui manquer, il prouve par le calcul des probabilités et des convenances, que les choses doivent exister de la manière dont il les arrange. (V. M. l'abbé Grosier, p. xxxvi.)

M. Sonnerat, et Barrow qui est venu long-temps après lui, ne se sont guères montrés plus justes envers la nation chinoise. Le premier a été victorieusement réfuté dans les mémoires publiés sous le ministère de M. Bertin. Tout ce qu'on lui objecte pour



détruire ses assertions téméraires, et lui prouver même qu'il a été dans l'impossibilité de se procurer des mémoires fidèles, se tourne contre l'écrivain anglais, qui ne s'est guères trouvé dans une position plus avantageuse pour bien voir, et qui ne l'a que trop imité dans ses jugemens précipités, contre le caractère et les mœurs d'une nation chez laquelle il n'a jamais pu vivre qu'en étranger surveillé de près par le gouvernement, pendant le court séjour qu'il y a fait.

La critique que le savant père Amiot a faite du voyage de M. Sonnerat, devient un objet intéressant pour tout lecteur ami de la vérité, parce qu'elle nous offre un fidèle tableau de la timide et jalouse politique du gouvernement chinois. La loi qui défend l'entrée de la Chine aux Européens, n'a pas cessé un moment d'être en pleine vigueur. Y mettre le pied sans une permission expresse de l'empereur, est un crime puni de mort. Ce fut là un des principaux obstacles qu'ont éprouvé les missionnaires à la propagation de l'Évangile. La violation de cette loi a servi de prétexte dans toutes les persécutions, pour condamner à des peines rigoureuses les Chinois convertis qui avoient favorisé l'introduction des missionnaires. Ces faits qu'on n'oseroit démentir, suffisent pour soumettre à un examen rigoureux les relations de tous ces voyageurs qui, comme M. Sonnerat, promettent de retracer simplement et sans partialité, ce qu'ils ont vu, ce que leur ont raconté les Chinois eux-mêmes, et ce qu'ils leur ont appris des traditions et de l'histoire du peuple chinois.

Ecc  
fair  
M  
ter  
est  
vill  
seu  
per  
sité  
por  
dir  
qui  
cell  
san  
de  
c'es  
y a  
lui  
a é  
non  
L  
ces  
qu  
da  
tro  
cel  
po  
ét  
et  
le  
en

Écoutons les interrogatoires que le père Amiot va faire subir à M. Sonnerat.

M. Sonnerat a été en Chine; on n'en sauroit douter, puisqu'il y a voyagé par ordre du roi. La Chine est bien vaste : qu'a-t-il vu de ce vaste pays? La ville de Canton, ou, pour parler plus juste, une seule rue de Canton, dans laquelle seulement il est permis aux Européens d'aller satisfaire leur curiosité. Si M. Sonnerat tient sa parole, et qu'il *ne rapporte simplement que ce qu'il a vu*, il ne peut nous dire que ce que cent autres ont dit avant lui; et ce qui se passe dans la rue *de la Porcelaine*, et dans celle encore *des Bonnetiers*, n'est pas assez intéressant pour mériter de nous occuper. Il n'a donc vu de la Chine *qu'une seule rue*. Vous n'avouerez que c'est avoir vu bien peu de chose d'un empire où il y a tant à voir. Peut-être que ce que les Chinois lui en ont dit, suppléera aux connoissances qu'il lui a été impossible d'acquérir *par lui-même* : examinons.

Dans quelle classe de citoyens trouverons-nous ces Chinois qui ont pu lui raconter *eux-mêmes* ce qu'ils savoient de leurs traditions. Ce ne sera pas dans la classe des mandarins; car ces messieurs sont trop occupés de leurs affaires personnelles et de celles qui ont rapport à leurs emplois respectifs, pour employer leur temps à s'entretenir avec des étrangers inconnus, qu'ils ne pourroient entendre, et avec lesquels ils ne pourroient s'expliquer qu'avec le secours d'un interprète; et de quel interprète encore?

Ce ne sera pas non plus parmi les savans et les gens de lettres. M. Sonnerat conviendra lui-même , que depuis l'accident arrivé à un lettré qui eut la tête tranchée , pour avoir écrit la supplique que MM. les Anglais firent passer à l'empereur , aucun homme de cette classe n'oseroit avoir des rapports avec des étrangers , dont l'inquiétude pourroit à chaque instant leur occasionner des affaires.

Disons le vrai , M. Sonnerat n'a eu , ni pu avoir , des conversations avec des Chinois instruits. Les Chinois avec lesquels il lui a été possible de s'entretenir et de conférer , sont des bateliers , des porte-faix , des *compradors* , des *hanistes* , et quelques marchands ou négocians. Vous conviendrez sans peine , que ce que de tels personnages ont raconté *aux-mêmes* , sur les grands objets des mœurs , du gouvernement , de la politique , de la religion , des sciences et des arts de la nation chinoise , ne sauroit contrebalancer le témoignage de tant de missionnaires qui ont vécu en Chine , des vingt , trente , et même quarante années , qui ont su la langue du pays , lu les livres , fréquenté les grands , les savans , les lettrés , et les hommes de toutes les classes.

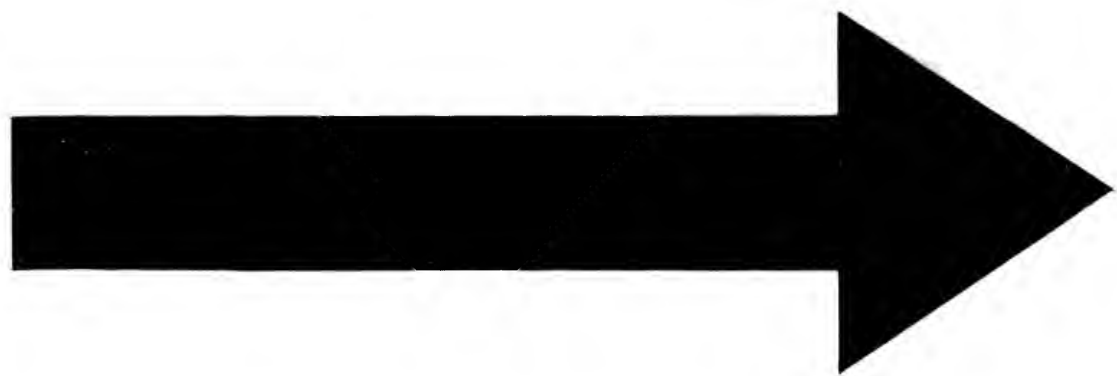
Je suis de votre avis , me dites vous : le voyageur dont nous nous occupons , n'a pas droit d'exiger que nous nous en rapportions à lui sur ce qu'il nous raconte de la Chine , puisque , de son propre aveu , il ne parle que d'après les Chinois les moins instruits de ce qui concerne leur nation , et qu'il n'a vu par lui-même que la ville *la moins chinoise*

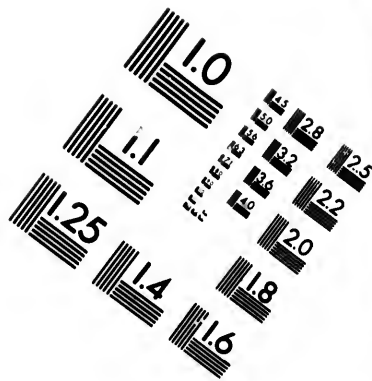
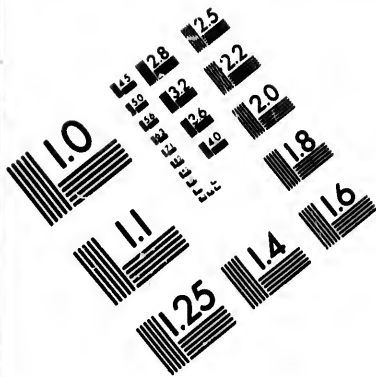
de

de  
aise  
d'ap  
M.  
per  
ses  
que  
N  
nou  
dev  
et d  
mor  
d'ap  
les  
suiv  
très  
s'oc  
et c  
le d  
dou  
vous  
plus  
bon  
de  
le n  
tâch  
qu'i  
qu'i  
son  
vati  
con  
3

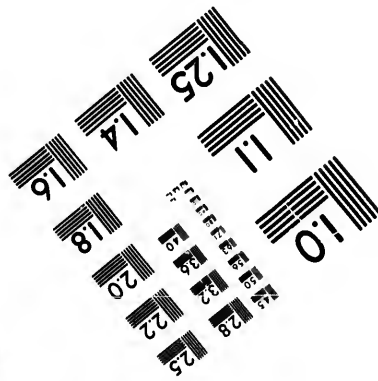
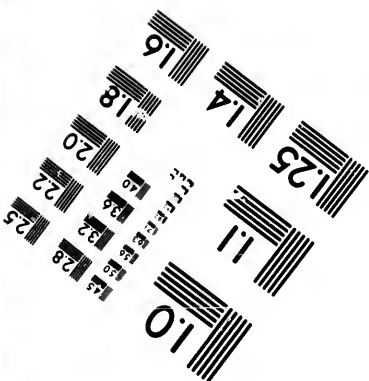
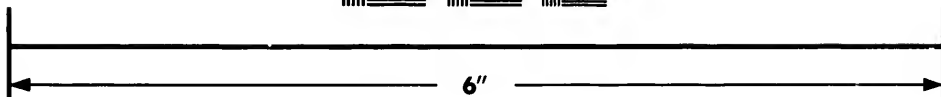
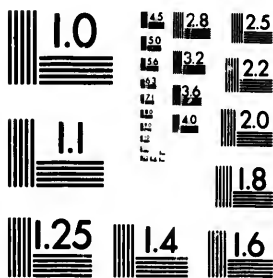
de cette contrée; ainsi laissons-le débiter à son aise tout ce qu'il a imaginé d'après ses préjugés, ou d'après la lecture de quelques auteurs, tels que M. de Paw et autres pareils : ce sera un temps perdu que celui que nous employerions à discuter ses erreurs, les unes après les autres. Il étoit question que de vous et de moi.

Notre jugement sur les Chinois est déjà formé, et nous savons à quoi nous en tenir. Je vous ai parlé ci-devant de leur culte, de leurs loix, de leurs sciences et de leur gouvernement, d'après ce que j'en avois lu moi-même dans leurs livres les plus authentiques; d'après l'explication qui m'en avoit été donnée par les savans et les lettrés; d'après des conférences suivies avec des personnes de tous les états, et très-versées dans les différens genres dont elles s'occupoient par devoir et par goût; par une étude et des réflexions sérieuses, faites uniquement dans le dessein de m'instruire : et il ne vous reste aucun doute sur ce que je vous ai dit, parce que je ne vous ai rien dit que je ne l'aie étayé des preuves les plus fortes, ou les plus propres à convaincre un bon esprit, un esprit dépouillé, comme le vôtre, de tout préjugé. Mais il n'en est pas ainsi de tout le monde; et il faut, par amour pour la vérité, tâcher de persuader ceux qui liront M. Sonnerat, qu'ils ne doivent pas mettre sur une même ligne ce qu'il dit des Chinois, avec les bonnes choses qui sont répandues dans son livre. Deux mots d'observation sur chacun des articles qui expriment une contre-vérité, suffiront pour cela.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

0  
1.5 1.8 2.0 2.2 2.5  
2.8 3.2 3.6 4.0  
4.5 5.0 5.6 6.3 7.1 8.0  
9.0 10.0 11.2 12.5 14.0 16.0 18.0 20.0 22.5 25.0 28.0 31.5 36.0 40.0 45.0 50.0 56.0 63.0 71.0 80.0 90.0 100.0

10  
11  
12  
15  
20  
25  
31.5  
40  
50  
63  
80  
100

*Le gouvernement des Chinois, dit-il, comme celui de tous les peuples esclaves, est trop vicieux..... il ne paroit pas même s'en être jamais occupé.* Dans ces deux membres de phrase, il y a deux faussetés de la dernière évidence. La première, d'annoncer le peuple chinois, comme *un peuple d'esclaves*, tandis que dans la réalité, c'est *un peuple d'enfans soumis à un père*; et leur gouvernement, comme *un gouvernement vicieux*, tandis que c'est *le plus naturel et le plus parfait de tous les gouvernemens.* L'empire de la Chine est une grande famille, dont l'empereur est le père; et il en est de cette grande famille, comme de toutes les familles particulières, qui sont tantôt bien et tantôt mal gouvernées, suivant que le chef a plus ou moins de talens; suivant qu'il se laisse entraîner au torrent des vices, ou qu'il suit les règles du devoir et de la vertu. Le peuple chinois obéit à ce chef bon ou mauvais, comme un fils bien né obéit à celui dont il a reçu la vie, quelles que soient ses mœurs et ses qualités, bonnes ou mauvaises; quels que soient son génie, son caractère et sa manière d'agir. La preuve de ce que je dis ici, se trouve consignée dans tous les livres de morale et de politique de ce peuple sage tout à la fois et respectueux, comme doit l'être quiconque a la piété filiale gravée dans le cœur. Chaque jour encore on la lit dans ces sortes d'écrits qui sont faits pour être mis sous les yeux de tout le monde. Qu'on s'adresse à l'empereur, par exemple, pour obtenir quelque grâce, quelque bienfait, ou pour être délivré de quelque corvée qui ne seroit pas due, on



n'emploie pas d'autres expressions que celle-ci : *l'empereur est notre père et mère, il suffit de lui faire connaître nos besoins*, etc. Est-ce là le langage d'un peuple esclave ? Je n'en dis pas davantage sur une vérité qui ne peut être contestée que par ceux qui n'ont pas la moindre idée de gouvernement ; qui confondent la subordination devenue nécessaire à l'homme vivant en société, avec l'esclavage, et l'autorité légitime avec le despotisme odieux ; ou pour mieux dire, qui ne voudroient aucune sorte d'autorité, pour pouvoir vivre à leur gré dans cette indépendance absolue, qui ne peut se trouver que dans l'homme sauvage qui vit isolé.

La seconde fausseté qui se trouve dans le second membre de la phrase que je viens de citer, consiste dans ces mots : *il ne paroît pas même s'en être jamais occupé* (du gouvernement). Quand on veut être cru sur sa parole, il faut que ce qu'on avance ait une apparence quelconque de vérité, ou du moins de probabilité. Dire que les Chinois ne se sont jamais occupés du gouvernement, c'est dire que les Chinois ne sont pas Chinois ; car ce qui distingue ce peuple de tous les autres peuples de l'Univers, c'est une éducation nationale qui lui est propre, et dont l'objet principal roule tout entier sur le gouvernement.

Où, l'empereur sur son trône, les princes et les grands dans leurs palais, les simples citoyens dans leurs maisons, les marchands dans leurs boutiques, l'artisan dans son atelier, les paysans mêmes dans

leurs cabanes, tous s'occupent, suivant leur loisir et à leur manière, de la sublime science du gouvernement, c'est-à-dire, du soin de gouverner leurs familles, suivant les loix, les usages et les mœurs de la nation; de leur faire remplir les devoirs réciproques auxquels ceux qui la composent sont respectivement tenus; de leur inculquer à tous cette maxime de Confucius, qui dit, que quiconque sait bien gouverner sa famille, est en état de gouverner l'empire, de le bien gouverner, et de le gouverner avec autant de facilité qu'il peut en avoir à regarder dans sa main.

A la Chine, toutes les charges qui ont rapport au gouvernement du peuple, ne se donnent qu'à ceux qui ont pris leurs grades; et aucun ne reçoit les grades qu'il n'ait passé par les épreuves réitérées d'un rigoureux examen. Le tribunal qui est chargé de donner le sujet sur lequel les candidats de toutes les provinces, de toutes les villes et de tous les districts de ces villes, doivent être examinés, choisit chaque fois un texte tiré de l'histoire ou des *King*, et ce texte est toujours relatif au gouvernement. Il dira, par exemple, l'empereur *YANG-TI* des *SOUÏ* perdit l'empire; quelle en fut la principale cause? En quoi pécha-t-il dans sa manière de gouverner? ou bien, un tel, empereur de telle dynastie, donna tel édit dans telle circonstance critique, pour remédier aux maux qui désoloient l'empire; et il ne fit qu'augmenter le désordre. Qu'auroit-il dû faire? etc, etc.

Si son choix tombe sur quelques paroles des *King*,

Il citera ces paroles du *Chou-King*, par exemple, chapitre dixième, intitulé *Tsieou-kao*, dans lequel *Ou-Ouang* donne des avis à son frère *Kang-Cho-Prince*, lui dit-il, *la dynastie Yn* (à laquelle nous succédons), *a perdu l'empire; voilà le miroir dans lequel nous devons regarder pour voir ce que nous devons faire. . . . Ce n'est pas l'eau qui doit vous servir de miroir, c'est le peuple* : et telles autres semblables, sur lesquelles directement ou indirectement, il y a toujours à gloser sur les devoirs des sujets envers leurs souverains, et des souverains envers leurs sujets. Tous ceux qui composent pour obtenir les grades, c'est-à-dire, tous les aspirans aux charges du gouvernement, s'occupent donc par devoir, et dans le détail, de ce qui concerne le gouvernement; et en Chine nulle classe de citoyens n'est exclue du nombre des aspirans, et personne n'ignore combien ce nombre, composé d'hommes de tous les états, et pris dans toutes les villes, est grand. Comment peut-on dire que les *Chinois ne paroissent pas s'être jamais occupés du gouvernement*? Si par *s'occuper du gouvernement*, l'on entend, *imaginer des systèmes chimériques pour conduire des hommes qui n'existent pas; s'ingérer, sans en être requis, dans les affaires de l'administration; vouloir dicter les règles pour changer la forme d'un gouvernement, établie par les sages après les réflexions les plus profondes, les délibérations les plus sérieuses et souvent répétées, et une très-longue expérience des avantages et des inconvéniens qui en résultent; si l'on entend, faire*

des livres pareils à ceux que l'on voit éclore en Europe, dans lesquels on donne pour des objets réels les rêves creux d'un fabricant et les délires d'une imagination exaltée, dont les auteurs, initiés à peine dans les premiers élémens de la politique, ne connoissant de l'homme que la superficie, et du gouvernement que la première écorce, n'ayant ni les lumières, ni les talens nécessaires pour pouvoir conduire une seule famille composée d'un petit nombre d'individus, croient pourtant en savoir assez pour être en droit de s'ériger en législateurs des nations, et donner des règles de conduite aux peuples et aux souverains, etc. ; j'avoue que les Chinois ne paroissent pas s'être jamais ainsi occupés.

Quant à ce que dit M. Sonnerat, touchant les sciences, les arts, la population et autres objets dont il n'a pas pu s'instruire par lui-même, il n'en parle pas plus pertinemment que l'auteur des *Recherches philosophiques* : il paroît même qu'il n'en parle que d'après lui, et qu'il n'est que son écho. Je vous prie de vouloir bien vous rappeler ce que je vous ait dit, en vous communiquant mes remarques sur le livre de M. Paw. Il ne me reste qu'un petit nombre d'observations à faire sur quelques objets isolés, qui, par la manière dont ils sont envisagés, et traités dans le chapitre intitulé *de la Chine*, prouvent que l'auteur a écrit bien légèrement, puisqu'il n'a pas même gardé la vraisemblance dans les invectives qu'il se permet contre une nation, à laquelle il peut bien ne pas accorder son estime, mais qu'il ne sauroit avilir par des imputa-

sions calomnieuses, sans se dégrader lui-même aux yeux de tout le monde instruit.

A qui croit-il pouvoir persuader, par exemple, que lorsqu'un mandarin est appelé par l'empereur, il doit porter des chaînes et s'en couvrir, pour lui prouver son obéissance ? Je conçois à peu près ce qui peut avoir donné lieu à M. Sonnerat d'imaginer cette absurdité. Apparemment, lorsqu'il étoit à Canton, quelque mandarin de cette ville, accusé, et déjà convaincu d'avoir commis quelque crime capital, aura été appelé par l'empereur pour être interrogé (car le grand prince qui est aujourd'hui sur le trône, veut être instruit de tout par lui-même). Appelé comme criminel, ce mandarin aura été conduit à la cour, chargé de chaînes, pour y entendre l'arrêt de sa condamnation, et y être supplicié, s'il est jugé coupable, ou pour y être absous, s'il est innocent.

A qui persuadera-t-il qu'un mandarin passant dans une ville, fait arrêter qui il lui plaît, pour le faire mourir sous les coups ? etc. La Chine est le pays du monde où les emplois sont le mieux circonscrits. Chaque mandarin a des limites fixes, au-delà desquelles il ne sauroit aller sans se rendre coupable. Quand il voyage (et il ne voyage que pour se rendre à la cour dans les temps où il doit rendre compte de sa conduite, ou pour remplir les devoirs de sa charge) : dans l'un et l'autre cas, fût-il un des grands de l'empire du premier ordre, fût-il prince du sang, il seroit puni très-sévèrement, s'il



s'avisait de faire dans quelque'une des villes par où il passe, quelque acte d'autorité qui ne seroit pas relatif à son emploi. Toute son attention au contraire est d'empêcher ceux de sa suite, de rien faire qui puisse fournir aux gens du lieu un sujet légitime de plainte, parce que, dans ce cas-là même, il est responsable de l'inconduite de ses gens.

Vous pouvez vous rappeler ce que je vous ai écrit autrefois à l'occasion de *Fou-Té*. Ce général, sous prétexte qu'il avoit besoin de chevaux pour l'armée qu'il commandoit, en exigea une centaine (plus ou moins) au delà de ce qu'il lui en falloit; et dans l'un des villages qui étoient chargés de lui en fournir, il usa de quelque violence pour se les procurer. Il n'en fallut pas davantage pour le perdre. Le petit mandarin qui avoit inspection sur ce village, fit sa requête pour être présentée à l'empereur dans les formes établies : elle étoit conçue à peu près en ces termes. « Votre majesté m'a confié » le soin de cette portion de son peuple, qui vit » dans un tel et tel endroit de mon district. Je lui » tiens lieu de père, parce que je représente ici » votre majesté, et je dois veiller à ce qu'il ne re- » çoive aucun dommage. Maintenant le général » *Fou-Té*, sous prétexte de besoin de chevaux, en » a exigé avec violence; on m'a dit même qu'il en » a exigé qui n'étoient pas pour le service de l'Etat. » Je ne me donne pas pour garant de ce dernier » article; mais pour la violence, je l'ai vérifiée, et » c'est d'elle seule que je me plains, etc ».

Tous les lauriers dont le général s'étoit couvert

en combattant contre les Eleuthes, ne le garantissent pas de la foudre. Le petit mandarin fut écouté; l'empereur fit vérifier les faits énoncés dans sa plainte; et après les avoir juridiquement constatés, le coupable fut condamné à perdre la vie. Ce ne fut qu'en considération de ses services que la peine de mort fut commuée en une prison perpétuelle. A ce fait, je pourrois en ajouter cent autres, dont j'ai été moi-même témoin; et vous en concluriez qu'un mandarin qui passe par une ville, non-seulement ne peut pas faire arrêter qui il lui plaît pour le faire mourir sous les coups, mais qu'il ne peut exercer aucune sorte de juridiction, s'il n'en a une commission expresse: vous concluriez encore que quiconque, étranger ou sujet naturel, est soumis aux loix du pays, a droit de les réclamer; qu'il les réclame en effet, et que justice lui est rendue: vous concluriez enfin, que M. Scennerat a confondu ce qui est de pure police avec le code des loix; la sévérité nécessaire à Canton, pour contenir des étrangers turbulens (pour ne rien dire plus), avec le despotisme rigoureux; qu'il a changé en supplice, la correction paternelle, qui est ici le *PAÏN-TSÉE*, ou comme on l'appelle chez vous, la bastonnade; et les exécuteurs de cette correction, en bourreaux, car c'est de ce nom qu'il appelle les licteurs, qui dans les provinces précèdent les mandarins qui les gouvernent; qu'il a métamorphosé le peuple le plus doux, le plus honnête et le mieux policé, en un peuple de barbares, de scélérats et de brigands, qui n'a ni mœurs, ni loix, chez lequel on peut impunément commettre

*des crimes, en achetant le droit de les commettre.*

Tant d'imputations calomnieuses réunies et faites si mal-adroitement, vont être détruites par l'exposition d'un fait arrivé l'année dernière à Pékin; fait qui s'est passé sous les yeux de tous ceux qui habitent cette ville immense, c'est-à-dire, d'environ deux millions d'hommes : le voici.

Le gendre de l'empereur, nommé *Fouloungan*, celui-là même qui étoit chargé des affaires des missionnaires qui sont à la cour, et dont j'ai eu occasion de vous parler plus d'une fois; ce *Fouloungan* faisoit rebâtir son palais, qu'un incendie avoit réduit en cendres. Celui de ses mandarins ou de ses officiers, qui étoit chargé de veiller sur l'ouvrage, impatient de ce que l'ouvrage n'avançoit pas aussi vite qu'il auroit voulu, dit d'abord quelques paroles dures au maître maçon. Celui-ci qui ne se croyoit pas en faute, choqué de s'entendre injurier ainsi mal à propos, répliqua peut-être à l'officier sur le même ton. L'officier ordonna qu'on lui donnât le *pan-stée*, c'est-à-dire, un certain nombre de coups de bambou. Jusques-là il n'avoit usé que de son droit envers un homme qui étoit à la solde de son maître; mais il ne s'en tint pas là, et fit doubler la dose. L'ouvrier, soit de colère de se voir maltraiter, sans qu'il crût l'avoir mérité, soit par quelque coup donné mal-adroitement sur les reins, expira. L'officier fort embarrassé, ne perdit cependant pas la tête. Il proposa de donner cent taëls, à quiconque des manœuvres, qui étoient présens, s'avoueroit coupable de ce meurtre, en disant aux of-



ficiers de justice, qu'ayant pris querelle avec le maçon, il lui avoit donné un coup de quelque instrument qui s'étoit trouvé sous sa main, sans avoir la moindre idée que ce coup lui donneroit la mort; et promit une dizaine de taëls à chacun de ceux qui donneroient leur témoignage en conformité.

L'appât d'un gain de cent taëls, sans travail, joint à la promesse que fit l'officier d'empêcher, par le crédit du gendre de l'empereur, que l'arrêt de mort qu'on porteroit contre le soi-disant meurtrier du maçon, supposé qu'on le portât, ne fût exécuté, tentèrent un des ouvriers de la dernière classe, et l'engagèrent à prendre sur lui le crime, et à courir le risque de la punition; d'autres, pour gagner dix taëls, assurèrent que la chose étoit ainsi: et le tribunal des crimes condamna le prétendu coupable à être étranglé, lors de la grande exécution qui se fait en automne. Dans ce jugement toutes les formalités de la justice furent exactement gardées.

Le condamné, tranquille dans sa prison, où rien ne lui manquoit, par l'attention qu'avoit celui auquel il s'étoit substitué, de lui fournir abondamment de tout, attendoit le jour de l'exécution, non comme celui où il devoit cesser de vivre, mais comme celui où il devoit recouvrer sa liberté. Ce jour étoit encore éloigné, et il ne devoit arriver que dans deux ou trois mois. Dans cet intervalle il devoit passer encore par l'épreuve de deux cérémonies, dont l'établissement, qui date des premiers temps de la monarchie, suffit seul pour prouver que la sagesse, l'humanité et la législation du peuple chinois, sont

portées à un point de perfection , auquel aucun autre peuple de l'Univers n'est encore arrivé , quoi qu'en puissent dire ses détracteurs. Un homme condamné à mort pour avoir commis un crime qui la méritoit , n'est pas toujours sûr qu'il mourra. Il conserve au fond de son cœur , jusqu'au dernier moment , l'espérance flatteuse que le souverain , lorsqu'on lui présentera la liste des condamnés , ne marquera pas son nom du point fatal qui doit décider de son sort ; et cette espérance l'empêche de se livrer au désespoir. L'état de gêne où il se trouve , la privation de sa liberté , ce que souffrent à cette occasion ses parens , ses alliés , ses amis et tous ceux qui lui tiennent par quelque chose ; et plus que tout cela , les remords qui le déchirent , suffisent , en attendant , pour lui faire expier son crime.

Le délai qu'on met entre le jugement et l'exécution laisse encore aux juges le temps et les moyens de réformer leur arrêt , si par de nouvelles connoissances et de nouveaux renseignemens , ils viennent à découvrir qu'il doit l'être. La loi le leur permet , le leur ordonne , et les met deux fois dans l'occasion de revenir sur leurs pas , supposé qu'ils se soient égarés , sans s'exposer pour cela à aucune sorte de blâme : voici comment.

Environ un mois avant qu'on présente à l'empereur la liste de ceux qui sont condamnés à mort , tous les mandarins qui composent le tribunal des crimes , s'assemblent pour délibérer entre eux sur les arrêts qui ont été portés dans le courant de

l'année. Chacun dit son avis, le motive, et le tout se met par écrit. On rédige cet écrit, et on le porte au tribunal des ministres d'Etat. Ceux-ci l'examinent, font quelques demandes relatives aux différens objets qui y sont énoncés, et le gardent. Le lendemain et les jours suivans, supposé que le nombre des criminels le demande ainsi, les prisonniers, chargés de leurs chaînes, sont mis dans un tonneau et conduits au palais de l'empereur, où les ministres d'Etat les attendent. Arrivés à la cour qui est devant l'appartement, où les ministres sont assemblés, les gardes les placent où ils doivent être placés; les commissaires du tribunal des crimes qui les ont accompagnés, les annoncent aux ministres; et ceux-ci ayant sous les yeux le précis des procédures et des arrêts, appellent l'un après l'autre chaque coupable qu'ils interrogent, et auquel ils font deux mots d'exhortation. S'il se croit injustement condamné, permis à lui de dire ses raisons, et de les faire valoir, sauf aux ministres d'en faire le cas qu'elles méritent. Cette cérémonie est proprement pour tirer de la bouche du coupable le dernier aveu de son crime, l'en faire rougir, lui inspirer le repentir, et lui faire promettre de mieux vivre, supposé que la clémence du souverain le rende à la société. Elle est encore pour tenir en respect les juges, et les empêcher de porter légèrement des arrêts de mort, qui peuvent être réformés, et pour lesquels ils peuvent être punis eux-mêmes, s'ils ont commis quelque injustice ou quelque négligence en les portant.

Le meurtrier prétendu du maçon persista dans son premier aveu , et dit en présence des ministres tout ce qu'il avoit dit devant les juges qui l'avoient condamné.

Trois jours avant celui qui est fixé pour l'exécution , l'empereur entre dans l'appartement du jeûne, pour s'y disposer à mettre le sceau au dernier acte de la tragédie , dont on doit lui donner le plan à examiner , en même temps qu'on lui expliquera le rôle de chacun des acteurs. Ce dernier acte est précédé d'un prologue , dans lequel tous les acteurs paroissent comme ils ont paru dans la cérémonie que je viens de décrire , c'est-à-dire , que les criminels sont conduits au palais , pour y comparoître devant les ministres d'Etat , y être interrogés par eux , se justifier , s'ils ne se croient pas coupables , ou faire le sincère aveu des crimes dont ils sont accusés , s'il est vrai qu'ils les aient commis. Cette cérémonie est pour consoler les malheureux qui sont destinés au dernier supplice ; les disposer à souffrir la mort sans murmure , puisqu'elle n'est qu'une punition qu'ils avouent eux-mêmes avoir méritée ; et les confirmer dans l'espérance que peut-être ils ne mourront pas.

A cette dernière scène , l'acteur qui s'étoit substitué au mandarin , véritable auteur du meurtre du maçon , perdit courage. Peu instruit des formalités de la justice , et de l'exactitude avec laquelle elles s'observent , il s'étoit figuré d'abord , qu'après quelques mois de prison , le crédit du gendre de l'empereur le tireroit d'affaire , ou en le faisant évader

secrètement, ou en le faisant condamner tout au plus, à quelques coups de *pan-tséé*, comme n'étant coupable que d'avoir donné, sans le vouloir, un *malheureux coup* qui avoit privé de la vie celui qui l'avoit reçu. Mais quand il vit que les choses alloient d'un tout autre train qu'il ne l'avoit cru, il fit de sérieuses réflexions, et la mort s'étant présentée à lui avec toutes les horreurs qui l'accompagnent lorsqu'elle est ordonnée par la justice, il recula à son aspect; et pour l'éviter et s'y soustraire, il fit hommage à la vérité, en racontant le fait du meurtre tel qu'il s'étoit passé, revêtu de toutes ses circonstances.

A ce récit Akoui, en sa qualité de premier ministre, mit à part le nom de cet homme, et la déposition qu'il venoit de faire; et après la séance, il alla rendre compte de tout à l'empereur, et lui représenta *que dans cette occasion, plus le véritable coupable étoit en considération, plus il falloit, pour le bon exemple, user de rigueur envers lui, sans avoir égard au comte Fouloungán, dont il étoit l'homme de confiance, et qui l'honoroit ouvertement de sa protection, etc.*

Ici, aucun mandarin n'est justiciable, tant qu'il est au rang des mandarins, parce qu'il est réputé représenter la personne même du souverain, pour la partie qui lui est confiée. Il faut commencer par le faire casser de son mandarinat, pour que la justice criminelle ordinaire ait action sur lui. Akoui obtint de l'empereur, que le mandarin dénoncé comme coupable, fût dégradé sur le champ par sa

majesté, et livré au tribunal des crimes pour y être jugé suivant la loi.

Ce fut en vain que le comte *Fouloungan* employa tout son crédit auprès de sa majesté, dont il avoit l'honneur d'être le gendre, dont il étoit l'homme de confiance et le courtisan le plus en faveur, pour empêcher que son mandarin ne fût livré à la justice ordinaire. Tout fut inutile; et au lieu de la grâce qu'il sollicitoit, il ne reçut de l'empereur que des réponses mortifiantes. Le procès fut instruit de nouveau; et le véritable coupable fut condamné à être coupé en pièces, pour avoir abusé de son autorité, en faisant brutalement punir un homme du peuple, qui ne méritoit, tout au plus, qu'une légère correction; pour avoir été en conséquence la cause de sa mort; et pour avoir trompé la justice, en séduisant par l'appât des récompenses, le malheureux qui s'étoit chargé de son propre crime, pour lui en épargner la honte et l'expiation.

Cet arrêt, dont les juges mêmes qui l'avoient porté espéroient que l'empereur adouciroit un peu la rigueur, en considération de son gendre, fut exécuté dans toute son étendue, dans le lieu ordinaire des exécutions, à la face, pour ainsi dire, de tout l'empire; car l'empereur ordonna qu'il fût inséré dans toutes les gazettes que tout le monde lit, pour l'instruction de tous les mandarins répandus dans la vaste étendue de ses Etats. Ce n'est pas tout, les mandarins du tribunal des crimes furent déclarés par sa majesté, coupables de négligence dans la première instruction du procès; et pour les punir

de

de c  
degr  
de t  
plus  
gage  
ges  
De  
vingt  
année  
l'opp  
paroi  
de ca  
Tout  
impo  
pays  
tion  
et qu  
même

Ad  
à l'é  
trer in  
pesé  
doit  
aucun  
pur e  
faut l  
présen  
rendre  
n'ass  
auteu  
physi

3

de cette négligence, il abaissa chacun d'eux d'un degré dans l'ordre du mandarinat, et les priva tous de trois années de leurs revenus, ou pour parler plus exactement, des revenus, appointemens ou gages et prérogatives attachés à leurs dignités, charges et emplois.

De ce fait, ( et je pourrois vous en rapporter vingt autres, pris dans les seules gazettes de cette année ), que doit-on conclure? Précisément tout l'opposé de ce qu'avance M. Sonnerat, dont il me paroît inutile de relever d'ailleurs tout ce qu'il dit de contraire à la vérité sur le compte des Chinois. Tout lecteur impartial et éclairé ne s'en laissera pas imposer par les récits d'un voyageur qui décrit un pays qu'il n'a ni vu ni pu voir, qui définit une nation qu'il ne connoît pas et qu'il n'a pu connoître, et qui caractérise un gouvernement dont il n'a pas même la plus légère idée.

*Addition.* C'est surtout dans les ouvrages destinés à l'éducation publique, que la critique doit se montrer impartiale et même sévère. Tout ce qui n'a pas été pesé à sa balance peut sembler suspect. La sagesse doit présider au choix des auteurs, et n'en mettre aucun entre les mains des jeunes gens, qui ne soit pur et exempt d'erreurs; ou s'il s'en rencontre, il faut les faire connoître aux élèves et leur fournir le préservatif. Le premier devoir des maîtres est de rendre un culte religieux à la vérité. Je dois donc m'assurer, que ce ne sera pas déplaire aux savans auteurs de la nouvelle géographie, mathématique, physique et politique, que de leur soumettre quel-

ques observations sur le tableau qu'ils nous ont présenté de l'état moral de la Chine.

Premier article : « Quand l'empereur sort, tous les Chinois ont ordre de se renfermer dans les maisons ; celui qui se trouve sur son passage ne peut éviter la mort qu'en tournant le dos et en se prosternant la face contre terre : c'est peut-être pour cela qu'aucune maison chinoise n'a de fenêtres sur la rue. On ferme soigneusement les boutiques devant lesquelles l'empereur doit passer, et ce prince ne marche jamais sans être précédé de deux mille licteurs, qui portent des faisceaux, des haches et divers autres instrumens, propres à caractériser le despotisme oriental.

» Le pouvoir du mandarin est tout aussi illimité que celui du prince dont il tient toute son autorité ; telle est la marche du gouvernement despotique. Un officier de cette espèce passant dans une ville, fait arrêter qui bon lui semble, pour le faire expirer sous les coups, sans que personne ose embrasser sa défense. Cent bourreaux sont les terribles avant-coureurs, qui l'annoncent par une espèce de hurlement : si quelqu'un a oublié de se ranger contre la muraille, il est assommé de coups de chaînes ou de bambous. Cependant le mandarin lui-même n'est pas à l'abri du bâton, l'empereur lui fait donner la bastonnade pour la plus légère prévarication. La loi a étendu les loix de l'esclavage jusqu'aux princes du sang. Pour montrer leur soumission, les plus grands mandarins portent toujours avec eux l'instrument de leur supplice : ce sont des chaînes et un coutelas

ren  
et  
l'ed  
de  
pro  
S  
on  
ter  
res  
plu  
tar  
gou  
pol  
pou  
» r  
» u  
» p  
» c  
» f  
» l  
» s  
» n  
» t  
» la  
» c  
» n  
» d  
fait  
pat



renfermés dans un coffre , couvert de toile peinte , et porté par deux hommes qui les précèdent. Si l'empereur les mande , ils sont obligés de se couvrir de ces chaînes , et de paroître en cet état pour lui prouver leur obéissance » .

Second article : « L'empereur a un trône sur lequel on porte des offrandes ; *il est adoré* , on se prosterne devant lui , et tout ce qui l'entoure partage le respect outré qu'on lui prodigne. Le despotisme le plus absolu règne actuellement à la Chine : le fouet tartarique a été joint à la verge paternelle , qui jadis gouvernoit ce pays. L'art d'imprimer est dans la politique des empereurs un instrument de servitude pour le peuple » .

Troisième article : « Que diriez-vous , dit l'empereur Youg-Ching aux missionnaires , si j'envoyois une troupe de bonzes et de lamas dans votre pays , pour y prêcher notre loi ? Comment les recevriez-vous ? Voulez-vous que tous les Chinois se fassent chrétiens ? votre loi le demande , je le sais bien ; mais en ce cas , que deviendrons-nous ? Les sujets de vos rois , les chrétiens que vous faites ne reconnoissent que vous ; dans un temps de trouble , ils n'écouteront pas d'autre voix que la vôtre. Je sais bien qu'actuellement il n'y a rien à craindre ; mais quand les vaisseaux viendront par mille et dix mille , alors il pourroit y avoir du désordre » .

Ce discours de Youg-Ching est authentique , le fait est incontestable ; écoutons la réflexion que le patriotisme de nos géographes leur suggère. « Ces

» motifs sont très-justes , et ils ont fait bannir de la  
» Chine le corps des missionnaires. Seulement il en  
» est resté quelques-uns comme savaus , qui ont été  
» protégés et respectés ».

Pour peu que l'on ait lu les mémoires et les voyages sur la Chine , on s'aperçoit d'abord , dans quelles sources les rédacteurs des deux premiers articles ont puisé. C'est évidemment dans Paw , Sonnerat , et les voyageurs qui les ont copiés. Les rédacteurs nous annoncent , que se consacrant à l'instruction des jeunes citoyens , ils ne feront aucun pas dans la carrière qu'ils ont entreprise , sans prendre à la main le flambeau de la plus sévère critique ; et voici qu'au mépris des remarques du savant père Amiot qu'ils ne pouvoient ignorer , ils écartent des objections restées sans réplique ; et sur la foi de voyageurs complètement réfutés , ils reproduisent sous des couleurs encore plus odieuses , des assertions téméraires , des calomnies avérées contre les souverains de la Chine , son gouvernement , les grands de cet empire et la nation chinoise elle-même.

Lorsque l'empereur fait son entrée à Pékin , disent nos missionnaires , qui ne parlent ici que de faits dont ils ont été témoins , le peuple est admis par députés , à se tenir sur les deux côtés du chemin par où passe le souverain , avec l'impératrice sa mère , et toute son auguste famille. Si on y joint les princes du sang , les députés des tribunaux , les envoyés des provinces , les vieillards qui ont soixante ans , etc , il y a bien à rabattre des assertions de M. Paw. Mais voici ce qui est plus décisif contre sa témérité.

Lors du dernier voyage de sa majesté, avec l'impératrice, sa mère, dans les provinces du midi, il étoit permis au peuple, non-seulement de se tenir sur les bords du chemin, mais encore de présenter à son gré, des requêtes et des placets.

Toutes les fois que l'empereur revient de quelque voyage, il est de fait que les vieillards, les femmes et les enfans des villages, se trouvent par pelotons sur les bords du chemin où doit passer sa majesté, et voient à leur aise, *le père et la mère de l'empire*, sans que personne les en empêche. Quand l'empereur revient de sa maison de campagne à Pékin, toutes les boutiques sont ouvertes, et le marchand doit se trouver sur le seuil de sa porte. Les inconveniens seuls du trop grand nombre dans une capitale excessivement peuplée, ont fait apporter quelques modifications à la permission donnée à tout le peuple de border les rues.

La cour de Moscovie ayant remercié l'empereur, il y a quelques années, de ce qu'il avoit permis à un courrier qu'elle avoit envoyé, de voir sa majesté à son passage, l'empereur fit répondre, que ce n'étoit point une grâce, et que *le moindre paysan avoit droit de le voir ainsi.*

Seroit-on tenté de jeter quelques doutes sur la vérité de ce récit? Nous renverrons alors à la relation publiée en 1794 par l'ambassade hollandoise, où l'on verra la fidélité de nos missionnaires sur un objet qui ne touche en rien à ce qui intéresse leur ministère, et dans lequel il seroit même ridicule de les soupçonner d'exagération ou d'imposture.

Non : L'empereur ne se croit pas un Dieu ; et les Chinois en révéralit en lui l'image de l'être suprême, ne le regardent que comme un homme et non comme un être qui participe de la divinité. Le père Amiot a vengé le souverain et la nation au sujet de cette assertion bizarre. Pour la détruire, c'est assez que de relire le cérémonial du sacrifice solennel que l'empereur renouvelle chaque année à la face de la nation, et dans lequel il s'accuse des fautes qu'il a pu commettre, dans une posture d'humilité qui siéroit mal à un souverain qui se croiroit un Dieu, ou qui voudroit le faire croire à sa nation. Les prosternations que l'on fait devant lui ne ressemblent pas plus à un culte d'adoration, que l'espèce de génuflexion que l'on fait aux empereurs d'Allemagne, ou même au roi d'Angleterre, lorsqu'on leur est présenté.

Enfin, pour peu que l'on croie encore à Dieu, à sa religion, et que l'on aime sa patrie, comment n'être pas sensiblement ému, affligé, quand on voit, dans un empire chrétien, un empire pleinement monarchique, des auteurs graves, des savans estimables sous tant de rapports, et qui s'annoncent à la nation pour les instituteurs de ses jeunes citoyens, faire retentir jusque dans les écoles publiques, des maximes également injurieuses et à l'honneur des souverains et à la religion de leurs pères : leur dire d'un côté, que « l'art d'imprimer (pag. 109) » est, comme on sait, l'objet qui tourmente le plus les » machiavélistes de l'Europe, et tous ces êtres supérieurs qui nous font l'honneur de nous gouverner ; et

« que ces souverains se croiroient heureux, s'ils pou-  
 » voient parvenir à faire de cet art même un instru-  
 » ment de servitude » : ensuite, après avoir parlé à leurs  
 élèves sur ce ton, des maîtres que le ciel leur comman-  
 de de servir et de respecter, leur présenter comme un  
 trait d'une sage politique ; la conduite d'un empe-  
 reur qui proscriit le christianisme dans ses Etats, et  
 bannit, livre à la persécution le corps entier des  
 prédicateurs de l'Évangile. Peut-il donc se ren-  
 contrer jamais *des motifs très-justes* qui autorisent à  
 étouffer la voix de la vérité, à la bannir de ses  
 Etats, quand les hommes qui vous apportent sa lu-  
 mière, vous la montrent brillante de tout l'éclat, de  
 tous les caractères de la divinité ?

Le rédacteur n'a pu répéter ce discours de Yong-  
 Chang, que d'après les missionnaires eux-mêmes qui  
 nous l'ont transmis ; pourquoi donc se taire sur leurs  
 réponses péremptoires et sur celles de leurs néophytes,  
 à qui leurs juges et leurs bourreaux se plaisoient eux-  
 mêmes à leur répéter ces paroles de l'empereur, au  
 milieu des tortures qu'ils leur faisoient éprouver ?  
 Ainsi, voilà d'un seul trait toutes les cruautés des  
 empereurs romains justifiées ; les martyrs du chris-  
 tianisme justement mis à mort comme des criminels  
 d'Etat ; le christianisme lui-même accusé d'impos-  
 ture ; car, comment croire à une religion descendue  
 du ciel, et se croire autorisé *par des motifs très-  
 justes*, à fermer la bouche à ses apôtres et à ses pré-  
 dicateurs. Je n'insiste pas davantage : sans doute,  
 ce ne sont ici que deux mots qui ont échappé à  
 la plume du rédacteur, dans un moment de dis-

traction. Il s'empresera de les effacer, pour peu qu'il réfléchisse sur les conséquences. Le génie tutélaire de la France a rétabli la politique sur ses véritables bases. Nous sommes déjà bien loin de l'an 13 ; le philosophisme est jugé, il nous a fait trop de mal. Puisse-t-on le voir banni à jamais de toute éducation privée, et surtout des leçons de l'enseignement public !

La relation du voyage de M. Sonnerat, et les diatribes de M. Paw, ont été répandues avec profusion dans toute l'Europe. Ces ouvrages en ont imposé à la crédulité de plusieurs savans, et chacun y a cherché de quoi appuyer ses idées systématiques en matière d'opinions religieuses ou de politique. Osons même ne pas le dissimuler : on peut reprocher à quelques apologistes de la religion chrétienne, de s'être laissés égarer sur leurs traces, par l'impulsion d'un zèle indiscret et peu réfléchi. Ce n'est point servir la religion, c'est lui nuire, que d'employer des moyens de défense que ses détracteurs ou ses ennemis secrets seront ravis de leur arracher, en leur opposant les règles d'une judicieuse critique. C'est encore à ce zèle, plus impétueux qu'éclairé, qu'il faut rapporter le scandale de ces affligeantes disputes sur les cérémonies chinoises, disputes qui ont, pendant plus d'un siècle, divisé les missionnaires, servi de prétextes aux persécutions suscitées par les bonzes et les lettrés, désolé l'Eglise de la Chine et fait verser le sang de ses martyrs.

Le savant et vertueux M. Bergier a paru avec une

réputation méritée dans la controverse contre les nouveaux philosophes. Sa critique en général, marche d'un pas ferme et assuré; cependant on regrette qu'il se soit écarté des règles qu'il s'étoit imposées, et qu'ayant à prononcer sur la réputation et le caractère moral d'une grande nation, il ne se soit pas mis assez en garde contre des relations qu'il auroit pu soumettre à un examen plus approfondi, et que bien des raisons devoient lui rendre suspectes. Voici le portrait qu'il trace des mœurs et du gouvernement du peuple chinois.

Les philosophes, nous dit le docteur Bergier (1), qui se sont montrés peu scrupuleux sur la bonne foi, quand il s'agit de décréditer la religion, vantent les mœurs et le gouvernement des Chinois comme un prodige (2); un voyageur très-récent nous en donne une idée bien différente. Il peint les Chinois comme un peuple lâche, poltron, esclave, perfide, très-peu industrieux, excepté dans l'art de tromper et de mentir; d'une avarice et d'une friponnerie inconcevables. Les mandarins, quoique lettrés et disciples de Confucius, se servent de l'autorité des loix, non pour empêcher le crime, mais pour s'enrichir des dépouilles de ceux qui le commettent; presque toutes les punitions se réduisent à des amendes, et c'est sur ce fonds que sont assignés les revenus les plus clairs de ceux qui composent les tribunaux (3). Ces

---

(1) Apologie de la religion chrétienne, t. II, p. 18.

(2) Dictionnaire philos. art. *Chine*.

(3) Voyago de George Anson, l. III, c. 7.

sages magistrats ont tant fait de progrès dans la morale, qu'ils s'entendent souvent avec les voleurs pour dérouter les étrangers; et quand les scélérats qu'ils protègent ne sont pas fidèles à payer la protection, pour lors il les punissent en confiscant tous les vols à leur profit (1). Le droit des gens est si bien connu à la Chine, qu'en 1743 on n'y pouvoit pas concevoir comment l'amiral Anson qui s'étoit rendu maître d'un gallion d'Espagne, n'avoit pas commencé par faire massacrer tout l'équipage. Dans ce même temps, les matelots anglais, après avoir sauvé la ville de Canton d'un incendie général, sous les yeux mêmes du vice-roi, furent obligés de servir de sauvegarde aux marchands chinois pour les préserver d'être pillés par la populace (2). Tel est le bon ordre et la police des villes de la Chine.

Le voyageur anglais observe que le grand savoir et la haute antiquité de la nation chinoise sont pour le moins très-problématiques; que leur morale, même spéculative, est très-bornée et très-imparfaite; leur gravité et leur politesse une pure affectation; que les magistrats y sont corrompus, le peuple voleur, les tribunaux dominés par l'intrigue et la vénalité, le gouvernement foible, exposé à être envahi.

(1) Voyage de George Anson, l. III, c. 9.

(2) *Ibid.* c. 10. Voyez encore Œuvres diverses de J. J. Rousseau, tome I, p. 14. Voyage de Russie à Pékin, par Bell d'Antermony, tome I, p. 349, 390, 404; et t. II, p. 29, 35, 184 et suiv. et le Roman chinois, intitulé: Mau. Kiou, Choan.



par une poignée d'aventuriers. L'on sait d'ailleurs que c'est le bâton , et non point les loix et la morale , qui gouverne la Chine (1).

Montesquieu après avoir examiné de près ce gouvernement si merveilleux en apparence , n'en a pas porté un jugement favorable. Il observe que les Chinois sont le peuple le plus fourbe de la terre. De même qu'à Sparte il étoit permis de voler , à la Chine il est permis de tromper (2). Le peuple a si peu d'idée de la pureté des mœurs , qu'il regarde comme un prodige de vertu de se trouver seul dans un appartement reculé avec une femme , sans lui faire violence (3). « On y a voulu , dit-il , faire régner les » loix avec le despotisme ; mais ce qui est joint avec » le despotisme n'a plus de force : nous voyons donc » à la Chine un plan de tyrannie constamment suivi , » et des injures faites à la nature humaine avec règle , » c'est-à-dire , de sang froid (4) ». On y a puni de mort un simple mensonge et la plus légère inadvertance (5). Aussi la Chine a eu vingt-deux révolutions générales ; sans compter les particulières ; et son gouvernement est de telle nature , que les révolutions y sont inévitables (6).

Cela n'empêche pas nos philosophes d'assurer gra-

(1) *Esprit des Loix* , l. VIII , c. 21.

(2) *Ibid.* l. XIV , c. 20.

(3) *Ibid.* l. XVI , c. 8.

(4) *Ibid.* l. VIII , c. 21.

(5) *Ibid.* l. XII , c. 7.

(6) *Ibid.* l. VII , c. 7.

vement que la constitution de cet empire *est la meilleure qui soit au monde, la seule qui soit toute fondée sur le pouvoir paternel* (1); on auroit mieux dit sur le pouvoir tyrannique. Les mandarins, ces pères si tendres, non-seulement *donnent force coups de bâton à leurs enfans*, mais ils les laissent encore charitablement périr de misère, de peur que le menu peuple n'augmente à l'excès et ne cause des séditions (2).

Tous ceux qui ont l'imprudence de faire le parallèle entre les nations chrétiennes et les peuples infidèles, anciens ou modernes, seroient assez punis, s'ils étoient réduits à vivre sous un gouvernement pareil à ceux dont ils font l'éloge.

---

*Des mœurs et du caractère des Chinois, d'après les lettres et les mémoires publiés par les missionnaires de Pékin.*

PERSONNE n'a été plus en état de bien observer et n'a mieux vu le peuple chinois, que le savant père Le Comte. Tout ce qui a été écrit depuis, confirme la fidélité et l'impartialité de sa relation. Voici ce qu'elle nous a paru renfermer de plus intéressant.

Il semble que les Chinois dès leur origine, se

---

(1) Dictionn. philos. art. *Chine*, p. 176. Essais sur l'Hist. gén. tome I, c. 1 et suiv. Philos. de l'Histoire, c. 18.

(2) Lettres édifiantes, 24<sup>e</sup> Recueil, pag. 65 et suiv.

soient sentis quelque chose de plus que les autres hommes; semblables à ces princes qui portent en naissant, une fierté naturelle qui les distingue toujours du peuple. Soit que les royaumes d'alentour fussent barbares, ou qu'ils leur fussent inférieurs en sagesse, ils se firent dès-lors une maxime d'Etat, de n'avoir commerce avec les étrangers, qu'autant qu'il seroit nécessaire pour recevoir leurs hommages; encore ne cherchoient-ils pas ces marques de souveraineté par un esprit d'ambition, mais pour avoir occasion de donner aux autres peuples de la terre les loix et les règles d'un gouvernement parfait.

Cette conduite fit une si grande réputation aux Chinois, que dans toutes les Indes, dans la Tartarie, dans la Perse on les regardoit comme les oracles du monde; et les Japonois en avoient conçu une si haute idée, que quand Saint Xavier leur porta la foi (quoiqu'en ce temps-là la Chine eût beaucoup perdu de son ancienne probité), une des plus grandes raisons qu'ils opposoient au Saint, étoit que cet empire si sage, si éclairé, ne l'avoit pas encore embrassée.

Mais cette politique qui les porta à se distinguer des autres, et qui peut-être étoit au commencement une maxime très-utile, dégénéra dans la suite en orgueil. Ils se regardèrent comme un peuple choisi, que le ciel avoit fait naître au milieu de l'Univers pour lui donner la loi; seul capable d'instruire, de polir, de gouverner les nations. Ils se figuroient les autres hommes comme des nains et de petits monstres qui avoient été jetés sur les extrémités de la

terre, comme le rebut de la nature ; au lieu que les Chinois, placés au milieu du monde, avoient seuls reçu de Dieu une forme raisonnable et une véritable grandeur. Leurs cartes anciennes sont remplies de ces sortes de figures, et de plusieurs emblèmes propres à inspirer le mépris qu'ils faisoient du genre humain.

Mais quand ils virent les Européens instruits en toutes sortes de sciences, ils furent frappés d'étonnement. *Comment se peut-il faire, disoient-ils, que des gens si éloignés de nous, aient de l'esprit et de la capacité ? Jamais ils n'ont lu nos livres, ils n'en connoissent pas même les lettres ; ils n'ont point été formés par nos loix, et cependant ils parlent, ils raisonnent juste comme nous.*

Nos ouvrages, comme sont les étoffes, les monstres, les instrumens de mathématique et semblables curiosités, les surprirent encore beaucoup, car ils pensoient qu'on ne trouvoit qu'à la Chine des gens adroits, et de bons ouvriers. Ils connurent alors, que nous n'étions pas si barbares, qu'ils s'étoient imaginés ; et ils dirent assez plaisamment : *Nous pensions que les autres peuples fussent tous aveugles, et que la nature n'eût donné des yeux qu'aux Chinois : cela n'est pas universellement vrai, et si les Européens ne voient pas aussi clair que nous, ils ont du moins chacun un œil.*

J'ai vu quelquefois des Français si piqués de cette ridicule vanité, qu'ils ne pouvoient retenir leur colère. Ils auroient peut-être mieux fait de s'en divertir ; il faut du moins excuser les Chinois : jusqu'alors

Ils n'avoient vu que des Tartares ou des Indiens, et ils regardoient de loin l'occident comme nous regardons à présent les terres australes et les forêts du Canada. Si à trois cent lieues de Québec nous trouvions des mathématiciens Iroquois ou de sçavans Alkonkins qui nous découvrirent une nouvelle philosophie, plus claire, plus étendue, plus parfaite que la nôtre, nous ne serions pas moins blâmables que les Chinois, de nous être préférés à ces peuples, et de les avoir jusqu'ici traités de barbares.

A cet orgueil près, il faut avouer que la nation chinoise a eu de grandes qualités; beaucoup de douceur et de politesse dans l'usage du monde; du bon sens et de l'ordre dans leurs affaires; du zèle pour le bien public; des idées justes pour le gouvernement; de l'esprit, médiocre à la vérité dans les sciences spéculatives, mais droit et sûr dans la morale.

Le peuple étoit appliqué à l'éducation des enfans dans leurs familles, estimant par-dessus toutes choses l'agriculture, laborieux à l'excès, aimant et entendant parfaitement le commerce. Les juges et les gouverneurs des villes affectoient une gravité dans leur extérieur, une sobriété dans leurs tables, une modération dans le domestique, et une équité dans tous les jugemens, qui leur attiroient le respect et l'amour de tous les peuples. L'empereur même ne mettoit sa gloire que dans le bonheur qu'il procuroit à ses sujets, et il se considéroit moins comme le roi d'un grand Etat, que comme le père d'une nombreuse famille.

Ce caractère de la Chine n'est point flatté, mais tiré fidèlement de son histoire, qui nous fournit une infinité d'exemples de cette haute sagesse qui a été si long-temps l'ame de son gouvernement. Il est vrai que les guerres civiles, les rois foibles ou méchants, la domination étrangère ont troublé de temps en temps un si bel ordre. Mais soit que les loix fondamentales de l'Etat fussent excellentes, ou que les peuples apportassent en naissant de si heureuses dispositions, il est certain que ces fâcheux intervalles n'ont pas duré : pour peu qu'on les laissât à eux-mêmes, ils reprenoient leur première conduite; et nous voyons encore à présent, au milieu de la corruption que les troubles domestiques et le commerce des Tartares y ont portée, des vestiges de cette ancienne probité.

On vit à la Chine, à peu près comme nous vivons en Europe. L'avarice, l'ambition, l'amour du plaisir ont grande part à tout ce qui s'y passe. Cependant, les gens de qualité prennent tant de mesures pour cacher le vice, et les dehors sont si bien gardés, que si un étranger n'a soin de s'instruire à fond des choses, il s' imagine que tout est parfaitement réglé. C'est par là que les Chinois ressemblent aux Européens. Voici ce qui les en distingue : leur air, leur langage, leur naturel, leurs civilités et leurs manières sont non-seulement différentes des nôtres, mais encore de celles que nous remarquons dans toutes les autres nations du monde.

Vous aurez, sans doute, remarqué les figures qui sont peintes sur les porcelaines et sur les cabinets  
de

de la  
toujo  
les r  
qu'ils  
vienn  
la vé  
grand  
yeux  
peu  
et les  
cette  
estim  
honn  
et qu  
je l'o  
ce qui  
blanc  
comm  
gent  
petit  
des ra  
basan  
peupl  
qui, à  
demi-  
Au  
autan  
ne sai  
qu'ell  
espée  
teint

de la Chine. Nos peintures en Europe nous flattent toujours, mais celles des Chinois les estropient et les rendent ridicules. Ils ne sont point si mal faits qu'ils se font eux-mêmes. Il est vrai qu'ils ne conviennent pas dans l'idée que nous nous formons de la véritable beauté. Ils veulent qu'un homme soit grand, gros et gras; qu'il ait le front large, les yeux petits et plats, le nez court, les oreilles un peu grandes, la bouche médiocre, la barbe longue et les cheveux noirs. Cette taille fine, cet air vif, cette démarche noble et assurée que les Français estiment tant, ne sont nullement de leur goût. Un homme est bien fait, lorsqu'il remplit un fauteuil, et que par sa gravité et son embonpoint il fait, si je l'ose dire; une grosse et une vaste figure. Pour ce qui est de la couleur, ils sont naturellement aussi blancs que nous, surtout du côté du nord; mais comme les hommes se ménagent peu, qu'ils voyagent beaucoup, qu'ils ne portent sur la tête qu'un petit bonnet peu propre à défendre leurs visages des rayons du soleil, ils sont ordinairement aussi basannés que les Portugais des Indes; et même le peuple, dans les provinces de Canton et de Iünnan, qui, à cause des grandes chaleurs, travaille presque demi-nud, est d'un teint fort olivâtre.

Autant que les hommes se négligent sur ce point, autant les femmes ont-elles soin de se conserver: je ne sais si le fard leur est ordinaire; mais on m'a dit qu'elles se frottent tous les matins le visage, d'une espèce de farine blanche, plus propre à ternir le teint qu'à lui donner un nouvel éclat. Elles ont tou-

tes les yeux petits et le nez court : à cela près , elles ne cèdent en rien aux dames d'Europe ; mais la modestie qui leur est naturelle , relève infiniment leur bonne grâce : un petit colet de satin blanc qui tient à la veste , leur serre et leur couvre entièrement le cou : les mains sont toujours cachées dans de longues et larges manches : elles marchent mollement et lentement , les yeux baissés , la tête panchée ; et l'on diroit à les voir que ce sont des religieuses ou des dévotes de profession , recueillies et occupées uniquement de Dieu. Ainsi la coutume a souvent plus de force pour gêner le sexe , que la vertu la plus austère ; et il seroit à souhaiter que la sainteté du christianisme eût pu obtenir ici des dames chrétiennes , ce que l'usage du monde a inspiré depuis tant de siècles aux Chinoises idolâtres.

Cette modestie n'empêche pas qu'elles n'aient les entêtements ordinaires des femmes ; plus on les resserre , moins elles aiment la solitude. Elles s'habillent magnifiquement , et passent le matin plusieurs heures à se parer , dans la pensée qu'elles pourront être vues le jour , quoique pour l'ordinaire elles ne le soient que de leurs domestiques. Leur coiffure qui consiste ordinairement en plusieurs boucles de cheveux , mêlées de toutes parts de petits bouquets de fleurs d'or et d'argent , a quelque chose de fort singulier ; mais je ne puis , ni ne veux , monseigneur , vous en faire la description , parce que je sais bien que vous n'attendez pas de moi ce détail. Je crois néanmoins , que si on en voyoit en France des modèles , on y seroit tenté de quitter cet amas bizarre

d'or  
clin

L  
gue  
verd  
s'hab  
par-d  
extré  
on n  
tingu  
en fa  
tesse  
de le  
comp  
à un  
et an  
préva  
les ob  
der à

Dè  
soin  
qu'ils  
à cett  
ne s'i  
en so  
d'arg  
et qu  
à les  
auroi  
volon  
de so



d'ornemens dont on se sert , pour se coiffer à la chinoise.

Les dames portent comme les hommes une longue veste de satin ou de brocard rouge, bleu ou verd, selon leur goût particulier. Les plus âgées s'habillent de noir et de violet. Elles ont outre cela par-dessus, une espèce de surtout, dont les manches extrêmement larges traînent jusqu'à terre, quand on n'a pas soin de les relever. Mais ce qui les distingue de toutes les autres femmes du monde, et qui en fait presque une espèce particulière, est la petitesse des pieds; et c'est le point le plus essentiel de leur beauté. Cela est surprenant et ne se peut comprendre. Cette affectation va même quelquefois à un excès qui passeroit pour folie, si une bizarre et ancienne coutume, qui en matière de mode, prévaut toujours aux idées les plus naturelles, ne les obligeoit de suivre le torrent, et de s'accoutumer à l'usage du pays.

Dès que les filles naissent, les nourrices ont grand soin de leur lier étroitement les pieds, de peur qu'ils ne croissent. La nature qui semble être faite à cette gêne, s'en accommode plus facilement qu'on ne s'imagine, et on ne s'aperçoit pas que leur santé en soit altérée. Leurs souliers de satin brodés d'or, d'argent et de soie, sont d'une propreté achevée; et quoique petits, elles s'étudient fort, en marchant, à les faire paroître; car elles marchent, ce qu'on auroit de la peine à croire, et elles marcheroient volontiers tout le jour, si elles avoient la liberté de sortir. Quelques voyageurs se sont persuadés,

que ç'a été une invention des anciens Chinois, qui pour mettre les femmes dans la nécessité de garder la maison, mirent les petits pieds à la mode. Je m'en suis informé très-souvent des Chinois mêmes, qui n'en ont jamais ouï parler. *Ce sont des contes, me dit l'un d'eux en riant : nos pères aussi bien que nous, connoissoient trop bien les femmes, pour croire qu'en leur retranchant la moitié des pieds, on leur ôteroit le pouvoir de marcher et l'envie de voir le monde.*

L'habillement des hommes, comme par-tout ailleurs, y est fort différent de celui des femmes. Ils se rasent toute la tête, excepté par derrière, où ils laissent croître au milieu autant de cheveux qu'il est nécessaire pour faire une longue queue tressée. Ils n'ont point l'usage du chapeau comme nous, mais ils portent continuellement un bonnet, que la civilité leur défend d'ôter.

Ce bonnet est différent selon les différentes saisons de l'année; celui, dont on use en été, a la forme de cône, c'est-à-dire, qu'il est rond et large par le bas, mais court et étroit par le haut, où il se termine tout-à-fait en pointe. Le dedans est doublé d'un beau satin, et le dessus couvert d'une natte très-fine, et très-estimée dans le pays. Outre cela on y ajoute un gros flocon de soie rouge, qui tombe tout à l'entour et qui se répand jusques sur les bords; de sorte que quand on marche, cette soie flotte irrégulièrement de tous côtés, et le mouvement continuel de la tête lui donne un agrément particulier.

Q  
de  
n'eff  
cava  
chou  
coul  
teint  
En l  
zibel  
beau  
de s  
plus  
ques  
que  
qui  
Quan  
haut  
quelc  
ench  
Les a  
d'aga  
Le  
gens  
liers.  
qu'à  
sur l  
jusqu  
avec  
Les  
vont  
comm

Quelquefois au lieu de soie on porte une espèce de crin, d'un rouge vif et éclatant, que la pluie n'efface point, et qui est surtout en usage parmi les cavaliers. Ce crin vient de la province de Soutchouen, et croît aux jambes de certaines vaches; sa couleur naturelle est blanche, mais on lui donne une teinture, qui le rend plus cher que la plus belle soie. En hiver on porte un bonnet de peluche, bordé de zibeline, ou de peau de renard; le reste est d'un beau satin noir ou violet, couvert d'un gros flocon de soie rouge, comme celui d'été. Il n'y a rien de plus propre que ces bonnets, et on les vend quelquefois huit et dix écus; mais ils sont si courts, que les oreilles paroissent toujours découvertes, ce qui est très-incommode au soleil et dans les voyages. Quand les mandarins se trouvent en cérémonie, le haut du bonnet est terminé par un diamant, ou par quelque autre pierre de prix assez mal taillée, mais enchassée dans un bouton d'or très-bien travaillé. Les autres ont un gros bouton d'étoffe, de cristal, d'agate, ou de quelque autre matière que ce soit.

Leur habit est long et assez commode pour les gens de lettres, mais embarrassant pour les cavaliers. Il consiste dans une veste, qui descend jusqu'à terre, dont les pans se replient par devant l'un sur l'autre, de manière que celui de dessus s'étend jusqu'au côté gauche, où on l'attache tout le long avec quatre ou cinq petits boutons d'or ou d'argent. Les manches, qui sont larges auprès de l'épaule, vont peu à peu se rétrécissant jusqu'au poignet, comme celles de nos aubes; mais elles s'étendent

presque sur toute la main, et ne laissent par-dessus de découvert que le bout des doigts. On serre la veste avec une large ceinture de soie, dont les deux bouts pendent jusqu'aux genoux. Les Tartares y attachent aux deux côtés un mouchoir, un étui à couteau et à fourchette, avec des cure-dents, une bourse, et d'autres petits ornemens de toilette. En été, on a le cou tout nud, ce qui a fort mauvaise grâce : en hiver, on le couvre d'un collet de satin qui tient à la veste, ou d'une bande de zibeline ou de peau de renard, large de trois ou quatre doigts, qui s'attache par devant avec un bouton, et qui sied fort bien, surtout aux cavaliers.

Outre la veste, on prend par-dessus, une espèce de surtout à manches larges et courtes, comme celles des robes de palais; les gens de lettres les portent fort longs; les cavaliers, et surtout les Tartares les veulent courts; et ceux dont ils usent, ne descendent que jusqu'à la hauteur de la poche. Pour les habits de dessous, on se contente en été d'un simple caleçon de taffetas blanc sous une chemise fort ample et fort courte, de même étoffe; mais en hiver la chemise est de toile, et par-dessous, on a des haut-de-chausses de gros satin fourré de coton, ou de soie crue, ce qui est encore plus chaud.

On n'a point à la Chine l'usage des gants et des manchons; mais comme les manches de la veste sont fort longues, on y retire la main durant le froid, pour la tenir plus chaude. Les docteurs et les autres gens de lettres laissent croître excessivement leurs ongles, de manière que quelques-uns ne les ont guères moins

long  
un c  
que  
des  
pen  
un  
ima  
ils  
ce  
ce  
qui  
en  
mon  
I  
leur  
autr  
anci  
con  
per  
les  
il n  
que  
apr  
per  
est  
que  
d'a  
il y  
leur  
bon  
jou

longs que les doigts; c'est parmi eux non-seulement un ornement, mais encore une distinction, par laquelle on connoît, qu'ils sont éloignés par leur état des arts mécaniques, et que les sciences les occupent uniquement. Enfin, comme ils affectent en tout un air de gravité, qui attire le respect, ils se sont imaginés qu'une longue barbe y pouvoit contribuer; ils la laissent croître, et s'ils n'en ont pas beaucoup, ce n'est pas faute de la cultiver; mais la nature en ce point les a très-mal partagés, et il n'y en a aucun, qui ne porte envie aux Européens, qu'ils regardent en cette matière comme les plus grands hommes du monde.

Les Chinois sont moins changeans que nous, dans leurs modes; mais ils ont poussé les choses à une autre extrémité, car, plutôt que d'abandonner leur ancien habit, ils ont renouvelé une cruelle guerre contre les Tartares, et la plupart ont mieux aimé perdre la tête, que de permettre qu'on leur coupât les cheveux. De tous les excès en matière de mode, il n'en est point de plus bizarre que celui-là; et quelque ridicules que les Chinois craignent d'être après la perte de leur chevelure, ils devoient être persuadés, qu'un homme, à qui on a ôté la tête, est encore plus défiguré. Néanmoins il faut avouer, que la constance de ces peuples a quelque chose d'admirable, car, quand les Tartares les attaquèrent, il y avoit plus de deux mille ans qu'ils conservoient leur premier habit, ce qu'on ne peut attribuer qu'au bon ordre de l'empire, dont le gouvernement a toujours été uniforme, et où les loix se sont exacte-

ment observées jusques dans les moindres choses.

Cependant je suis bien persuadé, que ces manières ne plairont pas à tous nos Français ; mais aussi les modes, dont nous sommes si entêtés, ne paroissent pas si belles aux Chinois que nous pourrions nous l'imaginer. Les perruques surtout leur blessent étrangement l'imagination ; et ils nous regardent comme des gens, qui au défaut de barbe s'en feroient attacher une artificielle au menton, laquelle descendroit jusqu'aux genoux. Cette bizarre coiffure, disent-ils, et cet amas prodigieux de cheveux crépus, sont bons sur le théâtre, pour ceux qui veulent représenter le diable ; mais a-t-on la figure naturelle de l'homme, quand on est ainsi contrefait ? De sorte que peu s'en faut que la politesse chinoise ne nous fasse sur cet article seul notre procès comme à des barbares.

Ils ont aussi de la peine à se persuader, que de longues jambes découvertes, avec un bas bien tiré, et des culottes étroites fassent un bon effet, parce qu'ils sont accoutumés à un air de gravité, qui leur donne d'autres idées. Ils s'accommoderoient beaucoup mieux de la figure d'un magistrat rasé, sans perruque, et à qui avec sa robe du palais on donneroit des bottes, qu'à tous ces ajustemens, qui laissent à nos cavaliers une taille fine, une démarche aisée, un air vif et dégagé ; ce qui n'est du tout point de leur goût. C'est ainsi que le ridicule plaît, et qu'on est souvent choqué des véritables agrémens, selon que la prévention ou la coutume ont tourné différemment l'imagination ; si néanmoins dans tou-

tes  
cett  
inn  
mes  
C  
men  
rois  
que  
et p  
ils  
miso  
seta  
tant  
nud  
dalis  
mes  
vert  
peu  
cule  
qu'il  
d'in  
P  
les  
dans  
cert  
imp  
res  
sent  
les  
mar  
sans

tes ces modes, il y a d'autre beauté véritable, que cette simplicité toute nue, que la nature encore innocente et libre de passions a inspirée aux hommes, pour la nécessité et la commodité de la vie.

Quoique que les gens de qualité observent exactement toutes les bienséances de leur état, et ne paroissent jamais découverts en public, quelque grande que soit la chaleur; néanmoins dans le particulier, et parmi leurs amis, ils sont libres jusqu'à l'excès; ils quittent souvent bonnet, surtout, veste et chemise, ne se réservant qu'un simple caleçon de tafetas blanc ou de toile transparente. Cela est d'autant plus surprenant, qu'ils condamnent les moindres nudités dans les peintures, et qu'ils sont même scandalisés de ce que nos graveurs représentent les hommes avec les bras, les jambes et les épaules découvertes. Ils n'ont pas tort d'être choqués de la licence peu chrétienne de nos ouvriers; mais ils sont ridicules de blâmer sur la toile et sur le papier, ce qu'ils pratiquent eux-mêmes avec tant de liberté et d'indécence en leurs propres personnes.

Pour ce qui est du peuple, il passe en cela toutes les bornes de la modestie et de la pudeur, surtout dans les provinces méridionales, où les bateliers et certaines autres gens de métier sont de la dernière impudence; et en vérité les Indiens les plus barbares, quoique le climat les dût excuser, me paroissent en cette matière, beaucoup moins barbares que les Chinois. Presque tous les ouvriers et les petits marchands vont par les rues avec un simple caleçon, sans bonnet, sans bas et sans chemise, ce qui les



rend fort basannés et souvent de couleur olivâtre. Dans les provinces du nord, on est un peu plus réservé, et le froid malgré qu'ils en aient, les rend modestes et retenus.

Il me reste à parler des étoffes, dont on fait le plus d'usage à la Chine. Voici en général ce que j'en ai remarqué. Leur soie est sans contredit la plus belle qui soit au monde : on en fait en plusieurs provinces ; mais la meilleure et la plus fine se trouve dans celle de *Tche-kiam*, parce que le terroir est très-propre pour les mûriers, et que l'air a un certain degré de chaleur et d'humidité, plus conforme à la nature des vers dont on la tire. Tout le monde s'en mêle, et le commerce en est si grand, que cette seule province en pourroit fournir à toute la Chine, et à une grande partie de l'Europe.

Néanmoins les plus belles étoffes se travaillent dans la province de Nankin, où presque tous les bons ouvriers se rendent. C'est là que l'empereur se fournit de celles qui se consomment dans le palais, et dont il fait présent aux seigneurs de la cour. Les soies de Canton ne laissent pas d'être estimées, surtout parmi les étrangers ; et les étoffes de cette province sont même d'un plus grand débit, que celles de toutes les autres provinces de la Chine.

Quoique toutes ces étoffes aient beaucoup de rapport aux nôtres, l'ouvrage néanmoins a toujours quelque chose de différent. J'y ai vu de la panne, du velours, des brocards, du satin, des taffetas, des crépons, et plusieurs autres espèces, dont je ne sais pas même le nom en France. Celle qui parmi

eux  
une  
nôt  
fleu  
nu  
C  
un  
prat  
moi  
fleu  
cou  
ou  
mai  
man  
Eur  
sub  
nois  
avis  
d'ar  
pen  
env  
I  
dor  
dité  
les  
très  
gran  
dan  
les  
qu  
moi



eux a le plus de cours, se nomme *Toüanze*; c'est une sorte de satin plus fort et moins lustré que le nôtre, quelquefois uni, et souvent diversifié par des fleurs, des oiseaux, des arbres, des maisons et des nuages.

Ces figures ne sont pas relevées sur le fond, par un mélange de soie crue, comme nos ouvriers le pratiquent en Europe, ce qui rend nos ouvrages moins durables; toute la soie en est retorse, et les fleurs y sont distinguées par la seule différence des couleurs et des nuances. Quand on y mêle de l'or ou de l'argent, il ressemble fort à notre brocard; mais leur or et leur argent se met en œuvre d'une manière qui leur est particulière, car au lieu qu'en Europe nous passons l'or par la filière avec tant de subtilité qu'on le peut retordre avec le fil, les Chinois, pour épargner la matière, ou pour ne s'être pas avisés de cet artifice, se contentent de dorer ou d'argenter une longue feuille de papier, qu'ils coupent ensuite en de très-petites bandes, dont ils enveloppent la soie.

Il y a en cela beaucoup d'adresse, mais cette dorure n'est pas de duré; l'eau ou même l'humidité en ternit aisément l'éclat: cependant, quand les pièces sortent des mains de l'ouvrier, elles sont très-belles, et on les prendroit pour des étoffes de grand prix. Quelquefois on se contente de passer dans la pièce ces petites bandes de papier doré, sans les avoir roulées sur le fil, et pour lors les figures, quoique propres et bien tournées, durent beaucoup moins; aussi le brocard en est-il à meilleur marché.

Parmi les différentes figures qu'ils y représentent, celle de dragon est très-ordinaire. Il y en a de deux sortes : celui auquel on donne cinq ongles, et qui se nomme *Lom*, est uniquement employé sur les étoffes que l'on destine pour l'empereur : ce sont ses armes, que Fohi, fondateur de l'empire, prit le premier pour lui et pour ses successeurs, il y a plus de quatre mille ans. La seconde espèce de dragon n'a que quatre ongles, il s'appelle *Mam*. L'empereur *Youvan*, qui régnoit il y a deux mille huit cent trente-deux ans, ordonna que tout le monde en pourroit porter, et depuis ce temps-là, l'usage en est devenu commun.

On use en été d'une autre sorte d'étoffe plus simple et plus légère, que les Chinois nomment *Cha*; elle est moins serrée, et moins lustrée que notre taffetas, mais beaucoup plus moelleuse; quoique plusieurs la veulent unie, la plupart néanmoins la portent semée de grandes fleurs percées à jour et vidées comme les dentelles d'Angleterre, et souvent en si grand nombre qu'on ne voit presque pas le corps de l'étoffe. Ces habits d'été sont très-commodes, et d'une propreté achevée; ainsi tous les gens de qualité s'en servent : d'ailleurs le taffetas n'en est pas cher, et une pièce entière qui suffit pour une longue veste et un surtout, ne revient pas à deux pistoles.

La troisième espèce est encore un taffetas particulier, qui sert à faire des caleçons, des chemises, et des doublures : on le nomme *Tchéouze*. Il est serré, et néanmoins si pliant qu'on a beau le dou-

bler  
jama  
poid  
com  
pren  
O  
et qu  
d'une  
*Chan*  
on le  
qu'on  
de co  
ceux  
étoffe  
ou p  
elles  
plus  
elles  
serré  
comm  
l'em  
ne pr  
La  
par t  
Chen  
nouri  
Chin  
que l  
mais  
cher  
achè

bler et le presser à la main , on ne peut presque jamais lui faire prendre aucun pli. Il se vend au poids, et il est d'un si bon usage qu'on le lave comme la toile, sans qu'il perde beaucoup de son premier lustre.

Outre la soie ordinaire, dont je viens de parler, et que nous connoissons en Europe, la Chine en a d'une autre sorte, qu'on trouve dans la province de *Chanton*. Les vers dont on la tire, sont sauvages; on les va chercher dans les bois, et je ne sache pas qu'on en nourrisse dans les maisons. Cette soie est de couleur grise, sans aucun lustre; de sorte que ceux qui n'y sont pas accoutumés, prennent les étoffes, qui en sont faites, pour de la toile rousse, ou pour un droguet des plus grossiers: cependant elles sont infiniment estimées, et coûtent beaucoup plus que le satin. On les nomme *Kien-tchéou*; elles durent très-long-temps; quoique fortes et serrées, elles ne se coupent point; on les lave comme la toile, et les Chinois assurent que non-seulement les taches ne les gâtent pas, mais qu'elles ne prennent pas même l'huile.

La laine est très-ordinaire, et à fort bon marché par toute la Chine, surtout dans les provinces de *Chensi*, de *Chansi*, et de *Soutchouen*, où l'on nourrit une infinité de troupeaux. Cependant les Chinois ne font point de draps. Ceux d'Europe, que les Anglais leur portent, y sont très-estimés; mais parce qu'ils les vendent incomparablement plus cher que les plus belles étoffes de soie, on n'en achète guères. Ainsi les mandarins se font en hiver

des robes de chambre d'une espèce de bure, faite de meilleur drap. Pour les droguets, les serges, et les étamines, nous n'en avons pas de meilleures que les leurs. Ce sont pour l'ordinaire les femmes des bonzes qui y travaillent, parce que les bonzes s'en servent eux-mêmes. Il s'en fait par-tout un grand commerce.

Outre les toiles de coton, qui sont très-communes, ils usent encore en été de toile d'ortie pour de longues vestes; mais celle qui est la plus estimée, et qui ne se trouve nulle autre part, se nomme *Copou*, parce qu'elle est faite d'une herbe, que les gens du pays appellent *Co*, qui se trouve dans la province de Fokien.

C'est une espèce d'arbrisseau rampant, dont les feuilles sont beaucoup plus grandes que celles du lierre; elles sont rondes, molles, vertes par le dedans, blancheâtres et cotonnées par le dehors. Le petit bâton, qui fait le corps de ce lierre, devient extrêmement long; on le laisse croître et ramper dans les champs. Il y en a de gros comme le petit doigt, qui est pliant et cotonné comme ses feuilles. Quand il commence à sécher; on le coupe; l'on en fait pourrir les gerbes dans l'eau, comme le chanvre, et on en tire toujours la première peau, qu'on rejette; mais de la seconde, qui est beaucoup plus fine, et qu'on divise à la main en de très-petits filets, sans la battre et sans la filer, on en fait cette belle toile dont je parle: elle est transparente, assez fine, mais si fraîche et si légère, qu'il semble qu'on ne porte rien.

T  
dur  
Cha  
Kien  
du g  
lent  
mais  
sembl  
n'us  
ne s'  
en b  
de p  
de q  
ces b  
et d  
de p  
Co  
ordin  
et su  
vue  
La  
y est  
tous  
seule  
de la  
quel  
plus

(1)

(2)

Tous les gens de qualité en font de longues vestes durant les grandes chaleurs, avec un surtout de Cha. Au printemps et en automne on prend du Kien-tchéou, et en hiver du Tôüanzé, c'est-à-dire, du gros satin ou du brocard. Les gens graves le veulent tout uni, les autres le portent avec des fleurs; mais personne, excepté les mandarins dans les assemblées, ou dans certaines visites de cérémonies, n'use de brocard d'or ou d'argent. Le peuple, qui ne s'habille ordinairement que de grosse toile teinte en bleu ou en noir, la fourre de coton, ou la double de peau de mouton durant le froid; mais les gens de qualité doublent leurs vestes et leurs surtouts de ces belles peaux de zibeline, d'hermine, de renard, et d'agneau. On se sert aussi pour le même usage de petit-gris et de panne.

Comme l'hermine y est fort rare, on se contente ordinairement d'en mettre sur les bords de la veste et sur les bouts des manches : celle (1) que j'y ai vue ne me paroît pas d'un beau blanc.

La zibeline est assez connue en France, mais elle y est beaucoup moins commune qu'à la Chine, où tous les mandarins considérables en portent. Une seule peau d'un pied de long, et de quatre à six pouces de large (car cet (2) animal est fort petit), coûtera quelquefois dix écus; mais quand on en choisit des plus belles pour un habit complet, la doublure en-

---

(1) On la nomme *In-chu*.

(2) *Tiaochu*.

tière d'une veste coûtera jusqu'à cinq et six mille francs : on peut néanmoins en avoir une assez belle pour deux cents pistoles.

Les peaux de renard sont aussi d'un grand usage. Ceux qui veulent être magnifiques ne prennent que celles du ventre de cet (1) animal, où le poil est plus long, plus fin et plus doux; et ainsi d'une infinité de petites pièces, que l'on joint ensemble, on fait une doublure entière, qui pour la veste et le surtout revient ordinairement à cinq ou six cents francs.

Il y a plusieurs autres espèces de peaux, que la Tartarie leur fournit, et dont les mandarins se servent pour s'asseoir à terre, surtout dans le palais, quand ils attendent le temps de leur audience. On en met aussi sous les matelas, non-seulement afin d'échauffer le lit, mais encore pour en ôter toute l'humidité. Outre cela il en est d'une espèce particulière (2) que je trouve parfaitement belle : le poil, qui en est long, doux, extrêmement fourni, est d'un beau gris-blanc, mêlé de noir, coupé de bandes jaunes et noires, comme celles des tigres; on en fait de grandes robes d'hiver qu'on porte en ville, et dont le poil se met en dehors; de sorte que, quand les mandarins sont gros et courts, ce qui leur est assez ordinaire, et qu'outre deux fourrures de dessous pour la veste et pour le surtout, ils ont encore

---

(1) *Sao-chu*.

(2) *Ta-chu*.

endos  
pas f  
ils en  
ginen

De  
celles  
coton  
les co  
comm  
tonne  
aimen  
deroie  
propre

Au  
ces pe  
chauds  
tombe  
l'été s'  
jours,  
ensuite  
pour e  
renferm  
jettent  
res, et  
les en

Outr  
sortes  
les pre

endossé une de ces robes à longs poils, ils ne sont pas fort différens d'un ours, ou de l'animal dont ils empruntent la peau, quoiqu'en cet état ils s'imaginent être très-propres, et avoir fort bonne grâce.

De toutes les fourrures, les plus communes sont celles de peau d'agneau (1) : elles sont blanches, cotonnées et fort chaudes, mais pesantes, et dans les commencemens, d'une odeur forte, à peu près comme les gants gras qui sentent l'huile. Je m'étonne que la mode n'en soit en France : ceux qui aiment les tailles fines et déliées ne s'en accommoderoient pas ; mais d'ailleurs il n'y a rien de plus propre et de plus commode pour l'hiver.

Au reste, si l'on n'y apporte un grand soin, toutes ces peaux se gâtent facilement, surtout dans les pays chauds et humides ; les vers s'y mettent, et le poil tombe. Pour les conserver, les Chinois, dès que l'été s'approche, les exposent à l'air durant quelques jours, quand le temps est beau et sec ; ils les battent ensuite avec des verges, ou les secouent souvent, pour en faire sortir la poussière ; et après les avoir renfermées dans de grands pots de terre, où ils jettent des grains de poivre et d'autres graines amères, et qu'ils bouchent ensuite exactement, ils ne les en retirent qu'au commencement de l'hiver.

Outre les habits ordinaires, il y en a de deux sortes qui méritent bien d'être connus. On prend les premiers pour se garantir de la pluie ; car les

---

(1) *Yam-pi.*

Chinois, qui aiment fort les voyages, n'épargnent rien pour voyager commodément : ils sont d'un gros taffetas, encrouté d'une huile épaisse, laquelle tient lieu de cire, et qui, étant une fois bien sèche, rend l'étoffe verte, transparente et extrêmement propre : ils en font des bonnets, des vestes, et des surtouts qui résistent à la pluie durant quelque temps, mais qui percent à la longue, à moins que l'habit ne soit bien choisi et préparé avec beaucoup de soin. Les bottes sont de cuir bien passé, mais si petites que les bas se gâtent aux genoux, à moins que l'on ne soit à cheval, comme les Tartares, les jambes doublées et les étriers extrêmement courts.

Les habits de deuil ont aussi quelque chose de singulier. Le bonnet, la veste, le surtout, les bas, et les bottes, se font de toile blanche, et depuis les princes jusqu'aux derniers artisans, nul n'oseroit en porter d'une autre couleur. Dans le grand deuil le bonnet a une figure tout-à-fait bizarre, et qu'il est difficile de bien représenter ; il est d'une toile de chanvre rousse et fort claire, à peu près comme notre toile d'emballage. La veste est serrée par une ceinture de chanvre à demi-retort. Les Chinois en cet équipage affectent au commencement un air négligé, et la douleur paroît peinte en tout leur extérieur ; mais comme parmi eux tout n'est guères que cérémonie et affectation, ils reprennent aisément leur air naturel, et souvent je les ai vus rire un moment après avoir pleuré sur le tombeau de leurs pères.

Peut-être, aurez-vous la curiosité de savoir de quelle manière s'habillent les missionnaires qui

trava  
dèles  
gère,  
au c  
habit  
crié  
prétre  
comme  
Rie  
de la  
ration  
des le  
péen,  
quelq  
avec  
et Die  
vaux  
fit en

Ma  
pères  
s'habi  
de dé  
mand  
vous  
une v  
la ma  
peinte  
Air  
de pa  
chons  
l'apô



travaillent dans cet empire à la conversion des infidèles? Les loix, qui n'y souffrent aucune mode étrangère, déterminèrent les premiers Jésuites à prendre au commencement un habit de bonze. Mais cet habit, quoique modeste et assez grave, étoit si décrié par l'ignorance et par la vie déréglée de ces prêtres, que cela seul suffisoit pour nous ôter le commerce des honnêtes gens.

Rien en effet n'étoit plus opposé à l'établissement de la religion ; de sorte qu'après une longue délibération, on jugea plus à propos de prendre l'habit des lettrés, qui avec la qualité de docteur européen, nous mettoit en état de parler au peuple avec quelque autorité, et d'être écoutés des mandarins avec estime. Dès-lors nous eûmes entrée par-tout, et Dieu donna une si grande bénédiction aux travaux de nos premiers missionnaires, que l'Évangile fit en très-peu de temps des progrès considérables.

Mais dans la dernière révolution de l'empire, ces pères aussi bien que les Chinois, furent obligés de s'habiller à la tartare, de la manière que je viens de décrire. Dans les visites, que nous rendons aux mandarins pour le bien de la religion, nous ne pouvons pas nous dispenser de porter ordinairement une veste et un surtout de soie commune, mais dans la maison nous sommes vêtus de serge ou de toile peinte.

Ainsi, en conservant autant qu'il se peut l'esprit de pauvreté qui est le propre de notre état, nous tâchons de nous faire tout à tous, à l'exemple de l'apôtre, pour gagner plus aisément tout le monde

à JÉSUS-CHRIST; persuadés que dans un missionnaire, les vêtemens, la nourriture, la manière de vivre, les coutumes extérieures doivent toujours être rapportées au grand dessein qu'il se propose, de convertir toute la terre. Il faut être barbare avec les barbares, poli avec les gens d'esprit, d'une vie plus commune en Europe, austère à l'excès parmi les pénitens des Indes, proprement habillé à la Chine, et à demi-nud dans les forêts de Maduré, afin que l'Évangile, toujours uniforme, toujours inaltérable en lui-même, s'insinue plus facilement dans des esprits, qu'une sainte complaisance et une conformité de coutumes réglée par la prudence chrétienne, auront déjà prévenus en notre faveur.

Il résulte de l'ensemble de ce tableau, que la nation chinoise forme en général, une nation douce, affable, polie jusqu'au scrupule, mesurée dans tout ce qu'elle fait, et attentive à bien combiner ce qu'elle doit faire, trop prévenue en faveur de ce qu'elle est, pour sentir ce qu'elle n'est pas; et de ce qu'elle fait pour chercher à mieux s'instruire. Il faut l'envisager comme un antique monument, respectable par sa date, admirable dans quelques-unes de ses parties, défectueux dans quelques autres; mais dont quarante siècles d'existence attestent l'immuable solidité.

Cette base si solide, et par cela même si admirable, ne porte que sur un seul point d'appui; sur cette soumission graduée, qui, du sein d'une famille s'élève de proche en proche jusqu'au trône. À cela près, le Chinois a ses passions et ses caprices, que les

loix m  
Le Ch  
elles l  
ment  
grands  
cherch  
décene

Le C  
qui pa  
rétribu  
monde  
même  
achète  
il risqu  
qu'on d  
leur. L  
pour pu  
et qu'i  
prétoit  
croit f  
possible  
trompe

Les  
différen  
nation  
et ont g  
libéral  
cupé à  
porte c  
nétratio  
dans le

loix mêmes ne s'efforcent pas toujours de réprimer. Le Chinois est vindicatif sans aimer les voies de fait, elles lui sont interdites ; mais il se venge communément par adresse, et dès-lors avec impunité. Les grands crimes sont rares à la Chine ; les loix ne recherchent les vices et ne les punissent, que quand la décence publique est outragée.

Le Chinois aime l'argent et il est né plaideur ; ce qui passeroit pour usure en France, n'est qu'une rétribution autorisée à la Chine. C'est le pays du monde où la défiance est le plus nécessaire ; elle est même autorisée par l'usage et par la loi. Celui qui achète, doit porter avec lui sa balance ; autrement il risque fort d'être trompé sur le poids des pièces qu'on doit lui vendre. Le poids seul en règle la valeur. La maxime du marchand est que l'acheteur a pour principe de donner toujours le moins qu'il peut, et qu'il ne donneroit rien du tout, si le vendeur se prêtoit à son désir. Celui-ci par la même raison, se croit fondé à tirer de l'autre le plus qu'il lui est possible. Ce n'est pas le marchand, disent-ils, qui trompe, c'est l'acheteur qui se trompe lui-même.

Les mœurs des Tartares conquérans de la Chine, diffèrent par de fortes nuances, des mœurs de la nation conquise ; ils n'ont pris d'elle que des usages, et ont gardé leur caractère. Le Tartare est obligeant, libéral, ennemi de toute dissimulation, et plus occupé à jouir de sa fortune qu'à l'augmenter. Il apporte dans les travaux, même du cabinet, une pénétration qui en abrège pour lui les difficultés, et dans les affaires, cette activité expéditive qui en

est l'ame. Un jugement prompt, rapide, le sert mieux et toujours plus à propos, que la profonde et tardive méditation du Chinois. C'est peu d'avoir sur celui-ci l'ascendant des armes, le Tartare peut encore lutter avec lui sur tout le reste.

Mais voulez-vous trouver parmi les Chinois de la franchise, une bienveillance secourable, de la vertu enfin? cherchez-la moins dans les villes qu'au sein de la campagne, dans cette classe d'hommes livrés aux travaux de l'agriculture. Nous avons déjà fait observer que de toutes les professions, l'agriculture étoit à la Chine la plus considérée, la plus respectée. Le laboureur chinois déploie souvent des qualités morales qui illustreroient des hommes du rang le plus élevé. Il semble que la vie agreste inspire naturellement la bienfaisance : on recueille sans cesse les présens de la nature, et on s'accoutume à les répandre. Il faudroit au surplus n'avoir pas la moindre notion des annales de la Chine, pour ignorer qu'elle a produit de grands hommes dans tous les genres, et puisés dans toutes les classes. Ce peuple, tel qu'il existe, est à coup sûr, pour tout le reste de la terre, le plus curieux monument que nous ait transmis la plus haute antiquité. ( V. M. l'abbé Grosier, p. 688 ).

La décence publique est assez constamment respectée à la Chine, parce qu'elle est constamment surveillée. Les femmes de la Chine sont à peu près condamnées à ne voir jamais le jour hors de chez elles. Voici ce qui est encore plus fort : un Chinois se marie sans avoir même encore aperçu celle qu'il épouse. Il ne connoît ses traits et sa taille que sur

le rapp  
qui né  
en a i  
recour  
riger le

Les  
ne sor  
est situ  
leur so  
mestiq  
apparte  
pour l  
mur ou  
porte e  
n'entre  
femme  
Une fe  
d'elle-n  
d'ordre  
tement  
roitra  
livre de  
bre de  
elle n'  
elle a  
elle a  
ou de

Cet  
des pl  
gile à  
de pru

le rapport d'une parente ou de quelque autre femme qui négocie le mariage. Il est vrai que si on lui en a imposé ou sur l'âge ou sur la figure, il peut recourir au divorce. La loi vient à son tour, corriger les abus de l'usage.

Les femmes chinoises, même les plus qualifiées, ne sortent presque jamais de leur appartement. Il est situé dans le lieu le plus retiré de la maison, et leur société la plus ordinaire est celle de leurs domestiques. Le livre des *rites* exige qu'il y ait deux appartemens dans la même maison, l'un extérieur pour le mari, l'autre intérieur pour la femme. Un mur ou une forte cloison doit les séparer, et la porte en doit être gardée scrupuleusement. Le mari n'entrera point dans l'appartement intérieur, et la femme n'en sortira point sans quelque bonne raison. Une femme, ajoute ce livre, n'est point maîtresse d'elle-même; elle n'a rien à sa disposition; elle n'a d'ordre à donner que dans l'enceinte de son appartement; c'est là que réside toute son autorité. Il paroitra sans doute, un peu extraordinaire, que le même livre des *rites* place le babil d'une femme au nombre des causes qui peuvent la faire répudier; mais elle n'est plus répudiable, pour aucun motif, si elle a perdu ses parens depuis son mariage, ou si elle a porté le deuil triennal pour la mort du père ou de la mère de son mari.

Cette retraite inaccessible des femmes a été un des plus grands obstacles de la propagation de l'Evangile à la Chine. Nous avons fait observer les mesures de prudence qu'ont employées les missionnaires, pour

concilier avec le salut des ames, la rigueur des loix chinoises qu'ils ont respectées. C'est un des principaux chefs d'accusation porté dans presque tous les édits contre la religion chrétienne, que de permettre aux deux sexes de s'assembler dans la même église, pour entendre les prédications et assister aux cérémonies du culte.

Une aimable gaieté n'est point étrangère aux poètes chinois, ils savent en répandre le charme dans leurs poèmes, et presque dans leurs plus petites pièces. Celles que l'on a vues dans notre premier volume en fournissent plusieurs exemples; mais l'obscénité souille rarement les poésies chinoises. Elle est du moins obligée de s'envelopper, et de ne se produire qu'à l'aide de l'allégorie ou des subtilités grammaticales, propres de la langue: par exemple, il est de certaines pièces où les caractères présentent un sens, et le son isolé un autre; dans quelques autres, il faut retrancher plusieurs traits des caractères pour saisir la pensée de l'auteur; dans d'autres, il faut les lire à rebours. Mais quels que soient l'adresse et les subterfuges qu'emploient les poètes chinois, il leur en coûte toujours cher lorsque leurs écrits sont dénoncés au gouvernement.

Par une suite de cette surveillance sévère sur tout ce qui peut porter atteinte aux mœurs, tous les romans en général, sont prohibés par les loix. Le dernier empereur de la Chine en a flétri trois qui passent d'ailleurs pour être des chefs-d'œuvres de style; le premier, parce qu'il tend à affoiblir l'horreur naturelle du meurtre; le second, qui est un

roman  
qu'il  
n'est  
moins  
histor  
rien d  
vaude  
un de  
les pl  
Il est  
l'on s  
rale.

Les  
dent  
illimi  
gouve  
tous  
distrib

Céré

Il  
titud  
sont  
la ci  
natu  
tenir  
Ent

roman plein de sorcelleries ; et le troisième , parce qu'il contient des aventures galantes où la pudeur n'est pas toujours respectée. Cependant la police , moins sévère que les loix , permet les romans et les historiettes qui présentent un but utile , et qui n'ont rien de dangereux pour les mœurs. Le peuple a ses vaudevilles et ses chansons particulières ; c'est même un des moyens d'instruction qui produit les effets les plus salutaires dans toutes les classes de la nation. Il est inutile d'ajouter , que même dans les gaietés que l'on s'y permet , il n'y a rien qui blesse la saine morale.

Les droits de l'homme et du citoyen ne s'étendent point dans cet empire , jusqu'à une liberté illimitée de la presse. Tout auteur qui écrit contre le gouvernement est puni de mort , ainsi que le sont tous ceux qui ont concouru à l'impression , ou à la distribution de ses ouvrages.

---

*Cérémonies chinoises dans les devoirs de la société civile.*

Il n'y a rien où les Chinois apportent plus d'exactitude que dans les cérémonies et les complimens. Ils sont persuadés que l'attention à remplir les devoirs de la civilité , sert beaucoup à purger l'ame de sa dureté naturelle , à former la douceur du caractère , à maintenir la paix , l'ordre et la subordination dans l'Etat. Entre les livres qui contiennent leurs règles de po-

hïesse , on en distingue un qui a plus de trois mille-ans d'antiquité , où chaque article est expliqué avec assez d'étendue. Les salutations communes, les visites, les présens, les fêtes, et toutes les bienséances publiques ou particulières, passent plutôt pour autant de loix que pour des formalités établies par l'usage.

Le cérémonial est fixé pour les personnes de toutes sortes de rangs, avec leurs égaux ou leurs supérieurs. Les grands savent quelles marques de respect ils doivent rendre à l'empereur et aux princes, et comment ils doivent se conduire entr'eux. Les artisans mêmes, les paysans et la plus vile populace, ont entr'eux des règles qu'ils observent. Ils ne se rencontrent point sans se donner mutuellement quelques marques de politesse et de complaisance. Personne ne peut se dispenser de ces devoirs, ni rendre plus ou moins que l'usage le demande.

Pendant qu'on portoit au tombeau le corps du dernier empereur, un des princes du sang ayant appelé un *Ko-lau*, qu'il vouloit interroger sur quelque affaire, le *Ko-lau* s'approcha et se mit à genoux, contre l'usage, pour faire sa réponse : mais le prince le laissa dans cette posture, sans lui dire de se lever. Le lendemain, un *No-li* accusa devant l'empereur le prince et tous les *Ko-laus*; le prince du sang, pour avoir souffert qu'un officier de cette considération parût devant lui dans une posture si humble; et les *Ko-laus*, particulièrement celui qui s'étoit agenouillé, pour avoir déshonoré le premier poste de l'empire. Le prince apporta pour excuse qu'il ignoroit la loi,

ou l'us  
point  
pour  
Aussit  
le trib  
dans l  
faire u  
Le tr  
de fai  
n'exen  
tion.  
Messag  
en sig  
un co  
le thé  
La  
nière  
et de  
l'occa  
surto  
présen  
La  
hom  
trinc  
de b  
expi  
té.  
doit  
les  
ens  
con



ou l'usage sur cet article, et que d'ailleurs il n'avoit point exigé cette soumission. Mais le No-li cita, pour réplique, une loi d'une ancienne *dynastie*. Aussitôt l'empereur donna ordre au *Li-pu*, qui est le tribunal des cérémonies, de chercher cette loi dans les archives, et si elle ne se trouvoit pas, d'en faire une qui pût servir désormais de règle invariable. Le tribunal du *Li-pu* est chargé si scrupuleusement de faire observer les cérémonies de l'empire, qu'il n'exempte pas même les étrangers de cette obligation. Avant qu'un ambassadeur paroisse à la cour, l'usage veut qu'il soit instruit pendant quarante jours et soigneusement exercé dans les cérémonies, comme un comédien récite son rôle avant que de monter sur le théâtre.

La plupart de ces formalités se réduisent à la manière de faire la révérence, de fléchir les genoux, et de se prosterner une ou plusieurs fois, suivant l'occasion, le lieu, l'âge ou la qualité des personnes, surtout lorsqu'on rend des visites, qu'on fait des présens et qu'on traite ses amis.

La méthode ordinaire des salutations, pour les hommes, est de se coller les deux mains sur la poitrine, en se remuant d'une manière affectueuse, et de baisser un peu la tête en prononçant *Tsin-tsin*, expression de politesse, dont le sens n'est pas limité. Lorsqu'on rencontre une personne à qui l'on doit plus de déférence, on commence par joindre les mains, qu'on lève d'abord dans cette situation; ensuite on les baisse jusqu'à terre, en courbant le corps à proportion. Si deux personnes de connois-

sance se rejoignent après une longue séparation, tous deux tombent à genoux et baissent la tête jusqu'à terre. Ensuite se relevant, ils recommencent deux ou trois fois la même cérémonie. Le mot de *Fo* se répète souvent dans les civilités chinoises. Aux personnes qui arrivent, la première question qu'on leur fait est *Na-fo*, c'est-à-dire, *Ne vous est-il rien arrivé que d'heureux dans votre voyage?* Lorsqu'on leur demande comment ils se portent, leur réponse est *Kau lau yo hung fo*, qui signifie, *fort bien, grâces à votre abondante félicité.* Lorsqu'ils voient un homme en bonne santé, ils l'abordent avec le compliment *Yung fo*, dont le sens est, *Vous portez la prospérité peinte sur votre visage; ou Votre air annonce le bonheur.*

Au commencement de la monarchie, lorsque la simplicité régnoit encore, il étoit permis aux femmes de dire aux hommes, en leur faisant la révérence, *Van fo*, c'est-à-dire, *Que toutes sortes de bonheur vous accompagnent.* Mais aussitôt que la pureté des mœurs eut commencé à se corrompre, ce compliment parut une indécence : on réduisit les femmes à des révérences muettes; et pour détruire entièrement l'ancienne coutume, on ne permit pas même de prononcer le même mot en se saluant entre elles.

Un usage constant du peuple, c'est de faire toujours prendre la première place au plus âgé de l'assemblée; mais s'il s'y trouve des étrangers, elle est accordée à celui qui est venu du pays le plus éloigné, à moins que le rang ou la qualité ne leur im-

posent  
est la  
l'offrit  
honor

Lon  
contre  
se salu  
en bai  
ensuit  
fois ju  
est d'u  
ou des  
révére  
peuver

Une  
visites  
de la m  
fils; à  
voyage  
tant d  
les éco  
manda  
nairer  
quanti  
les vis

On  
nomm  
papier  
pliée

(1)

nos év

posent d'autres loix. Dans les provinces où la droite est la place d'honneur, on ne manque jamais de l'offrir. Dans d'autres lieux, la gauche est la plus honorable.

Lorsque deux *Quans*, ou deux mandarins se rencontrent dans une rue, s'ils sont d'un rang égal, ils se saluent sans quitter leur chaise et sans se lever, en baissant d'abord leurs mains jointes, et les levant ensuite sur leur tête; ce qu'ils répètent plusieurs fois jusqu'à ce qu'ils se perdent de vue. Mais si l'un est d'un rang inférieur, il doit faire arrêter sa chaise, ou descendre s'il est à cheval, et faire une profonde révérence. Les inférieurs évitent, autant qu'ils le peuvent, l'embarras de ces rencontres.

Une loi de la politesse chinoise est de rendre des visites le jour de la naissance, au commencement de la nouvelle année, aux fêtes, à la naissance d'un fils, à l'occasion d'un mariage, d'une dignité, d'un voyage, d'une mort, etc. Ces visites, qui sont autant de devoirs pour tout le monde, surtout pour les écoliers à l'égard de leurs maîtres, et pour les mandarins à l'égard de leurs supérieurs, sont ordinairement accompagnées de petits présens, et de quantité de cérémonies dont on est dispensé dans les visites communes et familières.

On commence par délivrer au portier un billet nommé *Tye-tse*, qui consiste dans une feuille de papier rouge, légèrement ornée de fleurs d'or et pliée en forme d'écran (1). Sur un des plis est leur

---

(1) On sait que les écrans de la Chine sont pliés comme nos éventails de femmes.

nom, avec quelques termes respectueux, suivant le rang de la personne. Par exemple, le tendre et sincère ami de votre excellence, et le disciple perpétuel de votre doctrine, se présente en cette qualité pour rendre ses devoirs et faire sa révérence jusqu'à terre. Le mot *Tun cheu pay* exprime ce dernier sentiment. Si la personne qu'on visite est un ami familier, ou n'est distinguée par aucun rang, il suffit d'employer du papier commun. Dans les occasions de deuil, le papier doit être blanc.

Toutes les visites qui se rendent à un gouverneur, ou à d'autres personnes de distinction, doivent se faire avant le dîner; ou du moins celui qui la fait doit s'être abstenu de vin, parce qu'il seroit peu respectueux de porter devant une personne de qualité l'air d'un homme qui sort de table, et que le mandarin s'offenseroit s'il sentoit l'odeur du vin. Cependant une visite qui se rend le même jour qu'on l'a reçue, peut se faire l'après-midi, parce que cette promptitude à la rendre est une marque d'honneur. Quelquefois un mandarin se contente de recevoir le *Tye-tse*, par les mains de son portier, et tient compte de la visite en faisant prier par un de ses gens celui qui la veut rendre, de ne pas prendre la peine de descendre de sa chaise. Ensuite il rend la sienne le même jour, ou l'un des trois jours suivans. Si celui qui visite est une personne égale par le rang, ou un mandarin du même ordre, sa chaise a la liberté de traverser les deux premières cours du tribunal, qui sont fort grandes, et de s'avancer jusqu'à l'entrée de la salle, où le mandarin vient le re-

cevoit  
salle,  
et un  
vers l  
ni être  
tôt qu  
étant  
qu'il  
distan  
telles  
tuel c  
bre d  
et qu  
les gé  
tantôt  
d'hon  
par le  
trer,  
refus  
*Pu k*  
chaise  
une p  
un pa  
Lo  
vous  
sujet  
gravi  
sеме  
sans  
de ba  
tenir

cevoir. En entrant dans la seconde cour, vis-à-vis la salle, il trouve deux domestiques, avec un parasol et un grand éventail, qui s'inclinent tellement l'un vers l'autre, en le conduisant, qu'il ne peut ni voir ni être vu. Ses propres domestiques le quittent aussitôt qu'il est sorti de sa chaise; et le grand éventail étant retiré, il se trouve assez près du mandarin qu'il visite, pour lui faire sa révérence. C'est à cette distance que doivent commencer les cérémonies, telles qu'elles sont expliquées fort au long dans le rituel chinois. On apprend dans ce livre à quel nombre de révérences on est obligé, quelles expressions et quels titres on doit employer, quelles doivent être les génuflexions, les différens tours qu'on doit faire, tantôt à droite et tantôt à gauche, car les places d'honneur varient suivant les lieux; les gestes muets par lesquels le maître de la maison vous presse d'entrer, sans prononcer d'autre mot que *Tsin tsin*; le refus civil que vous en faites d'abord, en prononçant *Pu kan*; la salutation que le maître doit faire à la chaise où vous allez être assis, car il doit lui faire une profonde révérence, et l'éventer légèrement avec un pan de sa robe, comme pour en ôter la poussière.

Lorsque vous avez pris place sur votre chaise, vous devez déclarer, d'un air grave et sérieux, le sujet de votre visite. On vous répond avec la même gravité et quantité de révérences. Il faut soigneusement observer de vous tenir assis fort droit, sans vous appuyer contre le dos de votre chaise; de baisser un peu les yeux, sans tourner la vue; de tenir les mains étendues sur vos genoux, et les pieds



dans une exacte égalité, l'un près de l'autre. Après un moment de conversation, un domestique proprement vêtu, entre avec autant de tasses de thé qu'il y a de personnes dans l'assemblée. Ici les soins doivent recommencer pour observer exactement la manière de prendre la tasse, de la porter à la bouche et de la rendre au domestique. On sort enfin, avec d'autres cérémonies. Le maître de la maison vous conduit jusqu'à votre chaise; et lorsque vous y êtes entré, il s'avance un peu, pour attendre que vos porteurs vous aient soulevé. Alors vous lui dites adieu, et sa réponse consiste dans quelques expressions polies.

Lorsqu'un *King-chay*, ou quelqu'envoyé de la cour (1), rend visite sur son passage, aux principaux mandarins des villes, il est précédé d'environ trente personnes, qui marchent deux à deux devant sa chaise, les uns avec des bassins de cuivre, sur lesquels ils battent en mesure comme sur un tambour; d'autres avec des enseignes et de petites planches vernies, sur lesquelles on lit en gros caractères d'or, *King chay ta jin*, c'est-à-dire, *Seigneur* (2) *envoyé de la cour*. Quelques-uns portent des fouets à la main; d'autres, des chaînes; d'autres ont sur leurs épaules certains instrumens dorés, et peints d'une grande va-

---

(1) Ce n'est proprement qu'un messager d'Etat; mais revêtu d'une plus grande autorité, et qu'on qualifie d'envoyé ou de *King-chay*, pour lui faire honneur.

(2) Ou *grand homme*.

riété de figures, dont quelques-uns ont la forme d'une grande croix, avec une tête de dragon au sommet, ou des bâtons qui ressemblent aux verges de nos huissiers. On en voit aussi avec de longs bonnets de feutre rouge, en forme de cylindre, d'où pendent deux grosses plumes dorées. Leur office est d'avertir le peuple à haute voix, de faire place dans les rues. A la tête de cette cavalcade est un porteur, officier inférieur du tribunal, qui porte dans un grand étui le *Tye-tse*, ou les billets de visite préparés pour les mandarins et les autres personnes de distinction que le King-chay se propose de voir. Des deux côtés de sa chaise marchent deux ou quatre de ses domestiques, habillés richement. Le convoi est fermé par un grand nombre d'autres personnes à pied; mais cette multitude d'assistans n'est composée que d'étrangers, qu'il loue pendant son séjour dans la ville. Il en reste quinze derrière lui, qui ne quittent point son logement, et six à sa porte, avec des hautbois, des fifres et des tambours, qui ne paroissent loués que pour incommoder les voisins par l'éclat continuel de leurs instrumens; car il ne sort et n'entre personne qu'ils ne saluent à grand bruit.

On se formera une idée plus juste de la réception que les mandarins doivent faire aux envoyés de la cour, par celle qu'ils firent à *Nan-Chang-Fu*, au père *Bouvet*, missionnaire Jésuite. Quoiqu'on en ait déjà lu plusieurs détails intéressans, il ne sera pas inutile d'en rappeler deux ou trois circonstances, pour ne rien omettre ici sur cet article. 1°. Avant qu'il fût

entré dans la barque pour traverser la rivière, les secrétaires du vice-roi et des mandarins vinrent au-devant de lui et lui présentèrent, de la part de leurs maîtres, le *Tye-tse*, ou les billets de compliment. 2°. Après avoir pris le thé, le vice-roi et le général s'étant levés, avec le reste de la compagnie, présentèrent à l'envoyé le billet des présens qu'ils devoient lui faire, et qui consistoient dans quelques provisions pour sa barque; ensuite ils l'invitèrent à se mettre à table. 3°. Lorsqu'il fut rentré dans sa barque, les principaux mandarins lui envoyèrent des billets de visite, qui furent aussitôt suivis de leur présence. Ils vinrent successivement, et le gouverneur aussi, à leur exemple, accompagné des présidens de deux tribunaux inférieurs. Toutes ces visites apportèrent à l'envoyé autant de *Li-tans* (1) ou de nouvelles listes de présens, c'est-à-dire, de rafraichissemens et de provisions.

Dans le passage par eau, au lieu des tables couvertes de vivres que les mandarins de chaque ville devoient tenir prêtes pour traiter le King-chay, l'usage est d'envoyer la même espèce de provisions à bord de sa barque. On peut juger de la qualité de ces présens par ceux du vice-roi. C'étoient deux mesures ou deux boisseaux de riz blanc, deux mesures de farine, un porc, deux oies, quatre poules, quatre canards, deux paquets d'herbes de mer; deux de

---

(1) C'est un papier, comme le *Tye-tse*, où est écrit le nom de celui qui offre les présens, avec leur liste.

nerfa  
men  
deux  
meyn  
Les p  
rens.  
dans  
pour

Lo  
en pe  
offre  
vos d  
par u  
darin  
sissez  
qui v  
champ  
déclar  
tenez  
votre  
propo  
vous  
avec  
c'est-  
quelle

Si  
dome  
s'il en  
sens,  
plaire  
de po



nerfs de cerf, qui passent à la Chine pour un aliment délicieux lorsqu'ils sont marinés et séchés ; deux d'entrailles d'un certain animal marin ; deux de *meyn*, autre poisson, et deux vases remplis de vin. Les présens des autres mandarins étoient peu différens. Un envoyé n'a point d'autres provisions à faire dans sa barque, parce qu'elles suffisent pour lui et pour toute sa suite.

Lorsque celui qui veut vous faire un présent vient en personne, après les civilités ordinaires, il vous offre le billet, que vous remettez à quelqu'un de vos domestiques, en marquant votre reconnaissance par une profonde inclination. Aussitôt que le mandarin s'est retiré, vous lisez le billet et vous choisissez ce qui vous convient. Si vous acceptez tout ce qui vous est offert, vous gardez le billet, et sur le champ vous en écrivez un de remerciement, pour déclarer que vous avez tout accepté. Si vous ne retenez qu'une partie du présent, vous expliquez dans votre billet de remerciement ce que vous avez jugé à propos de garder. Mais lorsque vous n'acceptez rien, vous êtes obligé de renvoyer le billet et le présent, avec un autre billet qui doit contenir le *Pi sye*, c'est-à-dire, que ce sont des perles précieuses auxquelles vous n'avez pas la hardiesse de toucher.

Si celui qui fait le présent, vous l'envoie par ses domestiques, les cérémonies sont les mêmes. Mais s'il envoie le billet avant que d'avoir acheté les présens, dans la vue d'acheter ceux qui pourront vous plaire, vous prenez une plume, et vous marquez par de petits cercles les pièces que vous acceptez ; elles

sont achetées aussitôt. Vous les recevez, et vous écrivez un billet de remerciement où vous expliquez ce que vous avez reçu, sans oublier d'y joindre que le reste est une précieuse perle. Dans plusieurs occasions, telles que le commencement de l'année, la cinquième lune, etc, lorsque vous avez accepté un présent, la bienséance vous oblige d'en faire un à votre tour. Ceux qui viennent d'une personne considérable, soit par la naissance ou les emplois, doivent être reçus avec une profonde inclination.

Les simples lettres, qui s'écrivent entre des particuliers, sont sujettes à tant de formalités, qu'elles causent souvent de l'embarras aux lettrés mêmes. Si vous écrivez à quelque personne de distinction, vous devez employer du papier blanc, plié et replié dix ou douze fois comme un écran; mais il doit être orné de petites bandes de papier rouge. Vous commencez à écrire sur le second pli, et vous mettez votre nom au bas de la page. Le style coûte beaucoup, parce qu'il doit être différent de celui de la conversation; il doit être proportionné aussi à la personne et au caractère. Plus la lettre est courte, plus elle est respectueuse. On doit observer une certaine distance entre les lignes. Les titres varient suivant le rang et la qualité. Le sceau, lorsqu'on en met, est posé dans deux endroits; au-dessus du nom de la personne qui écrit, et au-dessus du premier mot de la lettre; mais on se contente ordinairement de le mettre dans un petit sac de papier qui l'enveloppe. Si l'écrivain est en denil, il met au-dessus de son propre nom une petite bande de papier bleu.

Honn

JAN  
quand  
mort  
marq  
jets d  
parer  
sur se  
ploier  
précie  
moyen  
vendr  
père.

L'u  
Chine  
punis  
traill

Le  
les p  
dant  
ecce  
du d  
l'un  
de p  
rémo  
soie

---

*Honneurs rendus aux morts. Cérémonies des obsèques.*

JAMAIS un Chinois ne reçoit plus d'hommages que quand il n'existe plus ; peu de momens après sa mort , on le revêt de ses plus riches habits , et des marques de toutes ses dignités. Un des grands objets de sollicitude pour un Chinois , est de se préparer un cercueil , et de ne pas se reposer de ce soin sur ses héritiers. On voit des gens riches qui emploient jusqu'à mille écus , pour avoir un cercueil précieux , orné de différentes couleurs. Faute de moyens pour en acheter , on a vu souvent le fils se vendre et s'engager pour procurer un cercueil à son père.

L'usage d'ouvrir les cadavres , n'existe point à la Chine ; on y regarderoit comme une cruauté inouïe , punissable , de séparer du corps le cœur et les entrailles , pour les enterrer séparément.

Le corps reste ordinairement exposé sept jours ; les plus proches parens restent dans la maison pendant le temps de l'exposition. On place devant le cercueil une table , sur laquelle on pose , soit l'image du défunt , soit un cartouche où son nom est écrit ; l'un ou l'autre est toujours accompagné de fleurs , de parfums , et de bougies allumées. La salle de cérémonie est tendue en blanc ; quelques pièces de soie noires ou violettes , se mêlent à cette couleur.

On salue le cercueil, on se prosterne devant la table. Le salut fait au cercueil, est rendu par le fils aîné, accompagné de ses frères : ceux-ci sortent de derrière le rideau qui est à côté du mort ; ils ne marchent point, ils rampent à terre, et se traînent jusqu'auprès de ceux qu'ils vont saluer. Ce rideau cache les femmes, qui poussent à diverses reprises, les cris les plus lugubres.

Dans la cérémonie des obsèques, la marche du convoi est ouverte par une troupe d'hommes, qui marchent sur une seule file, et portent différentes statues de carton. D'autres troupes viennent ensuite, et marchent sur deux rangs ; les uns portent des étendards, les autres des banderoles, ou des cassolettes remplies de parfums. Les musiciens précèdent immédiatement le cercueil ; il est couvert d'un dais en forme de dôme, et porté par soixante-quatre hommes. Le fils aîné marche couvert d'un sac de chanvre, appuyé sur un bâton, et le corps tout courbé ; il est suivi de ses frères et de ses neveux. Viennent ensuite les parens et les amis, tous vêtus de deuil ; et après eux, des chaises couvertes d'étoffes blanches ; elles renferment les femmes et les esclaves du défunt. Les gémissemens redoublés des Chinois, sont si méthodiques, qu'un Européen pourroit ne les regarder que comme un objet d'usage et de convention.

Arrivé au lieu de la sépulture, on dépose le cercueil dans la tombe ; après la cérémonie, on sert un repas splendide aux assistans.

S'il s'agit d'un grand de l'empire, un certain nom-

bre  
ture  
velle  
mar  
men  
L  
mur  
et d  
fère  
tour  
de  
chev  
tues  
O  
jusq  
davi  
dant  
parc  
de v  
tou  
née  
d'au  
esc  
lit  
sea  
I  
qu  
à l  
roi  
et  
an

bre de parens ne quittent point le lieu de la sépulture , pendant un et même deux mois ; ils y renouvellent tous les jours , avec les enfans du défunt , les marques de leur douleur : ils occupent des appartemens qu'on a préparés d'avance pour les recevoir.

Les sépultures sont placées hors des villes , et communément sur les hauteurs. Les tombeaux des grands et des mandarins , sont environnés d'arbres de différentes sortes , plantés avec symétrie. On range autour du tombeau , et sur différentes files , quantité de figures d'officiers , d'eunuques , de soldats , de chevaux sellés , de chamcaux , de lions , de tortues , etc. , etc.

On voit des Chinois porter l'attachement filial , jusqu'à garder trois et quatre ans , chez eux , le cadavre de leur père. Le deuil est de trois ans ; et pendant tout cet intervalle de temps , on s'interdit de paroître dans aucune assemblée publique , et l'usage de viande et de vin ; ces règles sont générales pour tout Chinois. Celui qui garde pendant plusieurs années , le cadavre de son père , dans sa maison , n'a d'autre chaise pour s'asseoir , pendant le jour , qu'un escabeau couvert d'une serge blanche ; ni d'autre lit pour se coucher , qu'une simple natte faite de roseaux , et placée à côté du cercueil.

Lorsqu'un Chinois meurt dans une province , autre que celle où il est né , ses enfans le font transporter à la sépulture de ses ancêtres. Un fils qui manqueroit à ce devoir , seroit déshonoré dans sa famille , et son nom ne seroit jamais placé dans la salle des ancêtres , lieu réservé pour honorer leur mémoire.

Cette salle des ancêtres est un vaste bâtiment réputé commun à toute une famille. Toutes les branches de cette famille s'y rendent à certaine époque de l'année ; c'est quelquefois une troupe de sept à huit mille personnes ; et là, nulle distinction de rang. Le lettré, le mandarin, l'artisan, le laboureur, tous marchent de pair ; l'âge seul y règle la préséance.

Les Chinois visitent une ou deux fois l'année, leur vraie sépulture : on commence par arracher les mauvaises herbes et les broussailles qui environnent le sépulcre ; après quoi on renouvelle les mêmes signes de respect et de douleur, qu'au jour des obsèques. On dépose sur le tombeau, du pain, du vin et des viandes, qui semblent d'abord préparés pour les ancêtres, et qui ensuite, forment le dîner des assistans.

Rendez aux morts, dit Confucius, les mêmes devoirs que s'ils étoient présens et pleins de vie. A la Chine, les simples conseils de Confucius sont devenus autant de préceptes. Ces honneurs paroîtront excessifs, et passeront pour des pratiques bizarres et minutieuses aux yeux de nos Européens ; mais falloit-il donc les réduire à presque rien, parmi nous ? C'est un scandale que la légèreté avec laquelle on s'est affranchi des devoirs du deuil. Qu'on y pense sérieusement ; le respect pour les morts, tient aux mœurs publiques ; il resserre les liens qui doivent unir les hommes entre eux. On ne se dispense de pleurer ses parens morts, que parce qu'on les aime fort légèrement pendant leur vie. L'amour du plaisir et des frivolités a changé nos anciennes habitudes : les étiquettes font partie des bienséances de la société ; et les bien-

séan  
vert  
de n  
le c  
préc  
sorte  
aver  
faire

H

In  
de l  
leur  
joui  
lettr  
céré  
kelp  
d'ac  
gar  
nain  
trou  
poi  
avo  
pou  
dri  
de  
ces

séances négligées, entraînent bientôt la ruine des vertus sociales. En nourrissant dans l'ame des idées de mélancolie, les devoirs envers les morts rendent le cœur plus sensible; ils ont encore un avantage précieux, c'est qu'en voyant imprimée en quelque sorte sur ses vêtemens, la pensée de la mort, on est averti de l'instabilité de la vie, et de la nécessité d'en faire un bon usage, pour assurer nos destinées futures.

---

*Honneurs rendus par l'Empereur de Chine aux  
Européens.*

IL est d'usage à la Chine de faire rendre aux grands de l'empire des honneurs particuliers, à l'époque de leur soixante-dixième année. Les empereurs firent jouir de cette faveur plusieurs missionnaires. Une lettre de Pékin, datée de 1777, rend compte des cérémonies qui furent observées à l'égard de M. Sikelpart, à qui l'empereur se résolut de lui-même, d'accorder une grâce qui, dans le style du pays, regardoit tous les Européens; aussi tous les missionnaires des églises de Pékin, furent-ils invités à se trouver à cette cérémonie. On y suivit de point en point, par les ordres précis de l'empereur, ce qui avoit été pratiqué dans une circonstance semblable, pour M. Castiglione. Au jour assigné, le père Rodriguès, missionnaire portugais, se rendit au palais de l'empereur. Les présens et tout ce qui étoit nécessaire pour la cérémonie, avoient été préparés: les

présens consistoient en six pièces de soie du premier ordre , une robe de mandarin , un grand collier d'agate ; et ce qui paroît le plus précieux , ces présens étoient accompagnés de quatre caractères écrits de la main de l'empereur , et qui contenoient l'éloge de M. Sikelpart.

On se mit en marche ; vingt-quatre musiciens précédoient ; venoient ensuite quatre mandarins à cheval , puis le dais soutenu par huit porteurs. Un mandarin , chargé des ordres de l'empereur , marchoit à côté du missionnaire ; le corps-de-garde se mit sous les armes , et détacha des soldats pour ouvrir la marche dans la ville , et pour faire du bruit ; c'est ici une façon d'honorer.

Tandis que les présens de l'empereur étoient portés à travers une foule de peuple qui accouroit à ce spectacle , nous nous rendîmes au collège de toutes les églises. On avoit dressé un parvis , depuis le collège jusqu'à l'autre côté de la rue ; les portes étoient ornées de festons , et on avoit dressé dans la première cour un petit appartement pour les gens de suite.

On voyoit dans la seconde cour une enfilade de quatre salons : le premier étoit pour les musiciens ; il étoit si bien revêtu de soie et de festons , qu'il offroit un spectacle très-agréable. De ce salon , on montoit dans une grande salle du collège , où on trouva un repas préparé sur quatre tables.

Vers les neuf heures , on nous avertit que le convoi approchoit ; lorsqu'il fut venu jusqu'à nous , nous nous levâmes pour le suivre. Le dais étoit surmonté



d'une croix ; le mandarin tira les présens de dessus la table , et les déposa dans la niche préparée pour les recevoir.

Alors tous les missionnaires s'étant mis à genoux, suivant l'usage prescrit à la Chine, frappèrent trois fois la terre de leur front, se relevèrent, se mirent un instant après à genoux ; et répétant encore deux fois la même cérémonie, firent en tout, neuf prosternations : c'est le plus grand cérémonial qui s'observe à la Chine.

La cérémonie finie, le mandarin conduisit M. Sikkelpart au palais, pour faire ses remerciemens à l'empereur ; l'usage est de mettre le compliment par écrit. Le mandarin voulut le voir ; il le lut, et en fit l'éloge.

Le jour même, un des principaux eunuques du palais, vint trouver les missionnaires, et leur dit, que la faveur dont il avoit honoré les Européens, dans leurs personnes, ne s'accordoit qu'aux grands de l'Etat, et qu'on ne l'auroit pas achetée avec un million

Les missionnaires la ressentirent d'autant plus vivement, qu'il se trouvoit alors à Pékin quatre mille lettrés qui s'y étoient rendus de toutes les provinces de l'empire, pour être promus à des grades supérieurs ; ces lettrés sont destinés à être un jour mandarins dans les villes les plus considérables de la Chine. Les missionnaires espéroient qu'ayant été témoins des bontés de l'empereur à leur égard, ils n'entreprendroient rien contre la religion chrétienne et les néophytes, dont le nombre s'accroissoit chaque jour.

---

*Notice sur le séminaire des missions étrangères,  
rétablies en 1805.*

LA congrégation des prêtres des missions étrangères de la rue du Bacq, rétablie par l'Empereur Napoléon, existe depuis plus de 140 ans. Elle commença en 1663, composée, comme elle l'est aujourd'hui, de six associés, appelés directeurs, dont un d'entre eux est élu tous les trois ans pour supérieur : ces prêtres associés, ne font aucun vœu, et n'ont entre eux d'autre lien, que leur zèle commun pour la propagation de la foi dans les Indes orientales. Les six premiers directeurs, pour commencer cette œuvre apostolique, mirent leurs biens en commun, et fondèrent un séminaire, pour former des élèves, sur un terrain que leur céda l'évêque de Babylone, de retour de sa mission de Perse. Ces directeurs obtinrent, au mois de juillet de la même année, des lettres-patentes du roi, afin de former un corps légal ; et au mois d'août suivant, le Pape confirma le même établissement, pour le spirituel. Les deux premiers évêques qu'il envoya, pris de cette association, furent l'évêque d'Héliopolis, et l'évêque de Berythe, pour porter la religion à Siam, et aux autres provinces d'Asie.

Ces six directeurs, autorisés par le Saint-Siège, pour envoyer des missionnaires dans ces pays infidèles, se sont perpétués jusqu'à ce jour, par des

aggrégations successives de nouveaux confrères, et ont conservé le nom de congrégation des missions étrangères, pour se distinguer des prêtres de la mission de St. Vincent-de-Paul, dits Lazaristes, dont l'objet principal est de travailler aux missions de France, et des îles de France et de la Réunion. Les autres missions des Indes orientales, sont toujours administrées par les prêtres du séminaire des missions étrangères, sous la direction des évêques, vicaires apostoliques, que le Saint-Siège nomme, pris d'entre ces prêtres français.

Ils exercent leur ministère pour l'empire de Chine, dans les royaumes de Siam, du Tonquin, de Cochinchine, et à la côte de Coromandel, et Malabar.

Dans l'empire de Chine, ils administrent trois grandes provinces, celles de Sutchuen, de Yunnan, et de Kouitchrou. Dieu répand sur leur mission des bénédictions assez abondantes; le nombre des prosélytes s'y accroît de jour en jour. Le peu d'ouvriers apostoliques que le séminaire de Paris peut envoyer dans les circonstances actuelles, ne suffisent pas, à beaucoup près, pour de si vastes provinces.

Une des dernières lettres arrivées l'an passé, rapporte que, selon l'almanach impérial qui se distribue tous les ans par ordre de l'empereur, la seule province de Sutchuen a 300 lieues de l'est à l'ouest; 320 du nord au sud. On y compte 12 villes du premier ordre, 19 du second, 112 du troisième, et 10 autres qu'on appelle Ting, qui sont un démembrement de celles du premier ordre.

La religion est à peu près également répandue

dans chacune de ces quatre parties. Dans la partie orientale, on compte 117 chrétientés, ou peuplades de chrétiens; 172 dans l'occidentale; 43 dans la septentrionale; et 132 dans la méridionale. Il y a un séminaire pour travailler à former un clergé national, et 64 écoles, dont 35 de garçons, et le reste de filles.

La religion jouit de la plus grande paix à Siam; elle est non-seulement permise, mais encore très-protégée par le gouvernement; le roi en marque la plus grande estime, jusqu'à vouloir, de préférence, des chrétiens pour ses gardes. Une lettre de Bankoc, capitale du royaume, ajoute : Nous avons été sur le point de voir la guerre civile s'allumer ici, à la mort du roi, qui régnoit depuis vingt années; mais nos alarmes ont été bientôt dissipées. Le nouveau roi, frère du défunt, a montré beaucoup de vigueur; il a fait arrêter un des premiers mandarins, chef de la conspiration; il a désarmé ceux de son parti; il a établi par-tout des gardes pour veiller nuit et jour, jusqu'à la fin du trouble. Nos chrétiens, tant anciens que nouveaux, ont été pendant tout le temps, à l'abri de tout soupçon; ils sont admis sans précaution, sous le seul nom de chrétien, auprès du nouveau roi; ce qui n'est accordé sans examen, à aucun des autres sujets.

La religion fait aussi quelques progrès dans les royaumes de Cochinchine et du Tonquin; ces deux royaumes sont réunis aujourd'hui en un seul. Le roi de Cochinchine, après être remonté sur le trône, et avoir recouvré tout son royaume, a conquis celui du

Ton  
de C  
noiss  
allèr  
sage  
souv  
l'évé  
pour  
cour  
Q  
roya  
jusqu  
de C  
lieu.  
color  
cins;  
l'évé  
bue d  
est l'  
leurs  
les É  
fait la  
Pond  
forme

Tonquin ; il a reçu des ambassadeurs de l'empereur de Chine , avec des lettres-patentes , qui le reconnoissent pour roi de ces deux royaumes . Les évêques allèrent , à cette occasion , lui offrir les présens d'usage ; il les reçut avec bonté : leur vue lui rappela le souvenir des services essentiels qu'il avoit reçus de l'évêque d'Adran , à qui il avoit confié son fils aîné pour le conduire en Europe , et le présenter à la cour de France , pendant les troubles de ses États .

Quant à la mission malabare , elle existe dans les royaumes de Maissoux , Tanjaour , et dans le Carnate , jusqu'au Gange . Pour ce qui regarde celle de la côte de Coromandel , la ville de Pondichéry en est le chef-lieu . Il y a deux églises dans cette ville ; une pour la colonie française , administrée par les anciens Capucins ; l'autre , pour les naturels du pays , où réside l'évêque missionnaire , avec les prêtres qu'il distribue dans l'intérieur des terres . La religion dominante est l'idolâtre ; mais les princes qui gouvernent , et leurs officiers , sont mahométans , en particulier dans les États soumis au fils du fameux Ayderali , qui avoit fait la guerre aux Anglais . Il y a aussi dans la ville de Pondichéry , un séminaire ou collège , établi pour y former des prêtres indiens .

---

*État actuel des missions étrangères.*

Le décret impérial du 28 mars 1805, a mis toutes les missions françaises, dans les pays étrangers, sous la direction du grand aumônier de l'empire.

Ces missions sont desservies par trois congrégations; la compagnie dite des Lazaristes; celle qui a retenu le nom des missions étrangères; et la troisième dite du Saint-Esprit: elle envoie des missionnaires à Cayenne, au Sénégal, et elle sera désormais appelée à en envoyer dans le nouveau Monde.

La mission sise rue du Vieux-Colombier, est destinée à être le chef-lieu de la mission des Lazaristes. Les élèves missionnaires y feront leur temps de probation; et les missionnaires vétérans y trouveront un asile dans leur vieillesse.

La mission des Lazaristes envoie des ouvriers évangéliques dans toutes les échelles du Levant, dans les îles de France et de Bourbon, et à Pékin.

Le grand aumônier de l'empire, pourra accepter tous les legs, et toute donation, tant en biens-mubles, qu'immeubles, qui pourront être faits au profit de ces diverses compagnies.

L'histoire des missions embrasse presque le monde entier. A chaque pas que l'on fait dans cette vaste carrière, on voit une nouvelle perspective qui s'ouvre au désir d'en parcourir les différentes routes qui s'offrent à nos regards. Cet ouvrage étant spécialement

ment  
tache  
plus  
notre  
de t  
nous  
ouvr  
église  
un si  
tie d  
toire  
prin  
La  
missi  
les d  
nom  
les v  
cès d  
sions

La  
L  
de r  
prim  
suffi  
vais  
les a  
la fi  
N  
avec  
que  
à la  
3

ment consacré à la religion, nous avons dû nous attacher de préférence aux objets qui s'y rapportent plus directement. Il entre donc nécessairement dans notre plan, de remonter des effets à leurs causes, et de tracer du moins en raccourci, les tableaux qui nous feront connoître les moyens qu'ont employés les ouvriers évangéliques, pour fonder de nouvelles églises, et étendre le royaume de Jésus-Christ chez un si grand nombre de nations infidèles. Cette partie de notre travail est la plus importante de l'histoire des missions; nous la diviserons en cinq articles principaux.

La méthode d'enseignement et de controverse des missionnaires; le gouvernement des chrétientés, et les diverses institutions destinées à suppléer au petit nombre des pasteurs; les connoissances, les qualités, les vertus auxquelles la Providence a attaché le succès des travaux évangéliques, et le régime des missions.

#### La langue des Chinois.

L'antiquité de cette nation, et les traits frappans de ressemblance qui se trouvent entre ses traditions primitives, et celles du peuple juif. Ils sont plus que suffisans pour convaincre d'ignorance ou de mauvaise foi, le philosophisme qui a fait sonner si haut les antiquités chinoises, pour jeter des nuages sur la fidélité de l'histoire de Moïse.

Nous développerons dans les volumes suivans et avec une étendue convenable ces divers sujets, ainsi que ceux qui sont annoncés dans l'avertissement mis à la tête du Discours préliminaire. Ce doit être là,

sans doute, la partie la plus utile de notre travail.

Pour faire sentir d'avance, les avantages que l'on en peut espérer, bornons-nous à retracer en peu de mots, une des preuves les plus frappantes du christianisme, cette uniformité parfaite, l'étonnante harmonie de la prédication évangélique.

Le moment d'établir le règne de Jésus-Christ sur les ruines de l'idolâtrie, étant arrivé, les apôtres quittent la Judée, et se partagent l'Univers. Par-tout, même méthode d'enseignement, mêmes moyens d'exécution. Suivez S. Pierre et S. Paul dans leurs courses apostoliques ; entendez, voyez ces hommes tout divins, prêchant, annonçant Jésus-Christ dans la capitale du monde, attaquant de front les préjugés et toutes les passions, jetant les fondemens d'une église destinée à devenir bientôt la capitale de l'Univers chrétien, étonnant les peuples, autant par l'héroïsme de leurs vertus que par les profondeurs, la nouveauté de leur doctrine, et la sublimité de leur morale. De Rome, étendez vos regards sur toutes les parties de la terre où la lumière de l'Évangile est portée, vous verrez, vous entendrez S. Jean dans l'Asie et la Grèce, S. Marc en Egypte, S. Thomas dans les Indes, les autres apôtres et leurs disciples dans tous les royaumes qui leur sont échus en partage, prêchant la même doctrine, établissant le même culte, la même législation morale, la même forme de gouvernement, et par-tout vous les verrez détachés d'eux-mêmes, se comptant pour rien, attribuant leurs succès, leurs travaux, leurs miracles, à la puissance invisible de Dieu qui les envoie, appuyant

leur pro  
offrant  
Discipl  
chesses  
mière  
aposto  
la gloi  
de la  
tre ré  
sceller  
la vér  
annal  
pliqu  
ne po  
n'est p  
obscu  
ni app  
été,  
ganes  
Et  
que  
ont  
tiani  
lue,  
que  
stér  
faits  
mo  
Die  
sa  
par



leur prédication sur les mêmes motifs de crédibilité, offrant à l'admiration des peuples les mêmes vertus. Disciples d'un Dieu crucifié, ils dédaignent les richesses, estiment la pauvreté comme étant la première qualité, le plus précieux trésor d'un homme apostolique; ils n'aspirent à d'autres honneurs qu'à la gloire de souffrir, d'être humiliés pour la cause de la religion; ils ne veulent et n'ambitionnent d'autre récompense dans ce monde, que le bonheur de sceller de leur mort le témoignage qu'ils rendent à la vérité. A la vue d'un spectacle unique dans les annales du monde, et dont il est impossible d'expliquer les prodiges par aucune cause naturelle, vous ne pourrez vous défendre de vous écrier : Non, ce n'est point ici l'ouvrage de douze hommes, pauvres, obscurs, sans naissance, sans éducation, sans crédit ni appui humain; c'est l'ouvrage de Dieu : ils n'ont été, ils n'ont pu être que ses instrumens et ses organes.

Et tel est depuis trois siècles, le beau spectacle que les travaux et les succès de nos missionnaires ont offert à ceux qui connoissant l'esprit du christianisme, savent lire l'histoire comme elle doit être lue, et qui plus avides de s'instruire et de s'édifier, que de satisfaire une vaine curiosité, le plus souvent stérile pour la réforme des mœurs, remontent des faits à leur véritable cause, pour y étudier les grands modèles qu'elle propose à notre imitation. Ce que Dieu a opéré dans les missionnaires de la Chine, par sa grâce toute puissante, il l'a également opéré, et par les mêmes moyens, dans tous les ouvriers évan-

géliques qu'il a envoyés porter le flambeau de la foi au Levant, dans les Indes, et en Amérique.

A quelque différence près que nécessitoient les localités, un même régime pour toutes les missions, maintient et nourrit dans chacune d'elles l'esprit de paix, de piété, de concorde et de cette sainte unanimité qui faisait la gloire et assuroit le succès du ministère pastoral, dans les premiers siècles du christianisme. Dans toutes les missions, convaincu que l'homme apostolique ne peut puiser que dans ses communications fréquentes avec Dieu, ces lumières vives, ces secours surnaturels, cette onction douce et pénétrante qui forme le vrai caractère de l'éloquence sacrée, le missionnaire, malgré la multiplicité et la fatigue des fonctions variées de son ministère, ne manque jamais de ranimer sa foi, sa confiance en Dieu, son zèle et son courage dans l'exercice journalier de l'oraison. Le temps que les emplois du jour lui refusent, il le dérobe à son sommeil. C'est la manne céleste dont il sent la nécessité de se nourrir. Par-tout l'amour de la pauvreté évangélique transforme en jouissances les privations que chaque missionnaire s'impose, et rallume dans son cœur la tendre charité pour les pauvres. Dans toutes les missions, mort à lui-même, ne vivant que pour les autres, leur consacrant ses veilles, son temps, sa santé, sa vie, le missionnaire compose son bonheur du désir immense de porter sa croix à la suite de Jésus-Christ, de souffrir pour sa gloire, et de verser son sang pour le salut des âmes ensevelies dans les ténèbres de l'erreur et de l'idolâtrie.

Ce  
ligion  
sans s  
origin  
romp  
sans  
pieux  
vienn  
suadé  
et qu  
chrée  
se co  
dessa  
man  
Ra  
imp  
teur  
prit  
dest  
peu  
con  
les  
en  
naï  
qu'  
qu  
gil  
no  
do  
ju

la foi  
t les  
ions,  
sprit  
ainte  
ccès  
s du  
incu  
s ses  
ères  
uce  
élo-  
pli-  
nis-  
ou-  
er-  
m-  
m-  
ité  
n-  
ue  
on  
es  
ur  
,  
-  
e  
e  
s

Ceux qui ne croient plus que foiblement à la religion de leurs pères, les sages du jour surtout, qui, sans savoir ni la religion, ni ses fondemens, ni ses origines, blasphèment ce qu'ils ignorent et se corrompent dans ce qu'ils savent, ne voudront voir sans doute, dans ces héros du christianisme que de pieux enthousiastes. Ah! que du moins ils conviennent, que si le missionnaire est fortement persuadé que l'homme est né pour un bonheur éternel, et qu'il n'y a de salut assuré que dans la religion chrétienne, l'acte par lequel cet homme courageux se condamne à tant de pénibles sacrifices, est au-dessus de tous les dévouemens. Même en blasphémant, le philosophe incrédule est forcé d'admirer.

Rappelons encore ici une grande vérité qu'il nous importe plus que jamais de bien méditer. Tout pasteur des âmes est essentiellement missionnaire. L'esprit apostolique est de tous les siècles; il fait la destinée de la prédication de l'Évangile, soit chez les peuples chrétiens, soit chez les nations que l'on veut convertir à la foi. Ministres de Jésus-Christ, jetons les yeux sur l'état du christianisme et des mœurs en Europe, et tremblons. Les plus grands missionnaires ne se croyoient jamais assez saints, parce qu'ils savoient que c'est à la sainteté du prédicateur que Dieu attache principalement le succès de l'Évangile et l'œuvre du salut. Ils sont nos modèles, et si nous restons au-dessous des exemples qu'ils nous donnent, craignons de les avoir pour accusateurs au jugement de Dieu.

Les peuples doivent trembler encore davantage.

Qu'ils sachent que se plaindre de l'affoiblissement du zèle apostolique dans les ministres de sa religion , c'est le plus souvent s'accuser de ses propres crimes. La plus effrayante menace que Dieu fait aux nations indociles et corrompues dans leurs mœurs , est de les abandonner à leurs propres voies , en cessant de susciter parmi elles des pasteurs selon son esprit et son cœur.

Nos alarmes sur l'affoiblissement de la foi et la décadence des mœurs, ne doivent pas nous rendre injustes. La religion compte encore dans son sein , beaucoup de ministres qui répondent à la sainteté et à l'étendue des devoirs de leur vocation. J'ai exposé à la fin du Discours préliminaire les principales qualités de l'homme apostolique ; je laisse aux âmes reconnoissantes, et qui s'affligent des maux de la religion, le soin de placer au bas du tableau que j'en ai tracé, le nom du pasteur que Dieu leur a donné dans sa miséricorde, pour les armer contre la séduction des scandales, et les préserver de la contagion du *philosophisme* qui nous a fait tant de mal, et qui nous menace encore. Voulons-nous voir s'accroître le nombre des ministres fidèles, sachons les mériter, les honorer, et mettre en rang de nos premiers devoirs, le respect et la considération qui sont dus à leur ministère. « Marchons dans les sentiers de nos pères ; » mais marchons dans les anciennes mœurs, comme » nous voulons marcher dans l'ancienne foi ». ( Bos-suet , sur l'unité de l'Église. p. 92. ).

---

# T A B L E

## D E S M A T I E R E S

*Contenues dans le troisième Volume.*

<i>RELATION d'une persécution générale qui s'est élevée contre la religion chrétienne, dans l'empire de la Chine, en 1746.</i>	Page 1
<i>Extrait d'une lettre du père Amiot, en 1752.</i>	48
<i>Extrait d'une lettre écrite de Macao, le 14 de septembre 1754.</i>	50
<i>Lettre du père Lamathe, au père de Brassaud, le 20 août 1759.</i>	56
<i>Extrait de la lettre du père Royer, en 1759.</i>	59
<i>Extrait d'une lettre écrite en juillet 1764, par le père Lamathe, au père de Brassaud, en 1764.</i>	66
<i>Extrait de la lettre d'un missionnaire, écrite en 1768.</i>	69
<i>Lettre du père François Bourgeois, de Pékin, le 15 octobre 1769.</i>	72
<i>Extrait d'une lettre du père de Ventavon, à Haïtien, en 1769.</i>	92
<i>Extrait d'une lettre du père Dolliers, à Pékin, en 1769.</i>	98

<i>Extrait d'une lettre du père Cibot , au père D..... à Pékin , en 1772.</i>	Page 100
<i>Extrait d'une lettre d'un missionnaire de Chine , à M..... , à Pékin , en 1777.</i>	112
<i>Lettre d'un missionnaire de la Chine , à Pékin , en 1778.</i>	113
<i>Extrait d'une lettre de M. François Pottiers , évê- que d'Agathopolis et vicaire apostolique en Chine , dans la province de Sutchuen , écrite en 1782.</i>	126
<i>Relation de M. de Saint-Martin , évêque de Ca- radre , sorti de prison , le 10 novembre 1783 , à Pékin , en 1785.</i>	154
<i>Extrait d'une lettre de M. Dufresse , du 10 novem- bre 1785.</i>	194
<i>Extrait d'une lettre de M. Létondal , missionnaire apostolique , faisant les fonctions de procureur à Macao , en 1786.</i>	199
<i>Lettre de M. Condé , missionnaire à Siam , en 1779.</i>	201
<i>Relation de la persécution qu'a soufferte M. Gleyo , prêtre du séminaire des Missions étrangères de Paris , écrite en 1779.</i>	213
<i>Etat du christianisme dans le royaume de la Corée.</i>	245
<i>Relation de l'établissement du christianisme dans le royaume de la Corée.</i>	249

DES MATIÈRES. 457

- Etat de la religion chrétienne à la Chine, depuis l'an 1800 jusqu'au mois de juillet 1807. Page 277*
- Extrait d'une lettre de M. Lamiot, prêtre de la mission, à Pékin, en 1802. 280*
- Extrait d'une autre lettre de M. Lamiot, le 16 septembre 1803. 281*
- Extrait d'une lettre de M. Dumazel, prêtre de la mission, écrite de Canton, en 1804. 288*
- Extrait de quelques lettres des missionnaires du séminaire de Paris, en 1805, de la province de Sutchuen en Chine. 291*
- Extrait d'une lettre écrite de Macao, en 1806. 295*
- Extrait d'une lettre écrite par M. Hamel, prêtre des missions étrangères, en 1806. 299*
- Etat du christianisme dans les royaumes de la Cochinchine et de Tong-king, depuis 1779 jusqu'à 1807. Mort de M. l'évêque d'Adran, et honneurs qui lui sont rendus. 301*
- Constitution de N. S. P. le Pape Clément XIII, au sujet des cérémonies chinoises, en 1715. 311.*
- Bulle publiée par le Pape Benoît XIV, en 1744. (Extrait). 328*

M É L A N G E S.

- Notice sur le voyage en Chine de M. John Barrow, et en particulier sur ce qu'il raconte de l'infanticide chez les Chinois. 332*

BIBLIOTHÈQUE  
SANT-SULPICE

458 TABLE DES MATIÈRES.

<i>Des mœurs nationales de la Chine , observations critiques.</i>	Page 351
<i>De l'état présent des mœurs à la Chine. Critique de la relation du voyage de M. de Sonnerat.</i>	364
<i>Portrait des mœurs et du gouvernement de la Chine , par M. Bergier , chanoine de Paris , et célèbre par ses ouvrages pour la défense de la religion contre les incrédules.</i>	393
<i>Des mœurs et du caractère des Chinois , d'après les lettres et les mémoires publiés par les missionnaires de Pékin.</i>	396
<i>Cérémonies chinoises dans les devoirs de la société civile.</i>	425
<i>Honneurs rendus aux morts , et cérémonies des obsèques.</i>	437
<i>Honneurs rendus par l'empereur de Chine aux Européens.</i>	441
<i>Notice sur le séminaire de MM. les missionnaires de Paris , et état de leurs missions.</i>	444
<i>Etat actuel des missions françaises , rétablies par l'édit impérial , en 1805.</i>	448

Fin de la Table du troisième Volume.





*cri-*

351

*e de*

364

*aine,*

*e par*

*ontre*

393

*s les*

*ion-*

396

*ciété*

425

*s ob-*

437

*Eu-*

441

*aires*

444

*par*

448

